LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Pour les fêtes divertissez-vous!

le THÉÂTRE DU RIVEAU VERT

présente

CHAT EN POCHE

une pétillante comédie de Feydeau

renseignements et réservations: 844-1793

Vol. LXX — No 299 | Ensoleillé et doux. Maximum 2. | Montréal, samedi 22 décembre 1979 | Férie | 25 CENTS

culture & société



La carte de Noël

Elle n'est plus la même, cette carte de voeux de Noël, inventée en 1843 en Angleterre par Henry Cole, le fondateur des écoles de cuisine et de musique dans son pays. Même notre chroniqueur des arts, René Viau, se plaint de ne plus recevoir de cartes de Noël. Aussi est-il allé visiter l'exposition du Musée des Beaux-Arts sur cet objet «artistique» et commercial.

— page 15



Émile Nelligan

Il y a cent ans, le 24 décembre 1879, naissait Émile Nelligan. Ce poète est aujourd'hui le plus lu ici, en dehors de l'école. Nelligan, le premier poète «moderne» québécois, fascine toutes les générations. On vient de fonder d'ailleurs un prix de poésie qui porte son nom. À l'occasion du centenaire Nelligan, notre chroniqueur littéraire, Robert Mélançon, rend hommage à l'oeuvre.

— page 17

AU SOMMAIRE

■ La session de l'Assemblée nationale se termine dans l'harmonie — *page 2*

■ Le gouvernement confie à Pierre Marois la mise en oeuvre de la sécurité au travail — *page 3*

■ La confessionnalité en cause: un éditorial de Lise Bissonnette — *page 4*

■ Le Congrès donne son accord définitif au projet Chrysler — *page 9*

■ 90% des fonctionnaires du gouvernement acceptent les dernières offres — *page 12*

■ L'URSS remporte le tournoi des Izvestia — *page 13*

CROP donne 41% de OUI au mandat de négocier la souveraineté-association

par Rodolphe Morissette

Il y a quelques semaines, 41% des Québécois auraient accordé au gouvernement du Québec le mandat de négocier la souveraineté-association, tandis que 31% y auraient dit NON.

Il faut cependant compter maintenant avec un taux record de 28% d'indécis.

C'est ce que révèle le sondage CROP-Radio-Canada dont les résultats ont été dévoilés hier soir. La consultation a été pratiquée auprès de 1,305 Québécois entre le 23 novembre et le 3 décembre (entrevues téléphoniques).

Les sondeurs ont testé trois questions référendaires éventuelles. La première — «Êtes-vous pour la souveraineté-association?», donne 39% de NON, 23% de OUI et rien de moins que 38% d'indécis. La deuxième question demande un mandat de «réaliser» la souveraineté-association par voie de négociations d'égal à égal avec le reste du Canada : 41% répondent OUI, 29% disent NON et 30% restent indécis. La troisième formule, qui se rapproche le plus de la question qui sera effectivement posée au référendum, demande d'accorder au gouvernement québécois «le mandat de négocier (plutôt que de réaliser) la souveraineté-association avec le reste du Canada». Les réponses sont à peu près les mêmes qu'à la deuxième formule: 41% de OUI, 31% de NON et 28% d'indécis.

Plus le débat référendaire progresse, plus s'accroît la proportion des indécis au sujet de tout ce qui gravite autour des questions constitutionnelles.

Entre novembre 1978 et juin 1979 les indécis quant à l'hypothèse d'accorder à Québec le mandat de négocier la souveraineté-association avec le reste du Canada atteignaient des taux variant entre 16% et 18%. On en compte 28% maintenant. Par ailleurs, 46% des personnes interrogées affirment n'avoir pas encore décidé de la façon de voter au référendum.

28%



35%



La proportion de Québécois qui accorderaient au gouvernement un mandat de négocier la souveraineté-association avec le reste du Canada a diminué depuis un an. De 50% qu'elle était en août 1977 elle a baissé à 39% en septembre 1978, pour remonter à 44% deux mois plus tard, à 51% en février dernier, puis à 54% en juin. La proportion des personnes qui diraient NON à cette question est passée de 34% en 1977 à 39% à la fin de 1978; elle plafonne cependant à 30% ou 31% dans les trois sondages de 1979.

Le gouvernement Lévesque fut bien avisé de ne point poser la question: «Êtes-vous pour ou contre la souveraineté-association?» Car la proportion des réponses affirmatives, à 23%, n'a jamais été aussi basse dans les six sondages précédents et qui s'échelonnent sur les trois dernières années.

Il est intéressant de noter les réponses aux questions du sondage qui portent sur des éléments qui se retrouvent dans la

Voir page 6: CROP

■ *Le PLQ plus populaire que le PQ*

— page 6

Pour imposer des sanctions économique à l'Iran

Carter s'adresse d'urgence à l'ONU

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — «J'ai décidé de demander une réunion rapide du Conseil de sécurité des Nations unies en vue d'imposer des sanctions économiques contre l'Iran», a annoncé hier soir le président Carter à la télévision.

Les États-Unis ne s'inclineront jamais devant «des tentatives irresponsables de chantage», a-t-il dit. À quatre reprises, la communauté internationale a invité l'Iran à libérer les 50 otages détenus depuis 48 jours. «Et cependant, l'Iran persiste dans son défi arrogant de la communauté mondiale», a déclaré M. Carter.

«L'Iran a manifesté son mépris non seulement pour le droit international, mais pour l'ensemble du système international destiné à assurer la résolution pacifique des différends entre peuples», a déclaré M. Carter.

«C'est là une tentative irresponsable de chantage devant laquelle les États-Unis ne s'inclineront jamais. Des ravisseurs et terroristes soutenus par des responsables iraniens continuent de garder nos concitoyens dans des conditions inhumaines. Chaque jour qui passe accroît notre préoccupation pour la santé et le bien-être des otages».

Le président a déclaré que «le gouvernement de l'Iran doit se rendre compte qu'il ne saurait violer impunément la volonté express et la loi de la communauté mondiale». M. Carter a lancé un avertissement à l'ONU, en déclarant que son incapacité d'agir détruirait sa crédibilité.

«Le Conseil de sécurité doit agir pour faire appliquer sa demande à l'Iran de libérer les otages. La communauté mondiale doit soutenir le dispositif juridique établi, de sorte que le Conseil de sécurité et le tribunal international de La Haye puissent continuer à avoir un rôle à jouer dans le règlement de conflits sérieux.

Voir page 6: Carter



Les représentants du gouvernement de Salisbury (l'évêque Abel Muzorewa et M. Sila Mundawarara, à gauche) et du Front patriotique (MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo) ont échangé des poignées de mains hier, à Londres, après la signature des accords qui mettaient fin à sept ans de guerre civile en Rhodésie. (Nos informations, page 7) (Photolaser AP)

Le gouvernement repousse l'échéance référendaire

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Ce n'est que tard au mois de juin que se tiendra le référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, plutôt qu'à la fin du mois de mai ou au tout début de juin comme cela était prévu jusqu'à maintenant.

Le gouvernement de M. René Lévesque a en effet décidé ces derniers jours de décaler de quelques semaines son échéancier référendaire pour tenir compte de deux événements récents, soit le déclenchement précipité d'élections fédérales le 18 février et la tenue à Montréal au début de mars du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec qui devrait définir la thèse constitutionnelle de ce parti.

Ce rapport de quelques semaines du référendum, dont il était question depuis quelques jours, est devenu évident hier lorsque le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a annoncé que l'Assemblée nationale ajournait ses travaux au 4 mars prochain.

D'emblée cette décision signifiait que le débat sur la question référendaire n'aurait lieu qu'au cours du mois de mars plutôt qu'au début février comme prévu dans le calendrier référendaire.

Au cours d'une rencontre avec la presse hier à Québec, M. Charron a apporté un certain nombre de précisions, qui, même si elles sont générales, permettent d'avoir une idée des grands moments inscrits au nouveau calendrier référendaire du gouvernement.

Ainsi il est fort possible que le débat sur la question ne débute pas le 4 mars, dès la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. Il est probable qu'avant de s'engager dans ce débat, on demande aux députés d'adopter quelques nouveaux projets de loi, a-t-il laissé entendre. Si tel était le cas, ce n'est pas avant le 11 mars que débuterait le débat sur la question référendaire. Il faut prévoir qu'il se poursuivrait jusqu'à la veille du congé de Pâques. Selon la loi 92, la durée du débat est de 35 heures, ce qui, selon M. Charron, représente au moins trois semaines.

La question adoptée, il ne faut cependant pas croire que la campagne référendaire se mettra en marche immédiatement. La loi 92 sur les consultations populaires prévoit qu'un délai minimum de 20 jours doit s'écouler entre l'adoption de la question et l'émission des brefs du référendum. Le but de ce délai est de permettre aux comités nationaux du OUI et du NON de se constituer.

Le gouvernement, quant à lui, aura besoin de ce délai pour voir aux choses de l'État.

Il lui faut entre autres choses présenter les crédits pour chacun des ministères, déposer et faire adopter un budget qui doit être débattu pendant un maximum de 25 heures. Ce débat pourra prendre à lui seul presque trois semaines, sinon plus.

Soulignons que le règlement de l'Assemblée nationale prévoit que dans le débat sur le budget, les députés peuvent aborder dans leurs discours n'importe quel sujet, ce qui signifie qu'on entendra parler sûrement autant de questions relatives au référendum que de questions strictement budgétaires.

Une fois le budget adopté, le gouvernement, à moins qu'il n'ait d'autres lois à soumettre à l'Assemblée nationale, pourra penser à émettre les brefs référendaires. Cela ne saurait survenir avant le début du mois de mai, nous a confirmé M. Charron. Et comme la loi 92 prévoit que la campagne référendaire doit durer un minimum de 35 jours et un maximum de 60 jours, c'est donc dire que le référendum ne peut avoir lieu avant la première sinon la deuxième semaine de juin.

Interrogé quant à savoir si l'engagement du gouvernement de tenir le référendum au printemps était toujours valable, M. Charron a souligné que par

Voir page 6: Gouvernement

La Cour donne le feu vert à la commission Keable

par Bernard Morrier

La Commission Keable reprendra son travail d'enquête d'ici peu, par suite d'une décision que vient de rendre le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, qui rejette la requête de M. Émile Bisaillon, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, ainsi que celle du directeur de ce corps policier, M. Henri-Paul Vignola, le premier voulant un bref d'évocation contre la commission d'enquête, alors que l'autre réclamait une injonction interlocutoire contre cette même commission.

M. Bisaillon avait soutenu que le mandat du commissaire Keable n'était pas valide et que celui-ci outrepassait sa juridiction. Ce même mandat, selon ses procureurs, était donc nul, puisqu'il violait les dispositions de la loi sur les commissions d'enquête.

Tout en citant abondamment la jurisprudence sur les commissions d'enquête ayant existé au Québec au cours des dernières années, le juge Deschênes repousse les prétentions du policier, ajoutant que la Cour ne voit pas de différence singificative entre ces précédents et le mandat du commissaire Keable dans son ensemble.

Pour ce qui est d'un prétendu excès de juridiction, le magistrat n'en voit aucun, parce que le commissaire a un mandat qui prévoit qu'il doit enquêter sur «le recrutement d'informateurs par des moyens illégaux ou répréhensibles». Le juge dit aussi noter que prétendre au secret des sources d'information, comme l'a dit le policier, équivaut à contester l'enquête elle-même et à nier au gouvernement québécois son droit d'instituer une commission à cette fin. En soutenant cet avancé, M. Bisaillon voulait y voir l'indépendance du policier vis-à-vis du pouvoir exécutif. Mais pour le juge, c'est déplacer la

Voir page 6: Keable

LES ÉDITIONS LEMÉAC

ont le plaisir de souhaiter

à leurs auteurs, à leurs lecteurs et à leurs clients

un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 1980

Les travaux ajournés au 4 mars

La session d'automne se termine dans l'harmonie

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'Assemblée nationale a clôturé ses travaux en début de soirée hier en adoptant les deux plus importantes mesures législatives de la session d'automne, soit la Loi 57 instituant la réforme de la fiscalité municipale et la Loi 17 sur la santé et la sécurité au travail.

Une cinquantaine de projets de loi au total auront été adoptés au cours des 11 dernières semaines, soit depuis le 9 octobre alors que l'Assemblée reprenait ses travaux après les vacances d'été.

De toutes ces mesures qui touchent à plusieurs champs d'activités du gouvernement et de l'administration publique, ce sont ces deux projets toutefois dont était le plus fier hier le leader parlementaire du gouvernement alors qu'il faisait le bilan de cette session.

Lors de la conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que l'Assemblée ajournait ses travaux au 4 mars, M. Charron a souligné l'importance de ces deux projets de loi qui au cours des deux dernières semaines ont mobilisé l'essentiel des énergies des parlementaires.

La réforme de la fiscalité municipale était réclamée depuis des décennies par les conseils municipaux mais elle n'avait jamais été accordée en raison de l'opposition des commissions scolaires qui se trouvaient à perdre leurs sources autonomes de financement. C'était un domaine où on ne pouvait ménager à la fois la chèvre et le choux, a dit M. Charron.

Ce projet de loi prévoit donner notamment aux municipalités l'exclusivité de l'impôt foncier normalisé. C'est un projet qui touche à la fois aux commissions scolaires et aux municipalités, qui modifie une série de lois dont la très complexe loi de l'évaluation. Le projet comprend plus de 600 articles qui ont été étudiés en commissions parlementaires jusque durant l'après-midi d'hier.

Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier. Soulignons que jusqu'au dernier instant les commissions scolaires se seront opposées à cette réforme, leur opposition étant relayée par le Parti libéral et l'Union nationale qui, en deuxième lecture comme en troisième lecture hier auront voté contre son adoption.

La nouvelle loi 17 aura été, elle aussi, discutée jusqu'au dernier moment. Et pour marquer symboliquement l'importance que le gouvernement lui accordait, c'est le dernier projet qui fut voté. Là aussi le Parti libéral et l'Union nationale ont voté contre son adoption en troisième lecture.

À cette occasion, le ministre parrain de ce projet qu'il préparait depuis trois ans, M. Pierre Marois, a souligné hier que ce n'était pas un cadeau que le gouvernement faisait aux hommes et aux femmes au travail mais simplement un droit qui leur était dû et enfin accordé, celui du droit à la santé, a. la sécurité et à l'intégrité physique dans leurs fonctions. En même temps, le ministre a révélé que le gouvernement lui avait confié la mission de la mise en oeuvre de la loi.

Ces deux projets de loi ne sont pas les seuls dont l'importance mérite d'être souligné. Parmi la cinquantaine de mesures adoptées depuis le 9 octobre, il y a eu dans le secteur de la culture et des loisirs trois lois à noter, soit la loi 51 sur l'industrie du livre québécois; la loi 71 sur l'Instruction publique qui apporte des amendements importants aux projets éducatifs du ministère de l'Éducation; la Loi 78 sur la sécurité dans les sports.

Dans le secteur économique, il y a eu la Loi 73 accordant de nouveaux crédits de l'ordre de $150 millions à Sidbec; la Loi 60 sur les droits miniers, la Loi 72 créant le ministère de l'Énergie et des Ressources; la Loi 43 créant une banque de terres arables; la loi 41 interdisant la vente de terres agricoles à des non-résidents; et la Loi 75 créant la Régie des grains.

En matière sociale, il y a eu, bien sûr, la Loi 17, mais également la Loi 77 sur les garderies; la Loi 107 instituant la Régie du logement; et la Loi 76 augmentant les allocations familiales pour les enfants handicapés.

Dans le secteur politique et de l'Administration publique, quatre lois sont à signaler. La loi 57 sur la réforme de la fiscalité municipale; la loi 48 modifiant la Loi de la police; et les lois 9 et 10. La première constitue une nouvelle Loi électorale mise à jour et la seconde crée une nouvelle commission qui présidera à la révision de la carte électorale.

Les commissaires à la représentation comme on les appelle en vertu de cette loi ont d'ailleurs été nommés hier par l'Assemblée nationale. Le président sera M. Jean-Luc Lemieux, et les deux commissaires, MM. Pierre-F. Côté, l'actuel directeur général des élections, et son prédécesseur à ce poste, Me François Drouin.

En mettant fin aux travaux de l'Assemblée nationale vers 19 heures, les chefs de parti ont souligné dans leurs messages de clôture à quel point cette session d'automne se terminait dans l'harmonie grâce à la collaboration de tout le monde.

Pour le leader du gouvernement, ce fut un atterrissage en douceur puisque tous les projets de loi qu'il voulait voir adopter l'ont été, même les deux lois spéciales en matière de relations de travail comme l'a souligné l'opposition.

Pour le premier ministre, cette coopération est sans précédent et elle est à entretenir. Le chef libéral, M. Claude Ryan, s'est dit d'accord. Soulignant qu'il ne faut pas s'offusquer en cette chambre que certains emploient un langage vigoureux, il s'est dit contre cependant les obstructions parlementaires inutiles qui nuisent à la réputation de l'Assemblée nationale maintenant que sont télévisés les débats. Il a déclaré que l'un des premiers responsables de la bonne marche des travaux de la session de l'automne était probablement le leader du gouvernement, à qui il a rendu hommage.

Le premier ministre disant de son côté espérer que cette harmonie durera même avec le débat référendaire, M. Ryan a invité le chef du gouvernement à profiter de l'inter-session pour tenter de reformuler la question référendaire de façon à faciliter un accord consensuel qui en la matière sera très important, a-t-il dit.

les élections du 18 février

De Winnipeg à Toronto

Trudeau sert un même discours réchauffé

par Patricia Poirier

TORONTO (PC) — La deuxième journée de campagne électorale du chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, s'est terminée hier comme la première: par le même discours réchauffé.

Prenant la parole devant près de 500 militants libéraux, dans un hôtel du centre-ville à Toronto, hier midi, M. Trudeau a en effet répété, à deux phrases près, le discours prononcé moins de 24 heures plus tôt à Winnipeg.

Le chef libéral s'en est pris au gouvernement Clark et à son budget sans oublier de rappeler les questions de Jérusalem et de Pétro-Canada.

Les gros canons du Parti libéral en Ontario étaient là pour l'entendre et l'appuyer. M. Donald MacDonald, l'ancien ministre des Finances et l'un des prétendants à la succession de M. Trudeau, a déjeuné aux côté du chef libéral.

Ensuite, il a tenu à faire savoir aux militants libéraux qu'il appuie M. Trudeau parce qu'il est «le meilleur choix pour mettre en oeuvre les politiques libérales en vue des années 80».

Pour sa part, le leader du Parti libéral en Ontario, M. Stuart Smith, s'est livré à une attaque en règle contre les politiques énergétiques du gouvernement Clark et celles de M. Peter Lougheed de l'Alberta.

M. Smith, qui a l'intention de travailler activement à la campagne libérale fédérale, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer l'Alberta qui, selon lui, exagère en réclamant la montée rapide des prix du pétrole.

«Il n'y a pas de mal à être riche, très riche ou même super-riche, mais il y a des limites», a expliqué M. Smith, qui a défendu la position de l'Ontario, du Québec et des Maritimes qui n'ont pas les ressources pétrolières des provinces de l'Ouest.

Il s'est attiré des applaudissements nourris lorsqu'il a déclaré: «M. Lougheed doit comprendre qu'il ne peut être membre de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) et du Canada en même temps.»

Ni lui, ni M. Trudeau n'ont cependant commenté amplement la dernière promesse du premier ministre Clark au sujet de Pétro-Canada.

(Jeudi, à Vancouver, M. Clark a expliqué que Pétro-Canada ne sera pas démantelé, mais que son capital sera vendu ou distribué gratuitement à la population.)

«La nouvelle idée de M. Clark consiste à donner Pétro-Canada à ceux qui en sont déjà les propriétaires», a déclaré M. Trudeau.

Le déjeuner à l'intention des militants libéraux à Toronto, comme celui de Winnipeg, jeudi, avait été organisé à la dernière minute après que M. Trudeau eut annoncé qu'il demeurerait à la tête du Parti.

Fernand Grenier quitte l'Assemblée nationale et sera candidat du PC

FLEURIMONT (PC) — Le député unioniste de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, M. Fernand Grenier, quittera la semaine prochaine son siège pour devenir candidat progressiste-conservateur aux élections fédérales du 18 février.

C'est au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi que M. Grenier a annoncé son intention de croiser le fer contre le député libéral sortant, M. Claude Tessier, dans Mégantic-Compton-Stanstead.

«En six mois, Joe Clark et son cabinet, John Crosbie en tête, ont témoigné de plus de souplesse et d'ouverture d'esprit vis-à-vis les provinces et de plus de sens pratique face aux problèmes complexe de l'économique que Pierre Elliott Trudeau et ses ministres en dix ans de pouvoir», a déclaré M. Grenier pour motiver sa décision de joindre les rangs des conservateurs québécois.

Selon M. Grenier, les électeurs canadiens n'ont pas vraiment le choix: «Le 18 février, ils devront ou bien élire un chef politique permanent en Joe Clark ou bien un héros fatigué en Pierre Elliott Trudeau, ou bien une équipe responsable, franche et courageuse ou bien un ramassis de chevaux de retour et de jeune loups frustrés».

La victoire écrasante remportée le 22 mai par M. Claude Tessier n'inquiète pas M. Grenier:

«Le contexte n'est plus le même car les candidats qui défendront les couleurs du parti libéral en seront réduits à faire croire aux électeurs québécois qu'ils ont réussi à convaincre un des leurs de demeurer à la tête de leur parti et aux électeurs des autres provinces que, dans quelques années, le parti se donnera peut-être un chef qui viendra de leurs rangs.

«Lors du scrutin du 18 février, une majorité de 10,000 voix acquises le 22 mai ne signifiera rien et pourra même être facilement renversé lorsque les électeurs auront compris que le budget déposé par le gouvernement conservateur réflétait une préoccupation des problèmes de la classe agricole, de la femme au foyer et des petits et moyens salariés que les budgets déposés depuis dix ans par les libéraux n'avaient jamais eue».

Le Parti progressiste-conservateur a annoncé par ailleurs hier deux candidatures dans des comtés de la région de Québec.

Le maire de Charlesbourg, M. Henri Casault, sera candidat dans le comté de Charlesbourg, un siège détenu à la Chambre des Communes par le libéral Pierre Bussières.

Dans Montmorency, le porte-étendard du parti de M. Joe Clark sera M. Georges Labrecque, un homme d'affaires de Québec. Il fera face au député libéral déjà en poste, M. Louis Duclos.

Les cinq actions de Pétro-Canada, selon Broadbent

Un pot-de-vin électoral de $1.25 milliard

VANCOUVER (PC) — La promesse du premier ministre Joe Clark de distribuer cinq actions de Pétro-Canada à tous les citoyens canadiens ne constitue «rien de moins qu'un pot-de-vin électoral de $1 milliard 250 millions».

Selon le chef du nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui donnait une conférence de presse hier matin avant de quitter Vancouver pour Ottawa, le chef conservateur a maintenant atteint de nouveaux sommets dans la dilapidation des biens publics.

«En six mois de pouvoir, il a réussi à capituler devant l'Alberta sur la politique énergétique, à céder devant les banques américaines sur les taux d'intérêt et maintenant il veut se départir d'une société d'Etat qui appartient déjà à tous les Canadiens», a-t-il expliqué.

La distribution des actions de Pétro-Canada occasionnera des déboursés de l'ordre de $125 millions pour les contribuables et «les grandes banques et les gars des relations publiques seront les seuls à en profiter», selon le chef néo-démocrate, qui a qualifié cette opération de «foncièrement malhonnête». Pour lui, cette manigance ne vise qu'un but: «sauver la peau de Joe Clark». «M. Clark veut acheter la population avec son propre argent», a soutenu le chef du NPD, qui a exprimé la crainte qu'avec la formule de distribution des actions de Pétro-Canada «un petit groupe de personnes» prendra rapidement le contrôle de la société, qui deviendra alors, comme toute autre compagnie pétrolière, motivée seulement par la recherche du profit et nullement intéressée à l'intérêt public.

Cette «proposition malhonnête» vient à l'encontre de deux engagements fondamentaux des conservateurs, selon le chef néo-démocrate. Le gouvernement Clark veut atteindre l'auto-suffisance énergétique avant 1990, explique-t-il, et maintenant il veut se départir du seul outil qui lui permettrait de réussir. De plus, note M. Broadbent, comme ils l'ont répété à plusieurs reprises, MM. Clark et Crosbie veulent réduire le déficit budgétaire, mais voilà qu'ils posent des gestes qui ne peuvent que l'accroître.

M. Broadbent a dénoncé vigoureusement les mesures contenues dans le budget Crosbie affirmant qu'elles occasionneront une augmentation du taux de chômage et un accroissement du rythme de l'inflation sans précédent au pays.

L'espoir de Clark quant au budget

La population est plus réaliste que les partis d'opposition

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre Joe Clark s'est dit convaincu que la population canadienne est plus réaliste que les partis d'opposition et qu'ainsi, elle approuvera, le 18 février prochain le budget qui a provoqué la chute de son gouvernement.

Dans le cadre de sa tournée électorale, M. Clark était de passage hier à Winnipeg, où il a été interviewé sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, il a également pris la parole devant les membres de la Society of Financial Analysts. Il a réitéré son intention de déposer à nouveau, s'il est réélu, les mesures prévues au budget, notamment la majoration de 18 cents de la taxe d'accise sur le gallon d'essence.

La population de ce pays est plus réaliste que les hommes politiques et comprend qu'il faut prendre ce genre de décision pour ne plus avoir à dépendre de l'OPEP ou des ayatollahs de ce monde pour assurer nos approvisionnements énergétiques, a-t-il dit.

M. Clark s'est de plus engagé à réinstaurer son programme de crédits d'impôt au titre des intérêts hypothécaires et des taxes foncières.

C'est là l'une des mesures sociales les plus fondamentales de notre programme, en ce sens qu'elle contribue à aider les Canadiens à prendre part de façon concrète au développement économique du pays en acquérant une demeure, a affirmé M. Clark.

Le premier ministre Sterling Lyon du gouvernement conservateur du Manitoba a par ailleurs donné son appui inconditionnel au premier ministre Clark au cours d'une courte allocution de présentation.

Roy ne répondra ni OUI ni NON à la question

QUÉBEC (PC) — Ce n'est pas l'intention du chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, de répondre OUI ou NON à la question référendaire proposée jeudi par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

«Nous ne répondrons pas pour éviter que la campagne électorale fédérale ne devienne un référendum canadien, a dit M. Roy hier au cours d'une conférence de presse. Il s'agit d'une décision qui doit être prise par les Québécois seulement».

Selon M. Roy, la position constitutionnelle du Crédit social du Canada est claire et n'a pas changé: les créditistes favorisent une «confédération canadienne renouvelée à partir d'une nouvelle constitution faite ici».

Le député de Beauce à la Chambre des Communes a signalé qu'il s'était toujours opposé à ce qu'on mêle les niveaux de compétence entre le fédéral et les provinces. Le référendum est une question provinciale qui n'a pas à être réglée pendant une campagne électorale fédérale, croit-il.

«Si je commente la question posée hier par le gouvernement du Québec, j'ouvre une porte et nous serons amenés sur ce terrain au cours de la campagne électorale, a dit M. Roy. Aussi, ce matin, je ferme immédiatement la porte». M. Roy a rappelé qu'il sera toujours temps de se prononcer après le scrutin fédéral du 18 février.

Enfin, le chef créditiste s'est réjoui de ce qu'il y aura un deuxième référendum au Québec, advenant la victoire du «oui» le printemps prochain.

40 mois de prison pour tentative de vol à main armée

par Bernard Morrier

Parce qu'il était sous l'influence de drogues, un jeune homme de 22 ans, Ronald Shaver, a complètement échoué dans sa tentative de commettre un vol à main armée, dans le magasin Steinberg, du 6550 est, rue Sherbrooke, et il a pu être arrêté sur-le-champ.

Shaver s'était présenté au gérant de l'établissement, le 16 novembre dernier, et, sous la menace d'un révolver, il avait fait main basse sur une importante somme d'argent, qu'il avait enfouie dans un sac.

Voulant quitter le magasin le plus vite possible, le truand est tombé trois fois en pleine figure, renversant à chaque fois l'argent qu'il transportait. C'est en prenant soin de déposer son revolver sur le parquet, qu'il s'affairait ensuite à remettre l'argent dans le sac.

Son comportement de drogué était si évident et ses réflexes si lents que ce sont des employés du magasin qui l'ont cueilli pour ensuite le remettre aux policiers.

Comparaissant hier devant le juge Dollard Dansereau, Shaver a aussitôt reconnu sa culpabilité et il a été condamné à 40 mois de prison. Son procureur avait demandé que le prévenu soit envoyé à l'Institut Pinel plutôt qu'au pénitencier, à cause de son état de santé.

Le service de documentation pastorale inc.

toujours dirigé par les

Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception

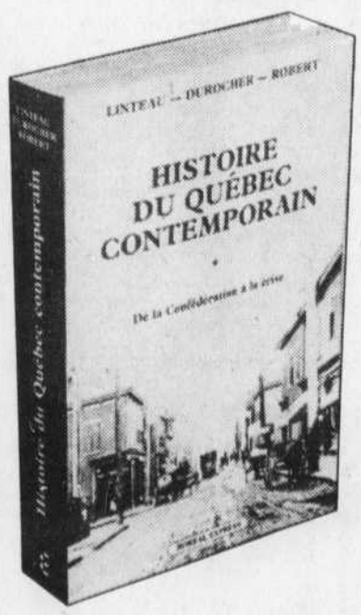
momentanément fermé, a de nouveau ouvert ses portes à sa fidèle clientèle

le mercredi 19 décembre 1979

BIENVENUE À TOUS

312 est Sherbrooke, Montréal. H2X 1E6
Tél.: 844-1753

Le choix du libraire



Disons-le tout de go: l'ouvrage est un événement. Il répond à une attente, sinon à un besoin manifeste à l'université, au collège, à la maison, au chalet.

Yvan Lamonde, Le Devoir

Une histoire nuancée, adulte et cohérente. (...) C'est à très peu de chose près, un bilan convaincant, mesuré, logique.

Laurent Laplante, Le Soleil

LINTEAU-DUROCHER-ROBERT
HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
de la Confédération à la crise

Volume illustré, 664 pages, $19.95
En vente dans toutes les librairies

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

Menu du 31 décembre et du 1er de l'An

Feuilleté d'Huîtres au Roquefort
ou
Fondue de Homard
Consommé au Cherry
Lotte à l'Américaine
ou
Paupiette de Sole Belle Aurore
Rable de Lapin Grand'Mère
ou
Timbale de Ris de Veau à la Dreux
Bouquetière de légumes
Salade des Îles
Délice Antillais Café **$35.00**

Pour réservations 5 jours à l'avance

Renoir.
Restaurant romantique
71, rue d'Auteuil, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-0232

COLLÈGE DES EUDISTES
3535, boulevard Rosemont (entre 11e avenue et Pie IX)

Externat fondé et dirigé par les Pères Eudistes depuis 1953
Institution privée reconnue d'intérêt public

COURS SECONDAIRE COMPLET POUR GARÇONS ET FILLES

EXAMEN D'ENTRÉE
En secondaire I:
Les samedis 12 et 19 janvier 1980, à 9h

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année 1978-79 et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

On s'inscrit à l'examen d'entrée en composant le numéro suivant:

376-5740
Pour les degrés II, III, IV et V:
Examen d'entrée: le samedi 2 février 1980

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, samedi 22 décembre 1979

L'opposition vote contre

Pierre Marois aura la responsabilité de la mise en oeuvre de la loi 17

par Gilles Provost

La réforme globale de la santé-sécurité au travail prévue au projet de loi 17 a été adoptée hier soir par l'Assemblée nationale malgré le vote contraire des deux partis d'opposition. Ces derniers s'inquiètent surtout des «pouvoirs exorbitants» conférés à la nouvelle Commission de santé-sécurité au travail (CSST) qui remplace l'actuelle Commission des accidents du travail.

À l'issue d'un suspense qui aura duré jusqu'à la dernière minute, le premier ministre René Lévesque a confié hier la mise en oeuvre de la réforme à celui-là même qui l'avait conçue, M. Pierre Marois' ministre d'État au Développement social.

Le premier ministre a aussi tranché dans le vif en décrétant que tous les services d'inspection maintenant unifiés seront placés sous la gouverne de la nouvelle Commission de santé-sécurité au travail, c'est-à-dire aussi sous la juridiction ultime de M. Marois.

Ce dernier devient donc maintenant une sorte de super-ministre chargé de la santé au travail tout en conservant les tâches de coordination interministérielle inhérente à sa fonction de ministre d'État.

«Je suis fier parce que cette loi donne aux travailleurs du Québec une protection qui ne craint la comparaison avec aucune autre loi en vigueur dans le monde» a déclaré hier M. Marois à sa sortie de l'assemblée.

Avant même que le projet ne soit endossé par l'assemblée nationale, M. Marois s'était déjà mis à l'oeuvre; il a passé une partie de la journée d'hier à définir des priorités et un échéancier de mise en oeuvre avec le président de la Commission des accidents du travail, M. Robert Sauvé.

«La Loi n'entrera en vigueur que progressivement, sur décision du conseil des ministres mais il y a déjà plusieurs morceaux qui seront applicables dans ces délais très brefs, a-t-il dit hier. Dès mon retour de vacances, je ferai les propositions nécessaires au conseil des ministres et on pourra offrir du concret au monde vers le 9 ou le 16 janvier.»

«Il est aussi possible que les inspecteurs du gouvernement deviennent plus efficaces dans des délais très brefs, a-t-il ajouté. Maintenant que tous les morceaux du casse-tête sont sous ma juridiction, il y a moyen de faire bouger bien des choses même si l'unification de toutes ces structures ne peut être instantanée.»

Manifestement déçu de constater que l'opposition n'a pas accordé à son projet de loi l'appui unanime qu'il leur avait quémandé avec insistance à la suite de leur excellente collaboration en commission parlementaire, M. Marois a émis l'opinion que leur position allait leur retomber sur la tête:

«Quand on se promènera usine par usine dans leur comté pour faire appliquer les droits nouveaux que la loi accorde aux travailleurs dont la santé est menacée, on expliquera au monde que leur député a voté contre, dit-il. Ils devront porter l'odieux de leur opposition.»

Dans l'esprit de M. Marois, le grand défi de cette législation aura été de miser sur la collaboration des employeurs et des employés pour trouver des solutions aux problèmes de santé au travail.

À long terme, dit-il, ce sera peut-être l'aspect le plus important de cette réforme puisque les deux partenaires sociaux devront s'entendre pour régler la situation dans le lieu même de travail. De la même façon ce seront les mêmes partenaires qui devront régler eux-mêmes leurs problèmes au sein de la Commission de santé-sécurité au travail. Avec tous les pouvoirs dévolus à cette commission, ils pourront déplacer des montagnes s'ils s'entendent.

Les autres points les plus significatifs, à ses yeux, sont l'instauration d'un système de retrait préventif des travailleurs dès que l'on découvre les signes précurseurs d'une maladie industrielle et le droit de refuser un travail dangereux.

Ces deux dispositions, souligne-t-il, sont aussi appuyées par des mécanismes de protection complètement nouveaux qui permettent au travail d'utiliser ses droits sans craindre des sanctions déguisées de l'employeur.

WEEK-END

Aujourd'hui

À 15 h, arrivée du Père Noël à la patinoire du Vélodrome, au Parc olympique.

■

Le service habituel du samedi sera offert au Québec par le ministère des Postes.

Demain

À 11 h, messe en l'église Notre-Dame avec la participation d'une chorale mixte, dirigée par Marcel Laurencelle, et de l'organiste Pierre Grandmaison.

■

À 11 h, messe à l'oratoire Saint-Joseph avec la participation des Petits chanteurs du Mont-Royal, dirigés par Gilbert Patenaude, et de l'organiste Raymond Daveluy.

■

À 14 h, rassemblement de réflexion et de prière en préparation de Noël, chez les soeurs des Saint Noms de Jésus et de Marie, 1420 boul. Mont-Royal.

■

À 15 h, concert de Noël des Petits chanteurs du Mont-Royal, dans la crypte de l'Oratoire Saint-Joseph.

■

À 18 h, souper communautaire organisé par le Carrefour multi-ethnique, au Cofi Alain-Grandbois, 4273 rue Drolet.

■

Dernière journée du Salon des métiers d'art du Québec, à la Place Bonaventure.

■

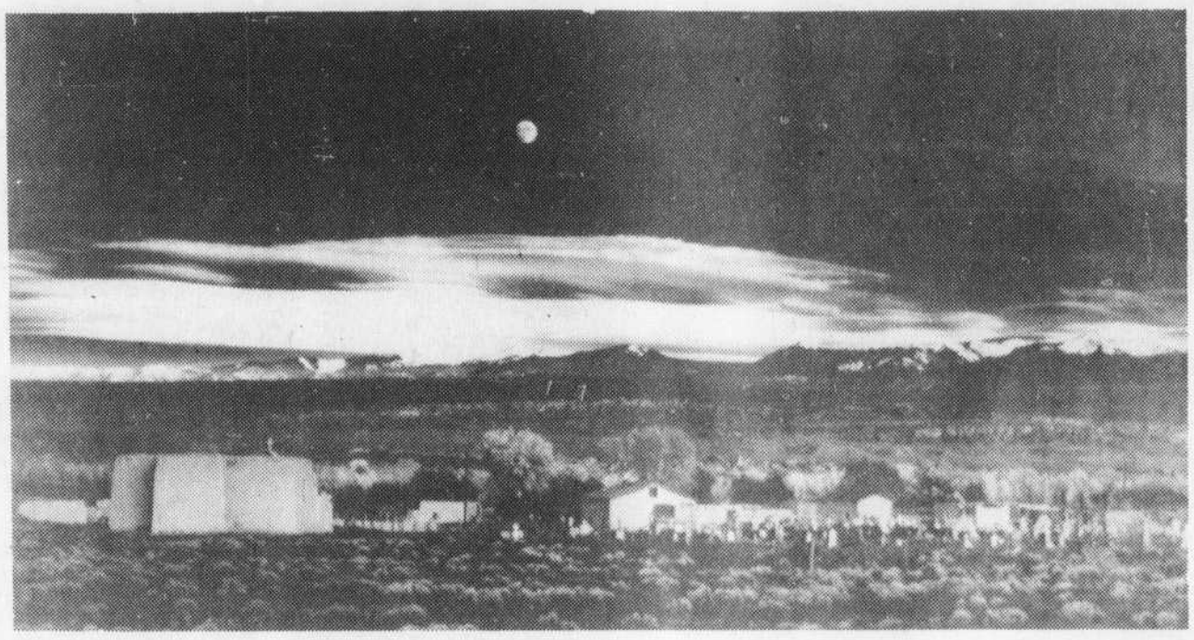
Jusqu'au 4 janvier, le Cepsum de l'Université de Montréal ouvre ses portes gratuitement aux jeunes de moins de 18 ans pour du patinage, de la natation et du ski alpin.

Brink's: les ex-employés reconnus coupables

(par Bernard Morrier) — Un jury de la Cour supérieure n'a délibéré que quelques heures, jeudi et hier, avant de rendre un double verdict de culpabilité à l'endroit de Gilles Lachapelle et Roland Brunette.

Ceux-ci subissaient leur procès depuis quelques semaines, devant le juge Jean-Guy Boilard, sous une accusation de complot dans un vol de près de trois millions de dollars, commis en 1976 aux dépens de la Brink's, leur ex-employeur, de même que pour un autre complot dans une tentative de vol ratée de $50,000, contre le magasin Cooprix, de la rue Legendre.

Le juge Boilard a remis le prononcé de sa sentence en janvier, tout en fixant au 9 du même mois l'audition des représentations sur sentence. D'ici là, les deux prévenus demeureront incarcérés.



Un citoyen non identifié de la Pennsylvanie a déboursé le plus haut prix jamais payé pour une photographie, hier lors d'un encan chez Sotheby Parke Benet à New York, offrant $22,000 pour une grande reproduction de cette photo d'Ansel Adams intitulée «Lever de lune, Hernandez, Nouveau-Mexique». Vingt-trois oeuvres d'Adams ont d'ailleurs récolté $188,350 des $292,475 déboursés pour 106 photos à l'encan. (Photolaser AP)

L'ODD déplore la situation qui prévaut dans les pénitenciers du pays

Qu'un manque de soins médicaux, les balles d'un gardien, l'agression d'un codétenu ou encore le suicide en soient la cause, tous les décès survenant dans les pénitenciers canadiens sont attribuables à la situation déplorable qu'on y retrouve, affirme l'Office des droits des détenus (ODD).

Le dernier de ces décès, celui d'Ivan Horvat survenu la semaine dernière à l'institution Archambault, pénitencier à sécurité maximale de Sainte-Anne-des-Plaines, trahit une vague de violence qui y règne depuis bientôt deux ans. Et se lon M. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'ODD (un comité de la Ligue des droits et libertés), elle est attribuable à trois facteurs facilement identifiables.

Il y aurait d'abord, depuis un changement à la loi, des longues sentences d'au moins 25 ans, qui ne donnent à peu près plus aucun espoir à un grand nombre de détenus, dont plusieurs en sont à leur première expérience en milieu carcéral. Ces derniers, face à la situation, sont souvent pris de panique, mais il n'est personne pour les aider sauf leurs parents et amis.

M. Bernheim blâme également l'attitude des autorités pénitentiaires, notamment celle du directeur actuel d'Archambault, M. André Lemarier, et de ses adjoints, qui créerait un climat de tension et d'insécurité à l'intérieur des lieux de détention.

«M. Lemarier confirmait d'ailleurs, à un journaliste qui l'interviewait sur le sujet, qu'Ivan Horvat n'était pas un délateur. Il avouait, par le fait même, qu'il condamne à mort tous les détenus qu'il force à devenir délateurs par le chantage et des promesses.»

À son avis, le climat de confiance actuel entre les détenus et les autorités a été créé par le retrait graduel, sans raisons valables, d'un grand nombre des acquis négociés au cours de la grève pacifique du travail des détenus d'Archambault, en 1976.

L'ODD déplore enfin le démantellement systématique des comités de détenus depuis deux ans, surtout par le transfert des membres de ces comités dans d'autres pénitenciers.

«Cet arbitraire contrevient à la directive no 231 du commissaire des pénitenciers canadiens, qui stipule qu'il doit y avoir un comité de détenus dans chaque institution fédérale», a ajouté hier M. Bernheim lors d'une conférence de presse.

«Ces abus de pouvoir, additionnés aux deux facteurs précédents, font qu'il n'y a plus d'interlocuteur entre les détenus et les autorités du pénitencier. Ce vaccum permet au directeur de diviser les détenus entre eux afin de mieux régner».

Face à ces événements, l'ODD demande aux autorités fédérales de mettre sur pied une enquête publique afin de faire la lumière sur la situation à Archambault. De plus, l'organisme lance un appel à la solidarité parmi les détenus, «afin de résister aux provocations du directeur» et créer les conditions nécessaires à un climat de confiance «entre personnes subissant la même répression et la même incarcération».

Cet appel à la solidarité est repris par l'épouse de M. Horvat, dans une lettre pathétique qu'elle adresse à tous les détenus d'Archambault et que M. Bernheim a rendue publique hier. Elle y demande notamment un terme à «toute cette inhumanité» et met les amis de son époux en garde contre tout geste qui pourrait, dans le contexte actuel, dégénérer en une «Attica canadienne».

Par ailleurs, l'ODD dénonce la directive récente qui abolit, pour des raisons d'économie, les services infirmiers de nuit au centre de prévention Parthenais. Depuis trois ans à peine, six suicides et quatre «morts naturelles» sont survenus dans cette prison de juridiction provinciale.

La directive prévoit qu'en cas d'urgence la nuit, on transporte la victime à l'hôpital Saint-Luc, ce qui amène l'ODD à se demander s'il faut désormais s'en remettre aux surveillants pour juger d'une situation strictement médicale.

L'organisme prie les ministres Marc-André Bédard, à la Justice, et Denis Lazure, aux Affaires sociales, de prendre leurs responsabilités et d'assurer à tous les Québécois incarcérés, comme prévenus ou détenus, les soins médicaux auxquels ils ont légalement droit.

Stationnement interdit: $100

NEW YORK (AFP) — La municipalité de New York, plus que jamais décidée à décourager les automobilistes de pénétrer dans la ville, a décidé de porter le montant de l'amende maximum pour stationnement illégal à $100.

Débrayage spontané de téléphonistes chez Bell

par André Tardif

Un nombre indéterminé de téléphonistes syndiquées de Bell Canada ont débrayé illégalement, hier après-midi, tant dans la métropole qu'à Toronto, pour protester contre la lenteur des négociations visant à leur procurer une première convention collective en tant que nouveau syndicat.

Quelque 7,400 téléphonistes et employés de salles à manger de Bell obtenaient en effet du gouvernement fédéral, le 31 juillet dernier, la désaffiliation à leur ancien syndicat indépendant et leur accréditation en tant que membres du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC-FTQ). Commencées en septembre, les négociations achoppent sur plusieurs points, en dépit de la présence dans le dossier d'un commissaire conciliateur du Conseil canadien des relations ouvrières, M. Rolland Tremblay.

C'est justement le rapport de ce dernier qui a provoqué le débrayage des téléphonistes hier, environ 200 au 620 rue Belmont vers 15 h 35, et celles en postes à deux bureaux de Toronto une heure plus tard. Elles étaient toutes affectées aux communications téléphoniques interurbaines et d'outremer ou à des services spéciaux.

Selon un porte-parole du STCC, les discussions sur le rapport Tremblay, commencées mercredi, piétinaient encore hier, en dépit de son acceptation intégrale par le syndicat. Ce voyant, certaines téléphonistes ont décidé de débrayer spontanément bien que leur droit de grève légale ne sera acquis que le 25 décembre au matin.

«Nous leur avons aussitôt rappelé qu'elles n'avaient pas encore le droit de débrayer et les avons incitées à reprendre le travail, a dit M. Robert Bouchard. Par ailleurs, nous demandons aux dirigeants de Bell de cesser leurs tergiversations et de se prononcer ouvertement sur le rapport du commissaire enquêteur.»

Confirmant que les débrayages avaient amené les négociateurs patronaux à rompre les négociations, hier dans la métropole, un porte-parole de Bell a recommandé aux usagers de composer directement leurs appels interurbains, là où c'est possible de le faire. Environ la moitié du service interurbain de la métropole était affecté par le débrayage au poste Belmont, a-t-il estimé.

Les téléphonistes de la Bell n'en étaient pas à leurs premiers débrayages au cours des dernières semaines. Bell devait même obtenir leur interdiction de la part du Conseil canadien des relations de travail.

Véritable ruée chez les détaillants Esso

Des milliers d'automobilistes ont pris d'assaut les stations service Esso qui offraient un rabais de 4.3 cents le litre, hier et aujourd'hui. La Compagnie Pétrolière Impériale avait choisi ce moyen pour retourner à ses clients les sommes perçues en trop suite à l'annonce de la hausse de la taxe d'accise dans le dernier budget fédéral.

Mais la popularité de cette mesure a obligé l'Impériale à émettre un second communiqué disant que l'offre pourrait prendre fin avant ce soir. On rappelait que les agents pouvaient mettre fin à ce solde dès que le montant global de la taxe aura été remboursé à la clientèle. La compagnie affirmait que l'offre se poursuivait hier toute la journée «même si nous perdons des sommes considérables».

LE DEVOIR a fait une enquête auprès d'une vingtaine de stations service pour constater que le mot d'ordre n'était pas toujours suivi. Le prix du litre d'essence régulier variait entre 19.5 cents et 26.3 cents. Cela signifie un écart de $3.00 environ pour un plein d'essence.

L'offre était limitée aux «stations participantes». Aussi plusieurs automobilistes étaient déçus en voyant le prix à la pompe de nombre de stations service Esso non participantes.

Cependant ailleurs c'était la ruée vers l'or noir. À l'intersection des rues Beaubien et Hippolyte-Lafontaine, près de 28,000 gallons ont été vendus en quelques heures. Il ne fait aucun doute que certains automobilistes — qui fréquentaient habituellement d'autres stations service — découvraient les mérites de l'enseigne aux couleurs rouge et bleu.

Ces malins auront pu obtenir le remboursement offert par certaines compagnies (Texaco...) sur présentation de pièces justificatives. Les victimes seront, dans ce cas, les malheureux automobilistes qui ont l'habitude de payer comptant... n'ayant pas de reçu écrit.

Certaines stations Esso poursuivront le solde jusqu'à ce soir à 17 h. La question est de savoir lesquelles?

Chose certaine, les automobilistes rouleront heureux durant toute la campagne électorale et le soir du prochain budget, tout le monde saura quoi faire avant 20 h.

Le libellé de la question référendaire

Les réactions sont généralement négatives au Canada anglais

Si elles sont généralement négatives à l'extérieur du Québec, les réactions au libellé de la question référendaire, tel que déposé jeudi à l'Assemblée nationale par le premier ministre René Lévesque, ont néanmoins amené plusieurs appuis nouveaux au Québec même.

En Nouvelle-Ecosse, les trois chefs de partis, y compris le premier ministre conservateur John Buchanan, ont condamné la question du Parti québécois. M. Buchanan a dit qu'elle était impossible parce que M. Lévesque demandait un mandat pour négocier, et que sa province refuserait toute négociation.

MM. Jeremy Ackerman, chef des néo-démocrates, et Gerald Regan, leader libéral, ont respectivement dit de la question qu'elle était malhonnête et inacceptable.

En Alberta, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Dick Johnston, et son homologue de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, ont abondé dans le même sens, tout comme le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, qui la traitée de tout à fait confuse.

En Acadie par contre, si elle n'apparaît pas assez claire et directe aux yeux de M. Joseph Daigle, chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, elle est plutôt limpide pour M. Michel Bastarache, président du comité politique qui a rédigé le rapport constitutionnel de la Fédération des francophones hors-Québec.

«Je suis content que le gouvernement québécois ait fait le préambule (indiquant qu'il y aura un deuxième référendum), a-t-il noté. Il aurait pu y avoir mauvaise interprétation. Si l'on répond OUI ce sera un très petit pas vers la souveraineté. Il sera encore possible d'interpréter le résultat du vote comme étant une simple volonté de changement au lieu d'un vote pour l'indépendance.»

Selon M. Bastarache, un NON entraînerait par contre «une remise en question très sérieuse du Parti québécois à court terme».

M. Jean-Claude LeBlanc, président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, a déclaré pour sa part que le gouvernement Lévesque a fait preuve d'intelligence sur le plan stratégique.

«La question est raisonnable, a-t-il dit. Elle laisse présager une période de négociation plus longue que prévue, une plus grande patience de la part du PQ». M. LeBlanc a souligné que le deuxième référendum était tout à fait souhaitable. «Il est normal, plus démocratique de donner aux Québécois la possibilité d'approuver ou de rejeter le résultat des négociations. C'est une approche réaliste».

Pour sa part, le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Paul Comeau, a déclaré que les leaders politiques auraient à faire plus que critiquer la proposition du Parti québécois.

«Ils devront avancer d'autres solutions», a-t-il fait remarquer, invitant tous les partis politiques à définir clairement le fédéralisme qu'ils proposeront aux Québécois.

Le père Léger Comeau, président de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse et de la Société nationale des Acadiens, a dit lui aussi que la question était honnête.

«Il fallait qu'elle soit posée comme ça pour voir ce qu'il y a au fond des coeurs québécois, a-t-il signalé. Il y a un courant d'insatisfaction au Québec qui dure depuis la Confédération. Même s'ils pourront changer d'avis lors du deuxième référendum, bon nombre de gens devront s'engager d'un côté ou de l'autre. C'est un début, la première question à poser».

M. Donatien Gaudet, président du Parti acadien, a dit que la question était «très correcte» et que les Québécois y répondraient favorablement. Sinon, a-t-il ajouté, il faudra «un bon bout de temps» avant qu'ils aient la chance de se prononcer ainsi sur la question.

M. Gaudet a reconnu que la question était «large» mais il a noté qu'elle devait l'être afin que le Parti québécois ait une marge de manoeuvre. Il a cependant sévèrement critiqué le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan.

«Parler de fraude, a-t-il dit en se référant à M. Ryan, c'est frôler l'hypocrisie, c'est faire preuve d'opportunisme et de politicaillerie. M. Ryan joue sur la crédibilité des gens.»

Enfin, M. Jean-Guy Finn, chef du département des sciences politique à l'Université de Moncton, a déclaré que la question était honnête dans la mesure où le préambule précise qu'il y aura un deuxième référendum.

Dans la métropole hier, plus d'une vingtaine d'universitaires, d'écrivains, d'artistes et de syndicalistes ont annoncé qu'ils répondront OUI à la question, le jour du référendum. On retrouve: Esther Benaim, Robert Boily, Guy Bourgeault, André Charron, Gabriel Gagnon, Pierre Goldberger, Sheilagh Hedgins, Emile Olivier, Bertrand Rioux, Marcel Rioux et Robert Van Dycke, tous de l'Université de Montréal, de même qu'Émile Boudreau, Michel Brault, Marcelle Ferron, Jacques Godbout, Claude Jasmin, Pauline Julien, Michèle Lalonde, Robert Laplante, Jean-Paul Lebourhis, André L'Heureux, Gaston Miron, Pierre Perreault, Pierre Badeboncoeur et Gilles Vigneault.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, M. Marcel Rioux, professeur de sociologie à l'U de M, se faisait le porte-parole du groupe pour déclarer:

«Par-delà les questions partisanes et nos chicanes de famille, nous disons OUI, à notre peuple et à notre avenir, OUI au peuple des usines et des banlieues, OUI au peuple des mineurs et des bûcherons, OUI au peuple des hommes et des femmes des dures journées d'hiver, OUI au peuple d'espérance à la petite semaine, OUI à notre peuple et sa parole souveraine dans nos cuisines, OUI à notre peuple et à notre prochaine souveraineté politique.»



Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, montre fièrement la carte de crédit de Pétro-Canada qu'un partisan lui a remise, hier à Vancouver, où il tenait une assemblée électorale. On sait que le NPD est fermement opposé au projet du Parti conservateur de démanteler Pétro-Canada. (Photolaser CP)

Heures d'ouverture:
du lun. au sam. de 5h30 à minuit.
Fermé le dimanche

la sila

gastronomie italienne

2040, St-Denis, Montréal
réservations: 844-5083

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

La confessionnalité en cause

EN sombrant dans l'intolérance et le ridicule dans l'affaire de l'école Notre-Dame-des-Neiges, la Commission des écoles catholiques de Montréal n'aura rendu qu'un service à la collectivité: celui de remettre à l'ordre du jour le problème de la confessionnalité scolaire au Québec, et d'appeler désormais des solutions qui dépassent le cas par cas. Pendant longtemps, et encore tout récemment, on a prêché la patience, l'assouplissement des «attitudes», et espéré que des retouches graduelles au système, faites au fur et à mesure de l'appariton des besoins, allaient réussir à accommoder à la fois croyants et non croyants. L'impasse qui se produit à Montréal indique qu'il n'en est rien, et la Commission des droits de la personne vient d'affirmer clairement que des droits fondamentaux sont en danger. Elle presse le législateur de se mettre à la tâche. Mais rien n'indique que celui-ci, perdu dans ses tiraillements référendaires, ait d'autre intention que de laisser pourrir encore cette question.

■

Il y a désormais quinze ans que le rapport de la Commission Parent soulignait, dans son étude complète du système scolaire québécois, que le droit de tous à l'enseignement public a priorité sur le droit de certains à une éducation religieuse. Loin de mettre en cause la confessionnalité scolaire qui faisait encore à l'époque l'objet d'un large consensus, la reconnaissance de ce principe obligeait toutefois l'État à trouver des formules pour que ne soient pas imposé à des individus un enseignement religieux dont ils n'auraient pas voulu. Ce n'est qu'en 1967 qu'on adopta une solution boiteuse et difficile d'application, celle de l'exemption de l'enseignement religieux pour ceux qui le désirent. On sait la résistance passive qui suivit, à telle enseigne que les programmes de «formation morale», droit reconnu aux exemptés, viennent à peine d'être terminés au ministère de l'Éducation, qu'ils ne sont pas disponibles en plusieurs institutions encore, et que maintes écoles — dont un bon nombre de la CECM — multiplient les obstacles pour empêcher les parents de se prévaloir de ce droit. À telle enseigne aussi qu'en février 1978, la Commission des droits de la personne devait intervenir et rappeler que ce simple droit à l'exemption est de l'ordre des libertés fondamentales. Les «attitudes», on le voit, ont oublié de mûrir.

Si la résistance à l'exercice du droit à l'exemption n'avait pas été si farouche, la bonne entente eût pu retarder l'examen qui s'impose aujourd'hui du caractère rigidement confessionnel de l'ensemble du système d'enseignement au Québec. Car en théorie, on prévoit partout la possibilité d'un enseignement, et d'écoles «autres» que catholiques ou protestantes. Mais en pratique, tout cela n'est que voeux pieux et fleurs de littérature. Sauf pressions très fortes, accomplies d'ailleurs en l'absence la plus totale de guides et de règlements, aucun groupe ne peut normalement obtenir ces services pour «autres».

On sait qu'en 1971, pour des raisons juridiques et administratives, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation, qui est en quelque sorte, par une loi de 1964, le gardien et le législateur de la confession catholique scolaire au Québec, décidait de «reconnaître» comme catholiques toutes les écoles établies dans les commissions scolaires établies «pour catholiques» au Québec. Dans le rapport annuel 1978-79 du Conseil supérieur, tout juste publié, le Comité qualifie rétrospectivement son geste de «fécond et audacieux» parce que provoquant une «prise de conscience» dans les milieux concernés, de ce que devrait être leur réalité.

Cette analyse mérite des nuances. Le Comité catholique lui-même, comme il l'a démontré en révoquant le statut confessionnel de l'école Notre-Dame-des-Neiges à la demande de son comité d'école, a montré un respect remarquable de l'évolution du milieu. Mais il n'est pas certain que le chaos et la guerre qui ont suivi à la CECM n'ont pas racine dans la tranquille possession de la catholicité, pour toutes les écoles de la Commission, qui avait été accordée sans examen en 1971. Il eût sans doute été plus judicieux de n'accorder cette reconnaissance que temporairement, pour dénouer un imbroglio administratif qui était réel, et d'exiger ensuite des écoles qu'elles réfléchissent activement à leur statut confessionnel avant d'en demander le renouvellement.

Cela, il était possible de le faire dès cette année. Dans le projet de loi 71, tout juste adopté à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation ouvre la porte à la création de «conseils d'orientation» pour chaque école auxquels on aurait pu faire un devoir de traiter de cette question et de faire rapport. De même on aurait pu ranger, parmi les objets de consultation obligatoire et annuelle du comité d'école, le statut confessionnel de celle-ci.

Mais rien, dans cette loi qui devait concrétiser le plan d'action «L'école québécoise», publié par le ministre au début de l'année, ne vient ajouter le moindre mécanisme facilitant la résolution de cette question. On en reste donc à «l'hypothèse» de création d'écoles non-confessionnelles ou multiconfessionnelles évoquée pour la seule bonne conscience dans le plan d'action.

■

Si ces plus infimes mécanismes de consultation et de réflexion n'ont pas été créés, même après les enseignements de la célèbre affaire de Notre-Dame-des-Neiges, on est donc encore fort loin d'une action plus globale, plus juste, et plus consistante. Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'Éducation est profondément décevant à cet égard. Le Conseil lui-même se contente de périphrases où le besoin de «prudence et de souplesse» le dispute à «l'audace et l'imagination». Le Comité catholique souligne la nécessité de «clarification», mais rien de plus. Quant à la Commission de l'enseignement élémentaire du CSE, elle en est encore à inciter au respect du droit à l'exemption et elle esquive le problème de la confessionnalité des structures scolaire par un détour aussi étonnant qu'inexcusable. C'est la confessionnalité qui devient en cause, reconnaît-elle, «mais ce sujet ne passionne pas la majorité des Québécois à l'heure actuelle, occupés qu'ils sont à d'autres choix».

Si la mentalité gouvernementale déteint ainsi sur un comité consultatif mis en place pour réfléchir, prévenir, étudier et aviser, le Conseil supérieur de l'Éducation, qui se bat pour sa survie, ne fera pleurer personne le jour de ses funérailles.

Soit, les Québécois sont «occupés à d'autres choix». Faut-il que leurs dirigeants et les esprits éclairés qui les conseillent oublient pour autant de se pencher sur des carences qui mettent en danger des libertés fondamentales? La Commission des droits de la personne, elle, vient d'affirmer que le système «d'exemption» de l'enseignement religieux est une mécanique «négative et insuffisante» et que l'école catholique, quand elle est l'école publique et commune d'une municipalité scolaire, est «porteuse de discrimination» tant dans ses pratiques d'embauche que par son projet global, qui ne peut reconnaître à tous ses élèves, également, leur liberté de religion. Il faut, conclut la Commission, que «les autorités» se mettent à la tâche.

Mais elles ont tout l'air, elles aussi, d'être occupées à d'autres choix, et surtout à ne rien toucher qui puisse nuire au choix qu'elles proposent. Rarement, le danger de la priorité accordée par ce gouvernement à la résolution de la question nationale aura-t-il été aussi crûment mis en évidence.

Lise BISSONNETTE

ACTUALITÉ

Dynamique de la droite au Portugal

La dynamique de droite mise en évidence lors des élections législatives du 2 décembre au Portugal a été largement confirmée à l'occasion des élections municipales qui ont eu lieu le 16 décembre. L'Alliance démocratique, une coalition qui regroupe le parti social-démocrate de M. Sa Carneiro, le Centre démocratique et social de M. Freitas do Amaral, les monarchistes du modeste P.P.M., les réformateurs dirigés par M. Medeiros Ferreira, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Soares, et quelques indépendants, a nettement remporté ce dernier scrutin.

Cette coalition obtient près de 47% des suffrages exprimés, un score voisin de celui du 2 décembre, qui lui avait déjà permis de conquérir la majorité absolue des sièges dans la nouvelle Assemblée de la République, dont la première réunion devait avoir lieu avant Noël. Majoritaire au Parlement, assurée d'être chargée par le président de la République de diriger les affaires de la nation jusqu'aux élections législatives d'octobre 1980, l'Alliance renforce d'autre part son emprise au niveau des communautés locales, dont l'importance est très grande dans ce pays morcelé par l'histoire et la géographie.

Le parti socialiste de M. Mario Soares est le grand perdant des élections du 16 décembre, comme il l'avait été au soir du 2 décembre; il ne conserve que 59 des 155 conseils municipaux qu'il contrôlait. Il abandonne, au profit des candidats de l'Alliance, les mairies de Lisbonne, de Porto et de Coïmbre. Sa déroute est particulièrement spectaculaire dans la capitale, où il ne conserve que deux districts (fregnesias) sur les quarante-sept où il était majoritaire. Les socialistes, choqués par les résultats du 2 décembre, espéraient redresser quelque peu la situation.

Plusieurs petites formations de gauche qui ne se représentaient pas, comme l'U.E.D.S. (Union de la gauche pour la démocratie socialiste, de l'ancien ministre Lopes Cardoso), avaient lancé un appel à la cohésion de toute la gauche face à ce glissement à droite menaçant les conquêtes de la révolution du 25 avril 1974. L'Alliance démocratique ne se présentait pas de son côté en un ordre aussi rigoureux que lors des élections législatives. Enfin, le taux d'abstention devait logiquement favoriser la gauche, et surtout le parti socialiste. Il n'en a rien été. Le scrutin du 16 décembre a prouvé que les Portugais étaient fermement attachés à leur droit de vote en dépit d'une fatigue évidente d'une opinion lassée par les jeux et les promesses d'une classe politique souvent coupée des réalités.

C'est la droite qui bénéficie de ce retournement d'opinion, car elle offre, à tort ou à raison, une solution de rechange crédible, et en tout cas une perspective de remise en ordre sans violence.

À gauche du parti socialiste, c'est une nouvelle fois le parti communiste de M. Alvaro Cunhal qui ramasse les électeurs déçus par la politique parfois ambiguë de M. Soares, qui avait basé toute sa conduite, en 1974 et en 1975, sur un anticommunisme dont beaucoup de Portugais pensent qu'il a favorisé ce glissement à droite maintenant dénoncé avec virulence par le leader du parti socialiste. Le P.C.P. s'installe solidement dans toute la banlieue ouvrière de la capitale. Il apparaît ainsi en position de force pour négocier demain une éventuelle trêve sociale avec le gouvernement de M. Sa Carneiro, sans doute plus soucieux de bien préparer l'échéance d'octobre 1980 que de remettre tout de suite en question toutes les conquêtes d'avril 1974.

RÉPLIQUE

Le diable sur la muraille

par Pierre Billon

Spécialiste en matière de communications. l'auteur est fonctionnaire à Ottawa.

■

À l'auberge espagnole des communications, Louis O'Neill apporte, sur le plateau du DEVOIR (12 décembre 1979), un salmigondis qui ne manque pas d'épices, mais dont la sauce est mal liée. Quel est le principal message de l'ancien ministre des Affaires culturelles et des Communications? C'est de dire: a) que la télécommunication revêt une importance vitale pour le Québec et b) qu'il serait en conséquence catastrophique de démanteler le ministère québécois des Communications. À qui M. O'Neill adresse-t-il ce plaidoyer? Sans doute à l'opinion publique en général, mais aussi, plus spécifiquement, à ceux qui ont quelque influence sur cette décision appréhendée de démantèlement, au sein du gouvernement québécois ou dans ses antichambres.

Or, que fait un ancien ministre péquiste pour convaincre un gouvernement péquiste de la justesse d'un tel point de vue? Il entre en transe et invoque les esprits frappeurs qui, comme chacun sait, trainent leurs chaînes du côté d'Ottawa. Il faut conserver un ministère des Communications au Québec pour empêcher le pouvoir fédéral de «s'approprier même les châteaux-forts de résistance qui appartiennent au Québec, par exemple la télévision payante et la télévision éducative». «Derrière l'attitude négative du pouvoir fédéral, écrit encore le député de Chauveau, on distingue les éléments d'une idéologie, d'une sorte de philosophie politique, si tant est qu'on puisse accoler une expression aussi élevée à un réflexe bourbonien, sous-produit d'un complexe impérial hérité d'une autre époque» (sic).

Voilà des arguments qui constitueront sans aucun doute une révélation illuminante pour le gouvernement de M. Lévesque et tout permet de croire que les conseillers du pouvoir, après avoir pris connaissance du texte publié dans LE DEVOIR, se frapperont le front en s'exclamant: — Et dire que nous allions supprimer le ministère des Communications! On l'a échappé belle!

Mais pour qui se souvient de la tirade des nez de Cyrano de Bergerac, la tentation est forte de répliquer à la diatribe de M. O'Neill: «C'est un peu court, jeune homme! Vous auriez pu dire...»

L'ancien ministre aurait pu évoquer par exemple les conséquences de la révolution informationnelle sur la société nord-américaine, poser la question de la vulnérabilité de la société et de la personne par rapport aux banques de données et à la circulation transnationale d'informations confidentielles, démontrer que les applications de micro-électronique vont entraîner un accroissement dramatique du chômage et ce, même dans les rangs de la main-d'oeuvre la plus qualifiée, énumérer les effets de la télématique sur les transactions bancaires et sur la nature même du travail de bureau, souligner l'impact prévisible de la télévision à péage sur la production cinématographique québécoise, parler du rôle des industries de l'électronique et du logiciel au Québec, dénoncer...

Tous ces arguments et d'autres plaident en faveur du maintien et du renforcement du ministère québécois des Communications et on a peine à croire que les rumeurs de démantèlement sont fondées, tant il est aisé de démontrer l'importance de ce secteur sur les destinées des Québécois, comme d'ailleurs sur celles de l'ensemble des Canadiens.

Si donc je partage la conclusion de M. O'Neill, je ne puis le suivre dans sa démonstration, qui témoigne... d'un réflexe occitanien, sous-produit d'un complexe colonial hérité d'une autre époque. Oui, les raisons abondent pour que le gouvernement québécois — celui-ci ou le suivant — accorde une priorité au secteur de la télécommunication et se dote des structures gouvernementales les plus appropriées à l'administration de cette priorité. Dans l'état actuel du partage des compétences, le Québec a toute latitude pour prendre des décisions déterminantes dans la plupart des dossiers majeurs cités par Louis O'Neill: le développement de l'industrie de l'informatique, la concertation avec les entreprises de téléphonie en vue d'accélérer le progrès technologique en communications, la télévision éducative, le développement des médias communautaires, sans oublier, cela va de soi, Radio-Québec.

Par contre, peindre le diable sur la muraille et mettre de l'avant comme principale raison à cette priorité la nécessité pour le Québec de se défendre contre les vilains fédéralistes qui veulent envahir ce secteur, c'est probablement de l'obsession et c'est certainement de la sottise.

BILLET

Les enfants de l'Année

Les enfants de l'Année, Justin, Sacha et Michel, pendus au « revers » (il faut bien appeler les choses par leur nom) de l'habit de cérémonie de leur père, ont dû, à l'instar des trois anges dans nos campagnes chanter, pathétiques, en cette avant-veille de Noël: « Ne nous quitte pas, ne nous quitte pas... » Hélas! M. Trudeau entendait aussi, simultanément, le chant du cygne et le chant des sirènes du Pouvoir.

Au sein de cette insolite chorale de Noël, allait-il de nouveau s'exécuter comme soliste? L'homme était doublement tiraillé avec, d'un côté, ses garçons pendus à ses basques et de l'autre côté tiré par la manche par les hautes instances de son parti invoquant des raisons d'Etat. M. Trudeau le sait mieux que personne: la raison du plus fort ce n'est pas une fable. Il sait également que la raison d'Etat a ses raisons qui ignorent le coeur.

Il faut désormais en prendre libéralement son parti: l'Année de l'enfant est bel et bien terminée. C'est le temps de revenir aux choses sérieuses. Pour ne pas laisser la nation orpheline (plusieurs pères putatifs étaient pourtant déjà sur les rangs, trépignants, se disant prêts à assumer la tâche) M. Trudeau a délaissé le rôle de père noble qui lui seyait si bien. N'ayant pu résister à la tentation de survivre à sa nécrologie — ce qui n'est pas un mince exploit — il feint d'oublier qu'il y a plus triste que la famille monoparentale: la famille démunie parentale.

Rolande
ALLARD-LACERTE

LETTRES AU DEVOIR

■ Donnez l'alarme!

(Au président de la Compagnie Lumistar International du Canada Ltée.)

A l'occasion de mon anniversaire, j'ai reçu un radio-réveil « Neutron » fabriqué par votre compagnie. Empressée que j'étais d'en faire usage, je me hâtai de lire les instructions selon votre conseil. En effet: « Avant d'agir cette radio horloge, passez quelques minutes à lire ces instructions, s'il vous plaît », dit le dépliant.

Pourtant j'ai éprouvé quelques difficultés à faire fonctionner l'appareil! J'ai tout d'abord, pour « l'agir », « bouché le cordon dans une issue AC régulière », en prenant bien garde de ne pas « le lier à une issue DC électrique ». Ensuite j'ai « réglé le marche-arrête-auto bouton à la position marche »; j'ai « relevé le contrôle à « 0 » jusqu'à ce qu'il claque ». Puis, pour régler l'heure de mon réveil, j'ai « appuyé le sommeil ». On m'explique aussi qu'après quelques manipulations, « l'appareil se coupera et s'ouvra dans neuf minutes précisément »! (Guérison miraculeuse?!!!) Pour me faire mieux comprendre le fonctionnement, il y a même un exemple très explicite: « Votre appareil est préparée à vous réveiller à 7:00. A 7:00 quand la radio ou l'alarme (lequel vous avez choisi) résonne, touchez le bouton de somme. L'appareil est étouffé et neuf minutes plus tard, à 7:09 votre appareil résonnera encore une fois ». Quelle résurrection! On me dit ensuite que si je désire « annuler la radio avant la fin de cette heure », je n'ai qu'à appuyer « le bouton somme simplement » (Je m'en garderais bien! Un si bel appareil!!!)

Il y a de plus un avertissement qui dit ceci: « A prévenir le feu ou le coup d'hazard n'exposez pas cet appareil à la pluie ou à l'humidité ».

J'apprends enfin à ma grande joie que « cette radio a une antenne très sensitive d'une baguette de fer ».

Je dois maintenant avouer qu'avant de pouvoir comprendre à fond le mécanisme, j'ai dû m'y reprendre à plusieurs fois!!! Néanmoins je suis bien protégée par la garantie que m'offre votre compagnie et qui dit entre autre que « si on a besoin du service qui est occasionné de la raison de défaut ou malfonction pendant la période de la garantie, la Compagnie Lumistar International du Canada Ltée réparerait ou à son discrétion il remplacerait ce produit gratuitement ».

Mais on n'est jamais tout à fait à l'abri des clients malhonnêtes, ce pourquoi on rajoute que: « Si après une examination il est déterminé que le produit s'est été mêler de quelque manière sous réserve du maltraitement ou utilisé avec des complices prohibée à la Compagnie Lumistar International du Canada Ltée n'assume pas la responsabilité pour le service ou le rechange des pièces ». Qui oserait l'en blâmer!!!...

Marie-Claude ROY
Outremont, 11 décembre

■ Il s'agit de femmes collaboratrices

(Lettre adressée à M. Michel Nadeau)

Dans votre article publié en page 4 du DEVOIR d'aujourd'hui (13 décembre), vous employez le terme « femme du propriétaire » pour désigner la personne qui pourra, selon le dernier budget fédéral, faire bénéficier une entreprise d'un abattement fiscal. Nous tenons à vous faire remarquer que ce terme est tout à fait inexact.

Tout d'abord, il s'agit d'une déduction de salaire permise pour un conjoint et non pas pour « la femme du propriétaire ». Deuxièmement, si vous voulez parler de l'épouse, vous devriez plutôt parler de la femme collaboratrice et non pas de « la femme du propriétaire » ce qui peut être bien différent.

Quand on parle de « femme collaboratrice », on parle d'une femme qui travaille de 26 à 45 heures dans l'entreprise familiale. Vous êtes certainement d'accord pour dire que toutes les « femmes de propriétaires » ne sont pas nécessairement des femmes collaboratrices. Nous ne connaissons pas encore toutes les modalités de la mesure proposée dans le budget fédéral, mais il serait vraiment étonnant qu'on permette à toutes les entreprises de déduire automatiquement un salaire pour le conjoint qu'il travaille ou non dans l'entreprise!

L'AFEAS se bat depuis 1975 pour la reconnaissance de la femme collaboratrice dans une entreprise familiale. La mesure adoptée par le gouvernement fédéral est un premier pas. Dans notre société, une personne qui travaille est en droit de s'attendre à une rémunération et il est inacceptable que cette dépense d'exploitation ne soit pas considérée comme telle lors du calcul du revenu imposable.

Il s'agit d'une mise au point et nous tenions à la faire ne voulant pas que les gens croient que de telles entreprises bénéficient « de faveurs du gouvernement ».

Lise LEDUC
secrétaire générale
Montréal, 13 décembre

■ *Dans le journal de ce même jour, à la page 17, un article du même auteur expliquait les implications fiscales de cette mesure. Le texte précisait entre autres les efforts déployés par l'AFEAS en vue de faire reconnaître la contribution matérielle du conjoint dans une petite entreprise. Quant à l'expression « femme du propriétaire », nous reconnaissons volontiers qu'elle n'était pas appropriée et nous nous en excusons auprès de nos lectrices.*

M.N.

■ Venez divin messie... et il vint!

Après une longue période de méditation et de silence il apparaît, notre sauveur; il est sorti de sa retraite «fermée» pour venir aider son peuple. Le Canada est sur le bord de l'abîme; seul un miracle peut l'empêcher d'y sombrer; seul Trudeau peut faire un miracle. C'est pas beau ça?

Ce qui est plus beau encore c'est que ça marche toujours. On a une fois de plus trouvé des moutons pour les embarquer dans des bateaux pareils. Panurge est peut-être mort, mais ses moutons sont bien vivants.

Ils n'ont rien appris depuis des siècles. Ils continuent à se jeter à l'eau comme des imbéciles, à répondre aux sollicitations de leurs manipulateurs.

Hier encore, on se félicitait du départ de Trudeau; il était le grand responsable de la défaite électorale, ou n'en voulait plus comme chef, il ne pouvait que nuire à l'unité du Canada etc... De son côté, Trudeau se retirait pour s'occuper de sa famille et autres choses aussi nobles... sûrement plus noble qu'un parti dans l'opposition.

Que s'est-il passé pour que, en quelque heures, ce triste personnage redevienne un grand homme? Qu'on s'abaisse à le supplier de revenir après qu'il nous ait quittés avec dédain?

Des élections! Ce mot fait perdre la tête, oublier le passé annihiler le jugement. La cupidité peut-elle rendre aussi inconscient?

Nos grands ministres que l'on voit faire de grands discours à la télé sont-ils aussi peureux dans la vie, qu'ils sont braves à la télé? Ce sont pourtant nos gouverneurs, nos dirigeants en lesquels nous avons mis toute notre confiance. C'est d'eux que nous attendons la relève, un renouveau, un pas en avant. Nous aurions aimer les voir se retrousser les manches, face à la situation actuelle et se nommer un nouveau leader jeune et dynamique.

Hélas ils se sont agenouillés et ont implorés l'indulgence de Trudeau comme un mari cocu submergé par la vaisselle sale, supplie sa femme volage de revenir à la maison... avec son amant en plus.

Quel tristesse. Ce sont là les piliers du parti libéral, espérons que nous aurons plus d'honneur qu'eux; que nous saurons garder nos moutons près de nous; et les laisseront fêter bêêêtement le retour de leur DIVIN MESSIE entre eux.

G. LANCTÔT
Beloeil, 18 décembre

■ Une preuve de notre aliénation

La Cour suprême du Canada, celle qui penche toujours du même côté, vient de déclarer inconstitutionnelle la partie de la Charte de la langue française portant sur la langue de la législation et de la justice. Ainsi donc, aussi aberrant que cela puisse paraître, cette décision de la Cour suprême remet en cause deux cruelles réalités: la première celle qui démontre que même en 1980, 112 ans après l'avènement de la Confédération, il faudrait que nous, Québécois, nous daignions supplier le gouvernement de Londres pour obtenir le moindre changement en notre faveur et cela aux dépens même de notre dignité. La deuxième réalité découlant de la première est celle qui prouve que nous sommes historiquement encore aujourd'hui, les vaincus d'hier, c'est-à-dire ceux à qui on a donné aucune chance au détriment d'une minorité anglophone qu'on continue de surchoyer au Québec.

Cette décision de la Cour suprême qu'on a qualifiée à juste titre d'injure suprême envers la nation francophone, aura sans doute, entre autres effets, de nous faire mieux comprendre, pourquoi un jour, nos pères ont voulu fondre leurs cuillers pour en faire des balles... Mais la situation serait peu dramatique si seulement tous les Québécois, dans un geste de solidarité sans précédent décidaient de dire un oui massif au référendum du printemps. Hélas, des Québécois, par inconscience ou par dénaturation équivalente aux effets des meilleurs lavage de cerveaux, s'apprêtent à dire non, même au risque de perpétuer encore longtemps, notre aliénation et notre triste asservissement national.

Y aurait-il donc ainsi des jugements de cour qui dans les faits, équivaudraient presque à des crimes bien emballés envers une nation? Après un tel événement peut-il y avoir encore chez nous des indécis? René Lévesque a raison, l'avenir serait inquiétant si nous devions demeurer dans le présent régime politique.

Guy MILOT
Montréal, 15 décembre

■ De la presbytie

(Lettre adressée à M. Claude Ryan).

Le PQ exagère la portée du jugement de la Cour suprême, déclarez-vous. Et vous, monsieur, vous semblez exagérer l'importance et la portée de vos stratégies, au point de nier l'implication d'un problème qui dépasse largement les aléas stratégiques de la quête du pouvoir. Parce que plus qu'une langue théorique dont le droit à l'exercice serait confirmé par un texte de loi, ce jugement met en cause la langue dans sa pratique. Cette langue qui doit constamment chercher sa définition et sa confirmation. Parce que derrière toute langue, il y a un projet de morale, une éthique qui se définit par et dans ces pratiques collectives qui ont le nom d'institutions. Nier cette morale revient a vouloir nier son pouvoir d'intervenir dans une dynamique collective. Et cela, vous en conviendrez, ne peut en aucune manière se réduire à la fréquence d'utilisation d'une institution dont elle se verrait exclue, ou du moins, soumise à un concubinage qu'elle n'aurait pas choisi.

Parce qu'une langue, c'est par delà la structure d'un code, une promesse. Voilà pourquoi, je crains fort que l'histoire ne puisse vous pardonner votre presbytie stratégique!

Guy CLOUTIER
écrivain
Québec, 16 décembre.

■ Rien de surprenant

La défaite du gouvernement Clark est chose tout à fait naturelle pour la vie politique de nos jours. Il faut congédier quiconque n'appuie pas des déficits budgétaires à ne jamais cesser, et qui ne veut pas jouer le rôle du père Noël en achetant les votes des électeurs avec leur propre argent. C'est maintenant à nous de décider si nous pouvons survivre en continuant à nous bercer de telles illusions.

Michael WOOD
Ottawa, 14 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Jacques DUFRESNE



La fête des relevailles

CE sont les relevailles de Marie qu'il faudrait d'abord fêter le 25 décembre. Elle était vierge, elle était pauvre; au terme d'un voyage long et pénible, elle accouchait dans une étable. S'il y avait eu des statisticiens de la santé à l'époque d'Auguste, nous saurions tous aujourd'hui qu'elle n'avait qu'une chance sur quatre ou cinq de survivre.

Dans les sociétés traditionnelles, l'accouchement, s'il était vécu avec plus de naturel, était fréquemment tragique. Les historiens le rappellent avec force à ceux qui, en dépit des témoignages d'un passé récent, voudraient encore l'ignorer. Dans son Semmelweis, son premier livre et peut-être son plus émouvant, Céline racontait déjà que dans certains hôpitaux pour pauvresses, au XIXe siècle, le taux de mortalité des femmes en couches pouvait atteindre 40%. Il ne devait pas être beaucoup plus bas dans les étables de Bethléem au plus fort de l'hiver.

Que la mère et l'enfant aient survécu, voilà la merveille! Et c'est peut-être ainsi que les chrétiens ont perçu secrètement la Nativité au cours des siècles. D'où la force incomparable du message de Noël. En un point précis et repérable du temps, un Dieu prenait le risque de mourir lui-même et de faire mourir sa mère en naissant. C'était l'Incarnation sous sa forme la plus extrême et la plus incompréhensible.

Sans réduire le Noël chrétien à un mécanisme d'adaptation, on peut essayer de la comprendre dans le contexte de l'instinct de conservation. Avant le dix-neuvième siècle, la survie de l'espèce humaine ne devait paraître assurée à personne, pour de multiples raisons relevant des connaissances historiques les plus élémentaires. Il fallait donc que la natalité soit encouragée. Sur ce strict plan, le mystère chrétien de l'Incarnation est peut-être le bienfait le plus précieux que l'humanité, du moins celle de l'Occident, ait jamais reçu.

Porter et nourrir un enfant étaient des choses douloureuses, mais si indiscutablement nécessaires qu'on ne devait pas, qu'on ne pouvait pas prendre la douleur en considération. En mettant l'accent sur l'incarnation et la naissance d'un Dieu, plutôt que sur la survie de la mère, l'Église facilitait le nécessaire refoulement des craintes et des angoisses liées à la conception et à l'enfantement. En apprenant à tous la nouvelle que le Christ était né d'une femme en chair et en os, elle transformait la nécessaire maternité en une chose bonne et désirable.

Mythes ou réalités, il fallait des messages de ce genre pour assurer la survie de l'homme occidental, déjà enclin à se détourner de la vie, sous l'influence de la pensée hellénistique décadente.

À-t-on assez souligné le fait que les principales hérésies, toutes d'origine grecque, ont pour trait commun de remettre en question le mystère de l'Incarnation et par ce biais, l'impératif biologique? L'arianisme fait du Christ une divinité de deuxième ordre, n'ayant que quelques-uns des attributs du vrai Dieu. Le docétisme va plus loin en faisant du Christ lui-même, et donc de sa naissance et de son incarnation, une simple apparence. Assumant et dépassant le docétisme, les cathares iront, dans leur morale, jusqu'à présenter la génération comme une choses négative ou, au mieux, indifférente. Ils s'attaquaient donc de plein front à une croyance qui était l'une des conditions fondamentales de la survie de l'humanité.

La riposte fut immédiate et implacable, comme chacun sait: ce fut la croisade contre les albigeois, qui se termina par le martyr des derniers cathares à Montségur. La même hérésie, d'origine manichéenne, avait reparu en divers endroits au cours des siècles précédents. Partout, elle avait été réprimée avec la même violence.

Aujourd'hui le mystère de Noël ne correspond plus à une nécessité biologique. Il correspond tout au plus, dans certains cas, à un besoin national. La survie de l'espèce paraît assurée, trop bien assurée, pour longtemps encore. D'autre part, dans les pays développés, l'accouchement n'est plus une chose tragique. On en est à se demander si les enfants doivent ou non y assister.

Cela explique peut-être la désacralisation déplorée par beaucoup de croyants, dont Jacques Grand'Maison, qui vient de consacrer un ouvrage à cette question. (1) On remarque aussi la disparition du sacré entourant les deux autres grands moments de la vie: le mariage et la mort. Cette disparition s'explique peut-être également par la prise en charge par l'homme des conditions de sa survie.

Ce contexte général rend compte aussi, partiellement du moins, du mouvement de libération des femmes, et il lui donne un sens. Le fardeau de l'espèce reposant désormais sur celles qui choisissent librement d'avoir des enfants, il était inévitable que l'identification à la vierge-mère soit rompue, parfois brutalement. Il était également inévitable que les plaisirs sacrifiés depuis des millénaires deviennent l'objet d'une quête impatiente, souvent incompatible avec le but apaisant qui est poursuivi.

Il serait donc vain de tenter, par une quelconque réinvention du passé, de redonner à Noël son ancien caractère sacré. Pour satisfaire les aspirations au sacré de nos contemporains, il vaudrait mieux sanctifier Héloise pour son amour de femme. À la limite, l'homme blanc préférerait sans doute disparaître plutôt que de revenir aux anciennes conditions de la survie. Mais le mystère de l'Incarnation n'est pas nécessairement dépoétisé lorsqu'il est ainsi assimilé aux nécessités historiques et biologiques. Il acquiert une beauté plus essentielle. On peut désormais le considérer d'un point de vue qui est au-delà des besoins et des répulsions.

(1) *Une foi ensouchée en ce pays*, Montréal, Leméac 1979.

Sihanouk par lui-même

Norodom Sihanouk, **Chroniques de guerre... et d'espoir,** Hachette/Stock, 301 pages. Paris 1979.

par Robert Garry

ON a reproché au Prince Sihanouk d'avoir plagié le titre de l'ouvrage du général De Gaulle *Mémoires d'espoir*, en intitulant son livre *Chroniques de Guerre et d'espoir*. Il s'en est vivement défendu, précisant que ce sont les éditeurs Hachette/Stock qui auraient choisi ce titre, alléguant qu'il y aurait eu quelque corrélation entre les situations, auxquelles tous deux avaient été confrontés, aux moments les plus cruciaux de leur vie politique.

L'ouvrage du Prince Sihanouk vient à son heure; au moment où la nation et le peuple cambodgien sont menacés de disparition, il donne, des événements, des éléments d'explication et suggère une solution aux problèmes avec lesquels le Kampuchéa se trouve aujourd'hui aux prises. Cette solution implique le retour du Prince Sihanouk au Cambodge et sa reprise en mains des destinées de son pays, sous l'égide des Nations unies.

La partie principale de l'ouvrage est dûe à la plume du Prince Sihanouk; elle est précédée d'une longue préface (34 pages) de Monsieur Gérard Brissé. Il y dresse un admirable et fidèle portrait du Prince et donne une analyse succinte, mais précise, des événements politiques et militaires ayant secoué le Cambodge et tels que les a vécus le Prince Sihanouk, de son accession au trône Khmer, le 23 avril 1941, jusqu'au 6 janvier 1979. Cette date marquait la fin de la période de résidence surveillée que lui avaient imposée les Khmers Rouges au Palais Khémarin, puis dans une villa proche du Palais Royal, à Phnom-Penh.

Cette préface, particulièrement soignée, sert en quelque sorte de cadre aux activités du Prince Sihanouk, pendant cette période; elle aide à mieux comprendre le témoignage personnel du Prince quant à la stratégie qui met aujourd'hui en péril l'existence même du Kampuchéa. Ayant été successivement roi du Cambodge avant sa déposition par Lon Nol le 18 mars 1970, Président du Gouvernement Royal d'Union Nationale Khmère (GRUNK), en exil à Pékin, de 1970 à 1975, puis Chef de l'État pendant quelques mois après la victoire des Khmers Rouges en 1975, Norodom Sihanouk était placé dans une situation exceptionnelle face aux événements auxquels ont participé Khmers Rouges, Chinois et Vietnamiens.

Le Prince Sihanouk expose la genèse du conflit et analyse les facteurs qui en sont à l'origine: rivalité sino-russe, certes, mais aussi, lutte khmèro-vietnamienne, division entre communistes Khmers er irrédentisme des Khmers Rouges qui pensaient, avec nostalgie, à la perte du Kampuchéa Krom (Sud-Vietnam actuel) au cours du XIXième siècle. Le Prince souligne la vive opposition entre les communistes, dits Khmers Vietminhs, formés à Hanoï à l'école nord-vietnamienne et les Khmers Rouges, ainsi qu'il les a lui-même désignés, «superintellectuels» ou simples instituteurs et professeurs du secondaire, formés par les partis communistes occidentaux. Les uns et les autres étaient animés d'une haine viscérale pour la monarchie khmère et le Prince qui l'incarnait. D'abord soutenus par Hanoï, qui voulait unifier les deux tendances, les Khmers Rouges ne tardèrent pas à entrer en lutte sourde contre les Nord-vietnamiens et les Khmers vietminhs, qui, en pleine guerre antiaméricaine, se conduisaient au Cambodge comme en pays conquis et n'avaient d'autre but que de s'opposer à toute puissance qui les empêcheraient de mettre la main sur le pays. Les Khmers Rouges s'enfoncèrent alors à l'intérieur du Cambodge et installèrent de nouvelles bases dans les montagnes et les forêts des Cardamones, où ils sont encore aujourd'hui. Une guerre extraordinaire, peu connue, faite d'embuscades, de coups de main et d'escarmouches, se poursuivit de 1970 à 1975.

Le Prince Sihanouk, désireux d'exorciser la haine séculaire qui existait entre Khmers et Vietnamiens, se rendit une douzaine de fois à Hanoï et des entretiens prolongés avec les dirigeants nord-vietnamiens, notamment Pham Van Dong et Vo Nguyen Giap, qu'il connaissait fort bien, en vue de mettre sur pied une stratégie militaire commune sans, le souligne-t-il, le moindre succès. Au fil des mois, la haine et la rancoeur des Khmers Rouges contre les Vietnamiens ne fit que s'exacerber. La minorité vietnamienne au Cambodge qui s'élevait à 400,000 personnes en 1969, fut une première fois durement touchée par le gouvernement de Lon Nol qui, en 1970, en élimina par massacre ou refoulement au Vietnam, plus de la moitié. Les Khmers Rouges expulsèrent ce qui restait dans des conditions atroces. Le 27 janvier 1973, les Vietminh signèrent avec les Américains les accords de Paris qui mettaient fin aux hostilités sur le territoire du Vietnam. Les Khmers Rouges ne leur pardonnèrent pas cette trahison et leur enjoignirent de démanteler leurs bases et d'évacuer sans délai le territoire khmer.

Le Prince Sihanouk explique, avec beaucoup de détails, les avatars de la politique suivie par les Khmers Rouges, les contraintes que leur imposa l'aide Chinoise et jette un jour nouveau sur l'armée dont ils disposaient. Il s'étend par ailleurs longuement, sur les raisons immédiates et profondes qui amenèrent l'armée de Lon Nol à la défaite, malgré l'appui massif des Américains et des Sud-Vietnamiens. Le succès des Khmers Rouges, concrétisé par la prise de Phnom Penh et à se lancer à la reconquête, non seulement du Kampuchéa Krom, mais aussi des district frontaliers de la Thaïlande ayant autrefois appartenu au Cambodge. Une guerre ouverte s'en suivit entre Khmers Rouges et Vietnamiens, ponctuée d'affrontements armées, de violations de frontières, de pillages, de massacres et d'abominables atrocités. En même temps, une propagande effrénée se poursuivait à la radio, exacerbait les passions et aboutit finalement à la guerre éclair de décembre 1977 qui amena les armées de Vo Nguyen Giap aux portes de Phnom-Penh. Le Prince Sihanouk a expliqué avec beaucoup de subtilité les raisons profondes du semi-échec des Vietnamiens qui, au lieu de poursuivre leur avance, se retirèrent, amenant avec eux 150,000 Cambodgiens qui constituèrent, un an plus tard, après un endoctrinement approprié, la majeure partie des troupes de Heng Samrin, lors de l'invasion subséquente du Kampuchéa par l'armée vietnamienne.

L'offensive de janvier 1978 semble n'avoir été qu'une répétition générale dont les leçons ne furent pas perdues par les stratèges vietnamiens; elle aboutit à la prise de Phnom-Penh, le 7 janvier 1979. Le Prince Sihanouk s'est étendu, à juste titre sur les causes profondes de ces événements, assez mal connus jusqu'ici et souvent mal interprétés. Lui seul pouvait en déterminer les facteurs et en donner une explication valable. Cette date du 7 janvier 1979, est, aux yeux du Prince, particulièrement significative; la victoire fut décisive et entièrement gagnée par les Vietnamiens, mais elle posa le problème de l'invasion et de la colonisation de fait du Kampuchea, en violation de la Charte des Nations unies et au mépris du droit des états souverains à l'indépendance et à l'intégrité de leur territoire. L'impasse est aujourd'hui totale; la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui le 14 novembre dernier a ordonné l'évacuation du Cambodge par les troupes étrangères, en l'espèce vietnamiennes, n'a pas été suivie d'effet. Pendant ce temps le peuple cambodgien continue lentement à mourir dans d'atroces souffrances.

Pour mettre fin à cet imbroglio qui apparaît sans issue, le Prince Sihanouk propose, dans son ouvrage, une solution qui paraît bien être celle de la dernière chance. Elle suppose l'intervention d'une Commission des Nations unies, qui, appuyée par des contingents militaires fournis par les états membres, serait chargée de réaliser un cessez le feu, de désarmer les Cambodgiens et d'assurer, en même temps, le retrait des troupes vietnamiennes du territoire cambodgien. Les précédents du Cachemire et du Liban permettent de penser qu'il n'y aurait là rien d'impossible. La paix revenue, il serait procédé à des élections générales, sous le contrôle des Nations unies, à la formation d'un gouvernement d'Union Nationale prêt à lutter pour l'indépendance totale du Cambodge, la sauvegarde d'une absolue neutralité et la mise en oeuvre d'une politique pacifique poursuivant une coopération sans réserve avec toutes les puissances et toutes les organisations internationales, dans le respect absolu des Droits de l'Homme et de la Charte des Nations unies. Le Prince, en même temps, déclare favoriser un régime parlementaire bicaméral basé sur le suffrage universel et la responsabilité du gouvernement devant le Parlement. Il se veut le Chef du Parti au pouvoir qu'il désigne sous le sigle de FUNCINPEC (Front d'Union nationale pour un Cambodge indépendant, Neutre et Coopératif), dirigé par un Bureau politique élu par les membres du Comité central, eux-mêmes élus par les membres du Parti.

Prédire l'avenir est impossible, déclare-t-il! Le problème majeur est de savoir, au moment où il écrit son ouvrage, si les Chinois lanceront une nouvelle offensive contre le Vietnam, en vue de soulager les Khmers Rouges et si les Thailandais accepteront longtemps encore de ménager, sur leur territoire, un refuge aux armées de Pol-Pot, en attendant qu'elles puissent, à nouveau, affronter les troupes vietnamiennes. Hanoi ne semble pas disposé à plier les genoux devant ses adversaires, mais il pourrait, dans un avenir prévisible, être enclin à négocier avec Sihanouk pour se tirer honorablement d'une situation sans issue; il ne peut en effet, espérer aucune aide alimentaire et aucune coopération technique avec les puissances occidentales s'il se refuse à évacuer le Cambodge.

En terminant, le Prince Sihanouk émet le voeu que le Kampuchea puisse vivre en bonne entente avec ses voisins du Sud, même s'il faut, pour cela, renoncer aux rancoeurs ancestrales. Un gouvernement cambodgien présidé par Norodom Sihanouk serait beaucoup plus acceptable par les Vietnamiens qu'un gouvernement communiste aligné sur la Chine ou l'Union soviétique; il serait en outre, et ceci n'est pas indifférent, très acceptable par la République populaire de Chine.

Le texte du Prince Sihanouk est suivi d'un court lexique expliquant le sens des

Voir page 6: Sihanouk

* *Géographe, spécialiste des questions d'Extrême-Orient, M. Garry a vécu 15 ans au Cambodge, où il a été administrateur des services civiles à l'époque du Protectorat français.*

Albert Saint-Martin, l'insoumis

Claude Larivière, **Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947),** Éditions coopératives Albert Saint-Martin, Montréal, 1979, 290 pages.

par Robert Lévesque

C'EST peut-être une péripatéticienne de l'époque, ou un livreur, qui le trouva sans vie rue Sanguinet en plein février 47. Ce vieillard avait 83 ans. Il était mort en pelletant la neige devant le 1021, où il vivait seul. Symbolique départ d'un homme qui avait toujours lutté en vain pour l'idée socialiste dans un pays rigoureux de conservatisme. Albert Saint-Martin n'avait jamais cessé de militer, dans le ventre du Montréal ouvrier, pour des idéaux généreux, utopiques parfois, qui se sont heurtés à la réalité d'une société encadrée par l'Église envahissante, l'État capitaliste censeur et une élite tardigrade qui ne se réveillait qu'au son du cor nationaliste.

Dans le Québec «libéral» des Félix-Gabriel Marchand, Napoléon Parent, Lomer Gouin et Alexandre Taschereau où il vécut ses années les plus actives, celui dont l'histoire écrite retient en quelques lignes qu'il fût le leader francophone du Parti socialiste du Canada dans les années vingt, a pourtant mené une vie en tous instants engagée dans la diffusion d'idées jugées révolutionnaires comme la social-démocratie (il fonde un club social-démocrate en 1905), utopiques comme l'adoption de l'espéranto (il représente le Canada à un congrès espérantiste à Boulogne-sur-mer au début du siècle), iconoclastes comme la déconfessionnalisation des écoles, et subversives comme la tenue de conférences sur la révolution soviétique toute jeune ou la libération de la femme, dans un local de la rue Craig qu'il avait eu l'audace d'appeler «Université ouvrière».

Né deux ans avant la Confédération, Saint-Martin, fils d'un épicier du coin rue Fullum, ne s'est jamais entiché des préoccupations constitutionnelles et des velléités nationalistes qui ont toujours eu officiellement cours dans la vallée du Saint-Laurent depuis la Conquête. Il voyait plus grand. Son attrait vers cette langue universelle inventée en 1878 par un Polonais qui voulait abattre les frontières linguistiques, sa fréquentation quotidienne de l'univers judiciaire (il est sténographe Palais) où il voit le «petit» férocement condamné par un système tacitement contrôlé par le «gros», la camaraderie des ouvriers devaient l'amener à s'engager à plein temps sur le front militant.

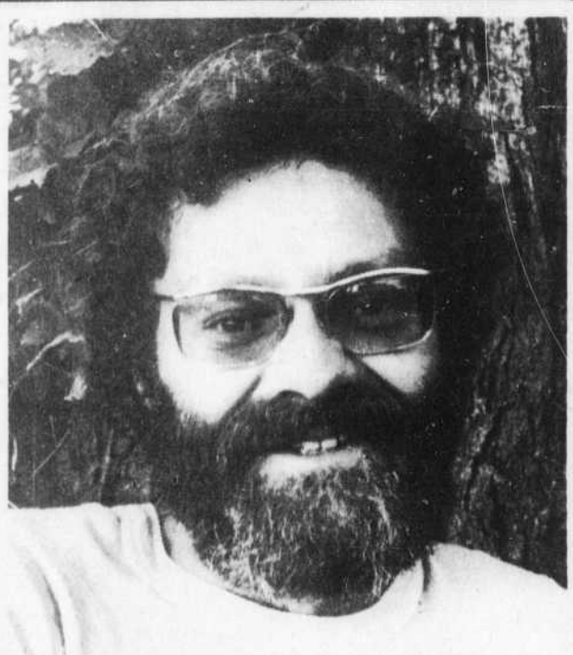
Il fonde clubs ouvriers sur clubs ouvriers. Il installe une imprimerie coopérative dans son logement. Il grave un disque en espéranto, ouvre des magasins d'alimentation communautaires, fait venir à Montréal l'anarchiste américaine Emma Goldman, installe une commune agricole à Mont-Laurier pour les chômeurs citadins, organise des marches sur l'Hôtel de ville pour les sans-travail, multiplie les conférences et finalement, en 1925, ouvre son Université ouvrière. Des centaines d'ouvriers vont y lire, entendre des conférenciers parler de l'exemple russe, discuter, s'exercer à l'art oratoire, organiser les manifs du premier mai, etc... Cette université populaire, qui devra fermer ses portes en 1936 après avoir été saccagée à plusieurs reprises sous l'oeil d'une police qui n'intervient pas, demeure son principal apport dans la circulation des idées sociales et progressistes au Québec d'alors.

Sur la scène politique, il force Lomer Gouin à venir faire campagne dans Saint-Jacques en 1905. Premier ministre ayant pris le relais du démissionnaire Napoléon Parent, sir Lomer doit se faire élire pour avoir droit à un siège dans l'Assemblée législative. On organise une partielle dans Saint-Jacques où c'est pure formalité. Albert Saint-Martin s'inscrit candidat à l'enseigne du Parti ouvrier. Son éloquence, que ses contemporains reconnaissent, son ardeur et la multiplication de ses assemblées au coin des rues, inquiètent les Libéraux et l'on voit le digne Lomer Gouin venir batailler dans l'Est de Montréal. Saint-Martin recueille 13% des voix, ce qui est beaucoup dans le contexte. Il sera aussi l'organisateur d'Alphonse Verville, le premier député ouvrier élu au fédéral en 1906 lors d'une partielle dans Maisonneuve où l'industriel L.O. Grothé est battu. Saint-Martin sera aussi candidat au fédéral en 1908 dans Saint-Laurent contre l'ex-maire Ekers de Montréal. Mais là n'est pas son importance qui se situe au niveau de la conscience ouvrière maintenue en éveil dans la population cosmopolite du coeur urbain de Montréal.

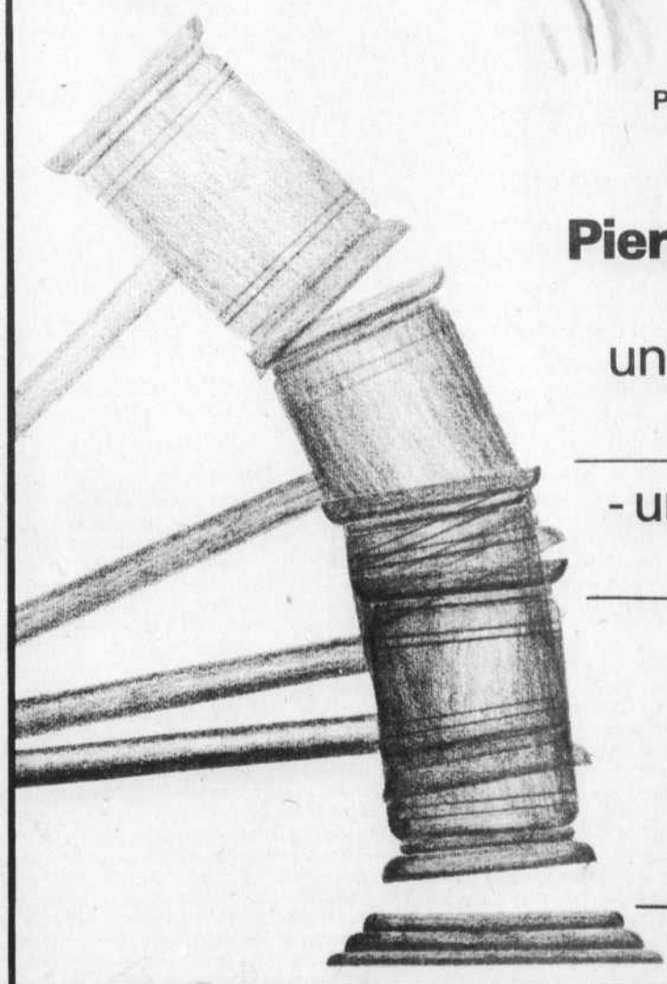
Et voici que pour la première fois, 32 ans après sa mort, quelqu'un s'intéresse au dossier Albert Saint-Martin. Déjà, il s'agit d'un évènement. Personnage controversé de notre histoire, dénigré de son vivant (et même sauvagement battu rue Saint-Zotique en 1933 alors qu'il avait 68 ans), relégué aux oubliettes par les historiens, classé au rayon des utopistes, Albert Saint-Martin était le plus actif de cette poignée d'hommes qui firent face, au début du siècle, à la bourgeoisie qui a dirigé le Québec en prêchant la soumission aux valeurs les plus traditionnelles. Si nous sommes sortis de ce tunnel, nous en sommes tous encore marqués, et l'on peut se demander ce qu'aurait été le Québec sans ces insoumis.

Claude Larivière, avec une dizaine de camarades, a rappelé Saint-Martin à notre mémoire il y a cinq ans en créant une maison d'édition qui a pour nom celui d'Albert Saint-Martin. Prenant sa vitesse de croisière, cette maison d'édition originale et de plus en plus importante se devait de consacrer un titre à tout ce que l'on peut savoir de Saint-Martin. Claude Larivière a fait minutieusement le travail sans toutefois déboucher sur une oeuvre d'écrivain. Son livre de 290 pages se contente d'être un dossier, dit-il, où il a réuni toutes les pièces connues, à travers les journaux et les archives, sur la vie de ce Montréalais pas comme les autres. «Un intellectuel organique de la classe ouvrière.» Et si les archives policières étaient ouvertes, souligne-t-il avec à propos, nous en saurions plus encore.

Il passe son 11e Noël en prison.



PIERRE-PAUL GEOFFROY
Prisonnier politique
1969-1980



Pierre-Paul Geoffroy
est admissible à
une libération de jour
depuis mars 1973

- une libération totale
depuis mars 1976

REFUSEE:
- mars 1976
- novembre 1977
- octobre 1978
- mars 1979

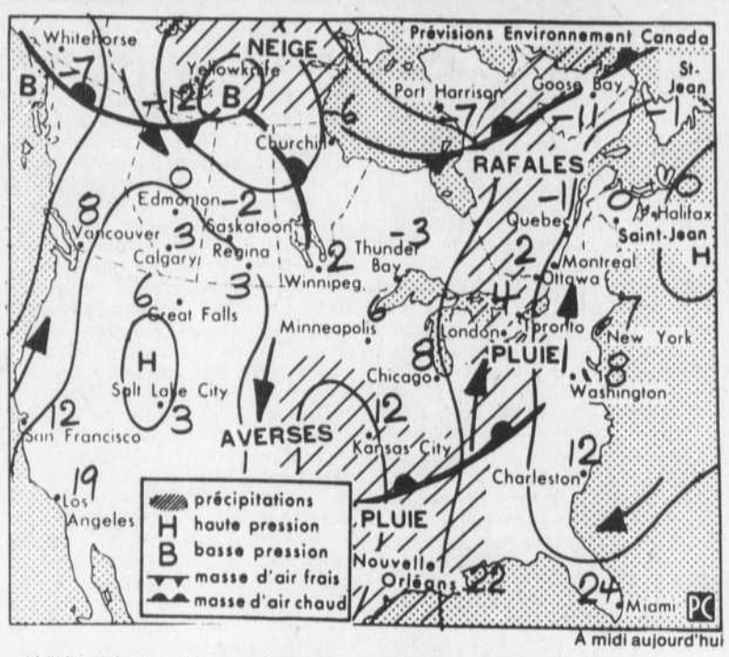
- mars 1980 ?

Vous pouvez appuyer la campagne pour la libération de Pierre-Paul Geoffroy en faisant parvenir votre contribution financière au:

COMITÉ POUR LA LIBÉRATION DE P.P. GEOFFROY
4329 Henri Julien
Montréal, Qué. H2W 2K7

Toutes les demandes d'informations supplémentaires peuvent être obtenues en écrivant à la même adresse.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Rivière du lièvre: nuageux avec éclaircies. Vent modéré. Maximum 2. Dimanche: nuageux et doux.

■

Laurentides, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, doux, brumeux par endroits. Maximum 2. Aperçu pour dimanche: ensoleillé, passages nuageux et doux.

■

Lac Saint-Jean, Saguenay, Rivière-du-Loup, Malbaie, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable, vent modéré par endroits. Maximum −1. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

Le PLQ (38%) plus populaire que le PQ (28%)

par Rodolphe Morissette

Le Parti libéral du Québec est actuellement plus populaire que le Parti québécois, malgré un taux élevé de satisfaction de la population à l'endroit du gouvernement Lévesque.

Le sondage CROP-Radio-Canada publié hier soir dans le cadre de l'émission *L'enjeu*, sur les ondes de la télévision d'État, indique que si une élection générale était tenue maintenant au Québec, le Parti libéral recueillerait 35% des suffrages, le Parti québécois 28%, l'Union nationale 3% et le Parti créditiste 2%. Il faut préciser cependant que le taux d'indécis et de discrets s'élève à 33%, ce qui est énorme.

Les responsables du sondage notent en effet qu'«une répartition des indécis dans les mêmes proportions que ceux qui ont exprimé une opinion (et qui donnerait. 52% au Parti libéral et 42% au Parti québécois) serait hasardeuse.» C'est qu'à 33%, le nombre d'indécis est trop élevé, sans compter que ceux-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que l'ensemble de la population, expliquent les sondeurs».

Paradoxalement, 52% des Québécois se disent très ou assez satisfaits du gouvernement Lévesque, contre 43% qui s'en disent peu ou pas satisfaits (ici 5% seulement sont indécis). Des personnes satisfaites 46% seulement signifient qu'elles voteraient pour le Parti québécois, 22% pour le Parti libéral et 30% restent indécises. Par contre, 55% des insatisfaits annoncent l'intention de voter pour le Parti libéral, 7% d'entre eux accorderaient leur faveur au Parti québécois et 32% restent indécis.

La satisfaction à l'endroit du gouvernement péquiste atteint un sommet qui n'a été dépassé qu'une fois dans les huit sondages scientifiques qui ont été publiés depuis avril 1977. Le taux de satisfaction a varié depuis lors entre 45% (en novembre 1977 et en mars de l'année suivante) et 53% (suivant le sondage de l'IQOP en septembre 1978). Le sondage Radio-Canada/CBC de février dernier donnait 49% de personnes satisfaites du gouvernement.

Quant aux intentions de voter à une élection générale, la popularité du Parti québécois n'a été aussi basse qu'une autre fois, selon les mêmes sondages, depuis son accession au pouvoir. Les intentions de vote en sa faveur étaient à 27% en mars 1978 (sondage de l'IQOP). Elles ont diminué graduellement de 39% en avril 1977 à 27% un an plus tard. La popularité du Parti québécois a remonté ensuite à une moyenne de 34% pendant le deuxième semestre de 1978, pour fondre à 28% en novembre dernier.

Les intentions de vote en faveur du Parti libéral, autour de 15% pendant l'année qui suivit le 15 novembre 1976, ont grimpé à 40% en juin 1978, tout de suite après l'élection de M. Claude Ryan à la tête du parti. La popularité du Parti libéral a ensuite baissé à 36% en septembre 1978 et elle paraît se maintenir à 35% depuis un an. Il faut préciser que le nombre d'indécis (33%) a grimpé à des taux comparables à ceux que révélaient les sondages de 1977 (entre 29% et 35%). Après l'élection de M. Ryan à la direction des libéraux, la proportion des indécis avait baissé à des taux variant entre 14% et 19% au cours des sept derniers mois de 1978.

La popularité du Parti libéral avait dépassé celle du Parti québécois une première fois, en juin 1978, après le congrès à la chefferie libérale (40% contre 33%). Le sondage publié hier est le deuxième, depuis l'élection du Parti québécois, à indiquer une meilleure performance des libéraux quant aux intentions de vote.

L'Union nationale n'a point cessé de s'effondrer dans la faveur populaire d'un sondage à l'autre. À l'élection de 1976, l'UN recueillait 18% des suffrages. Les intentions de vote en sa faveur ont décru systématiquement de 13% en avril 1977 à 3% en novembre dernier, ce qui représente un point de plus que le Parti créditiste.

Les sondeurs précisent que traditionnellement le Parti québécois était la formation politique dont la clientèle était, selon les sondages, le plus fidèle. Dans le sondage de novembre dernier, en revanche, c'est la clientèle du Parti libéral qui se révèle la plus fidèle: 79% de ceux qui ont voté pour les libéraux en 1976 en feraient autant aujourd'hui, tandis que 66% de ceux qui ont endossé le Parti québécois il y a trois ans feraient de même maintenant.

Pratiqué par téléphone entre le 23 novembre et le 3 décembre dernier auprès d'un échantillonnage de 1,305 personnes (avec 71% de réponses), le sondage peut réfléter des réactions aux événements du moment, Les interviews ont eu lieu après le vote de la loi spéciale visant à empêcher la grève appréhendée dans les secteurs public et parapublic et peu après les élections partielles tenues dans Maisonneuve, Beauce-Sud et Prévost.

Pendant que se déroulaient les interviews, il y eut élection partielle dans le comté montréalais de D'Arcy-McGee et grève des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de Montréal.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ CROP

question référendaire déposée en Chambre jeudi après-midi.

Ainsi, le gouvernement promet de tenir un deuxième référendum, après les négociations Québec-Canada, «avant tout changement de statut politique» du Québec. Dans le sondage dévoilé hier, une très large majorité de Québécois (65%) estiment que si le gouvernement gagne son référendum et que les négociations réussissent avec le reste du Canada, il devrait consulter la population sur le résultat des négociations.

De plus, la question référendaire révélée jeudi parle d'une association économique avec le Canada anglais qui comporterait l'utilisation d'une monnaie commune. Or, pour 47% des personnes interrogées par les sondeurs, la souveraineté-association ne devrait point impliquer que le Québec ait sa propre monnaie. Cette dernière proposition n'est endossée par contre par 28% seulement des personnes interrogées, tandis que 25% sont indécises.

Quant aux aspects souverainistes de la thèse péquiste, des majorités de personnes interrogées estiment qu'un régime de souveraineté-association implique que les Québécois paient leurs impôts seulement à Québec (75%), que le gouvernement québécois est le seul à faire des lois pour les Québécois (71%) et que le Québec doit être représenté aux Nations-Unies (52%). Sur les autres points, les personnes interrogées sont singulièrement divisées (passeport québécois, armée propre au Québec, élection de députés à Ottawa, système douanier entre le Québec et le Canada) et, s'agit-il d'un hasard, on ne retrouve pas ces derniers éléments dans la question référendaire.

De cinq options constitutionnelles le «fédéralisme renouvelé» est la plus populaire chez les personnes interrogées, qui y sont favorables à 41%. Suivent, dans les faveurs de celles-ci, le statut particulier (35%), la souveraineté-association (31%) le statu quo constitutionnel (31%) et l'indépendance politique intégrale (19%). L'indépendance, puis le statu quo sont les deux options qui suscitent le plus d'opposition (respectivement 72% et 56%), tandis que le fédéralisme renouvelé et le statut particulier sont celles qui font l'objet de la plus grande méconnaissance (respectivement 34% et 31%).

La comparaison de la popularité de ces options d'un sondage à l'autre depuis août 1977 indique qu'à l'exception de l'indépendance, elles ont toutes perdu de leur popularité. Et celle du fédéralisme renouvelé, pourtant la plus populaire maintenant, est celle dont la popularité a le plus baissé depuis 1977. D'août à novembre 1977, en effet, elle passe de 67% à 70%, après quoi c'est le déclin régulier jusqu'à maintenant. On favorise le fédéralisme renouvelé à 68% en juin 1978, à 56% en septembre, à 53% en février 1979, à 61% en juin, puis à 41% maintenant.

L'indécision au sujet du fédéralisme renouvelé est passé d'un coup sec, de juin dernier à novembre de 11% (le taux moyen depuis 1977) à 34%. Elle s'explique pour une part par le retard de M. Claude Ryan à publier les thèses de son parti en ce sens.

Dans une question ouverte, les sondeurs ont demandé à qui on associait «surtout» le fédéralisme renouvelé. On a répondu: au Parti libéral du Québec (21%), au Parti libéral fédéral (20%), à M. Claude Ryan (19%), à M. Pierre Trudeau (12%), au Parti québécois et à son chef (3%), à M. Joe Clark (2%) et à son parti (1%); mais 28% des personnes interrogées ne savent pas à quel homme politique il faut associer l'option mentionnée.

Les Québécois sont partagés, d'autre part, dans leur façon de comprendre le but du gouvernement actuel du Québec: le plus grand nombre (35%) pensent qu'il veut faire l'indépendance du Québec; 31%, qu'il veut faire du Québec un État souverain associé au reste du Canada; 21%, qu'il se propose d'obtenir une meilleure place pour le Québec au sein du Canada et 13% disent l'ignorer.

Quant au débat référendaire, les personnes interrogées nomment les hommes politiques qui devraient, à leur avis, participer activement au débat référendaire: M. Pierre Trudeau (65%) et les députés fédéraux du Québec (69%), les premiers ministres des autres provinces (51%) et M. Joe Clark (50%), enfin les députés fédéraux hors Québec (42% pour et 42% contre).

Plus l'année en cours progresse, plus augmente la proportion des Québécois qui pensent que le gouvernement perdra son référendum: ils étaient 51% en février, 54% en juin et 61% en novembre. Si, par ailleurs, le OUI l'emporte au référendum, 41% des Québécois pensent que le reste du Canada acceptera de négocier (29% pensent que non et 30% sont indécis).

Si cependant le Canada anglais refuse de négocier, après un référendum gagné par Québec, la majorité (35%) estime que le gouvernement devrait déclencher immédiatement une élection; 17% jugent plutôt qu'il faudrait décider de rester dans la Confédération; 15% disent qu'un nouveau référendum s'imposerait (on ne dit pas sur quoi); 8% déclareraient l'indépendance et 23% restent indécis.

Enfin, si le gouvernement québécois perd son référendum, la majorité des personnes sondées (45%) pensent qu'il faudrait déclencher immédiatement une élection générale, tandis que 29% croient que le Québec devrait alors décider de rester au sein de la fédération canadienne.

◆ Keable

question.

«Même s'il est vrai que les services de police sont indépendants de l'appareil politique et ne répondent qu'à la loi de leurs décisions d'ordre juridique, a fait remarquer le juge en chef de la Cour supérieure, ils ne constituent pas un État dans l'État et ils ne doivent pas aspirer à le devenir. La société peut demander des comptes et le gouvernement, comme mandataire responsable du bien commun, peut vouloir scruter les méthodes d'opération policière et corriger, s'il y a lieu, les lacunes qu'elles pourraient accuser.''

Abordant la confidentialité dont jouissent les policiers, le juge Deschênes fait ressortir qu'il ne s'agit pas là d'un texte de loi, «mais bien une création jurisprudentielle qui est liée à des conditions strictes d'intérêt public et qui connaît d'ailleurs des exceptions». Et il ajoute que c'est justement l'intérêt public qui a commandé l'enquête Keable.

Le magistrat en vient à la conclusion que le commissaire Keable n'a certainement pas excédé sa juridiction en faisant porter son enquête sur les activités terroristes et les opérations policières des années 1970, 1971 et 1972, en autant évidemment, que celles-ci ont un lien avec les événements particuliers mentionnés dans le mandat du commissaire.

Quant à la demande d'injonction interlocutoire déposée par M. Vignola, le juge Deschênes estime qu'elle doit être également rejetée, parce que les motifs justifiant le rejet de la requête de M. Bisaillon s'appliquent également dans ce cas.

◆ Gouvernement

chance le printemps se termine bien le 21 juin. Il laissait ainsi entendre que c'est tout près de cette date qu'aurait lieu la consultation référendaire, à l'approche de ce moment symbolique que constitue la fête nationale du 24 juin.

Mais peu importe tous ces délais inscrits au calendrier référendaire du gouvernement, le débat référendaire est, quant à lui, manifestement engagé depuis le dépôt jeudi par le premier ministre Lévesque du projet de question qui sera débattu à l'Assemblée nationale en mars. La preuve en a été donnée hier tant par le premier ministre que par le chef de l'opposition officielle qui ont utilisé la majeure partie de la période des questions pour discuter du projet de la question.

L'essentiel de la question que M. Claude Ryan a posée, était pour faire valoir qu'il doutait de la validité légale de la question référendaire et qu'en conséquence il souhaitait que le gouvernement invite le Conseil du référendum à se prononcer sur ce point.

Précisons que la formation de ce conseil est prévue à la loi 92. Il est composé de trois juges de la Cour provinciale désignés par le juge en chef de cette cour. Il a juridiction exclusive sur toute procédure relative au référendum et à l'application de la loi 92. Il est notamment prévu qu'il doit donner un avis sur toutes questions de droit ou d'ordre technique que lui soumet le gouvernement.

C'est cet avis que M. Ryan voulait que le premier ministre demande au conseil. À cela, M. Lévesque a fait valoir que le conseil n'avait pas été formé encore et que puisque le gouvernement n'avait pas quand à lui aucun doute quant à la validité de la question il n'y avait pas lieu de s'engager dans une telle démarche, ni demander au juge en chef de la Cour provinciale de former le Conseil. C'est au juge de prendre la décision à cet égard.

Au cours du débat qui a entouré l'échange qu'ont eu les deux députés, chacun devait reprendre les arguments soumis la veille. M. Ryan s'en est pris longuement à la longueur du préambule qui précède la question alors que M. Lévesque a souligné que pour des motifs de clarté il était nécessaire, non sans au passage ironiser sur les longs préambules dont M. Ryan fait précéder ses questions.

Sur le fond de la question, M. Ryan a souligné que le gouvernement avait eu peur de poser une question claire comme demander aux Québécois un mandat de réaliser la souveraineté-association. Sur ce point le premier ministre a repris les longues explications données la veille non sans souligner que du côté libéral, c'était le vide et la stérélité, l'incapacité de publier sa position constitutionnelle sans aller voir les premiers ministres des autres provinces.

◆ Carter

«Je ne saurais imaginer de test plus clair et plus impératif pour la communauté internationale que celui que nous affrontons aujourd'hui. «La vie de plus de 50 innocents est en jeu. L'intégrité du droit international est en jeu. La crédibilité des Nations unies est en jeu. Est en jeu aussi, en dernière analyse, le maintien de la paix dans la région».

Le président a déclaré que les États-Unis avaient dès le début recherché une solution pacifique, la préférant à d'autres formes de solution. Il n'a pas fait explicitement allusion à une solution militaire.

On interprète la déclaration de M. Carter comme constituant également un avertissement à l'URSS. Le sénateur Frank Church, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a déclaré qu'un véto soviétique constituerait un acte hostile qui aurait de sérieuses répercussions sur les perspectives de ratification de l'accord Salt-2.

Entre-temps, les États-Unis ont décidé d'envoyer dans une semaine le porte-avions nucléaire Nimitz dans la mer d'Oman, a annoncé hier soir le Pentagone.

Ce porte-avions géant de 94,000 tonnes qui sera escorté des deux croiseurs à propulsion nucléaire, California et Texas, remplacera le porte-avions Kitty Hawk et son escorte.

«Les États-Unis entendent ainsi démontrer leur volonté de maintenir une présence navale importante dans cette région durant la crise iranienne», a indiqué un porte-parole du Pentagone.

Les États-Unis escomptent que le Conseil de sécurité de l'ONU, qu'ils ont saisi hier, pourra se prononcer avant la fin de la semaine prochaine sur des sanctions économiques contre l'Iran, ont indiqué deux hauts fonctionnaires du département d'État.

Le représentant des États-Unis à l'ONU, l'ambassadeur Donald McHenry, a entamé dès hier après-midi ses premiers contacts informels avec les autres membres du conseil sur la nature des sanctions qui pourraient être prises contre l'Iran. Les mêmes sources ont souligné que le gouvernement américain recherchait des actions qui soient «mesurées sans pour autant être symboliques».

L'article 41 de la charte des Nations unies qui sera invoqué par les États-Unis prévoit, en cas de menaces contre la paix ou d'actes d'agression, des sanctions pouvant inclure «la suspension complète ou partielle des relations économiques, des liaisons aériennes, ferroviaires et maritimes, du trafic postal et des télécommunications ainsi que des relations diplomatiques».

De source autorisée, on indique qu'il n'est pas question pour l'instant que les États-Unis demandent un embargo sur les produits alimentaires ou pharmaceutiques à destination de l'Iran.

Tout le problème maintenant est de savoir si les États-Unis parviendront à obtenir les neuf voix nécessaires au Conseil de sécurité pour imposer des sanctions. Les décomptes préliminaires effectués dans les milieux diplomatiques ne sont pas particulièrement optimistes.

Washington dispose de l'appui inconditionnel de ses principaux alliés occidentaux au conseil, mais la position des non-alignés est ambiguë et celle de l'URSS encore inconnue, bien que l'Union soviétique ait voté les résolutions appelant à la libération immédiate des otages retenus par l'Iran.

C'est la raison pour laquelle les États-Unis souligneront devant le conseil que la crise iranienne n'est pas simplement un problème bilatéral entre Washington et Téhéran, mais, comme l'a fait valoir le président Carter, qu'elle engage la communauté internationale tout entière et qu'elle met en jeu le respect des principes internationaux et la crédibilité des Nations unies.

«Ce que nous entreprenons, a déclaré l'un des deux hauts fonctionnaires, est un effort collectif et des consultations sur une action collective», soulignant que les États-Unis ne dicteraient pas leur point de vue et se rallieraient au consensus général sur les sanctions les plus appropriées.

En privé, une personnalité gouvernementale n'a pas caché que la principale difficulté serait d'obtenir des sanctions «qui font mal». La même source a ajouté: «Je peux vous assurer que si nous perdons, ce sera sur un programme de sanctions significatives, et si nous gagnons, ce ne sera pas avec des mesures symboliques».

Les États-Unis sont en tout cas déterminés à aller vite en besogne et à arracher un vote avant la fin de l'année. Le premier janvier prochain, en effet, cinq des membres non permanents du Conseil de sécurité (Bolivie, Tchécoslovaquie, Gabon, Koweit et Nigeria) doivent être remplacés, et si le choix de quatre de leurs successeurs est déjà fixé (RDA, Niger, Philippines, Tunisie), une longue bataille se déroule encore entre Cuba et la Colombie pour savoir lequel de ces deux pays occupera le dernier siège au conseil.

Mais à Washington, on considère que même avec 14 membres, le Conseil de sécurité serait habilité à prendre des décisions si un vote n'intervient pas avant la fin de l'année.

Par ailleurs, au moins trois étudiants ont été blessés, hier à Panama, au cours d'un affrontement avec la garde nationale qui tentait de disperser une manifestation de 200 étudiants contre la présence dans le pays de l'ancien souverain iranien, a-t-on appris de source non officielle.

Selon des témoins occulaires, la garde nationale a attaqué avec des gaz lacrymogènes et les étudiants ont riposté en lançant des pierres. Des tirs auraient également été entendus.

Les contrôles militaires chargés de surveiller les voies d'accès à l'université de la capitale, «Octavio Mendez Pereira», qui avaient été levés plus tôt dans la journée, ont de nouveau été mis en place.

La présence de l'ancien souverain iranien a provoqué à Panama, depuis quatre jours, une vague de manifestations, qui a d'ores et déjà fait plusieurs dizaines de blessés.

Jeudi soir, le président panaméen, M. Aristides Royo, avait déclaré, qu'en dépit des manifestations de protestation, son gouvernement ne reviendrait pas sur sa décision d'accorder le droit d'asile à l'ex-chah d'Iran.

◆ Sihanouk

Suite de la page 5

termes: Cambodge et Kampuchea; Khmer et Cambodgien; Vietcong, Vietminh et Viet. Un court chapitre donne ensuite quelques renseignements biographiques sur les dirigeants Khmers Rouges et quelques égéries du régime: mesdames Pol-Pot et Ieng Sary. Enfin M. Gérard Brissé a écrit une chronologie des principaux événements qui ont marqué la vie politique du Prince Sihanouk depuis sa naissance, le 31 octobre 1922 jusqu'à sa démission des fonctions de chef de l'État et de président du Front d'Union nationale du Kampuchea le 2 avril 1976. Cette chronique est extrêmement utile pour la compréhension de la situation politique actuelle du Cambodge.

Les **Chroniques de Guerre... et d'espoir** se terminent par des témoignages de soutien au Prince Sihanouk émanant de personnalités cambodgiennes connues ayant joué un rôle important au cours des dernières années de la monarchie khmère et d'organismes et groupements cambodgiens qui se sont constitués à l'étranger, notamment en France et aux États-Unis.

Le grand mérite de l'ouvrage du Prince Sihanouk est d'avoir exposé, en termes clairs et précis la situation actuelle du Cambodge et les problèmes qu'elle pose, sans en dissimuler l'extraordinaire complexité. La politique et le comportement de Sihanouk ont été sévèrement critiqués depuis son installation à Pékin en mars 1970 et aussi bien avant, mais bien peu de ces critiques avaient une idée de la difficulté de sa tâche, des conditions dans lesquelles il devait gouverner son pays et des formidables obstacles qui se dressaient sur sa route. Ayant eu le privilège de rencontrer le Prince à Pékin en 1971 et d'avoir eu de longs entretiens avec lui, nous avions dès cette époque, préconisé des négociations avec lui en vue de ménager son retour au Cambodge, de restaurer l'unité du pays, d'en assurer la neutralité et l'indépendance et de lui éviter toute participation à la guerre d'Indochine. Nous persistons aujourd'hui à croire que toute solution au problème cambodgien est subordonnée à la mise en place, en pays Khmer, d'un gouvernement présidé par le Prince Sihanouk. La lecture des *Chroniques de guerre et... d'espoir*, nous semble de nature à vaincre les dernières réticences et à rassembler sur son nom le plus large consensus.

Mini-Loto

270626
LOTO 6-36
7 - 10 - 15 - 16 - 17 - 20
complémentaire 3

50% des actions de Pétro-Canada seraient données

OTTAWA (PC) — Deux ministres ont révélé hier qu'un gouvernement conservateur donnerait 50% des actions de Pétro-Canada au public, en vendrait 20% et conserverait le reste.

Quelques heures plus tard cependant, à Winnipeg, le premier ministre, M. Joe Clark, déclarait qu'il n'avait pas l'intention d'exercer ce pouvoir et que, en temps opportun, il pourrait offrir un plus grand nombre d'actions au public.

Le jour précédent, M. Clark avait annoncé à Vancouver que le gouvernement avait remisé son projet, révélé pendant la précédente campagne électorale, de remettre la société d'Etat au secteur privé. Il faisait savoir que Pétro-Canada ne serait pas liquidée et que le gouvernement exercerait son droit de regard en conservant 30% des actions.

Lors d'une conférence de presse à Ottawa hier, le ministre de l'Energie M. Ray Hnatyshyn, a nié que le don de cinq actions de $10 était un pot-de-vin électoral. Le gouvernement avait songé, dit-il, à annoncer la nouvelle avant d'être défait aux Communes.

M. Hnatyshyn et son collègue au Commerce international, Michael Wilson, ont expliqué que le projet des conservateurs donnerait à Pétro-Canada le mandat et les fonds pour acquérir les grandes sociétés de pétrole étrangères. Le projet permettrait en outre au Canada de parvenir à son autonomie énergétique en 1990.

Mais à Winnipeg, M. Clark a dit à un journaliste que si un intérêt de 30% permettait en fait de contrôler Pétro-Canada, il n'était pas du tout dans l'esprit des conservateurs une fois élus d'exercer le contrôle de cette manière.

Il a ajouté que le gouvernement pourrait plus tard mettre davantage d'actions de Pétro-Canada sur le marché.

M. Wilson a déclaré aux journalistes que le gouvernement nommerait les premiers administrateurs de la société Pétro-Canada remaniée et conserverait ses sièges au conseil d'administration.

Les conservateurs, a encore dit M. Wilson, présenteraient au Parlement un projet de loi qui autoriserait le gouvernement à recourir aux services de Pétro-Canada pour traiter les questions pétrolières d'Etat à Etat, engager la société dans l'exploration et d'autres projets liés à l'énergie.

Chaque personne de plus de 18 ans aurait droit le 1er juillet à cinq actions. Les enfants nés ce jour-là y auraient droit une fois atteint l'âge de 18 ans. Aucune personne physique ou morale ne détiendrait plus de 3% du total des actions.

Le bill C-60 jugé inconstitutionnel

OTTAWA (PC) — Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a décrété qu'un projet de loi soumis au Parlement canadien en 1978 par le gouvernement libéral de l'époque et visant à remplacer le Sénat par une Chambre de fédération, était inconstitutionnel.

Le projet de loi faisait partie d'un ensemble de changements constitutionnels proposés par le premier ministre d'alors, M. Pierre Trudeau, et vigoureusement combattus par les sénateurs.

Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture puis référé à un comité commun de la Chambre des communes et du Sénat. Par la suite, le gouvernement fit sienne une recommandation du comité en demandant à la Cour suprême du Canada de déterminer si ces changements constitutionnels pouvaient être approuvés par le Parlement sans le consentement des provinces.

Ces changements vont à l'encontre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a statué le plus haut tribunal du pays.

La cour a signalé que les changements, même s'ils ne modifient pas les relations fédérales-provinciales dans le sens de changements aux pouvoirs législatifs fédéraux et provinciaux, «envisagent cependant l'élimination de l'une des deux Chambres du Parlement, ce qui modifierait la structure du Parlement fédéral à qui est confiée l'autorité fédérale en vertu de la section 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique».

Le tribunal a fait remarquer que «le Sénat joue un rôle vital comme institution composante du système fédéral créé par l'Acte».

Le tribunal a souligné, d'un autre côté, que le pouvoir d'appliquer la législation fédérale a été donné à la reine «par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes».

«Ainsi l'institution qui a été établie comme moyen de protéger les intérêts régionaux et provinciaux a été fait participante à ce processus législatif.»

Pour la Cour suprême, le pouvoir d'amender la constitution du Canada «ne comprend pas le pouvoir d'éliminer le Sénat ou la Chambre des Communes».

Les neuf juges ont également déclaré que le Parlement n'a pas l'autorité de changer les nombres et les proportions de sénateurs par lesquels sont représentés les provinces et territoires.

En vertu du projet de loi. le Sénat de 104 sièges aurait été changé en une Chambre de Fédération de 118 membres, dont la moitié nommés par les provinces et la moitié par les Communes.

Sévères peines d'emprisonnement aux frères André et Michel Riendeau

par Bernard Morrier

André et Michel Riendeau, deux frères âgés respectivement de 27 et 22 ans, ont écopé hier de lourdes sentences, devant le juge Dollard Dansereau, de la Cour des sessions, après avoir reconnu leur culpabilité, au stade de l'enquête préliminaire, à 61 accusations de complot pour vols, de vols par effraction, de vols à main armée et de personnification de policiers.

Michel Riendeau, qui a déjà des antécédents judiciaires, a été condamné à 11 ans d'emprisonnement, alors que son frère André devra passer les neuf prochaines années au pénitencier.

Selon ce qui a été soumis au magistrat, les deux frères s'en prenaient surtout à des personnes âgées, chez qui ils volaient l'argent nécessaire pour se procurer des drogues. D'ailleurs, tous leurs méfaits avaient été commis alors qu'ils étaient sous l'effet d'hallucinogènes.

Apparemment, c'est au sortir des salles de bingo qu'ils repéraient leurs victimes, suivant celles-ci pour ensuite s'introduire dans leurs demeures par effraction ou encore en forçant l'entrée en se faisant passer pour des policiers. Une fois dans la place, les vieillards étaient ligotés pour ensuite être étendus sur leur lit.

Les frères Riendeau avaient été pris en flagrant délit de vol et ils devaient par la suite tout admettre aux policiers, indiquant même des endroits qu'ils avaient cambriolés et dont les victimes n'avaient pas porté plainte.

Le procureur de la Couronne, Me René Domingue, avait précisément recommandé les deux sentences rendues hier par le juge Dansereau.

22 décembre

par la PC et l'AP

1975: fin du siège du quartier général de l'OPEP à Vienne où les terroristes pro-palestiniens s'envolent en compagnie d'otages pour plusieurs capitales du Proche-Orient;

1968: libération par la Corée du Nord de 68 marins du navire espion américain Pueblo arraisonné onze mois plus tôt;

1963: naufrage dans l'Atlantique du paquebot grec Laconia: 150 morts;

1958: signature d'un traité commercial franco-égyptien;

1956: les derniers éléments du corps expéditionnaire franco-anglais quittent Port Saïd;

1943: rencontre au Caire de Roosevelt, Churchill et Chiang Kai-Shek sur les moyens de battre le Japon;

1905: insurrection ouvrière à Moscou. Début de la révolution en Perse;

1894: Alfred Dreyfus, convaincu de trahison, est condamné à la déportation sur l'île du Diable, en Guyane;

69: assassinat de l'empereur romain Vitellius.

Il est né un 22 décembre: Jean Racine (1639-1699).

Relance du duel Kennedy-Carter

WASHINGTON (AFP) — La hausse des prix du pétrole, en donnant au sénateur Edward Kennedy l'occasion de s'en prendre à la politique énergétique du président Jimmy Carter, a relancé hier la campagne présidentielle éclipsée jusqu'ici par la crise iranienne.

Après avoir affirmé jeudi à Rochester (New Hampshire) que la politique de M. Carter avait encouragé les pays producteurs de pétrole à relever leurs prix, le sénateur est allé plus loin encore hier en affirmant que «la recherche de prix plus élevés» constituait la base de la politique énergétique du président.

Devant cette attaque, les proches de M. Carter, jusque là relativement indifférents aux critiques formulées par Ted Kennedy, ont répliqué vertement. Jeudi, M. Jody Powell, porte-parole du président, avait pratiquement accusé le sénateur d'être un menteur. Hier, il a prédit que ce dernier continuerait à maltraiter la vérité pendant sa campagne.

Après le faux pas constitué par l'attaque contre le régime du chah alors que celui-ci se faisait soigner aux États-Unis, le sénateur Kennedy cherchait le moyen de regagner la première place qu'il avait perdue dans les sondages d'opinion chez lez électeurs démocrates.

Le sénateur du Massachusetts n'ignore pas qu'une fois résolue la crise iranienne, qui a consolidé le prestige du président sortant auprès de l'opinion, les problèmes économiques (inflation et énergie) redeviendront les sujets majeurs de la campagne.

D'autre part, l'intérêt de l'opinion publique pour les otages des Téhéran commence à baisser. Pour la première fois hier, la crise iranienne était reléguée dans les pages intérieures des grands quotidiens.

Enfin, les premiers tests électoraux sérieux pour les candidats à l'investiture du Parti démocrate approchent avec, en particulier, une première «mini-convention» le 21 janvier dans l'État de l'Iowa.

Malgré la remontée spectaculaire du président Carter dans les sondages et la chute persistante de la cote du sénateur, on souligne du côté Carter que la victoire est loin d'être acquise.

Chaque camp affecte de ne pas croire au succès. M. Robert Strauss, qui dirige la campagne pour la réélection de M. Carter, assure que ce serait déjà une victoire si le président faisait jeu égal avec le sénateur. Du côté Kennedy, on déclare qu'une victoire serait «extraordinaire».

Néanmoins, les deux candidats fourbissent leurs armes pour le premier débat télévisé qui les verra s'affronter, le 7 janvier, à Des Moines, capitale de l'Iowa, sous les yeux de millions d'Américains.

Rhodésie: la signature des accords a mis fin à une guerre de sept ans

LONDRES (AFP) — Les accords définissant l'avenir de la Rhodésie et mettant fin à une guerre de sept ans ont été définitivement signés, hier, à Londres par la Grande-Bretagne et les deux factions rivales rhodésiennes. Ces accords prévoyaient le début de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dans ce conflit qui a fait plus de 20.000 morts, hier, à minuit GMT.

D'autre part, par treize voix pour, aucune voix contre et deux abstentions (URSS et Tchécoslovaquie), le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier soir une résolution décidant la levée des sanctions internationales obligatoires édictées en 1966 et 1968 à l'encontre de la Rhodésie du Sud.

Le cessez-le-feu, qui sera supervisé par 1.200 militaires de cinq pays du Commonwealth — Grande-Bretagne, Kenya, Australie, Fidji et Nouvelle-Zélande —, dont 900 Britanniques, devra être complet et définitif, le 28 décembre à minuit GMT. Après cette date, les forces rhodésiennes en présence devront se regrouper dans des camps assignés à l'avance.

Les accords de Lancaster House — nom du palais londonien où se sont déroulées pendant 14 semaines les négociations dites «de la dernière chance» — ont été signés par la Grande-Bretagne, puissance coloniale, le régime de Salisbury et le Front patriotique.

Les accords prévoient l'organisation d'élections en Rhodésie supervisées internationalement en mars 1980. La responsabilité des affaires du pays passera, ensuite, entre les mains de la majorité africaine issue de ces élections. Après celles-ci, Londres accordera formellement l'indépendance à sa dernière colonie africaine, mettant fin, pour ce qui concerne le gouvernement britannique, à une crise qui a duré quatorze ans.

L'affaire rhodésienne a éclaté en 1965, lorsque la minorité blanche conduite par M. Ian Smith (250,000 personnes contre près de 6 millions de Noirs) avait déclaré unilatéralement son indépendance pour prévenir une accession au pouvoir de la majorité noire de ce pays d'Afrique australe.

En attendant les élection de mars, la «colonie» de Rhodésie sera administrée directement par un gouverneur britannique, lord Soames, arrivé à Salisbury la semaine dernière, et qui aura autorité sur toutes les forces en présence.

Le secrétaire britannique au Foreign Office, lord Carrington, a reconnu hier, à l'issue de la séance de signature, à laquelle assistait le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, que cet accord comportait des risques.

Lors Carrington a insisté sur l'engagement pris par les deux factions rhodésiennes de cesser dès aujourd'hui tout mouvement ou opération à travers les frontières de la Rhodésie.

La Rhodésie est, notamment, voisine de la Zambie, où se trouve le quartier-général d'un des deux mouvements opposés au régime de Salisbury, et du Mozambique, pays hôte des bases arrières du second de ces mouvements.

Lord Carrington a rappelé, d'autre part, les engagements pris par le régime de Salisbury et le Front patriotique de faire campagne pour les élections «par des moyens pacifiques» et a exprimé l'espoir que la fin du conflit mènerait à la «réconciliation nationale».

Le secrétaire au Foreign Office, qui a été le principal artisan des accords de Lancaster House, a souhaité que le règlement de l'affaire rhodésienne servit d'exemple pour un prochain règlement en Namibie — le Sud-Ouest africain administré par Pretoria en dépit de décisions en sens contraire de l'ONU — et pour une solution des problèmes de l'Afrique du Sud.

Les accords de Lancaster House ont ete signés par lord Carrington, pour la Grande-Bretagne, l'évêque Abel Muzorewa, dernier premier ministre du régime de Salisbury, et son adjoint, M. Silas Mundawarara, et les deux coleaders du Front patriotique, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe.

Les deux factions rivales rhodésiennes se sont serré la main, aux applaudissements de l'assistance, à l'issue de la signature.

La ratification des accords a été précédée, dans les derniers jours, par la levée des sanctions économiques infligées à la Rhodésie depuis 1965 par les pays industrialisés.

Pol Pot aurait été démis de son poste de premier ministre des Khmers rouges

BANGKOK (d'après Reuter et AFP) — Les Khmers rouges auraient déchargé M. Pol Pot de ses fonctions de premier ministre et les auraient confiées à M. Khieu Samphan, chef de l'État dans le régime renversé en janvier dernier par M. Heng Samrin et l'armée vietnamienne, écrivait hier le Bangkok Post.

Le quotidien thaïlandais, dans un article signé par son rédacteur en chef, M. Theh Chongkhadikji, croit savoir que les Khmers rouges ont tenu un congrès le week-end dernier à leur quartier-général situé quelque part dans une région montagneuse du sud-ouest du Cambodge.

Le quotidien, qui fait état «de sources officielles haut placés» ajoute que ce congrès a décidé de réviser «la constitution socialiste» du parti khmer rouge afin de pouvoir coopérer avec les autres mouvements nationalistes cambodgiens qui combattent l'armée vietnamienne. M. Pol Pot, ajoute-t-il, conserve toutefois le commandement des forces du parti et la présidence de sa commission militaire.

M. Khieu Samphan, décrit comme l'inspirateur de l'idéologie et de la militarisation de la révolution khmère rouge, a su, contrairement à M. Pol Pot, éviter l'approbre de l'opinion internationale, écrit le Bangkok Post.

Dans son émission quotidienne, hier matin, Radio khmer rouge, qui émet, croit-on, du sud de la Chine, ne donne aucun écho à ces informations.

Dans les milieux diplomatiques de Bangkok, où l'on dit ne pas être en mesure de confirmer ces informations, on indique qu'il est devenu de plus en plus difficile aux pays qui reconnaissent encore la légitimité du Kampuchéa démocratique de M. Pol Pot de justifier leur position à cause de l'image tellement ternie de ce dernier.

Il n'est pas à exclure, ajoute-t-on, que certains pays d'Asie du Sud-Est aient fait pression sur la Chine afin que cette dernière obtienne le départ de M. Pol Pot de la direction des Khmers rouges. On signale, en outre, que la Grande-Bretagne ayant cessé de reconnaître la légitimité du gouvernement khmer rouge début décembre, il serait plus aisé pour les pays qui persistent à le faire de se dispenser de M. Pol Pot comme interlocuteur.

Ce dernier, secret et peu connu, s'était réfugié dans la jungle après la chute de Phnom Penh pour n'en ressortir qu'au début de ce mois et accorder une interview à des journalistes japonais. Il se disait prêt à coopérer avec quiconque combattait les forces vietnamiennes. On peut cependant douter que les nationalistes cambodgiens se rallient autour d'un homme si discrédité, ajoute-t-on dans les milieux diplomatiques.

Les pays du bloc soviétique l'accusent de génocide. En Occident, plusieurs enquêtes menées indépendamment en sont arrivées à la conclusion que des centaines de milliers de Cambodgiens étaient morts de faim ou avaient été tués pendant les trois années et demi du gouvernement de M. Pol Pot.

D'autre part, la Chine a évoqué hier pour la première fois les «erreurs passées» du régime Khmer rouge du Cambodge, déchu il y a un an. Cette critique coïncide avec des informations en provenance de Bangkok selon lesquelles le premier ministre Pol Pot aurait été remplacé par M. Khieu Samphan.

L'agence Chine nouvelle a fait état de «l'autocritique» du chef du gouvernement déchu au cours de ses récentes interviews à des journalistes étrangers dans sa base de guérilla au Cambodge.

L'agence chinoise a rapporté en particulier les propos de M. Pol Pot admettant que «certaines erreurs de son gouvernement ont causé la vie de certaines personnes». Elle a toutefois également cité les démentis de l'ancien chef du gouvernement de Phnom Penh sur un «génocide» commis par les Khmers rouges.

La Chine n'avait jamais jusqu'à présent évoqué aussi ouvertement les «erreurs» des Khmers rouges dans leur politique intérieure. Tout au plus, des officiels chinois avaient-ils émis des réserves, voire des critiques à ce sujet dans des conversations privées ou en recevant des personnalités de passage.

Une éviction, ou le retrait à une position plus discrète, du leader khmer rouge, si elle est confirmée, ne peut qu'avoir recueilli l'assentiment de Pékin, si la Chine ne l'a pas elle-même suscitée au sein de la direction khmère rouge, estime-t-on dans les milieux diplomatiques.

Jean-Paul II accusé dans la presse tchécoslovaque

PRAGUE (d'après AFP et Reuter) — Pour la première fois, le pape Jean-Paul II est mis en cause directement dans la presse tchécoslovaque, son élection ayant eu pour résultat, selon Tribuna, une intensification de la propagande religieuse «hostile au socialisme».

En effet, écrit l'hebdomadaire du PC dans un article intitulé «La diversion idéologique contre la Tchécoslovaquie», «non seulement le catholicisme mais aussi des sectes, dont celle des Témoins de Jéhovah, bénéficient d'un soutien pour des raisons politiques».

«Le but, ajoute Tribuna, est d'affaiblir l'unité d'opinion du peuple tchécoslovaque, de saper le système socialiste fondé sur l'humanisme athée et matérialiste, et d'inciter des groupes de fidèles à organiser des manifestations religieuses en commun. L'appui qui leur est accordé par les ennemis de classe prouve qu'il ne s'agit pas là de la diffusion des fausses idées religieuses mais d'un programme politique hostile au socialisme».

À l'heure actuelle, une douzaine de catholiques sont l'objet de poursuites judiciaires en Tchécoslovaquie pour avoir notamment diffusé les encycliques papales et des phographies de Jean-Paul II alors qu'il n'était que Mgr Karol Wojtyla.

Par ailleurs, la Cour d'appel de Tchécoslovaquie a rejeté, dans la nuit de jeudi à vendredi, le recours présenté par les six dissidents condamnés en octobre dernier lors d'un procès controversé.

Choi s'engage à refondre la constitution coréenne

SEOUL (Reuter) — Le président Choi Kyu-Hah, nouveau chef d'État de la Corée du Sud, a déclaré hier que la constitution serait refondue d'ici un an, après quoi des élections démocratiques auraient lieu.

Le président Choi, dont c'était l'investiture officielle, a déclaré à une audience de 3,000 personnalités que la Corée du Sud devait s'avancer prudemment sur la voie de la démocratie parce que tributaire d'un passé politique violent et nenacée au Nord par un voisin puissamment armé.

«Depuis que ce pays a connu sa première constitution en 1948, nous n'avons jamais réussi à effectuer un changement de gouvernement qui fut pacifique», a-t-il dit.

«Je crois qu'une constitution susceptible de recueillir l'assentiment de la majorité du peuple pourra être élaborée d'ici un an, à moins que des circonstances exceptionnelles ne s'y opposent», a-t-il poursuivi.

M. Choi, qui a l'âge de soixante ans, a effectué toute sa carrière dans l'administration publique et qui fut premier ministre sous le président Park Chung-Hee, assassiné le 26 octobre dernier, a dit qu'il quitterait ses fonctions après la mise en place d'un gouvernement directement élu par le peuple.

«J'espère que les prochaines et nécessaires étapes seront franchies en temps voulu et que des élections impartiales se tiendront dès que possible», a-t-il ajouté. M. Choi a été porté à la présidence par un collège électoral peu après l'assassinat du président Park.

La constitution actuelle avait été conçue par le président Park en 1972 et lui accordait la quasi-totalité des pouvoirs. Le président doit être choisi par un collège électoral dont les membres font partie de la majorité gouvernementale, stipule le texte. Quant à l'Assemblée nationale, le tiers de ses députés sont désignés par le chef de l'État.

Le président Choi a ajouté que la nouvelle constitution «devrait faire en sorte d'éviter toute division extrême du consensus national et toute agitation».

Il y a neuf jours, de jeunes généraux agissant de leur propre chef ont pénétré dans Séoul à la tête de trois divisions et arrêté l'ex-administrateur de la loi martiale. Jeudi, sept agents des services de renseignements, dont le chef de ceux-ci, M. Kim Jae-Kyu, ont été condamnés à mort en cour martiale pour l'assassinat du président Park et de cinq de ses collaborateurs.

Staline célébré en Géorgie

MOSCOU (AP) — Pour le 100ème anniversaire de la naissance de Staline, des milliers de Géorgiens ont dansé hier dans les rues de Gori, la ville natale de l'ancien dictateur, aux sons de cinq orchestres.

Le défilé a commencé à 10 h du matin, juste pour la réouverture du musée Staline, qui était fermé dans sa majeure partie pour rénovation, avec une nouvelle grande exposition.

Les participants au défilé arboraient des portraits du plus célebre enfant du pays, dont le souvenir est vénéré par un grand nombre de Géorgiens malgré les excès de son règne.

«Les gens chantent et on joue partout de la musique», a déclaré un policier de Gori interrogé de Moscou par téléphone.

Radio-Moscou n'a pas parlé de ces festivités. La Pravda écrivait hier que Staline s'est laissé aller à «de graves violations de la légalité soviétique et à des représailles massives qui ont apporte des souffrances à des gens innocents».

Toutefois, la Pravda n'en qualifie pas moins Staline de «dirigeant éminent» du parti communiste, et souligne que les violations de la légalité socialiste commises sous son régime ont été depuis complètement corrigées.

Canard enchaîné: Giscard se dissocie des inculpations

PARIS (AFP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a fait savoir hier qu'il n'était pas à l'origine des poursuites engagées contre le directeur et le rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire satirique français Le Canard enchaîné, qui ont été inculpés jeudi de «recel de documents administratifs volés».

Cette inculpation des dirigeants du Canard enchaîné a pour motif la publication par cet hebdomadaire des feuilles d'impôts de diverses personnalités, dont M. Valéry Giscard d'Estaing lui-même et M. Marcel Dassault, le constructeur des avions Mirage.

L'inculpation ayant été décidée à la demande du «parquet» du Tribunal de Paris, qui se trouve placé sous l'autorité directe du ministre de la Justice, M. Alain Peyrefitte, le directeur du Canard enchaîné, M. Roger Fressoz, suivi en cela par certains organes de presse, avait affirmé qu'il s'agissait d'une «machination politique» destinée à intimider la presse.

M. Fressoz faisait le rapprochement entre l'inculpation dont il est l'objet avec son rédacteur en chef adjoint, M. Claude Angeli, et certaines révélations récentes de l'hebdomadaire satyrique, notamment l'affaire des diamants offerts au président Giscard d'Estaing par l'ex-empereur centrafricain Bokassa.

En d'autres termes, M. Fressoz et certains journalistes soupçonnaient M. Giscard d'Estaing d'être à l'origine des poursuites engagées contre le Canard enchaîné.

Ainsi mis en cause indirectement, le président a adressé hier au ministre de la Justice une lettre rendue publique, dans laquelle il déclare que la plainte émane du ministère des Finances et que, pour sa part, il se tient «entièrement à l'écart de cette action judiciaire» qui vise, rappelle-t-il, «à protéger les contribuables contre la publication de documents que la loi couvre du secret professionnel».

«Il se trouve, écrit M. Giscard d'Estaing, que certains documents fiscaux me concernant ont été publiés au printemps dernier. Je vous rappelle que j'ai demandé à l'époque au ministre du Budget qu'aucune plainte ne soit déposée en raison de cette publication».

Réaffirmant qu'il entend s'en tenir strictement en tant que chef de l'État, à la règle qu'il s'est fixée — qui est de ne jamais poursuivre un organe d'information quelles que soient ses allégations — le président demande à M. Peyrefitte de veiller «à ce que, dans la suite de la procédure, aucun argument ne soit tiré par le Parquet contre les prévenus du fait de la publication ou de la détention de documents fiscaux» le concernant.

Révolte au Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Les groupes de guérilleros marxistes du Salvador ont multiplié hier leurs appels à l'insurrection générale pour les fêtes de Noël, tandis que la violence politique avait déjà fait plus de 50 morts en quatre jours.

Les municipalités de Mejicano et de Cuscatancingo, dans la banlieue nord de San Salvador, ont été occupés hier matin par les guérilleros du Front populaire de libération armés de mitraillettes.

Après avoir lancé, à l'aide de haut-parleurs, des appels à l'insurrection, les membres du FPL, qui avaient bloqué toutes les entrées des municipalités, se sont retirés.

À l'aube également, l'organisation marxiste Bloc populaire révolutionnaire a occupé, une fois de plus, la cathédrale de San Salvador, sur laquelle ont été accrochées d'immenses banderolles invitant au soulèvement général et réclamant la libération des prisonniers politiques.

D'autre part, des commandos du groupe trotskyste Ligues populaires du 28 février occupaient toujours hier l'archevêché de San Salvador, où ils détiennent en otages 15 prêtres pour exiger la libération de 20 de leurs compagnons qui avaient été arrêtés la semaine dernière.

Enfin, la famille de l'ambassadeur d'Afrique du sud enlevé par le FPL le 28 novembre dernier, M. Archibald Dunn, a lancé hier un nouvel appel aux ravisseurs, leur demandant de le libérer pour Noël. Le FPL exige la publication d'un communiqué dans les journaux de 102 pays. Aucune indication sur l'état des négociations n'a été donnée.

La situation au Salvador, notent les observateurs, ressemble de plus en plus à celle que connaissait le pays avant le coup d'État de la «dernière chance», déclenché le 15 octobre dernier par de jeunes colonels modérés pour tenter d'éviter une guerre civile totale. Mais l'intransigeance des mouvements guérilleros, ainsi qu'un net durcissement de la junte gouvernementale, ont déjà fait plus de 100 morts au cours de ce «décembre noir».

Collège Marguerite-Bourgeoys

(cours collégial)

- Collège déclaré d'intérêt public
- Collège mixte — résidence pour étudiantes seulement
- Bourses d'études possibles

ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1980

(préférence accordée aux demandes faites avant le 1er mars)

Tous les programmes du cours collégial (diplôme d'études collégiales — secteur général et le programme musique).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- Langues et lettres
- Musique
- Sciences de l'administration
- Sciences humaines (avec ou sans mathématiques)
- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées

Renseignements:
Bureau des Admissions
4873, avenue Westmount
Montréal H3Y 1X9
Tél.: (514) 487-2420 - postes 19 et 20.

Enseignement aux adultes

INITIATION:

- ART DRAMATIQUE
- ART ORATOIRE

— JOUR ou SOIR —

CONSERVATOIRE LASSALLE

Aucun examen d'entrée

Inscription dès maintenant

3505 rue Durocher
288-4034

Permis 749569

Choisi pour lui ou pour elle chez Aquascutum, un cadeau de Noël qui en dit long sur qui l'offre et qui le recoit.

Aquascutum OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement
- Bourses d'études possibles

ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1980

Tous les programmes du cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général et le programme professionnel 511.01, arts plastiques).

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1. - Sciences de la santé
2. - Sciences pures et appliquées
3. - Sciences humaines et sciences de l'administration
4. - Arts plastiques et communications
5. - Arts plastiques (professionnel)
6. - Lettres, langues modernes et théâtre

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des Admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 poste 262 ou 337

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Marché indécis

Les cours de la Bourse de Toronto ont évolué sur une note irrégulière hier et l'indice composé finit la séance en baisse de 2.49 à 1,785,37.

Le groupe des hydrocarbures dégringole de près de 43 points. Dix des 13 autres secteurs du marché ont fait des progrès, dominés par l'immobilier. Le groupe des métaux, soutenu par la hausse des cours sur les marchés mondiaux, ont atteint un sommet pour le deuxième jour de suite.

Finalement, on dénombre 272 valeurs en hausse, 147 en baisse et 191 stationnaires. Le volume comprenait 7.40 millions d'actions d'une valeur globale de $63.69 millions d'actions et 4,342 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles traitées vendredi, Home Oil A cède 2 à $97. Gulf Canada 2 à $117, Aquitaine of Canada 1 1-2 à $40 1-2, Alberta Energy 1 à $40 1-4 et Norcen Energy 5-8 à $32 1-8.

Cominco gagne 1 7-8 à $48, Hudson's Bay Oil and Gas 1 1-2 à $103, Flaconbridge Nickel A 1 1-4 à $85 3-4, Inco 1-4 à $27 1-4 et Consumers' Gas 1-4 à $26 3-4.

Dans le secteur minier, United Keno Hill abandonne 5-8 à $31 5-8, Pine Point Mines 1-4 à $30 1-4 et Dominion Explorers trois cents à 61 cents. Camflo Mines gagne 1 1-4 à $19 et Campbell Red Lake Mines 3-4 à $31.

Parmi les pétrolles, Numac Oil and Gas cède 1 1-2 à $44, Total Pete NA 7-8 à $28 1-8 et Page Pete 3-4 à $26 3-4. Asamara Oil monte de 3-4 à $25 1-2 et Trans-Canada Resources de 3-8 à $5 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4302	365	350	360	+10
AbtiPrce	18600	$20⅛	19⅛	20	+ ⅜
Acklands	440	$16½	16½	16½	
ActionTrd	8200	38	35	35	+ 3
AdanacM	8050	$7⅜	7⅛	7¼	— ⅛
AftonMin	500	$26¾	26½	26¾	+ ¼
AgnicoE	9900	$10	9¾	10	
AgraIndA	4400	495	485	495	+10
Akaitcho	2200	155	140	155	+14
Albany	304100	160	142	155	+17
AltEnergy	3630	$41	40¼	40¼	— 1
AltaGasA	10171	$26⅛	25⅜	25⅞	
AltaGF	100	$26	26	26	
AltaG9.76	1630	$26⅜	26	26⅜	
AltaG6¾	1800	$36¼	36	36¼	+ ¼
AltaNat	150	$70	70	70	+ 2
Alcan	66494	$54	53½	53⅝	— ¼
AlgoCent	175	$20¾	20¾	20¾	— ½
AlgomaSt	130	$29¾	29¾	29¾	
AStel p	1400	$25½	25¼	25½	+ ¼
AllarcoDv	180	$49	49	49	
Alum3rdp	300	$26	26	26	
AmLarder	32500	36	33	35	+1½
Am Eagle	5600	350	340	340	— 5
ALed	236600	65	55	62	+ 7
AndresWA	200	$11½	11½	11½	+ ¼
AndresWB	500	$11	11	11	
Ang D Gld	1200	199	195	195	— 5
Aquitaine	5481	$42	40	40½	—1½
Arbor C	2100	105	105	105	+ 5
Argosy	9500	34	32	32	— 4
ArgusBpr	500	$29	29	29	+ ¼
ArgusCpr	300	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Asamera	68475	$25⅞	25	25½	+ ¾
Asbestos	800	$36	35⅝	36	+ ½
AsocPorc	2139	195	185	195	+10
AtcoA	4700	$19¾	19	19	
AtlasYk	6150	74	72	74	+ 3
BCSugarA	400	$35½	35½	35½	
BPCan	1485	$40½	40	40½	+ ¼
BanisterC	750	$18	17¾	18	
BankBC	988	$29	29	29	+ ½
Bk Mtl	229955	$24⅜	23¾	24¼	+ ¼
BankNS	6074	$24½	24⅛	24½	+ ¼
Bankeno	8400	420	405	420	+10
Barex	6000	22	22	22	
BaryExpl	3700	170	150	170	+18
Basic Res	8100	$10¾	10⅜	10⅜	+ ⅛
BeckerBp	1000	$7	7	7	+ ⅛
BellCanad	32170	$20⅞	20½	20⅜	— ⅜
BellApr	z12	$60½	60½	60½	
BellBpr	z20	$61¾	61¾	61¾	
BellCpr	505	$26	26	26	
Bell1.96	700	$25	24¾	25	
BighartOG	3950	$6½	6⅛	6½	+ ⅜
BlHawk	12200	40	35	35	— 5
BonzaO	9020	$8⅞	8⅜	8¾	+ ⅛
BonanzaW	4520	340	335	335	+10
BorderC	100	400	400	400	
BowValy	11510	$40⅞	39⅞	39⅞	— ⅝
Bow-mpr	100	$43	43	43	
BralorRes	13550	$21⅜	20⅞	21	+ ⅛
Bramalea	2750	$20½	20¼	20½	— ½
BrascanA	3366	$22¼	21¾	22	— ⅜
BrendaM	2050	$28⅜	28⅛	28⅛	— ⅛
Brinco	1400	$7¼	7	7¼	+ ¼
Brincop	300	480	470	480	+10
BCFP	2520	$22⅞	22⅝	22⅞	
BCRIC	32556	$7¼	7	7¼	+ ⅜
BC Phone	1435	$17	16¾	17	+ ¼
BCPh4¾p	100	$47⅞	47⅞	47⅞	
BCPh4¾p	103	$54	54	54	
BCP7.04p	400	$19½	19½	19½	— ¼
BCP10.16p	400	$28¼	27¼	28¼	+1⅜
BCP2.32p	100	$34	34	34	+ 1
Brunswk	17175	$10¾	10⅜	10½	+ ⅛
BuddCan	420	$7⅜	7	7⅜	+ ⅛
CAE	7600	$14½	14¼	14¼	— ¼
CME Res	12100	249	240	240	— 2
CadFrv	1465	$19¼	18¼	18⅞	+ ⅜
Cad FrvA	z9	$9	9	9	
Cal PowA	2816	$46⅜	46	46¼	+ ¼
CalP9.80	100	$104	104	104	
CalP9.75	150	$107	103	107	+5½
CalP8¾	z10	$100	100	100	
Calvrt	441950	280	243	245	—25
CamMine	32000	36	34	34½	— 1
Camflo	9000	$19	17	19	+1¼
CChibA	1300	$11	10⅞	10⅞	+ ⅛
CampRL	5695	$31	29¾	31	+ ¾
CanCem	4250	$12½	12⅜	12½	
CCeCp	217	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ½
CDC	633	$9½	9¼	9¼	— ⅜
CDCprB	685	$119½	119	119½	+1½
CanMaltA	344	$30¾	30¾	30¾	
CNorWest	8000	$18¼	17¾	17¾	— ¼
CPackrs	1700	$31½	31¼	31½	— ½
CanPerm	200	$19¼	18¾	19¼	+ ½
CS Pete	4727	$12	11½	11½	— ½
Can Trust	1528	$22	21¾	22	+ ⅜
CTrust7¼	z24	$20	20	20	
CdnArrow	3000	70	70	70	
CCablew	17152	125	110	125	+15
CdnCel	1020	$9	8¾	8⅞	— ⅛
CCurtis	z50	67	67	67	
CFoundpr	900	$8½	8½	8½	
CG Invest	1200	$23	23	23	
CHidrogas	100	$15½	15½	15½	+ ⅜
CHomestd	2650	$26⅛	25⅞	25⅞	+ ⅛
CIBkCom	7735	$25¼	25⅛	25¼	
CMarconi	600	$19	18¾	19	
CMerrill	600	$23⅜	23½	23½	— ⅜
CNatR	15354	$8¾	8⅜	8½	— ⅛
COcdental	1900	$13¼	13	13⅛	
COcdntlp	z25	$26⅜	26⅜	26⅜	
CP Inve	9610	$35⅞	35½	35¾	+ ¼
CPLtd	11845	$38⅛	37¾	38	+ ⅛
CPL Ap	z16	$9⅛	9⅛	9⅛	
CReserve	9000	$24	23¼	23¾	+ ½
CdnSupO	378	$197	197	197	— 8
CdnTire	3000	$26	26	26	+ ½
CdnTireA	1319	$26⅛	26	26	+ ⅛
C Utilties3	4363	$19½	19¼	19⅜	— ⅛
CUtil6pr	100	$75	75	75	
CandelOil	700	$62	60	60	— 1
Canray	75300	415	375	385	+25
CanronA	236	$13	12⅞	13	+ ⅜
Cara	660	$16½	16¼	16¼	
CarlOK	11325	$6⅜	6⅜	6½	+ ⅛
CarlBp	400	$28	28	28	
CarmaA	100	$15	15	15	— ¾
CarolinM	400	$15	14½	15	— ¼
CarrierJD	z5	26	26	26	
Cassiar	2100	$11¼	11	11¼	
Celanese	8600	$6	5⅜	6	+ ⅜
Celan175p	100	$18	18	18	— ⅛
CflEstA	300	$10½	10½	10½	
CentPat	2200	260	260	260	
Chnclr	8400	$6	5¾	6	+ ¼
CharterOil	z50	235	235	235	
Cherokee	6730	$11⅜	11⅛	11⅛	— ¼
ChibKay	7500	19	18	18	— 1
ChieftanD	900	$34⅜	33½	33½	—1⅛
Chieftainp	2060	$266⅜	266¼	266⅜	+11
Chimo	350	200	200	200	— 5
Chrysler	27371	$9	8⅝	8¾	+ ⅛
Cockfield	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
CoinLake	6200	28	27	27	— 3
Cmplx	2900	480	435	465	—20
Cominco	5146	$48	46¼	48	+1⅞
ComrclOG	6400	340	320	320	—20
Coniagas	2000	135	135	135	
ConBathA	3275	$14¾	14⅜	14⅜	— ¼
ConFardy	1203	340	330	340	+10
CDurham	21345	184	175	175	— 2
CMarben	575	235	235	235	
CMorisn	2400	280	275	280	
Cons Pipe	700	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cons Prof	42609	144	133	143	+ 3
CRambler	4900	440	435	440	
Con Textle	300	$8	8	8	
ConDistrb	11550	$11	10⅞	10⅞	
ConsGas	32866	$27	26½	26¾	+ ¼
Con Gas D	100	$34½	34½	34½	— ½
Con Glass	2000	$16	16	16	
Conventrs	3500	$11¾	11¼	11⅜	— ¼
Conwest	1500	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
CopFields	1700	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Corbx vt	z12	$29	29	29	
CosekaR	29910	$11¾	11½	11¾	+ ¼
CostainLtd	1000	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Courvan	1800	100	100	100	
Craigmt	4800	$6¾	6⅝	6¾	
CrainRL	100	$11	11	11	+ ½
Crestbrk	200	$19	18½	18½	— ½
Crwn Life	737	$64	62	64	+ 1
Crush Intl	200	$12¼	12¼	12¼	— ¼
CuvierM	8000	60	53	59	+ 1
Cyprus	47000	$18⅛	17½	17¾	+ ⅛
CzarRés	25730	$15⅛	14⅞	15	
CzarResp	3850	$37	36½	37	
Daon Dev	9727	$14⅜	14⅛	14⅜	— ⅛
DaonA	200	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Daon9½p	200	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
DebhldBp	z35	$63½	63½	63½	
DEldona	11700	155	150	150	— 6
DelhiPac	12500	75	70	73	— 2
Denison	8152	$37⅞	37⅛	37¾	+ ¼
Dicknsn	4140	$9	8⅝	9	
Digtech	1100	$5⅛	5	5	
Discovry	4500	135	127	135	
Domanl	4325	$6½	6⅛	6¼	+ ¼
DomeMine	3385	$56¼	54¼	56	+ ½
DomePete	13940	$51	50¼	50⅜	
DPeteAp	1300	$21½	21¼	21½	+ ¼
DPeteBp	662	$21½	21	21½	+ ¼
DBridge	2900	$17	16⅝	16⅞	— ⅜
DCitrsA	200	495	495	495	+20
DExplor	64400	75	61	61	— 3
DofascoA	7450	$33¼	34½	34⅝	— ⅛
DomStore	z25	$19⅞	19⅞	19⅞	
DTextie	1050	$13⅞	13½	13½	— ⅛
DomIimA	z75	$14½	14½	14½	
Domtar	3541	$25½	25	25½	+ ⅝
Domtarpr	100	$11	11	11	+ ½
Dr McCA	100	$113¼	113¼	113¼	
DundePal	9500	67	65	67	+ 5
Dunraie	5500	65	60	65	+10
DuPontA	5800	$26	25½	26	
Dustbane	100	$8⅜	8⅛	8⅛	
DylexLtd	100	$13	13	13	
Dylex L A	505	$9¼	9⅛	9¼	
Dynmr	128400	400	380	380	— 5
E-L Fin	800	$12¾	12½	12¾	+ ⅜
E-L Finp	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
EstMirtic	1040	245	245	245	
East Sul A	520	250	240	245	+ 4
EstnProv	z50	$7	7	7	
EgoRes	83750	235	220	220	+ 5
ElksStors	200	$6	6	6	+ ¼
Emcow	600	260	250	250	
Extndcar	5500	$10⅛	10	10⅛	— ⅛
Extd A	100	$9½	9½	9½	— ⅛
FalconC	34570	$9⅜	9	9⅜	+ ⅛
FlbrgNikA	13968	$86¾	84½	85¾	+1¼
FedIndA	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
FedPion	275	$33½	33½	33½	
FedTrustA	100	250	250	250	+10
FinningT	200	$36	36	36	
FiranGndl	z300	67	67	67	
FCalgary	11500	265	258	265	+ 7
FCtyTrB	500	$9	9	9	+ ½
FMar	10750	169	150	169	+19
Francana	1700	$13¼	13⅛	13¼	
Fruehauf	100	$10¼	10¼	10¼	
GMRes	1331	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
GSWCIA	200	$7¾	7¾	7¾	
Galveston	10100	355	350	355	+ 5
GazMetr	200	$7	7	7	
Gaz5.40p	150	$55	55	55	
GDistrbA	1000	$8¼	8	8	
GDistrbw	1400	230	230	230	+ 5
GenstarL	3749	$26	26	26	+ ¼
GescoDis	1800	310	300	310	+30
GiantYk	300	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
Gibraltar	8150	$9	8¾	9	
GlbeRityp	2400	$23¾	23⅜	23¾	+ ¼
GoldaleA	3300	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
GoldundM	13500	350	340	340	+ 5
Goodyear	200	$19½	19½	19½	— ½
Granduc	3100	236	230	236	+ 6
GLNicki	2000	87	85	87	+ 2
GLForest	500	$43½	43	43½	+ ½
GtWestS	1700	315	310	315	— 5
Greyhndc	600	185	185	185	
Greyhnd	180	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
GulfCan	47592	$119	116	117	— 2
Gulfstrem	33400	450	430	435	+ 5
HCIHldg	1300	$16¼	16¼	16¼	
Hardee	1000	75	75	75	+ 3
HardCrpA	6150	245	245	245	— 1
Harlequin	5300	$21	20¾	20¾	
HarrisB	z50	400	400	400	
HatleighB	300	$6	6	6	
Hawker	1605	$16½	16½	16½	— ⅛
Highfield	1400	320	305	320	+20
HolingerA	952	$45	45	45	
Home A	5332	$100	97	97	— 2
Home B	z75	$99	98¾	99	
HBayMng	1933	$24½	24⅛	24⅛	+ ⅛
HBayCo	1627	$24¾	24	24¾	+ ⅜
HBCpr	z21	$21⅜	21⅜	21⅜	
HBOilGas	1800	$103	101½	103	+1½
Husky Oil	1220	$74	73⅞	74	+ ¼
Husky Apr	z30	$36¾	36¾	36¾	
HydraEx	1000	53	53	53	+ 1
IAC	14992	$11½	11	11¼	+ ⅛
ITL Ind	400	320	305	320	+20
ITL Ind pr	100	$21½	21½	21½	+1½
IUInt	2375	$12½	12½	12½	
ImpOilA	21938	$44¼	43⅝	43⅞	— ¼
ImpOilB					
Inco	149233	$27¾	27⅛	27¼	+ ¼
Indal	400	$12½	12¼	12¼	— ¼
Inglis	100	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Inter-City	11425	$20¾	20⅜	20½	— ¼
Inter C B w	1900	$17	17	17	
IBM	z73	$76¼	74	76¼	
IntMogul	3625	$6⅞	6⅞	6⅞	
IntprPipe	2645	$18¾	18½	18½	
Ipsco	z50	$21½	21½	21½	
InvGrpA	165	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Irwin Toy	202	315	315	315	+10
IslandTel	125	$15	15	15	
Ivaco	1400	$15⅝	15⅜	15⅜	+ ⅛
Ivaco 8.85	200	$48	48	48	— ½
JQRes	2000	130	130	130	+10
Jannock	4200	$11½	11	11⅜	+ ¼
Jannock 8	400	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Jannockw	400	$5½	5½	5½	
JorexLtd	14100	49	46	46	+ 2
Joutel	63900	139	134	137	+ 4
Kaiser Re	9235	$30	29⅜	29⅝	
KamKotia	7320	$5⅜	5½	5½	— ⅛
KapsTran	15500	117	115	117	+ 7
KelseyH	1200	$21¼	21	21	— ¾
KerrAdd	18126	$15⅝	15⅜	15½	+ ¼
KAnacon	7599	55	50	55	+ 5
LaLuz	z50	$7	7	7	
LabattA	6370	$22	21⅞	22	+ ⅛
LabattAp	200	$22	22	22	+ ⅛
Lacana	21620	$9	8⅞	9	
Lacanaw	2300	$6⅛	6	6	— ⅛
LaidlawA	1000	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
LaidlawB	1400	$6¾	6¾	6¾	
Ldl 9¾	700	$10½	10½	10½	
LShore	701	$5⅞	5½	5⅝	+ ⅛
LasitrKm	1300	220	220	220	
Laurasia	6875	64	62	63	— 2
LauFinp	397	$12	12	12	+ 1
LavaCap	7535	440	425	440	+15
LeighInst	100	$9¾	9¾	9¾	
LevyApr	100	$7¾	7¾	7¾	
Liberian	z63	$6¼	5⅞	6¼	
LLLac	205	$6½	6½	6½	+ ¼
LobCoA	104	385	385	385	+10
LobCoB	1325	385	385	385	— 5
Lochiel	4050	450	445	450	
LyttonM	700	37	37	37	+ 2
MICC	z150	$10¾	10¾	10¾	
MTSInter	500	80	80	80	
MaclarnA	300	$22⅝	22½	22⅝	+ ⅛
MaclarnB	100	$22¼	22¼	22¼	
MclanHA	100	$22	22	22	+ ½
MBLtd	6980	$27¼	27	27	
Madeline	5600	185	175	185	+10
Madsen	1200	151	150	151	
MagnaA	775	$10½	10¼	10½	+ ¼
MagnaB	300	$11	11	11	
Magnetcs	16500	133	130	130	
Mahr p	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
MajstcWil	10800	495	485	485	+ 5
Malartic	300	121	121	121	— 9
ManBar	6100	70	67	67	
MaplexM	100	$10	10	10	+ ½
Maritime	637	$22⅜	22⅛	22⅜	+ ¼
MarT940	267	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
MassFer	900	$12⅛	12	12⅛	
Mas F A	350	$20¾	20⅝	20¾	+ ⅛
Mas F B	100	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
Matchan	4312	28	28	28	
McGrawH	500	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
McIntyre	30643	$66¼	65	65	
McIntyrer	69233	60	5	8	—67
McLaghlin	1000	$9	8⅜	8⅞	
McLghl10p	900	$13⅛	13⅛	13⅛	
Melcor	500	$14	13½	14	+ ⅜
Mentor	1400	355	350	355	—15
Mercantil	1400	$16	15¾	15¾	+ ⅛
MerlandE	15360	$20⅞	20⅛	20⅛	— ⅜
Midcon	100	230	230	230	—35
MikesSubs	z5200				
MinrlRes	65066	315	286	287	+ 9
MitelCorp	10970	$17½	17¼	17½	+ ⅛
MoffatA	450	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅜
MolsonA	762	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
MolsonB	152	$23	23	23	+ ½
MonInv	1000	$11	11	11	+ ¾
MonencoA	2600	$11½	10¾	11½	+ 1
MtlTrust	1332	$19	19	19	
Moore	9212	$35⅝	35	35	— ⅜
MtnStates	8200	$11½	11¼	11⅜	+ ⅛
Murphy	1500	$28	27½	28	
NBCook	500	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
NBUMine	6800	325	310	315	+10
NatBkCan	15182	$12½	12⅛	12½	
NatDrug	200	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
NatDrugp	120	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
N Pete	178150	225	175	212	+42
NatTrust	z25	$26	26	26	
Nemco	3700	287	280	287	+ 7
Neomar	9185	345	330	340	+ 5
NBTel	1250	$21½	20⅞	20⅞	— ⅜
NKelore	10000	24	22	24	— ½
NQueRagl	1000	270	270	270	+10
N Senator	16500	24	20½	24	+3½
NYorkOil	18915	250	230	242	+12
NfldLPA	z10	$20½	20½	20½	
NfldTel	1500	$10½	10½	10½	— ¼
NiagStruc	z60	$13¾	13¾	13¾	
NickRim	9300	27	25	25	+ 1
NobleM	1900	165	150	165	+15
NorAcme	7000	34	33	34	+ 2
Noranda	28747	$22⅛	21¾	22	+ ⅛
Norbaska	2000	42	42	42	+ 2
Norcen	21432	$33	32⅛	32⅛	— ⅜
Norcn288	3800	$59	57½	57½	— ¼
NordairA	z1	$13⅛	13⅛	13⅛	
Norlex	64000	20	17	20	+ 5
NormickP	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
NCOils	z28	$20⅝	20⅜	20⅝	
N Canada	2000	90	90	90	
NorTel	327	$52½	52¼	52¼	— ¼
Northgat	2250	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Nthld	359650	115	93	98	+19
Nu-WstA	19600	$14⅜	14⅛	14½	+ ¼
Nu-Wst9p	1875	$18¾	18¾	18¾	
NufortRes	13133	70	64	68	+ 1
Numac	2900	$45½	44	44	—1½
OPIA	450	$36	36	36	+ 1
OakwoodP	8774	$14⅞	14½	14½	— ⅛
Obrien	11040	209	202	209	+ 3
OcelotA	z50	$28	28	28	
OcelotB	2850	$28¾	28	28⅛	— ½
OkanAp	z54	$10¼	10¼	10¼	
Onaping	45150	350	335	345	+10
OshawaA	3300	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Osisk	100000	47½	38	47	+11
OxfordA	1000	$25¼	25⅛	25⅛	+9⅛
PacNthG	2650	$10½	10	10½	+ ½
PacNth6¾	100	$17⅛	17⅛	17⅛	— ½
PagePet	17745	$27⅜	26½	26¾	— ¾
PagePet7	2450	$14⅛	14	14	— ½
PalomaP	4430	$6⅛	6½	6½	
PamourA	3200	$10	9¾	9⅞	+ ⅜
PanCentr	1000	55	55	55	+ 6
PancanaA	1150	410	390	405	+15
PancanaB	750	380	380	380	
PanCanP	700	$66	65	65¼	+ ¼
PangoGld	2000	84	80	84	+ 4
Parlake	25950	360	325	345	— 5
PatinoNV	100	$22	22	22	— 1
PaulinA	100	$5	5	5	
PeBenO	3600	230	226	230	+ 5
Peerless	1600	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Pembina	20200	$11¼	10⅞	11	+ ⅛
Pennant	82050	198	190	193	+ 5
PJewlA	2700	$13⅜	13½	13½	— ½
Petrofina	1400	$47¼	47	47	— ½
Petrol	2400	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
PeytoOils	600	$16¾	16⅜	16⅜	+ ¼
PhillipsCb	500	$11⅞	11½	11½	— ½
PhonixOil	500	$6	5¾	6	+ ½
PhotoEng	400	$34¼	34	34	
PinePoint	5420	$31	30¼	30¾	— ¼
PlaceG	5100	325	315	320	— 5
Placer	6924	$45½	45	45	
Pominex	32200	229	205	222	+17
PopShops	30985	200	180	190	+18
PowrCorp	3503	$13⅞	13¾	13⅞	
PradoExp	2800	130	122	127	+ 2
Precamb	8600	475	450	455	—10
Preston	300	$26	26	26	+ ⅜
QMG	197700	134	120	125	+ 3
QasarPet	3460	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
QueSturg	21800	310	285	310	+25
Ram	9566	$11	10¾	10⅞	+ ⅛
Ranger	19675	$26½	26	26	— ½
RankOrg	100	450	450	450	+25
Rayrock	12400	235	230	235	
ReadersD	400	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
ReedPapA	2500	$11⅞	11⅝	11⅞	+ ⅜
RegelPap	1921	$8¾	8½	8¾	
Reichhold	280	$13	12⅞	13	+ ¼
Reich7¼p	300	$17	16¾	17	+ ½
ReitmanA	200	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
ResServic	7751	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Revelstk	200	$9½	9½	9½	+ ⅛
RevnuPrp	4145	130	127	130	+ 3
Reynold p	z10	$48	48	48	
RioAlgom	790	$31¼	30½	31¼	+ ¾
Roman	825	$48⅞	48½	48½	
Ronyx Cor	15100	$5	485	5	+15
Rothman	550	$21	20½	21	+ ½
RothmAp	150	$77

Lettre ouverte au Père Noël...

TROY, Michigan — Qu'est-ce qu'un chef d'entreprise aimerait bien retrouver dans son bas de Noël, à l'aube du 25 décembre? Des cigares? Du whisky? Pas exactement, explique M. Gilbert Richards, président du conseil de la compagnie de pièces automobiles Budd, dans une lettre au... Père Noël.

«Merci, cher Père Noël, d'avoir envoyé votre lutin, Alfred Kahn, pour nous aider à combattre l'inflation, écrit M. Richards. Nous savons que vous pensiez bien faire, mais la hausse du coût de la vie a atteint en novembre le taux renversant de 3.5%».

«Cette année, pourriez-vous envoyer quelque chose de plus robuste pour combattre l'inflation, comme de meilleurs stimulants de productivité, le rappel de la loi Davis-Bacon, un budget fédéral plus inspiré de Scrooge, et moins de règlements gouvernementaux?»

Adressée au «Parc industriel du Pôle Nord», la lettre de M. Richards prie le Père Noël d'apporter aux entreprises «qui ont été bonnes cette année» une politique énergétique vigoureuse et cohérente, une simplification des règlements bureaucratiques souvent «plus compliqués que les notices d'assemblage des jouets de Noël», et un allégement des impôts de l'entreprise privée «que le Congrès prend pour le véritable Père Noël».

Pour faire bonne mesure, M. Richards demande quelques friandises en vrac: un dollar stabilisé, des taux d'intérêt moins élevés, la paix sociale, un plus grand nombre de petits investisseurs à la Bourse, et des consommateurs plus sages, sans oublier un premier trimestre profitable pour Chrysler. Et pour finir en beauté, M. Richards demande au Père Noël un dernier petit cadeau: la libération des otages américains détenus en Iran. Il lui faudra un gros bas de Noël.

Le Congrès donne son accord définitif au projet Chrysler

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le Congrès américain a donné son accord définitif hier, aux petites heures du matin, au plan de sauvetage financier de la société Chrysler, qui risquait de faire faillite à la mi-janvier.

La loi adoptée par le Sénat et la Chambre des représentants après plusieurs jours de discussions ardues, autorise le gouvernement américain à garantir jusqu'à concurrence de $1.5 milliard de prêts au constructeur automobile, à condition que celui-ci réussies à obtenir de son côté $2 milliards d'emprunts sur le marché financier.

L'autre condition majeure, sur laquelle une commission mixte du Congrès est parvenue à un compromis tard jeudi soir, concerne les sacrifices financiers exigés des travailleurs syndiqués. Aux termes de la loi, ceux-ci devront renoncer à $585.5 millions d'augmentations salariales sur une période de trois ans.

À Detroit, M. Douglas Fraser, président du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, a approuvé à contre-coeur cette loi qui exige de nouvelles et importantes concessions de la part des salariés de Chrysler, lesquels avaient déjà consenti à renoncer à quelque $250 millions en hausses salariales pour aider à renflouer leur firme.

Sans s'engager à oeuvrer pour sa ratification par les syndiqués de la base, M. Fraser a déclaré néanmoins que le programme d'aide voté par le Congrès était «tout à fait essentiel» pour sauver l'emploi des 105,000 ouvriers de Chrysler et ajouté qu'il s'alignerait sur les concessions qui seront acceptées par le comité de négociations patronal-syndical.

M. Fraser, comme on sait, siège maintenant au conseil d'administration de Chrysler. C'est une concession que la firme a dû faire au syndicat en échange des sacrifices salariaux de ce dernier.

Le texte de loi adopté par le Congrès a été aussitôt transmis au président Carter pour signature. L'aide financière qu'il prévoit est la plus importante jamais accordée par le gouvernement américain à une entreprise privée. C'est six fois le montant consenti à la compagnie d'aviation Lockheed en 1971 c'est-à-dire $250 millions.

Le vote du Congrès met un terme à trois mois de polémiques et de manoeuvres, et consacre des mesures demandées à la fois par le président Carter, la société Chrysler et le puissant syndicat des travailleurs unis de l'automobile.

Jusqu'au dernier moment, au Sénat comme à la Chambre des représentants, des voix se sont élevées contre cette opération de sauvetage jugée contraire au principe de la libre entreprise.

Mais les partisans de Chrysler l'ont emporté en faisant valoir que la faillite de cette entreprise, la dixième des États-Unis et la troisième dans le secteur automobile, aurait un effet catastrophique sur l'économie du pays tout entier: Selon certaines estimations, la faillite de Chrysler pourrait entraîner la disparition de 300,000 emplois au total.



Le Sénat et la Chambre des représentants se sont entendus hier sur les conditions de l'aide que le gouvernement fédéral américain apportera à la compagnie Chrysler. (Laserphoto AP)

Hausse de la production à Saint-Adolphe de Domlim

La compagnie Domlim a dévoilé hier un projet d'investissements de $5,7 millions pour l'achat et l'installation d'un nouveau four à chaux à son usine de St-Adolphe de Dudswell, à 180 kilomètres à l'est de Montréal.

Le projet devrait être complété au début de l'année 1981.

Domlim est une entreprise québécoise oeuvrant dans le secteur des matériaux primaires pour l'industrie de la construction: briques, chaux, carrières...

Selon un porte-parole de la compagnie, la production sera accrue de 400,000 tonnes environ. La réalisation du projet entraînera la création de quelques nouveaux emplois.

Domlim est une firme dont les actions sont cotées en Bourse. Près de 60% des titres appartiennent au président du conseil d'adminsitration, M. F.R. Graham par l'intermédiaire de la firme Graymont Limited.

Si la compagnie a maintenu son chiffre d'affaires à près de $20 millions environ au cours des six dernières années, ses bénéfices se sont maintenus à la hausse. L'an dernier, les gains ont atteint $3.05 par action; les résultats des neuf premiers mois montrent des profits de $2.97 par action.

Les actions ordinaires valent un peu plus de $14. Le dividende versé est d'un dollar.

Massey Ferguson a perdu $59 millions cette année

La complexité des résultats publiés mercredi soir par la compagnie Massey Ferguson a laissé les investisseurs plutôt perplexes en dépit d'une amélioration de la situation financière par rapport à l'an dernier. L'exercice 1978 s'était terminé avec un déficit record de $263 millions. Cette année le chiffre correspondant est de $58.5 millions. Ces données sont en dollars américains et s'entendent avant postes extraordinaires.

La Bourse est demeurée stoique à la publication de ces résultats. Le titre n'a pratiquement pas bronché demeurant à un niveau légèrement supérieur à $12.

La compexité de l'analyse provient de la difficulté à choisir les critères de comparaison pour évaluer la situation de cette filiale du groupe Hollinger Argus.

Comment faut-il calculer la valeur de ces $95 millions mis de côté pour la réorganisation administrative de la multinationale torontoise? Quelle est l'importance des pertes de devises? L'arrêt de certaines activités a amené un déficit de $94 millions en 1978; cette année, ce chiffre est de $23 millions.

Toujours est-il que les résultats avant les postes extraordinaires montrent un écart négatif de $58.5 millions. Mais la firme présidée par M. Victor A. Rice ajoute $95.3 millions de différents postes extraordinaires. Il s'agit principalement d'un crédit d'impôt qui renverse ainsi le déficit en un surplus de $37 millions.

Les gains par action seraient de $1.58 par rapport à une perte de $14.84 l'an dernier.

Les ventes ont progressé au rythme de l'inflation pour atteindre $2,972,966,000. Cependant il faut voir la méthode d'évaluation de ce chiffre d'affaires. Là également il y a un débat. Un tracteur est-il vendu une fois rendu chez le grossiste ou faudra-t-il inscrire la vente lorsque le détaillant aura pris livraison de l'équipement? (La compagnie finance dans plusieurs cas son réseau de distribution ce qui rend encore plus difficile l'évaluation du moment de la vente sur le marché nord-américain.)

Chose certaines, l'activité de Massey Ferguson va diminuer substantiellement l'an prochain alors que l'effectif de 56,000 travailleurs sera réduit à 45,000 employés.

OPEP: une trève de courte durée

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Ne plus entendre parler des problèmes du pétrole, au moins pendant la «trève des confiseurs». C'est le voeu que forment, au lendemain de la longue réunion de l'OPEP à Caracas, des centaines de millions d'occidentaux, qui avaient attendu avec anxiété pendant quatre jours le «verdict» des maîtres de l'or noir, avant d'apprendre que la réunion s'était terminée sans décision et qui, à l'occasion des Fêtes de fin d'année, vont faire tomber bien des records d'embouteillages sur les routes, d'affluence dans les gares et les aéroports, dans les magasins de cadeaux et de victuailles.

Ceci ne contribuera pas à freiner les exigences des exportateurs de pétrole. Tout au moins de ceux qui s'apprêtent à appliquer, sans doute dès janvier prochain, de nouvelles majorations de prix. Alors que le principal argument que leur opposent les importateurs est qu'un renchérissement excessif de cette source d'énergie essentielle risque de ruiner les économies des pays importateurs, au détriment de tous, y compris des exportateurs.

Mais tandis que les économies occidentales restent relativement prospères, en dépit du chômage et de l'inflation que le doublement des prix du pétrole en un an doit encore aggraver en 1980, la dernière réunion de l'OPEP marque un tournant important. Surtout pour des raisons politiques, découlant de la crise iranienne, les «modérés», conduits par l'Arabie saoudite, ne font plus la loi et ne peuvent plus imposer des décisions, en matière de prix et de production, tenant largement compte des besoins des importateurs.

Ces derniers peuvent donc regretter le temps où le «cartel», dominé par les modérés, appliquait un barème unique de prix, et redouter son «éclatement» qui laisse à chacun le soin de fixer son prix, en fonction de l'offre et de la demande.

Celle-ci, depuis l'éclatement de la crise iranienne, en octobre 1978, avait dépassé l'offre. Mais, après la reprise des livraisons — en février dernier, à un rythme toutefois diminué de plus d'un tiers, les pays importateurs ont reconstitué leurs stocks. Et certains, comme le cheikh Yamani, ministre séoudien du pétrole, prévoient pour le printemps prochain une réduction de la demande, au-dessous de l'offre, en raison d'un fort ralentissement de la croissance en Occident et des économies d'énergie.

Mais ces prévisions ne tiennent pas compte d'une diminution de la production qu'un certain nombre de pays exportateurs ont annoncée, y compris l'Arabie saoudite, dont les autorités ne maintiendront le rythme actuel de livraisons (9 millions de barils/jour) que pendant le premier trimestre 1980. Et qui fixeront ensuite le débit en fonction de l'évolution du marché.

Selon les experts de l'O.C.D.E., la production actuelle des 13 pays membres, qui correspond à peu près aux besoins des importateurs, est d'une trentaine de millions de barils par jour. Mais au niveau des prix déjà atteint, un débit de quelque 22 millions de barils/jour suffirait pour financer leurs importations et leurs programmes de développement économique. Des programmes qu'ils ont tendance à étaler, à la lumière de l'exemple iranien qui a montré les dangers d'une modernisation trop rapide.

Pétrole: réunion extraordinaire?

CARACAS (AFP) — Une réunion extraordinaire de l'OPEP pourrait avoir lieu avant la prochaine conférence d'Alger (prévue le 9 juin prochain), afin de modifier la situation créée à Caracas par l'absence d'accord sur les prix, a indiqué hier le ministre vénézuélien de l'Énergie et président en exercice de l'OPEP, M. Humberto Calderon Berti.

À propos des prix, M. Calderon Berti a annoncé que le Venezuela, un des principaux fournisseurs du Canada, ne participerait pas au marché libre (spot), considéré comme une source de spéculation profitant aux intermédiaires, et que Caracas exigerait des compagnies acheteuses un «certificat de destination» du pétrole vénézuélien.

M. Calderon Berti a estimé que malgré l'absence d'un accord tarifaire (due, a-t-il reconnu, à des divergences sur les différentiels de qualité), la conférence de Caracas avait été «satisfaisante». Il a indiqué que les conditions du marché amélioreraient certainement la situation au cours du premier semestre de 1980 et que les membres de l'OPEP finiraient par parvenir à un système unifié de prix lors de la prochaine conférence d'Alger.

Autre motif de satisfaction, selon M. Calderon Berti: les progrès constatés à Caracas en vue de la création d'une agence de presse de l'OPEP (OPEP-News).

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est donné, par les présentes, que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Nationale du Canada se tiendra à l'hôtel Reine-Élizabeth, 900 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Canada, le 17 janvier 1980, à 9h30, pour:

(a) recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 1979, tant de La Banque Provinciale du Canada que de la Banque Canadienne Nationale, lesquelles banques ont maintenant fusionné en une seule banque sous le nom de Banque Nationale du Canada;
(b) élire les administrateurs;
(c) nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
(d) nommer les fondés de pouvoir qui exerceront les droits de vote détenus par la Banque auprès de ses filiales;
(e) étudier et approuver, s'il y a lieu, la modification de l'article 8 des règlements des actionnaires;
(f) examiner toute autre question du ressort de l'Assemblée.

Par ordre du conseil
d'administration
Le vice-président et
secrétaire
YVON MARCOUX

Montréal, le 3 décembre 1979

POUR UN REVEILLON DU NOUVEL AN MEMORABLE

• Spectacle spécial sur place • Cocktail au champagne • 2 orchestres oriental et continental • Souvenirs, chapeaux, ballons, etc.

MENU TABLE D'HÔTE

ÉGALEMENT
LE JOUR DE NOËL ET LE JOUR DE L'AN
Réservations: 288-0373

LE SABAYON
Executive Towers
666 ouest, rue Sherbrooke
(coin University)

Conseils en abris fiscaux

Avec la fin prochaine de l'année fiscale, Brault, Guy, O'Brien Inc. vous invite à passer en revue les programmes d'abris fiscaux présentement disponibles.

Notre firme étudie en profondeur les programmes qu'elle commandite des points de vue management, stabilité financière, performance passée, considérations fiscales et structure financière. Nos programmes sont conçus pour les investisseurs sophistiqués ayant une valeur nette de $250,000 ou un revenu annuel minimum de $50,000.

BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.
Fondée en 1933

635 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H3B 1R8

Veuillez me procurer des renseignements sur vos programmes d'abris fiscaux.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postale _____

Téléphone _____

Aux actionnaires de:

canadian cablesystems limited
(auparavant Famous Players Canadian Corporation Limited)

Certificats d'Achat d'Actions

Le droit de conversion dont ces certificats sont assortis expire à 16h30 (heure de Toronto) le 31 décembre 1979.

Nous vous prions de contacter votre conseiller en placement ou le soussigné avant le 31 décembre 1979 afin de prendre la décision qui s'impose à propos de cette conversion.

McLeod Young Weir
Limitée

Décembre 1979

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ABRI FISCAL

Nouvelle émission

$650,000
(65 Unités de participation de $10,000 chacune)

LES VOYAGES DE TORTILLARD-SÉRIE II
THE SECRET RAILROAD-SERIAL II

Une série de 38 dessins animés cinématographique de court métrage, à caractère éducatif, conçus pour la télévision enfantine internationale.

PRODUCTEUR
Les Films du Train Secret Inc.

RÉALISATEUR
Peter Sander

FIDUCIAIRE
Fiducie Nord-Amérique

BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.

Montréal (514) 871-1175 — Québec (418) 657-4600 — Trois-Rivières (819) 376-4464 — Toronto (416) 869-1373

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Bibliothécaire

FONCTION:
Le bibliothécaire applique les méthodes et les techniques propres à la bibliothéconomie pour fins de sélection, de classification, d'organisation et de consultation des documents.

EXIGENCES:
Diplôme de 1er cycle en bibliothéconomie. Bacc. en droit ou connaissances juridiques équivalentes. Membre de la Corporation des Bibliothécaires du Québec. Horaire irrégulier

TRAITEMENT:
Dans une échelle de salaire situé entre $15,216.00 à $27,345.00, taux horaire en voie de révision.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 7 janvier 1980 au:

Service du personnel (Concours no 79-177)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste Catherine, suite 6022
Montréal, Qué. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 12

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.60** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**

Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

INGÉNIEUR

(POSTE TEMPORAIRE)

- **Nature du travail:**
  Le détenteur du poste a pour mandat principal de:
  — participer à la recherche commanditée sur un contrat déjà en cours.
  — Durée: 7 (sept) mois.
- **Exigences du poste:**
  — Scolarité: maîtrise en informatique ou l'équivalent
  — Expérience: 2 (deux) années dans la reconnaissance des formes et l'apprentissage adaptif, bonne connaissance des systèmes de recueil et de transmissions des données, connaissance d'émission acoustique.
- **Date limite de présentation des candidatures:** 27 décembre 1979.

École Polytechnique de Montréal
Centre de Développement technologique
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3A7

LE CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA

Centre hospitalier de soins spécialisés de 229 lits opérant un Département de santé communautaire (couvrant tout le nord-ouest québécois).

RECHERCHE

2ième CONCOURS

UN COORDONNATEUR EN SANTÉ AU TRAVAIL

pour son Département de santé communautaire (cadre intermédiaire)

Exigences et qualifications:
— Formation en génie ou en sciences appliquées ou toute autre formation jugée pertinente.
— Posséder une expérience et/ou une connaissance des problématiques de la santé au travail, particulièrement dans les industries minières et forestières.
— Capable de leadership, communiquer efficacement et jouir d'une expérience de gestion de ressources humaines et matérielles.

Salaire et avantages sociaux:
Tous les bénéfices sociaux offerts par le Ministère des Affaires sociales lui seront accordés et le salaire se situe au niveau de la classe 15: minimum $25,025 — maximum $35,277.

Nature de la fonction:
Sous l'autorité immédiate du directeur du département, il assume la gestion du personnel et des activités en santé au travail (les programmes en santé au travail sont en voie de développement).
Il coordonne les activités du département dans la planification et l'application des programmes-cadres du régime provincial de santé au travail, en les adaptant aux besoins locaux.
Il coordonne les diverses interventions du département pour assumer la protection et la surveillance de l'état de santé des travailleurs.

Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae complet au plus tard le 17 janvier 1980 à:

DIRECTION DU PERSONNEL
Centre hospitalier Rouyn-Noranda
4, 9e rue, NORANDA, Qué.
J9X 5B3

Professeurs-chercheurs

Fonctions:
L'INRS-Éducation demande
1) Pour son programme en "Enseignement du français" un candidat spécialisé en psycho-linguistique, en socio-linguistique, en langue française, ou qui encore, à partir d'autres disciplines, aurait développé un intérêt et une expertise dans l'étude du langage pour travailler à des projets de recherche touchant le français, langue maternelle;
2) Pour deux de ses autres programmes ("Individualisation de l'enseignement"; "Évaluation d'actions pédagogiques"), un candidat spécialisé dans l'étude du système scolaire: répercussions sociales de l'école, aspects pédagogiques, organisationnels, institutionnels et historiques.

Exigences:
Les candidats devront avoir un doctorat dans une discipline appropriée à l'une ou l'autre des activités décrites plus haut, le désir d'appliquer leur discipline aux problèmes d'éducation, l'aptitude au travail d'équipe, de l'intérêt pour la recherche appliquée de même que pour le travail interdisciplinaire. La préférence sera donnée aux candidats qui ont deux années ou plus d'expérience en recherche post-doctorale.

Traitement:
Selon l'échelle en vigueur pour l'année 1979-80.

Lieu de travail:
INRS-Éducation
2383, Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec

Date d'entrée en fonction:
Le plus tôt possible après la date de fermeture du concours fixée au 11 janvier 1980.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae complet en y indiquant le numéro du concours SP 79-38 au:

Directeur du personnel
Institut National de la Recherche Scientifique
Case postale 7500
2700 rue Einstein
Sainte-Foy, Québec
G1V 4C7

Université du Québec
Institut National de la Recherche Scientifique

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

Agent de recherche

La fonction: cet agent de recherche est attaché au Bureau recherche et développement. Il assure la maîtrise d'oeuvre de l'élaboration et du développement de programmes, de projets ou d'activités dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité, ou agit comme personn-ressource auprès des personnes, groupes ou organismes responsables de ces actions de développement.

Il est en relation constante avec tous les intervenants de la vie académique de l'UQAR, y compris les représentants du milieu régional qui interviennent dans l'élaboration des dossiers.

Le candidat doit:

- posséder une maîtrise dans une discipline appropriée;
- posséder un esprit de synthèse plus élevé que la moyenne et doit être capable de rédiger avec aisance des documents de nature diversifiée;
- être capable d'apporter une contribution significative au niveau de l'analyse et de la clarification de problèmes complexes dans un contexte organisationnel de participation, de concertation et de mise en commun;
- être doué du sens de l'organisation, avoir le dynamisme nécessaire pour animer des équipes de travail et respecter des échéanciers précis;
- être familier avec les méthodes et les techniques de recherche propres aux sciences humaines, posséder une expérience de travail de quelques années dans l'enseignement ou l'administration scolaire.

Le traitement: selon la convention collective en vigueur (en révision).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures le vendredi 4 janvier 1980 à l'adresse suivante:

Service du personnel
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Qué. G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

Le Centre Local de Services Communautaires Moulin

recherche

DEUX (2) CHEFS D'ÉQUIPE-CHARGÉS DE PROGRAMMES EN SANTÉ

Tâches:
1. Administration d'une équipe multidisciplinaire de secteur: à ce titre, il est responsable de(s):
   — l'exécution des programmes par l'équipe;
   — l'évaluation du personnel de l'équipe;
   — l'organisation de la multidisciplinarité;
   — relations extérieures dans le secteur desservi par l'équipe;
   — la gestion du temps des travailleurs.
2. Chargé d'un des deux (2) programmes suivants en santé: prévention, soins curatifs et continus; à ce titre, il est responsable de(s):
   — la définition des programmes au niveau modulaire dans le CLSC;
   — conseille les chefs d'équipes en l'évaluation du personnel au niveau de la qualité des actes professionnels.

Exigences:
1. Membre en règle de l'O.I.I.Q.
2. Diplôme universitaire de 1er cycle ou expérience pertinente.

Niveau: Cadre intermédiaire
Supérieur immédiat: Directeur général
Conditions de travail:
Selon les échelles en vigueur au Ministère des Affaires Sociales.
Fin du concours: Vendredi le 18 janvier 1980.

Adresse:

Concours chefs d'équipe
a/s secrétaire de direction
CLSC Le Moulin
175, rue Maple
Gatineau J8P 5B9

la commission scolaire de jacques-cartier

recherche

Secrétaire général

La Commission Scolaire de Jacques-Cartier est située sur le territoire de la Ville de Longueuil. Sa population scolaire est de plus de 10,000 élèves de niveau primaire.

FONCTIONS
Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général s'assure du bon fonctionnement des mécanismes de consultation et de communication entre les différents échelons de la commission scolaire, particulièrement il:
— Agit comme secrétaire du Conseil des Commissaires, du Comité Exécutif et de tous les principaux comités et sous-comités de régie interne de la commission.
— Assure le suivi de tous les dossiers qui lui sont confiés.
— Est responsable de certains dossiers particuliers et ainsi que tous les dossiers que lui confie le directeur général.
— Est responsable des relations publiques et des services d'information.
— Est responsable de la bonne marche des activités du comité de parents et des comités d'écoles.
— Assure les communications avec les professionnels pour des avis légaux et la défense de nos droits devant les tribunaux.
— Conduit à terme toutes les procédures d'achat, de vente et d'expropriation de terrains.
— Agit comme président des élections scolaires.
— Est responsable du recensement annuel de la population.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:
Diplôme universitaire de préférence 2e cycle soit en droit ou en administration.
Membre du Barreau est un avantage.
Huit (8) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT
Selon la classification et l'expérience. Peut varier entre $25,000.00 et $36,000.00 (en révision).

AVANTAGES SOCIAUX:
Selon l'arrêté en conseil 2902-77 et la politique de gestion du personnel de cadre et de gérance.

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 18 janvier 1980 (16:00 heures) en faisant parvenir son curriculum vitae à:

M. DORES ARCHAMBAULT
Directeur général
Commission Scolaire de Jacques-Cartier
1500 est, boulevard Curé-Poirier
Longueuil, Qué.
J4J 4T9

CENTRE HOSPITALIER ST-FRANÇOIS D'ASSISE

OFFRE D'EMPLOI

Le Centre hospitalier de La Sarre est à la recherche d'un thérapeute habilité à travailler en Adulte et en Infantile avec expérience en thérapie familiale.

Type de thérapeute
- Ergothérapeute
- Technicien en éducation spécialisée
- Psychologue (etc.)

Fonction
Sous l'autorité du Chef de la Clinique externe de psychiatrie, ce thérapeute doit être en mesure de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et de participer activement aux projets de fonctionnement tant cliniques qu'administratifs de la Clinique. Doit de plus aider à l'élaboration des projets de développement.

Qualifications
- Diplôme terminal d'études collégiales ou universitaires, selon la discipline.
- Expérience jugée pertinente en thérapie familiale infantile et adulte.

Rémunération
Selon le mode de rémunération en vigueur dans le réseau des Affaires sociales.

Exigences
Doit quelquefois se déplacer pour rencontrer les clients de la Clinique dans leur milieu.

Faites parfenir votre curriculum vitae et attestations d'études et/ou diplômes à

C.E.P.
Direction du personnel
C.H. St-François d'Assise
C.P. 6000
La Sarre
J9Z 2X7

LE CONSEIL SCOLAIRE DE TORONTO

recherche des candidats pour le

POSTE D'ENSEIGNANT

suivant:

Date d'entrée en fonction: le 3 janvier 1980.

ÉCOLE SECONDAIRE MONARCH PARK

(Module d'enseignement en langue française)

Requiert un enseignant titulaire d'un brevet d'enseignement en langue française pour enseigner un ensemble négociable de matières de base, en particulier Mathématiques et Sciences.

Veuillez vous adresser à:

M. W. V. Charlesworth, Directeur
461-0893 — 1 Rue Hanson

Le Conseil scolaire de Toronto offre des chances égales d'embauche.

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
college d'enseignement general et professionnel

cherche

DES PROFESSEURS

Informatique (temps partiel ou à la leçon)

— Introduction aux ordinateurs (III)	3 x 3 h
— Cobol I (311)	1 x 4 h
— Introduction au langage Fortran (911)	5 x 3 h
— Introduction au langage Basic (918)	4 x 3 h

QUALIFICATIONS
— Diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline appropriée
— Formation en pédagogie
— Expérience pertinente

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 janvier 1980, au

Service du personnel
COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L3

Association des hôpitaux de la Province de Québec

Vice-président exécutif et Directeur général

L'ORGANISME
L'Association des hôpitaux de la province de Québec est une association d'établissements regroupant au delà de 200 centres hospitaliers du Québec. En plus d'offrir à ses membres divers services, elle les représente auprès de la population, d'organismes privés et publics, notamment le Gouvernement du Québec.

LE POSTE
Relevant du Président et du Conseil d'administration, le titulaire de ce poste est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'Association. Il sera assisté pour ce faire d'une équipe de cadres et de professionnels spécialisés en questions financières et administratives, en gestion des ressources humaines, en organisation des services de santé et en communications.

LE CANDIDAT
Le candidat choisi devra posséder une formation universitaire et son expérience administrative l'aura sensibilisé aux divers aspects socio-politiques relatifs à la gestion des services de santé. Il devra pouvoir faire preuve de leadership dans ce secteur spécialisé et saura communiquer efficacement les priorités de l'Association.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX
La rémunération et les avantages sociaux rattachés à ce poste tiendront compte de l'expérience et du potentiel du candidat choisi, ainsi que des conditions prévalant dans le marché en général et dans le réseau des affaires sociales du Québec.

Les candidats intéressés devront faire parvenir, sous pli confidentiel, leur curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1980 à:

Monsieur Paul Pleau
Président du Conseil d'administration
(Concours du VPE-DG)
Association des hôpitaux de la province de Québec
276, rue St-Jacques, suite 310
Montréal, Qué.
H2Y 1N3

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

TRADUCTEUR(RICE)

Demandé(e) par l'Association Canadienne de Patinage Artistique pour son bureau d'Ottawa.

Fonction:
— Traduire divers documents de l'anglais au français.

Qualifications:
— Diplôme universitaire et 2 ans minimum d'expérience en traduction.

Le poste est nouveau et offre des possibilités d'avancement. Le salaire auquel s'ajoute certains avantages intéressants dépend des qualifications du candidat.

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur administratif
Association Canadienne de Patinage Artistique
333 River road
Ottawa, Ont. K1L 8B9

Date limite: 15 janvier 1980.

CONTREMAÎTRE DE LA MAINTENANCE

Nous sommes à la recherche d'un contremaître pour superviser une équipe de machinistes et de mécaniciens monteurs dans nôtre département de la maintenance pour notre usine de produits chimiques divers à Buckingham, Québec (Ville située à une distance de 20 milles de la région Hull-Ottawa).

Les candidats doivent avoir démontré leur habileté comme surveillant en plus d'avoir plusieurs années d'expérience pratique de maintenance dans le domaine de la mécanique.

Le salaire est compétitif et les avantages sont excellents.

Les Industries ERCO Limitée, une importante industrie manufacturière de produits chimiques, compte des usines établies à travers le Canada.

ERCO

Faire demande au:

Directeur du Personnel
Les Industries ERCO Limitée
Buckingham, Qué.
J8L 2X2

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE

EST À LA RECHERCHE D'UN

CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

POUR OEUVRER DANS LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sommaire de la fonction:
— Sous la responsabilité du Directeur des Services Administratifs, le chef de service du personnel planifie, organise, dirige et contrôle les activités de son service.
— Le chef de service du personnel assumera la responsabilité de la réalisation des programmes d'activités prévus pour son service dans le cadre des objectifs du C.S.S.
— Il coordonne les activités de recrutement, sélection, embauche du personnel du C.S.S.E.
— Il est responsable du comité de négociation.
— Il assume un rôle de conseiller auprès des cadres impliqués dans la gestion du personnel et dans l'application de la convention collective et des ententes locales et provinciales.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle terminal en relations de travail, ou en psychologie industrielle, ou en administration.
— Expérience de deux (2) ans plus particulièrement en relations de travail et gestion du personnel.
— Une connaissance du secteur des Affaires Sociales serait souhaitable.

Rémunération:
— Selon les normes du M.A.S. — classe 14, minimum $23,321.00 et maximum $32,873.00.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1980 à:

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
C.S.S. de l'ESTRIE
594, boul. Queen nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 3R7

MINES PATINO (QUÉBEC) LTÉE

requiert les services d'un

GÉOLOGUE SENIOR

Ayant de 5 à 8 années d'expérience dans l'exploration des environnements à sulfures massifs et ayant pour fonctions la mise au point et la direction de programmes établis pour la recherche de métaux de base et de l'or, dans la région du Nord-Ouest du Québec.
Prière d'adresser votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement, au:

Géologue de recherche senior-Canada
suite 1401
7 King St. East
Toronto, Ontario M5C 1A6

LE CONSEIL SCOLAIRE DE VANCOUVER

est à la recherche

D'ENSEIGNANTS EN IMMERSION PRÉCOCE

— Un poste dans le programme-cadre de français (maternelle à la 3ième, toutes les matières sont enseignées en français).
— Un poste en 4ième (immersion précoce)
— Un conseiller pédagogique (la moitié du temps comme conseiller et l'autre comme enseignant en immersion).

Qualifications exigées pour tous les postes:

Tout candidat doit avoir ou pouvoir obtenir son brevet d'enseignement en Colombie Britannique; être bilingue; avoir une formation pour l'élémentaire et pour l'immersion et avoir une connaissance de la méthode dynamique et du sablier; de l'expérience en immersion serait très avantageux.

Fonctions de Conseiller Pédagogique:

En plus des qualifications indiquées, le Conseiller Pédagogique travaillera comme conseiller avec tous les enseignants de l'immersion dans les écoles du Conseil, y compris le développement du programme et les stages de perfectionnement et de recyclage pour ces enseignants. Tout candidat doit avoir de l'expérience en immersion et en développement des programmes.

Quoique nous cherchions à remplir ces trois postes vacants tout de suite, nous invitons aussi les candidatures des candidats pour d'autres postes possibles en septembre 1980.

Veuillez faire parvenir votre candidature au:

Bureau du Personnel
Conseil Scolaire de Vancouver
1595 ouest, 10ième avenue
Vancouver, B.C. V6J 1Z8
Tél.: (604) 731-1131

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
recherche les services de

professeurs dans les disciplines suivantes pour la session hiver 1980:

Chimie — Pleine Charge
202-101
202-201
Patinage sur glace — 2 périodes/semaine
109-360
Sc. du comportement — 8 périodes/semaine
401-935
Mécanique — Pleine charge
281-281 — Élaboration des bruts et traitements thermiques
241-291 — Machines outils II
241-292 — Machines outils II
241-461 — Organisation scientifique du travail

Mécanique — Pleine charge/Remplaçant 2 ans
Automatisme et dessin (Fabrication Mécanique)
241-271 — Automatismes II
241-251 — Dessin et technologie de construction méc. II
242-101 — Sc. graphiques I

Qualifications requises: Diplôme universitaire pertinent.

Début des cours: 21 janvier 1980.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 7 janvier 1980 à l'adresse suivante:

Le Service du personnel
Collège St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qué.
J3B 7B1

HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

"Centre hospitalier régional de soins aigus généraux et spécialisés, situé à 180 milles à l'est de Lévis, il opère quelques services de soins sur-spécialisés et un département de santé communautaire. Il compte près de 400 lits.

TECHNICIEN EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

Nature de la fonction:
Personne dont les fonctions consistent à travailler avec des substances radioactives utilisées en médecine nucléaire.

Exigences:
Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en médecine nucléaire d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation ou un diplôme émis par l'Ordre des techniciens en radiologie médicale du Québec ou par la Société canadienne des techniciens en radiologie ou un diplôme en techniques médicales.

N.B. Défi à relever pour le candidat qui désire participer à la formation de ce nouveau service de l'hôpital.

2 PSYCHOLOGUES

Service:
Clinique Externe Psychiatrique

Nature de la fonction:
Intervenir auprès de la clientèle adulte, couple et/ou sa famille. Apporter au niveau des équipes multidisciplinaires les éléments psychodynamiques de la personnalité. Il relève de son chef de section pour l'administration clinique.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie.

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX
En conformité avec les conventions collectives de travail en vigueur.

Numéro du concours: 79-10-064

Numéro du concours: 79-12-135, 79-12-136.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 janvier 1980 en ayant soin de mentionner le numéro du concours au:

Directeur du personnel
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150, Avenue Rouleau, Rimouski (Québec) G5L 5T1

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.

Étude à l'extérieur de Laval et de Montréal recherche

AVOCAT (E)

— ayant 1 à 3 ans d'expérience pour pratique et contentieux civil.

Prière d'adresser curriculum vitae à:

DOSSIER 3237
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

LE CENTRE HOSPITALIER LA GRANDE RIVIÈRE

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Fonctions et responsabilités:
Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent au centre hospitalier La Grande Rivière à LG-2 et dans les autres points de service du territoire de la Baie James.

Exigences:
— Médecin membre en règle de l'Ordre des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec;
— Posséder quelques années d'expérience dans la pratique médicale;
— La préférence sera accordée au candidat possédant une bonne expérience en médecine industrielle et en santé communautaire.

Rémunération:
Selon les normes du M.A.S. et l'expérience du candidat.

Conditions de travail:
Prime d'éloignement et avantages très intéressants.

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande et curriculum vitae avant le 1er janvier 1980, au:

Directeur Général
Centre Hospitalier La Grande Rivière
Chantier LG-2, La Grande, Qué.
J0Y 2V0

Centre Local de Services Communautaires de la Petite Nation

INFIRMIÈRE OU INFIRMIER

Statut: Temps plein

Tâches:
— assumer la responsabilité d'un ensemble des soins infirmiers
— collaborer avec les autres membres des CLSC au développement et au bon fonctionnement des activités du CLSC spécialement en matière de santé
— planifier et exécuter des techniques de dépistage et de prévention et d'information à la population et surtout chez les jeunes enfants

Exigences:
— être détenteur d'un diplôme en soins infirmiers
— être membre de l'O.I.I.Q.
— une expérience pertinente en dépistage et prévention
— capacité de se déplacer facilement dans la région.

Lieu de travail: Région de la Petite Nation.

Salaire: Selon la convention collective

N.B.: Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant le 4 janvier 1980 à:

André Dupuis
Coordonnateur
CLSC de la Petite Nation
C.P. 120
St-André Avellin, Québec
J0V 1W0

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

requiert les services d'un

DIRECTEUR DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Sommaire de la fonction:
— Direction générale des activités de recherche commanditée effectuées sous la responsabilité des professeurs de l'École pour le compte de plus de 250 entreprises industrielles et de quelque 60 autres clients (divers ministères, etc.), d'une valeur d'environ $2 millions par année.
— Liaisons avec l'industrie et promotions des résultats de la recherche universitaire auprès des entreprises, surtout les PME québécoises.

Exigences du poste:
— Bonne connaissance du milieu industriel québécois.
— Expérience du milieu universitaire québécois et du marketing de la recherche-développement dans l'industrie.
— Talents d'administrateurs et leadership.
— Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Candidatures:
Les experts intéressés sont priés de présenter leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae sous pli confidentiel à:

École Polytechnique de Montréal
a/s Directeur du personnel
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3A7

Date limite: le 20 janvier 1980.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 12

Université Laval

Professeur de traduction

Faculté des lettres
Département de langues et linguistique

Poste de professeur à temps complet.
Traitement et conditions d'engagement selon la convention collective.
Date d'entrée en fonction: **1er juin 1980.**
Durée du contrat: 3 ans, renouvelable.

Description du poste: Enseignement de la traduction dans le cadre du programme de maîtrise en traduction et en terminologie. Enseignement de la traduction spécialisée dans le cadre du Baccalauréat en traduction. Coordination des stages en milieu professionnel. Encadrement d'étudiants et direction d'essais en traduction ou en terminologie au niveau de la maîtrise. Enseignement éventuel de la terminologie. Recherche en traduction.

Qualifications: Doctorat en linguistique ou l'équivalent. Expérience de l'enseignement et de la pratique de la traduction, essentielle. Connaissance des éléments de la terminologie appliquée à la traduction. Langue maternelle française; excellente connaissance de l'anglais.

Date de clôture du concours: le 15 février 1980 ou ultérieurement si à cette date le poste n'est pas pourvu.

Faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour de même que le nom et l'adresse de trois répondants et le cas échéant les publications à:

Monsieur André Boudreau
Directeur du Département
de langues et linguistique
Faculté des lettres
Université Laval
Cité universitaire
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

CEGEP JOHN ABBOTT COLLEGE

recherche un:

Coordonnateur des services aux étudiants

Responsabilités:

Le titulaire assistera le directeur des services aux étudiants pour la gérance (planification, organisation, administration, contrôle, évaluation) des divers programmes et activités à l'intérieur du département des services aux étudiants. De plus, il/elle sera responsable de l'utilisation et du contrôle de l'équipement dans un centre multi-fonctionnel (gymnases, courts de squash, salles d'activités, piscine, théâtre, etc.) ceci, en accord avec les priorités du collège et en collaboration avec les usagers de ces départements.

Qualifications:

Minimum, une maîtrise avec les options appropriées ou l'équivalent et plusieurs années d'expérience pertinente. Bilingue.

Rémunération:

Selon l'expérience et l'éducation et en accord avec la politique administrative et salariale ($19,848 — $33,683, présentement sous révision).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 7 janvier 1980, à:

Le Directeur des Services de Personnel
CEGEP JOHN ABBOTT
C. P. 2000
Ste-Anne de Bellevue, Québec H9X 3L9

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE

EST À LA RECHERCHE D'UNE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions principales:
— Assumer la responsabilité globale du secrétariat de la direction et la supervision du personnel impliqué.
— Convoquer les réunions du secteur, assister à ces réunions et en rédiger les procès-verbaux et comptes-rendus.
— Garder sous le sceau de la confidentialité tous les documents rattachés au secteur concerné.
— Participer à la sélection, à l'embauche et au congédiement du personnel de secrétariat sous sa responsabilité.

Exigences:
— Habileté acquise et pratique courante de la sténographie.
— Habileté acquise dans la rédaction de procès-verbaux.
— Excellente maîtrise du français écrit et parlé
— Expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans
— Capacité de synthèse, sens de l'initiative et autonomie devraient être des qualités personnelles acquises en plus du sens de l'organisation et d'une facilité au niveau des relations interpersonnelles
— Intérêt et habileté à travailler dans une direction des Services Administratifs comportant un service du personnel, de finance et comptabilité, et de perception.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 11 janvier 1980:

À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
C.S.S. de l'ESTRIE
594, boul. Queen nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 3R7

90% des fonctionnaires ont accepté les offres finales

OUÉBEC (PC) — C'est à plus de 90% que les membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) ont accepté les offres finales du gouvernement.

Le président du syndicat des fonctionnaires, M. Jean-Louis Harguindeguy, a dévoilé hier les résultats de la consultation tenue auprès des syndiqués: 13,335 des 14,170 fonctionnaires qui se sont prononcés ont dit oui à l'entente de principe qui avait été recommandée par l'exécutif syndical, soit 90.65%.

Chez les occasionnels, le nouveau contrat a été accepté dans une proportion de 91%. Dans le cas des ouvriers, la proportion demeure la même puisqu'elle se situe à 89.48%.

Il faut noter que 53.49% des fonctionnaires du gouvernement du Québec ont pris la peine de se prononcer sur le contrat de travail qui établit leurs conditions de travail pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 1982.

Selon M. Harguindeguy, la grève aura coûté quelque $7 millions au SFPQ ce qui lui laissera un bain d'encre rouge de $2,600,000. Il faudra donc maintenir pendant un certain temps, soit près d'un an, la cotisation spéciale qui avait été décrétée pour se constituer un fonds de grève de $3 millions.

La cotisation a été portée à 1.8% du salaire plutôt qu'à 1.3 à cette fin. Il faut également rappeler que tous les fonctionnaires qui ont débrayé étaient assurés de recevoir leur plein salaire du syndicat ce qui faisait dire à leurs dirigeants que ceux-ci faisaient la grève «en cadillac».

M. Harguindeguy a précisé hier que jamais une convention collective n'a été ratifiée dans une proportion aussi forte, le dernier sommet datant de 1975 alors que 67% des syndiqués avaient accepté les offres du gouvernement.

Sans crier victoire sur tous les toits, le chef syndical a noté que des progrès ont été enregistrés au plan normatif, notamment sur la carrière, les garanties sur la décentralisation et la procédure de grief. Sur le plan salarial, M. Harguindeguy a mentionné que les offres gouvernementales se rapprochent sensiblement des exigences syndicales soit 13.3% la première année, 9% la deuxième et 8% la troisième.

Par ailleurs, M. Harguindeguy a souligné qu'il sera sans aucun doute plus difficile lors de la prochaine négociation de s'entendre sur les services essentiels. «Ce sera plus dur de s'entendre sur les services essentiels, le gouvernement a fait des erreurs mais ce n'est pas à nous de le souligner».

Corinne Côté en noir sur blanc

par Clément Trudel

La quatorzième émission de *Noir sur blanc* (samedi, 18 h, à la télé de Radio-Canada) accueille ce soir Maureen McTeer, épouse du premier ministre Joe Clark. Le 29, Corinne Côté, femme du premier ministre René Lévesque, donne une entrevue de 30 minutes à Denise Bombardier qui anime ce magazine d'information télévisée.

Par exception, l'émission du samedi, 29 décembre, a été préenregistrée, hier, dans les studios de Radio-Canada à Montréal. Quatre fillettes et un garçon y parlent de quelques livres qu'ils ont lus et s'entretiennent avec leur invité, Gilles Vigneault.

Rassurons-nous. Denise Bombardier ne se recycle pas dans la bibliothèque rose. Elle souligne à sa manière les derniers jours de l'Année de l'enfant... qui ne semble d'ailleurs pas préoccuper outre mesure ces jeunes, hormis la prise de conscience d'un privilège qu'on leur accorde de solliciter leur avis. Au total, il semble que ces jeunes se soient sentis peu concernés par le millésime 1979. Comme l'affirme Julie, fillette qui a le plus profité de la disponibilité du «conteur» Vigneault, on ne pouvait entrer dans l'esprit d'une Année de l'enfant «si l'on a des parents qui nous aiment», car cette année était, selon elle, faite pour les enfants qui voulaient se plaindre de leurs parents...

Dans ce studio 47, présence discrète de la première dame du Québec, Corinne Côté, exinstitutrice qui, elle, a dit «oui» au premier ministre du Québec. Elle s'avoue timide, peu gâtée par «l'énergie vitale» qui permet à d'autres femmes de prendre du panache et de l'ascendant. Pour elle, mieux vaut mettre l'accent sur «femme de René Lévesque» que sur une étiquette comme: "femme du premier ministre".

On n'apprendra rien de sensationnel par cette entrevue. Corinne Côté opte pour la modération en tout, ne nie pas que certains sondages puissent la déprimer momentanément, en arrive à penser, sans fixer d'échéance précise, au temps où elle redeviendra «citoyenne ordinaire».

Elle s'étonne encore que, dans l'appareil gouvernemental principalement, la perception qu'on avait de Corinne Côté, compagne de René Lévesque, dont elle était secrétaire, ait totalement changé dès qu'elle s'est mariée. Maintenant, confie-t-elle sans calcul, elle éprouve un peu de honte à prendre plaisir à ne pas travailler, parce qu'elle a toujours aimé «avoir le temps».

Au nombre des phénomènes qui inquiètent Corinne Côté: le fait que le gouvernement, avec son ouverture d'esprit vis-à-vis des syndiqués, n'ait quand même pas su s'entendre à l'amiable dans les dernières négociations du secteur public.

Militante des premières heures du Mouvement souveraineté-association et du Parti québécois, Corinne Côté pense que les Québécois se sentent peut-être de coeur avec la souveraineté mais que leur raison met le tout en balance. Elle essaiera, avec les limites qu'elle se connaît, dues surtout à un goût peu prononcé pour les rôles tapageurs, de convaincre les Québécois. «Si ça ne marche pas, tant pis», lance-t-elle avec une moue, nullement inquiétée quant à l'avenir de René Lévesque qui saura se lancer dans une «autre carrière» le moment venu.

Denise Bombardier signale, après cet enregistrement, que là n'est pas le ton habituel de *Noir sur blanc*. Pour elle, l'information à la télévision ne peut informer que ceux qui le sont déjà. Travaillant intensément à partir de dossiers écrits, dévorant plusieurs ouvrages d'analyse politique chaque semaine, Denise Bombardier se dit convaincue que la transmission de la connaissance se fait «par écrit» et que la télévision peut être intelligente, contribuer à semer le goût pour les dossiers fouillés.

Il est certaines concessions qu'elle ne fera jamais au côté «spectacle» de la télévision. Denise Bombardier ne pense pas que le médium télévision soit anti-intellectuel par essence... Elle aimerait que ceux qui analysent les cotes d'écoute (celle de *Noir sur blanc* est encourageante, avec 350,000 téléspectateurs) aillent au-delà d'une simple constatation de «victoire» de telle chaîne, ou d'un type particulier d'émissions. Denise Bombardier serait comblée si ceux qui mettent la main à un dossier d'information, à la télévision, s'y aventurent «comme s'il s'agissait de longs documents pour la presse écrite».

177 accusations de publicité trompeuse

Pas moins de 177 accusations pour publicité trompeuse ont été portées hier, en Cour des sessions, contre différentes entreprises, comme les magasin K-Mart, Miracle Mart, LaSalle Factories Limited, Handy Andy et quatre établissements de la chaîne Canadian Tire.

Ceux-ci auraient vendu des produits à des prix supérieurs à ceux annoncés.

Les K-Mart doivent répondre à 30 chefs d'accusation, les Miracle Mart à 63, LaSalle à 17, tout comme Handy Andy d'ailleurs, et Canadien Tire à 29.

Les quatre établissements de Canadian Tire ont immédiatement reconnu leur culpabilité, à ces accusations portées par le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, et le juge Maurice Allard les a condamnés à $2,000 d'amende.

Quant aux autres, ils ont nié leur culpabilité et leur enquête préliminaire a été fixée en janvier et février prochain, selon le cas.

Deux policiers doivent payer $2,700 à leur ex-directeur

par Bernard Morrier

Parce qu'ils ont servi d'instruments dans une affaire de corruption et d'intrigue municipale, deux policiers de la municipalité de Laflèche, le sergent Roland Brunette et l'agent Fernand Boucher, devront dédommager leur ex-directeur, M. Georges Beaulne, d'une somme de $2,700, par suite d'une décision que vient de rendre la Cour d'appel du Québec.

M. Beaulne avait été engagé comme directeur des services de police et d'incendie de cette municipalité de la Rive-sud, en mai 1962, et, en juillet 1963, le maire d'alors et qui est maintenant décédé, M. Alexandre Girard, lui avait remis une lettre de suspension, l'avisant qu'il avait «répandu des rumeurs malveillantes envers certains membres du conseil municipal» et qu'il devait être suspendu.

M. Beaulne avait alors été fouillé par ses propres policiers, on lui avait enlevé sa cravate et ses lacets de bottines, pour ensuite le mettre en cellule. En son absence, on avait fouillé un gilet qu'il avait dans son bureau, pour en retirer un document, prouvant que le conseiller Léo Hainault avait reçu un pot-de-vin pour une affaire de règlement de zonage. C'est en étant remis en liberté, peu après, que le directeur de police devait constater qu'on lui avait volé le document compromettant dans son veston. Lors de cette détention, les policiers avaient toléré qu'un dénommé René Manthas, décrit par M. Beaulne comme un «faiseux d'élection, un voyou et gars de la pègre de première qualité», vienne cracher à la figure du directeur de la police.

En fait, M. Beaulne s'était fait voler les morceaux du billet à ordre de $3,000 que Hainault s'était fait remettre par un dénommé Jean-Paul Robinson, pour régler les problèmes de zonage et de permis de construction de l'hôpital Régina, dirigé par M. Robinson, ainsi qu'une lettre de ce dernier demandant l'arrestation de Hainault.

C'est Hainault lui-même qui avait déchiré le billet en morceaux, alors qu'il se voyait sous le coup d'une arrestation effectuée par M. Beaulne, le 9 juillet 1963. En décembre 1963, Hainault avait d'ailleurs été condamné à un an de prison, par le juge Peter V. Shorteno, après avoir été reconnu coupable de corruption municipale.

M. Beaulne avait réussi à reconstituer les pièces de ce document qu'on lui vola dans son veston. Il ne fait aucun doute pour le tribunal que toute la mise en scène de l'arrestation de M. Beaulne, en juillet 1963, consistait en une manoeuvre pour casser le directeur policier et lui soutirer les pièces à conviction qu'il avait contre Hainault, l'affidé du maire Girard.

M. Beaulne avait donc été démis de ses fonctions, mais après que la municiaplité fut mise en tutelle, la Commission municipale l'installa dans les fonctions de capitaine, sans qu'il eut pratiquement rien à voir dans l'administration du corps de police. M. Beaulne devait être en butte avec toutes sortes d'avanies et, en octobre 1964, la Commission municipale décidait de le congédier définitivement, parce qu'on avait réussi à ce moment à prouver contre lui qu'il faisait de l'obstruction aux agents de police. Le maire Girard était l'un des témoins de la poursuite dans cette affaire et celui-ci devait être condamné à trois mois de prison pour parjure dans l'affaire Hainault.

A la suite de cette aventure, M. Beaulne avait réclamé $5,400 de la municipalité et des deux policiers, pour les dommages subis et perte de salaire. Ceux-ci sont donc tenus conjointement de payer ce montant avec les intérêts et les dépens en Cour supérieure.

Revision du régime d'apprentissage du français par les professionnels

QUÉBEC (PC) — Le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, a révélé hier que le gouvernement révise actuellement tout le processus d'apprentissage du français par les professionnels anglophones.

M. Laurin a été amené à faire le point sur toute cette question alors qu'il était interrogé par le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia. Celui-ci voulait savoir si le gouvernement entendait prolonger au-delà des délais prévus, l'émission de permis de pratique temporaires pour les professionnels faisant l'apprentissage de la langue française.

Le ministre a cependant précisé qu'il y avait maintenant 10 ans que le Québec, que ce soit par le biais du Code des professions ou par les lois 22 ou 101, exigeait des professionnels qu'ils puissent servir la population en français.

M. Ciacca s'est toutefois demandé si, compte tenu d'un taux d'échecs de 40% aux examens, les professionnels ne sont pas victimes soit d'un mauvais enseignement soit de standards trop élevés.

M. Laurin a répondu que si après toutes ces années, les autorités scolaires n'étaient pas en mesure d'enseigner correctement le français, il ne fallait pas blâmer le gouvernement.

Quand aux critères d'examination, le ministre a indiqué que selon l'avis de tous, membres de l'Assemblée nationale ou experts, ils n'étaient pas trop sévères.

Carambolage tragique à Sainte-Foy

QUÉBEC (PC) — Deux hommes ont perdu la vie et un troisième a été gravement blessé, hier, dans un carambolage survenu sur le boulevard Henri IV, à Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

Les victimes ont été identifiées par la police comme étant François Parent, 31 ans, de Bernières, près de Québec, et Jean-Claude Desrochers, 42 ans, de Montréal.

Un citoyen de Saint-Etienne-de-Lauzon, Michel Lambert, 25 ans, repose dans un état grave à l'hôpital.

Trois automobiles, une camionnette, un camion de livraison et un fardier transportant du bois de pulpe ont été impliqués dans ce carambolage qui a entraîné la fermeture du boulevard pendant près de sept heures.

Plus de 1,000 assassinats à Rio de Janeiro

RIO DE JANEIRO (AFP) — 1,084 personnes ont été assassinées à Rio de Janeiro au cours des onze mois derniers, a indiqué hier le secrétariat de la Sécurité publique.

Selon cette source, on a enregistré au cours de la même période une augmentation sensible de la criminalité dans les grands centres urbains brésiliens, et notamment à Rio et à Sao Paulo. Dans certaines villes plusieurs auteurs d'assassinats ont ete pris à partie et lynchés par la population.

La population brésilienne est très sensibilisée au problème de la criminalité.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 11

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

PROFESSEUR

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT AU DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL SECTION DU GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

NATURE DU TRAVAIL
Participer à l'enseignement et aux projets de recherche en cours.

EXIGENCES DU POSTE
Ingénieur ou autre professionnel formé aux sciences de l'environnement. Détenteur d'une maîtrise ou préférablement d'un doctorat. Quelques années d'expérience désirables.

DURÉE DE L'EMPLOI
1er janvier 1980 au 31 décembre 1980.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

Le Directeur
Département de Génie civil
École Polytechnique de Montréal
Case postale 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec)
H3C 3A7

INGÉNIEUR DE PROCÉDÉS CHIMIQUES

Les Industries ERCO Limitée est à la recherche d'un ingénieur de chimie expérimenté pour son usine de chlorate/phosphates à Buckingham, Québec.

Nos ingénieurs des procédés travaillent étroitement avec le personnel de la production pour enquêter et solutionner les problèmes de procédés de l'usine.

Les candidats doivent posséder au moins trois ans d'expérience comme ingénieur de procédés dans l'industrie de produits chimiques.

La compagnie Les Industries ERCO Limitée est un important fabricant de produits chimiques qui exploite six usines au Canada.

Rémunération intéressante, nombreux avantages.

Répondre en toute confiance au:

ERCO

Directeur du Personnel,
Les Industries ERCO Limitée,
Buckingham, Québec.
J8L 2X2

Université Laval

Professeur de français

Faculté des lettres
Département de langues et linguistique

Poste de professeur à temps complet.
Traitement et conditions d'engagement selon la convention collective.
Date d'entrée en fonction: **1er jui n 1980.**
Durée du contrat: 3 ans, renouvelable.

Description du poste: enseignement de la rédaction et de la grammaire françaises dans les programmes de français pour non-francophones et dans le programme de traduction. Recherche en syntaxe française et en technique de l'expression écrite. Le ou la candidat(e) pourra éventuellement assurer un enseignement en linguistique aux 1er et 2e cycles.

Qualifications: Doctorat en linguistique ou l'équivalent. Expérience souhaitable mais non obligatoire. Bonne connaissance de l'anglais.

Date de clôture du concours: le 15 février 1980 ou ultérieurement si à cette date le poste n'est pas pourvu.

Faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour de même que le nom et l'adresse de trois répondants et le cas échéant les publications à:

Monsieur André Boudreau
Directeur du Département
de langues et linguistique
Faculté des lettres
Université Laval.
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Depuis plusieurs années, OXFAM-QUÉBEC est présent dans des dizaines de pays du Tiers-Monde...

AUJOURD'HUI,

OXFAM-QUÉBEC

vient en aide au

CAMBODGE

et au

NICARAGUA

grâce à vos dons !

SOYEZ GÉNÉREUX

Veuillez faire parvenir votre don à
OXFAM-QUÉBEC
c.p. 4444
Succursale Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3R6

Nom .....
Adresse .....
Municipalité ..... Province .....
Code postal .....

Ci-joint la somme de $.....
Un reçu sera envoyé pour tous les dons de plus de $10.

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

HOULE & LABELLE
AVOCATS
388, rue Saint-Jacques, suite 605
Montréal H2Y 1S1
Tél.: (514) 842-3811
Michel Houle **Pierre Labelle**

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Machine à écrire électronique de TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA



Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année ?
AVEC SES 300 NUMÉROS
LE DEVOIR
est le cadeau par excellence

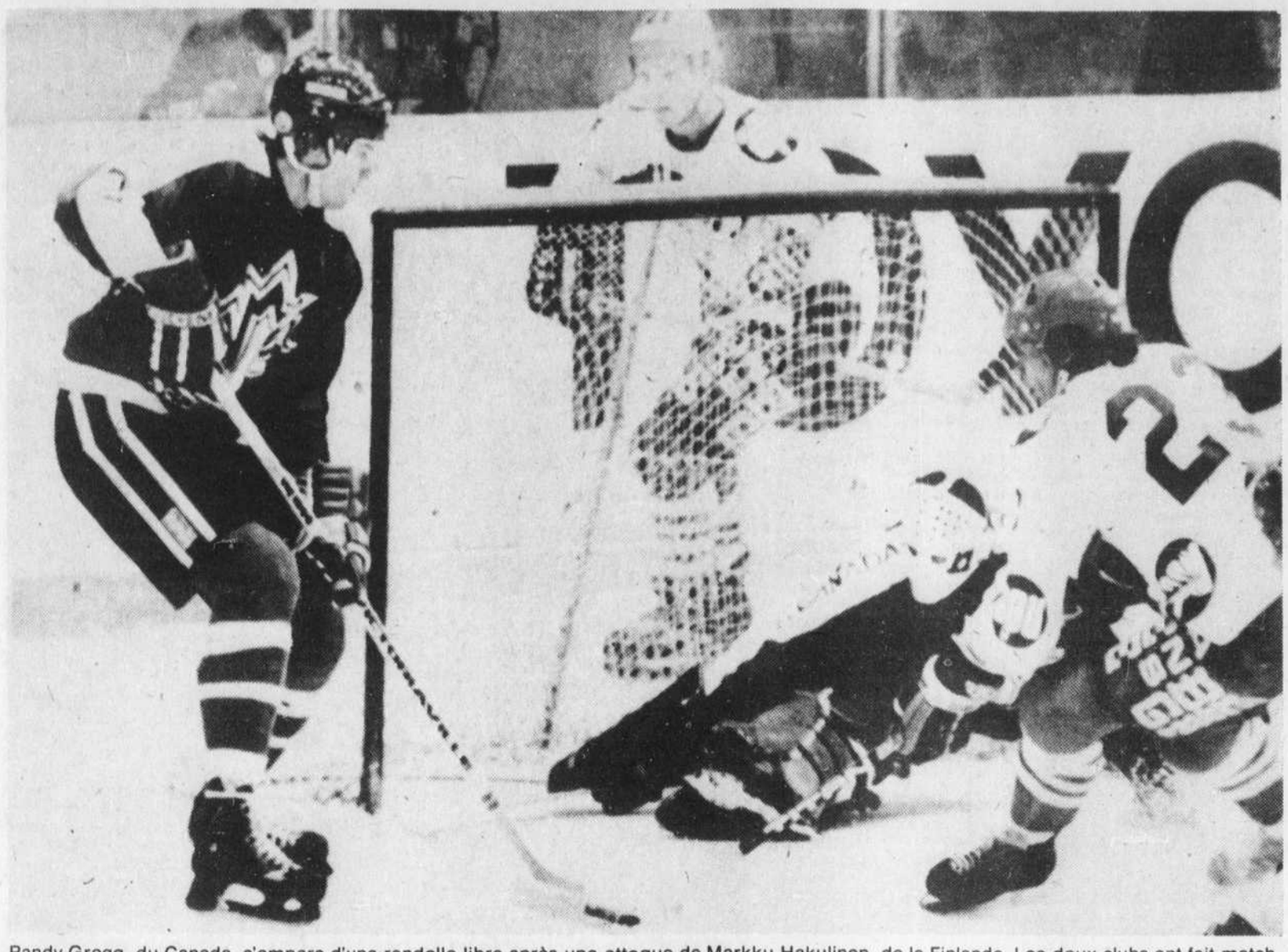
Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR
c.p. 6033, Montréal H3C 3C9
TARIFS D'ABONNEMENT

Canada	Étranger
6 mois — $36.00	6 mois — $38.00
12 mois — $65.00	12 mois — $70.00

à l'étranger le tarif aérien est en sus

L'abonnement est offert par .....
Nom: .....
Adresse: .....
..... Code Postal: .....
L'ABONNEMENT EST DONNÉ À: .....
NOM: .....
ADRESSE: .....
..... CODE POSTAL .....



Randy Gregg, du Canada, s'empare d'une rondelle libre après une attaque de Markku Hakulinen, de la Finlande. Les deux clubs ont fait match nul 0-0 lors de la dernière journée du tournoi de la Coupe Izvestia, à Moscou. (Photolaser AP)

La Tchécoslovaquie s'incline 3-2 en finale

L'URSS remporte le tournoi des Izvestia

MOSCOU (AFP) — L'URSS, grande favorite, a remporté comme prévu le tournoi des «Izvestia» à Moscou. Mais sa victoire contre la Tchécoslovaquie hier soir a été extrêmement longue à se dessiner et n'a été acquise que par l'écart le plus mince.

Les Soviétiques l'ont emporté 3-2 non sans avoir tremblé jusqu'à la fin devant des Tchécoslovaques discutant avec acharnement dans un match qui apparaissait comme une répétition de la future finale olympique. Les Tchécoslovaques avaient même réussi à prendre l'avantage 1-0, puis 2-1 dans le premier tiers. Deux buts de Kharlamov en fin de première période et un d'Alexandre Golikov en fin de la seconde, alors qu'ils jouaient à quatre contre cinq, ont réduit leur espoir à néant.

Mais le succès des soviétiques a été extrêmement difficile et les Tchécoslovaques peuvent toujours espérer prendre leur revanche dans deux mois à Lake Placid.

Les buts ont été marqués par Balderis, Kharlamov, Alexandre Golikov pour l'URSS, et par Martinec et Anton Stastny pour la Tchécoslovaquie.

Dans l'autre match, les Selects du Canada ont enregistré leur premier point en quatre matches en annulant 0-0 avec la Finlande!

L'équipe canadienne avait perdu ses trois premiers matches contre la Tchécoslovaquie, la Suède et l'Union soviétique.

Les Canadiens, qui ont progressé à chacune de leurs rencontres, et les Finlandais, fatigués par les combats farouches livrés la veille contre les Suédois, eurent à peu près le même nombre d'occasions d'ouvrir la marque.

Mais Ricahrd Sainte-Croix et Antero Kivela, devant les filets canadien et finlandais, s'opposèrent à toutes les tentatives et furent de plus aidés chacun deux fois par les poteaux des buts.

L'Union soviétique finit en première position avec huit points, quatre victoires et aucun revers, la Tchécoslovaquie est deuxième avec cinq points, deux victoires et un match nul, la Finalnde troisième avec quatre points, une victoire et deux matchs nuls, la Suède quatrième avec deux points, une victoire et le Canada bon dernier avec un seul match nul en quatre parties.

Le Canada a compté cinq buts, contre 22 buts par l'adversaire. Les Soviétiques ont marqué 19 buts contre huit, les Tchécoslovaques 22 buts contre neuf, la Finlande 11 buts contre 12, la Suède 11 buts contre 17 par l'adversaire.

D'autre part, l'équipe canadienne de hockey sur glace qui dit en février prochain, à Lake Placid, ramener le Canada sur le devant de la scène olympique dans une discipline qu'il a depuis longtemps faite sienne chez les professionnels, est un bien curieux cocktail...

Les Flyers à l'assaut du record du Canadien

PHILADELPHIE (AP) — Pat Quinn n'est pas plus enthousiasmé qu'il le faut par le fait que son club a maintenant disputé 28 matchs sans subir la défaite, un record que les Flyers partagent avec le Canadien et qu'ils pourraient bien battre aujourd'hui en rendant visite aux Bruins, à Boston. Un autre match nul suffirait, comme celui de 1-1 devant les Penguins de Pittsburgh, jeudi soir.

Néanmoins, Quinn croit que ses Flyers devront mieux jouer pour battre les Bruins, cet après-midi; et ainsi prolonger à 29 parties leur série de matchs sans défaites. Ce faisant, ils relégueraient aux oubliettes la marque de 28 matchs établie par le Canadien, en 1977-78.

Quinn va même plus loin en laissant entendre que la série victorieuse des Flyers nuit peut-être à l'équipe, pourtant forte de 20 victoires, et huit matchs nuls dans les 28 dernières parties...

«La pression de la série s'est exercée sur notre façon de jouer. Nous avons souvent joué dans l'idée de ne pas perdre, plutôt que triompher, dit-il.''

Le vétéran Rick MacLeish partage cette opinion.

«Nous avons joué le jeu du Pittsburgh au cours des deux premières périodes et j'ignore pourquoi. Lors de la visite du St-Louis, nous avons joué le jeu des Blues pendant les deux premières périodes.»

Kenny Linseman a déclaré après le match de jeudi: «Je crois que nous avions peur dès le début. Nous ne pouvions pas prendre notre élan.»

Les Flyers ont effectué 16 de leurs 35 tirs dans la 3e période, ayant été chanceux de déjouer le gardien Greg Millen. D'ailleurs, les Penguins ont protesté le but de Ben Wilson sur la passe de Dennis Ververgaert, passe acceptée dans la zone des buts. Ils ont soutenu que Wilson avait poussé la rondelle dans le filet avec son patin. Ce but avait été précédé d'une pénalité douteuse, selon le pilote Johnny Wilson, des Penguins.

Les Flyers ont annulé 2-2 avec les Bruins dans leur premier match de la saison.

Par ailleurs, à Edmonton, les directeurs-gérants des clubs de la Ligue nationale de hockey ont déclaré hier qu'ils allaient surveiller davantage l'état de santé de leurs joueurs blessés à la suite du jugement rendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans le cas du joueur des Canucks de Vancouver Mike Robitaille.

On sait que le juge William Esson lui a accordé $348,000 en dommages et intérêts à la suite d'une blessure subie en 1977.

Le Edmonton Journal, qui a contacté plusieurs de ces directeurs-gérants par téléphone, révèle que ceux-ci ont tous déclaré qu'ils ne forceront pas les joueurs à revenir au jeu tant que leur guérison ne sera pas complète.

Le Journal a contacté Émile Francis, des Blues de Saint-Louis; Lou Nanne, des North Stars du Minnesota; Larry Gordon, des Oilers d'Edmonton et Don Cherry, des Rockies du Colorado.

«Je suis dans la ligue depuis 30 ans et je n'ai jamais vu une chose pareille, a déclaré Francis. Quand je jouais, personne ne m'a obligé à jouer. La décision revient au joueur. Je ne connais aucun club obligeant un joueur à jouer quand il en est incapable physiquement. Dans un tel cas, vous ne faites que nuire aux chances de votre équipe».

Les autres gérants-généraux insisteront pour qu'un joueur blessé ne joue pas. «Personne ne devrait jouer quand il est blessé, selon Nane, car nous avons pleinement confiance en notre réserve».

Un 29e match sans défaite à Boston?

Nane a admis que le jugement de Vancouver était inquiétant.

«Est-ce là seulement un commencement? Est-ce qu'un joueur dira qu'il ne peut jouer? Nous devrons surveiller davantage nos joueurs blessés».

«Nous avons des médecins qualifiés, a assuré Gordon. L'an dernier, nous avons tout à fait, à l'exception d'attacher les joueurs, pour les tenir hors de la patinoire. Nous nous en remettons à ce que les médecins et les joueurs déclarent».

«Vous laissez un gars revenir au jeu quand il se croit prêt, a dit Cherry. Le médecin et le joueur prennent ensemble la décision».

Canucks et Leafs au Forum

Le Canadien tentera de mettre fin à une série de six défaites consécutives, leur plus longue depuis 1940, en recevant ce soir la visite des Canucks de Vancouver, au Forum. Les deux clubs se sont affrontés une fois, à Vancouver, et les Canucks l'avaient alors emporté 5-2 le 18 novembre.

Demain, le Canadien recevra les Maple Leafs de Toronto, les mêmes Leafs qui ont perdu 10-0 devant les Bruins de Boston, jeudi.

Michel Larocque sera le gardien, ce soir. Et il est fort possible que Doug Risebrough, qui s'est entraîné hier matin, participe au match. Il est enfin remis d'une blessure au genou qui l'a tenu à l'écart depuis 25 matches. Quant à Brian Engblom, il est toujours blessé à la cheville.

Un nouveau record mondial sur 200 m

ROSTOCK (RDA) (AFP) — Une meilleure performance mondiale en bassin de 25 mètres par Barbara Krause sur 200 m libre (1:56.80) et deux meilleures performances européennes — Caren Metschuck avec 1:00.79 au 100 m papillon et Petra Schneider avec 2:13.76 au 200 m 4 nages) — ont marqué, hier soir à Rostock, la première journée des championnats de natation de RDA en petit bassin.

Mlle Krause, championne et recordwoman du monde du 100 m libre, a battu de 7/100 l'ancien record de l'américaine Cinthia Woodhead. Caren Metschuck (16 ans) a démontré une nouvelle fois la Diversite de son talent. Elle avait nagé il y a une semaine dans la même piscine le 100 m libre en 55.10 et le 100 m papillon en 1:01.19, ce qui était déjà pour la deuxième distance une meilleure performance européenne. Obtenant cette fois 1:00.79, elle s'est améliorée de 40/100, approchant de 6/100 la meilleure performance mondiale de l'Américaine Johannigman.

Quant à Petra Schneider, avec ses 2:13.76 aux 200 m 4 nages, elle a baissé de 74/100 l'ancien temps européen de sa compatriote Ulrike Tauber, se rapprochant à 58/100 de la performance mondiale de la Canadienne Nancy Garapick (2:13.18).

Le GP de Montréal pourrait être présenté le 28 septembre

par Guy Robillard

La date présentement retenue par l'Association des constructeurs de formule 1 pour la présentation du Grand Prix du Canada à Montréal, le 5 octobre, ne plait pas particulièrement à Pierre Beaugrand-Champagne, le directeur-général du Grand Prix, à cause des risques plus élevés de mauvaise température.

Les organisateurs montréalais espèrent pouvoir présenter l'événement le 28 septembre, mais l'Association des constructeurs exige un délai de trois semaines entre la dernière course européenne, une épreuve hors-concours à Imola, en Italie, le 14 septembre, et la première course nord-américaine. Les dirigeants d'Imola auraient toutefois réclamé la date du 3 août, dans une période de trois semaines sans course de championnat du monde, à cause des Olympiques, et auraient de bonnes chances de voir leur demande acceptée. Dans ce cas, il n'y aurait plus d'obstacle à présenter le Grand Prix de Montréal à la fin de septembre.

Par ailleurs, un télex parvenu à M. Champagne de la part de Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs de F-1, fixe le 13 avril comme date du Grand Prix de Watkins Glen. C'est plutôt l'épreuve de Las Vegas, le 2 novembre, qui clôturera la saison. Il ne devait pas y avoir trois Grands Prix dans un même pays (les Américains ont aussi Long Beach), mais il n'y a pas d'arguments qui tiennent face aux dollars, fussent-ils américains et dévalués.

M. Champagne a d'autre part révélé les dernières nouvelles apprises au sujet des transferts de pilotes. Ainsi, Elio de Angelis, qui veut quitter Shadow pour Lotus, fait face à une poursuite de 70,000 livres sterling de son ancien employeur, pour bris de contrat. Clay Regazzoni ira chez Ensign tel que prévu, Alain Prost remplacera chez McLaren un Patrick Tambay actuellement en chômage, Keke Rosberg se joindra à Emerson Fittipaldi au sein de la nouvelle équipe Wolf devenu propriété du Brésilien, Hector Rebaque a liquidé son équipe. Patrick Depailler, en plus de souffrir encore de son accident de deltaplane, n'a pas du tout aimé l'Alfa Romeo et affronte un avenir incertain, la nouvelle équipe italienne Osella, promue de la formule 2, misera sur Beppe Gabbiani, qu'on a déjà vu sur Surtees, et un autre pilote italien, et finalement, Vittorio Brambilla courra en Grande-Bretagne dans la série Aurora de formule 1.

■

BUENOS AIRES (AFP) — La piste de l'autodrome municipal sera en parfaite état le 13 janvier, date du Grand Prix d'Argentine de formule un, a assuré ce midi le directeur de l'autodrome, M. Rodriguez, en annonçant que les réparations de la portion défectueuse commenceraient le jour même.

Les Canucks cèdent Ron Sedlbauer en retour de Logan et Phillipoff

VANCOUVER (PC) — Les Canucks de Vancouver, de la Ligue nationale de hockey, ont échangé l'ailier gauche Ron Sedlbauer aux Black Hawks de Chicago en retour de deux joueurs, le défenseur Dave Logan et l'ailier gauche Harold Phillipoff.

Sedlbauer, qui est âgé de 25 ans, a marqué 40 buts la saison dernière, mais il en a réussi seulement 10 en 32 parties cette saison.

Logan, qui a jouté avec les Selects du Canada dans le tournoi des Izvestia, à Moscou, a marqué deux buts et récolté trois passes en 12 parties avec les Hawks, tandis que Phillipoff, à peine remis d'une blessure à une cheville, n'a disputé que neuf matches cette saison.

A Uniondale, les Islanders de New York ont annoncé que le jeune Duane Sutter, le premier choix du club au dernier repêchage amateur, a été blessé à un oeil au cours d'une séance d'entraînement.

Un porte-parole du club, Barney Kremenko, a précisé que Sutter avait été atteint au-dessus de l'oeil droit et conduit au Nassau Medical Centre, où il a été admis en observation. Il a ajouté que, sauf complications, il devrait pouvoir quitter l'hôpital au cours de la fin de semaine. Depuis qu'il a été rappelé par les Islanders, le mois dernier, Sutter avait marqué cinq buts et récolté trois mentions de passe.

À New York, les Rangers de New York ont annoncé qu'ils avaient cédé le gardien de but Wayne Thomas aux Nighthawks de New Haven, leur filiale de la Ligue américaine de hockey. Thomas avait disputé 12 matches dans l'uniforme des Rangers, accordant 44 buts à l'adversaire.

À Saint-Louis les Blues de Saint-Louis ont laissé savoir que leur ancien instructeur Barclay Plager allait demeurer avec le club en qualité de dépisteur.

Émile Francis, président et directeur-gérant des Blues, a dit que Plager concentrera ses efforts sur les ligues centrale et américaine.

Plager, qui avait pris la barre des Blues en février 1978, avait remis sa démission au début du mois et avait été remplacé par Red Berenson.

À Toronto, le propriétaire des Maple Leafs, Harold Ballard, a encore une fois changé d'avis et indiqué qu'il n'autorisera pas son équipe à disputer un match-exhibition contre un club soviétique.

Mercredi, Ballard avait donné son accord en échange de celui des joueurs de disputer un match-bénéfice contre l'équipe olympique du Canada.

Les joueurs des Leafs, qui s'étaient opposés à ce projet qui leur aurait fait disputer quatre match en six jours, sont revenus sur leur accord en apprenant que le club olympique avait refusé l'échange de joueurs.

Ski: Murray, Read et Podborski s'imposent

SCHLADMING, Autriche (PC) — Les skieurs canadiens ont encore une fois dominé les essais chronométrés en vue de la descente masculine de la Coupe du Monde de ski alpin, qui aura lieu aujourd'hui à Schladming, en Autriche.

Dave Murray, d'Abbotsford, C.-B., a dévalé les 3,510 mètres d'une dénivellation de 997 mètres de la piste Plama, en deux minutes une seconde 99. Le Normégien Eric Maaker a suivi en deux minutes deux secondes 32 et Ken Read, de Calgary, en deux minutes deux secondes 65. Le Torontois Steve Podborski a réalisé le cinquième temps avec ceux minutes deux secondes 95.

Dave Irwin, de Thunder Bay, a réalisé le vingt-quatrième temps; Mike Irwin, de Calgary, le trentième; Robin McLeish, d'Ottawa, le trente-sixième; Tim Gilmooly, de Kelowna, C.-B., le trente-huitième; Chris Kent, de Calgary, le quarantième; Craig Podborski, de Toronto, le soixantième, et Bob Styan, de Vancouver, le soixante-et-unième.

■

LONDRES (AP) — Le service européen des sports de l'Associated Press a décerné le titre d'athlète masculin européen de l'année 1979 au Britannique Sebastion Coe, qui a battu trois records mondiaux, ceux des 800, 1,500 mètres et du mille, en l'espace de 42 jours.

Le titre féminin est allé à l'Allemande de l'Est Marita Koch, détentrice des records mondiaux des 200 et 400 mètres plat.

Le Suédois Bjorn Borg a fini au deuxième rang, chez les messieurs, devant son compatriote, le skieur Ingemark Stenmark; le champion du monde des conducteur, le Sud-Africain Jody Scheckter; et l'Italien Pietro Mennea, détenteur du record mondial du 200 mètres.

La skieuse autrichienne Annemarie Moser-Proell a pris le deuxième rang chez les dames, devant la golfeuse américaine Nancy Lopez.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Philadelphie 1, Pittsburgh 1
Boston 10, Toronto 0
Buffalo 5, Los Angeles 3

Hier
St-Louis 5, Atlanta 1
Washington 2, Vancouver 1
Chicago à Winnipeg
Buffalo au Colorado

Ce soir
Philadelphie à Boston
Vancouver à Montréal
Rangers NY à Pittsburgh
Atlanta à St-Louis
Buffalo à Hartford
Detroit à Toronto
Edmonton à Los Angeles
Québec au Minnesota
Washington à Islanders NY

Dimanche
Boston à Rangers NY
Islanders NY à Chicago
Hartford à Philadelphie
Toronto à Montréal
Québec à Buffalo

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	26	39	65
Lafleur, Mtl	26	32	58
Simmer, LA	30	26	56
Taylor, LA	20	30	50
Trottier, NYI	19	28	47
Larouche, Mtl	24	21	45
Gretzky, Edm	15	30	45
R. Cloutier, Que	22	21	43
MacDonald, Edm	21	20	41
Perreault, Buf	19	20	39
Goring, LA	11	28	39

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
T.-Rivières 4, Verdun 2
Hull 5, Cornwall 2

Hier
Montréal 11, Sherbrooke 4
Québec 7, Trois-Rivières 6
Shawinigan 5, Verdun 1

Dimanche
Shawinigan à Chicoutimi
Sherbrooke à Hull
Laval à Montréal
Verdun à Québec
Cornwall à T.-Rivières

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	30	20	1	9	132	91	49
2—BUFFALO	33	22	8	3	126	83	47
3—BOSTON	31	18	8	5	121	87	41
4—MINNESOTA	30	16	7	7	129	97	39
5—MONTRÉAL	34	15	13	6	121	111	36
6—RANGERS NY	34	15	14	5	130	127	35
7—LOS ANGELES	32	14	12	6	136	129	34
8—PITTSBURGH	31	11	9	11	104	103	33
9—VANCOUVER	34	13	14	7	111	104	33
10—TORONTO	31	14	13	4	111	111	32
11—QUÉBEC	33	13	15	5	107	114	31
12—CHICAGO	32	10	11	11	84	93	31
13—ATLANTA	31	13	14	4	105	110	30
14—ISLANDERS NY	30	11	13	6	108	105	28
15—DÉTROIT	30	10	13	7	101	106	27
16—ST-LOUIS	33	11	17	5	95	115	27
17—HARTFORD	30	9	13	8	103	111	26
18—WINNIPEG	32	11	18	4	92	126	26
19—COLORADO	31	9	19	3	102	121	21
20—EDMONTON	30	7	16	7	103	133	21
21—WASHINGTON	33	7	21	5	93	131	19

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	39	21	17	1	206	191	43
MONTRÉAL	39	19	18	2	195	211	40
HULL	38	12	19	7	180	205	31
VERDUN	38	13	21	4	200	219	30
LAVAL	39	9	26	4	162	260	22
Section Dilio							
CHICOUTIMI	38	25	11	2	246	180	52
SHERBROOKE	39	24	12	3	229	179	51
TROIS-RIVIÈRES	39	19	15	5	233	182	43
QUÉBEC	38	18	17	3	179	189	39
SHAWINIGAN	39	15	19	5	166	180	35

FOOTBALL

Ligue Nationale

Éliminatoires

Dimanche
Chicago à Philadelphie, 12 h 30
Denver à Houston, 16 h
Samedi le 29
Houston ou Miami à San Diego, 16 h
Philadelphie ou Los Angeles à Tampa Bay, 12 h 30
Dimanche le 30
Miami ou Denver à Pittsburgh, 12 h 30
Chicago ou Los Angeles à Dallas, 16 h

SOMMAIRES

Capitals 2, Canucks 1

Première période
1—WASHINGTON, Rome (10)
Scanurra, Svensson 18:27
Pénalités—Snepsts Vcr, Walter Wash 10:53, McIlhargey Vcr, Vancouver banc (purgée par Delargo), Picard Wash 15:18, Oddleifson Vcr 17:16, Snepsts Vcr 18:42.
Deuxième période
Aucun but.
Pénalités—Mulvey Wash 3:39, Oddleifson Vcr, Green Wash 4:11, Oddleifson Vcr 7:27, Picard Wash, Smith Vcr 11:19, Fraser Vcr, Mulvey Wash 19:06.
Troisième période
2—WASHINGTON: Walter (8)
Picard, Kaszycky 7:57
3—VANCOUVER: Blight (11)
Lever, Brasar 11:38
Pénalités—Snepsts Vcr 7:18.
Tirs aux buts

VANCOUVER	9	6	14	—29
WASHINGTON	11	8	7	—26

Gardiens—Hanlon, Vancouver; Boutin, Washington.
Assistance—6,742.

Blues 5, Flames 1

Première période
1—ST-LOUIS: Zuke (7)
Klassen, Lefley 8:39
2—ATLANTA: Rautakallio (3)
..... 15:44
3—ST-LOUIS: Patey (5)
Turnbull, Crombeen 16:42
4—ST-LOUIS: Simpson (2)
Dunlop 19:32
Pénalité—Aucune.
Deuxième période
5—ST-LOUIS: Zuke (9)
Klassen 7:07
Pénalités—Lapointe Atl 10:36, Reinhart Atl 16:42.
Troisième période
6—ST-LOUIS: Lefley (3)
..... 10:02
Pénalité—Rautakallio Atl7:15.
Tirs aux buts

ST-LOUIS	9	6	8	—23
ATLANTA	13	11	8	—32

Gardiens—Liut, St-Louis; Lemelin, Atlanta.
A—8,397.

Les gros mots sont l'apanage des petits esprits

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ILES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Selon la CSN-Construction, tous les travailleurs doivent juger les ententes

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN-Construction est d'avis que la totalité des syndiqués de cette industrie doivent se prononcer sur la valeur des ententes négociées avant qu'elles ne soient ratifiées par les entrepreneurs et le Conseil provincial des métiers de la construction, une filiale des Building Trade américains aujourd'hui désaffiliée de la FTQ et qui détient en exclusivité le pouvoir légal de signer la convention collective dans cette industrie.

En se déclarant insatisfaite de ce qui a été négocié jusqu'à présent au point qu'elle recommanderait le «rejet» global des ententes négociées, la CSN ajoute sa voix à celles de la CSD et même de la FTQ, qui a décrié les résultats de cette négociation faite par son ex-affilié.

Essentiellement, la CSN se dit insatisfaite du règlement salarial, qui ne rencontre pas à son avis les augmentations du coût de la vie, et par l'absence de toute sécurité d'emploi sauf un «embryon» de protection chez les monteurs de ligne.

Le président de la CSN-Construction, M. Yvon Leclerc, a d'autre part accusé les entrepreneurs de «faire du patronnage avec les négociations» en tenant d'amener les corps de métier les plus faibles à former un bloc divisé par des luttes intestines, à signer une convention au nom de la très vaste majorité des travailleurs de cette industrie.

M. Leclerc craint qu'on se retrouve avec une majorité «favorable» de petits syndicats sans que la majorité des syndiqués de cette industrie ait pu faire entendre son verdict.

Il ne veut pas toutefois d'une loi spéciale pour forcer un vote sur cette question car il craint que «l'État n'en profite une autre fois pour se mettre les doigts dans les affaires des syndicats».

Le président de la CSN-Construction est d'avis qu'il faut apporter une «solution syndicale» à ce problème et que le Conseil provincial ne devrait pas hésiter à entendre la voix de la majorité des travailleurs de toute l'industrie dans cette affaire.

Avec les 30,000 membres de la CSN — 20,000 cotisants en règle — les 5,000 membres de la CSD et les 44,000 membres dissidents du Conseil provincial, on ne peut écarter la possibilité qu'un tel vote donnerait lieu à un rejet global de ce qui a été négocié jusqu'à présent.

«Pour nous, a conclu M. Leclerc, toute signature à la hâte sans consultation de l'ensemble des membres, signature d'ententes par quelque partie que ce soit, est antidémocratique».

Dans un autre ordre d'idées, le président de la CSN-Construction s'est surpris de la récente décision de l'exécutif syndical des permanents de la CSN, qui ont refusé d'admettre dans leurs rangs son prédécesseur, M. Michel Bourdon.

«On a dit que M. Bourdon avait lâché la négociation en cours de route pour se présenter à l'investiture péquiste mais nous, qui sommes les premiers intéressés, on ne nous a pas demandé notre avis.»

La direction syndicale de la CSN-Construction ainsi que les permanents de cette fédération ont été d'accord pour dire que M. Bourdon était parti après avoir consulté tout le monde et que son départ n'avait posé aucun problème pour le déroulement des négociations puisqu'il avait mis en place une équipe à cette fin bien avant son départ et que le travail s'est poursuivi le plus naturellement du monde.

Les permanents et les élus de la CSN-Construction ont été d'autre part unanimes à déclarer que les «pratiques syndicales» de M. Bourdon n'avaient jamais été remises en question. Ils entendent bien le faire savoir à la CSN.



Aux États-Unis, on fait les choses en grand. Un aérostier bien pensant a imaginé de faire prendre l'air au Père Noël et à ses rennes, à la grande joie des enfants du voisinage. (Photolaser AP)

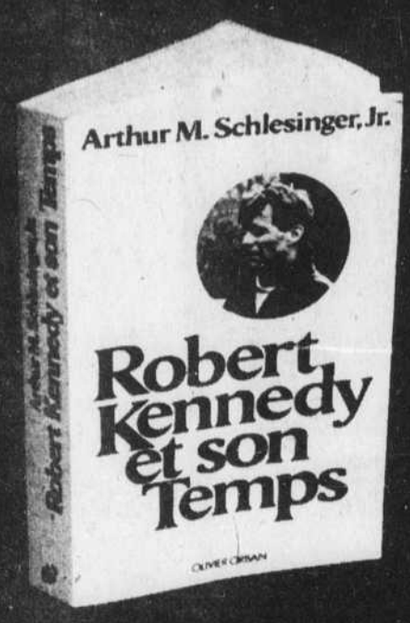
Un moteur de Boeing Air Canada en feu

LONDRES (AFP) — Un Boeing 747 d'Air Canada a dû atterrir hier soir en catastrophe à l'aéroport d'Heathrow, près de Londres, peu après son décollage, en raison d'un incendie qui s'est déclaré dans l'un des quatre moteurs.

Les 409 passagers et les 17 membres de l'équipage ont été évacués sans difficulté et l'incendie a pu être rapidement maîtrisé, a indiqué un porte-parole de l'aéroport.

Le Boeing devait décoller pour Calgary et Vancouver. Il devrait s'envoler aujourd'hui, quand le moteur détruit aura été remplacé.

PEUT-ÊTRE AURAIT-IL CHANGÉ L'HISTOIRE?



Arthur M. Schlesinger Jr.
ROBERT KENNEDY ET SON TEMPS

Dans un livre extraordinairement vivant, l'auteur raconte l'histoire du septième des neuf enfants Kennedy, jeune loup timide, étroitement religieux et profondément humain. En même temps, il dresse un panorama saisissant de l'Amérique, depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années soixante: la chasse aux sorcières, la lutte contre les syndicats du crime, la crise de Cuba et le lent enlisement dans la guerre du Vietnam. Professeur, écrivain, prix Pulitzer, auteur des "Mille Jours de Kennedy" et de "La Présidence impériale", Arthur M. Schlesinger Jr. fut conseiller du président John F. Kennedy. Il a eu accès aux documents privés de la famille Kennedy pour la rédaction de cette biographie.

OLIVIER ORBAN — $19.95

En vente dans toutes les librairies

Les locataires de Villeray obtiennent gain de cause

(par André Tardif) — Après plusieurs mois de démarches, quelque 160 personnes âgées du quartier Villeray, dont plusieurs sont handicapées, ont finalement obtenu gain de cause auprès de la ville de Montréal, propriétaire de l'édifice à loyer modique qu'elles habitent.

Le 19 janvier prochain en effet, sept mois après que le nombre de laveuses et sécheuses eut été coupé de moitié et les appareils convertis à péage, ces locataires pourront de nouveau bénéficier d'un droit acquis depuis 1975, et d'ailleurs promis dans la publicité de location.

À quelques jours d'avis seulement, l'Office municipal d'habitation (OMH), le 19 juin dernier, enlevait laveuses et sécheuses à tous les deux étages de l'immeuble de 108 logements, augmentant ainsi de 12 à 24 par laverie le nombre de logis y ayant accès. Or, plusieurs locataires, incapables de se déplacer d'un étage en fauteuil roulant ou à l'aide de prothèses, en étaient tout simplement privés. Et les autres devaient dorénavant payer pour s'en servir.

Pétitions, manifestations, piquetages, rencontres, rien ne semblait devoir faire bouger l'OHM jusqu'à ce que les locataires, appuyés par plusieurs groupes populaires de la métropole et d'ailleurs, ne décident de déposer une injonction interlocutoire en Cour supérieure du Québec, mercredi au Palais de justice.

C'est alors que l'Office se manifesta en promettant, devant un juge, que la situation qui prévalait en juin dernier serait rétablie le 19 janvier prochain. Cette promesse fut versée au dossier, et advenant sa non réalisation, l'injonction serait alors déposée.

Aménagement d'un avion-ambulance

QUÉBEC (PC) — Afin de rendre accessibles les services de santé à la population des centres éloignés, un avion-ambulance fera bientôt partie de la flotte du service aérien du ministère des Transports.

Cet avion, un réacté HS-25 manufacturé en 1964, sera aménagé sous conseil médical comme une unité de soins intensifs et sera pourvu des équipements médicaux nécessaires pour traitement d'urgence en cours de vol.

L'avion sera disponible en mai 1980, il nécessitera des investissements de l'ordre de $1 million.

Les transferts aériens d'urgence sont passés de 47 en 1972 à plus de 500 cette année.

MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ATMOSPHÈRE

Objectifs du programme

Ce programme offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Rimouski vise à fournir à l'étudiant les connaissances de base en physique de l'atmosphère, communes à divers champs d'application tels que la météorologie dynamique, la micro-météorologie, les prévisions synoptiques, la climatologie, la limnologie et l'océanographie, l'agriculture et la foresterie ainsi que les sciences de l'environnement.

Ce programme vise également à initier l'étudiant au travail de recherche via des projets en cours de réalisation dans l'une ou l'autre des unités constituantes.

Profil d'accueil

Baccalauréat en sciences, sciences appliquées ou en géographie, ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative d'au moins 3.0 ou l'équivalent; ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

De plus, des connaissances particulières en mathématiques et en physique sont exigées telles que définies au dossier officiel du programme.

Demandes d'admission

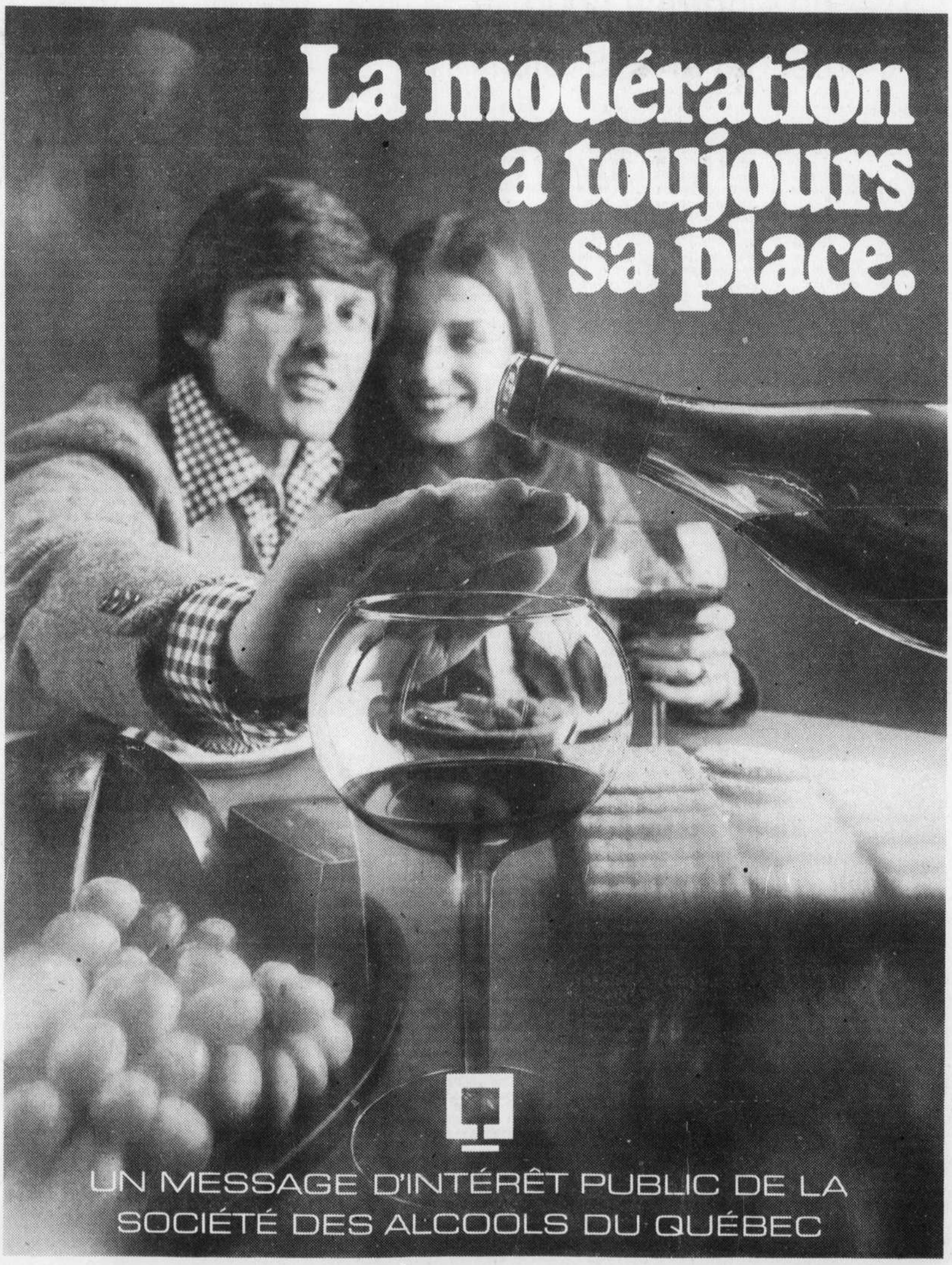
Les demandes d'admission pour la session automne 1980 doivent parvenir avant le **1er mai 1980.**

Renseignements supplémentaires

Université du Québec à Montréal	Service d'admission	(514) 282-7161
	Responsable du programme M. Isztar Zawadski	(514) 282-7835
Université du Québec à Chicoutimi	Service d'admission	(418) 545-5616
	Responsable du programme M. René Verreault	(418) 545-5489
Université du Québec à Rimouski	Service d'admission	(418) 724-1432
	Responsable du programme M. Jacques Dionne	(418) 724-1762

Université du Québec

Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement



LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 22 décembre 1979

NOËL AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Mais où sont les cartes d'antan!



par René Viau

IL ne reste que quelques jours avant Noël et pourtant je n'ai pas reçu une seule carte de voeux. Rien. Pas une! Que des comptes à payer, des factures, des communiqués, des livres de Stanké. Remarquez que je ne me plains pas. Je constate. Simplement. Les cartes de Noël ne s'envoient plus beaucoup. Est-ce une tradition qui se perd? Une tradition qui, m'apprend-t-on remonte au Moyen Âge. Elle a eu ses hauts et ses bas et elle est, peut-être, actuellement dans un creux?

Si on s'envoyait des cartes de voeux au Moyen Âge, s'échangeant des images pieuses, si les écoliers un peu plus tard écrivaient de belles lettres à leurs parents le matin de Noël, ce n'est pourtant qu'en 1843 que la carte de Noël moderne est inventée. Par qui? Par un philantrope désintéressé, Sir Henry Cole, le fondateur en Angleterre des écoles de cuisine et de musique. À Noël, il engage un artiste, John Honsley, pour dessiner ses cartes de voeux. Mille cartes qui furent mises en vente à Londres pour ses bonnes oeuvres. Une carte de Noël presque pieuse représentant, au milieu du joyeux repas familial, des scènes de charité. Une façon de montrer que l'on pense aux « pauvres ».

Cette première carte de Noël est en montre au Musée des beaux-arts de Montréal. Une parmi tant d'autres. Des cartes surprises, des cartes cadeaux, des cartes « Art nouveau », des cartes « Art déco », des cartes somptueuses faites par des « anfent» à l'orthographe ingéniue, comme celle-ci, toute mignogne, signée par Rafaël anonyme. (Il s'agit du prénom de ce créateur en herbe.)

Des cartes anglaises, américaines, des cartes dessinées par des artistes tels que Dumouchel, Clarence Gagnon, A.Y. Jackson, des cartes imprimées, gravées, des cartes en mousseline, en soie, en velours, en papier doré. Des cartes où le « brillant » de la neige est simulé par de la limaille, du fer, du papier argenté. Des cartes où cette même neige devient dentelles, broderies, tapisseries. Des cartes en estompages et en collages, en entrelacs.

Cette histoire de la « modeste » carte de Noël n'a pas oublié les enfants. Un espace spécial leur est réservé. Ils y ont accrochés leurs cartes confectionnées en atelier. Des étudiants en histoire de l'art ainsi que leur professeur, Pierre Desjardins du département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal, ont animé ces ateliers, ont conçu cette exposition.

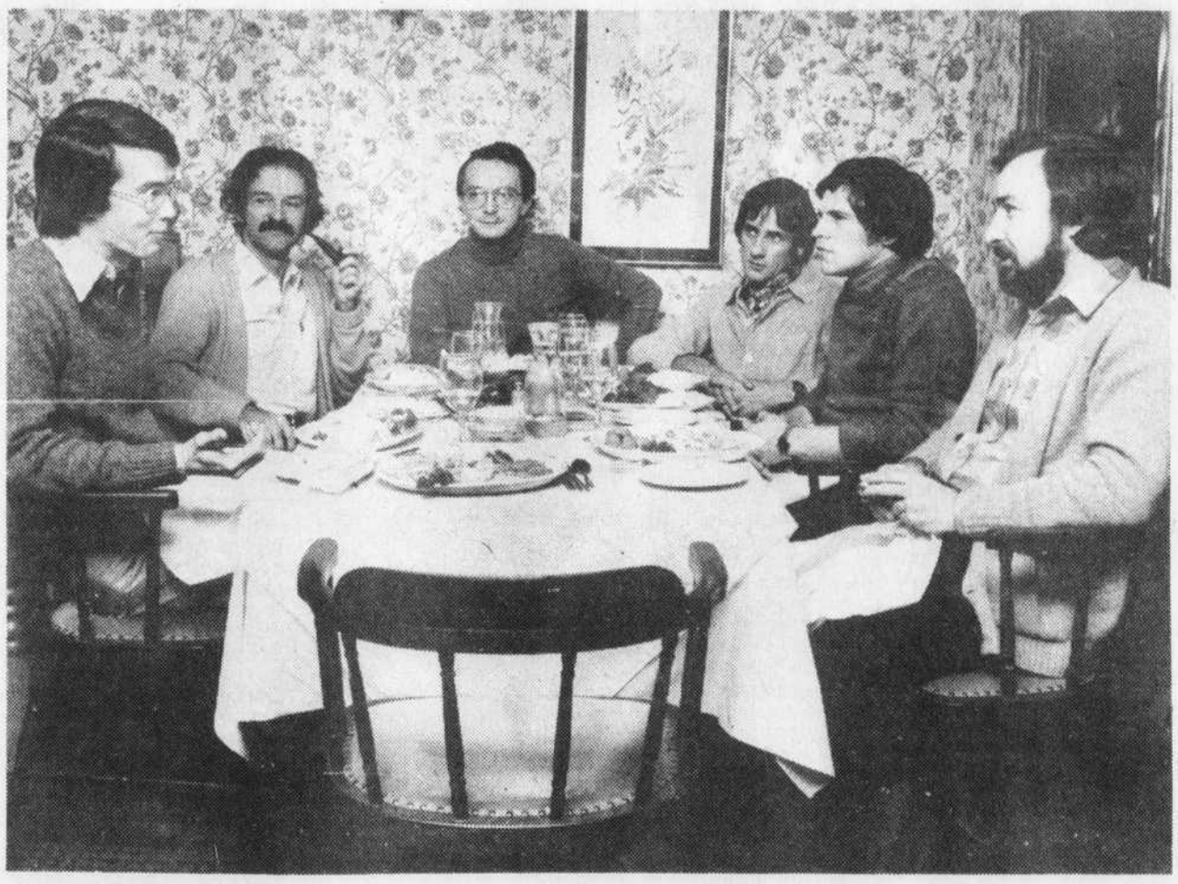
Avec l'amélioration des techniques d'impression et du service postal, les cartes de Noël deviendront de plus en plus populaires en Angleterre. Une mode qui franchit l'Atlantique et rejoint le Canada vers 1870. On y sent l'inspiration victorienne qui fut à la base de la divulgation des premières coutumes de Noël. C'est un monde issu des romans de Dickens qui prend forme. Un monde qui fait tantôt place à ces enfants endimanchés, à ces «amours», de petites filles rosées empreintes d'un sentimentalisme de guimauve. Les scènes romantiques succèdent aux galéjades où toujours le kitsch et l'apothéose du chromo dominent, baignant dans un flot d'eau de rose de vapeurs mièvres et de gauloiseries niaises qui, aujourd'hui font sourire.

Cette imagerie fait place à des visions de bombance, de réjouissances et de profusion alimentaire. On reproduit ailleurs des fleurs, des oiseaux et paysages exotiques. Du rêve et du soleil. Les cartes éditées au pays prennent la forme de cartes postales. Les thèmes sont souvent inspirés par les symboles canadiens: castors, feuilles d'érables, chasseurs d'orignal, raquetteurs y abondent dans des décors qui vont du Niagara sous la lune et la glace, du hockey et du patinage sur le lac gelé, de la ballade en traîneau, à la maisonnette au fond d'un paysage « revêtu du blanc manteau » qu'est l'hiver.

Dans cette imagerie simple, les premières guirlandes évoquant la profusion végétale de l'Art nouveau apparaîtront au tournant du siècle. Le « coup de fouet » soulève les ailes des anges, la fumée des locomotives à travers la neige. Vers 1920, le traitement graphique en masse et le contraste blanc et noir témoignent du goût du jour. Duguay s'en inspire dans ces bois gravés où sous les étoiles, l'habitant en raquettes tire sa besace. Les bois gravés, tout en hachures et en masses foncées font aussi sensation. La mode « déco » se retrouve partout. Dans le lettrage. Sur les costumes reproduits. En remontant le temps, on constate une stylisation qui se fait de plus en plus géométrique. Des artistes pourtant échappent à la règle dictée par le commerce. Il faut voir ici ce magnifique relief de Dumouchel envoyé à ses amis en 1954. Beaucoup ont dû l'encadrer. D'autres artistes ont été mis à contribution. Des plus jeunes dont Jean-François l'Homme et Alex Magrini et son émouvant Noël en «terre» cambodgienne.

Disparates, donc ces cartes de Noel, comme probablement celles que l'on recevait et que l'on reçoit encore. Une coutume sommes toutes « plaisante » bien que peut-être un tantinet guindé et conventionnelle. Heureusement pour rafraîchir tout cela, pour égayer ces représentations parfois amusantes, attendrissantes, qui font sourire avec nostalgie ou avec moqueries, quant cela ne nous fait pas carrément rigoler; pour peupler l'exposition de traits colorés, d'humour naïf, d'éclats, de cris visuels... bref, pour ajouter de la vie à ses cartes souvent fanées, on a demander aux enfants d'entrer dans le jeu. Ils se sont mis à quatre pattes au sol, ont pris des crayons, des ciseaux. Ils ont créé des images moins sages. Pour nous tous, nous souhaitant... on! Vous savez quoi! *(Jusqu'au 6 janvier)*

Les héritiers de *Liberté*



La rédaction de Liberté*: de gauche à droite: René Lapierre, François Hébert, Robert Mélançon, Yvon Rivard, Réjean Beaudoin et François Ricard. (Photo Jacques Grenier)*

par Jean Royer

LA revue *Liberté*, fondée il y a vingt ans par la génération de Jean-Guy Pilon, vient de faire peau neuve. Ou plutôt: les fondateurs viennent de confier la rédaction de la revue à une génération plus jeune. C'est un sens de la continuité qui est rare au Québec et qu'il faut certes souligner.

Jean-Guy Pilon directeur, André Belleau, Jacques Folch-Ribas, Jacques Godbout, Fernand Ouellette restent membres du comité de direction *Liberté*. Mais ils en ont confié la rédaction à des écrivains plus jeunes: Réjean Beaudoin, René Lapierre' Robert Mélançon, Yvon Rivard, François Hébert et François Ricard (secrétaire de la rédaction). Ces trois derniers sont d'autre part membres du comité de direction de la revue.

Depuis quelque temps, *Liberté* avait besoin d'un deuxième souffle. Tout le monde l'admet. Pilon et cie avaient certes fait leur part. Les nouveaux venus à la rédaction, les deux François, Ricart et Hébert, travaillaient beaucoup à *Liberté*. Ils voulaient s'impliquer davantage, disent-ils. La passation des pouvoirs de rédaction avait lieu au printemps. Depuis, la nouvelle équipe a produit deux numéros, dont le no 126 consacré aux royaumes de Pierre Vadeboncoeur.

Qui sont-ils donc, ces héritiers de *Liberté*? Des jeunes universitaires dans la trentaine, écrivains, professeurs et critiques. Des individus qui cultivent l'amitié comme leurs aînés. François Ricard et François Hébert sont en quelque sorte les dauphins de l'ancienne équipe: ils défendront l'héritage. C'est eux qui ont fait entrer à *Liberté* Réjean Beaudoin, René Lapierre et Robert Mélançon (le critique du DEVOIR). Quant à Yvon Rivard, le jeune romancier « prometteur » de l'équipe, il fait cavalier seul dans la discussion que nous aurons.

Tout ce beau monde m'avait invité à dîner, ces jours-ci dans un restaurant « français » d'Outremont. Comme à une de leur réunion de rédaction. La rencontre se passa de façon amicale et chaleureuse, comme se doit d'être toute réunion de revue.

J'ai le goût de vous résumer (non pas transcrire intégralement) les dialoguqes de cette réunion de *Liberté* où j'ai évidemment posé les questions de la définition de la revue et de la façon de chacun d'investir le lieu. Puis, devant six jeunes écrivains masculins dans la trentaine et devant une chaise vide, je me suis demandé — je leur ai demandé — comment il se fait qu'aucune femme ne fait partie de la rédaction de la revue, surtout par les temps qui courent. La dynamique de groupe fut efficace, croyez-moi! Mais d'abord, comment chacun des rédacteurs voit *Liberté*? Comme une revue culturelle ou littéraire?

— **François Ricard:** « **Liberté** est d'abord et avant tout une revue d'écrivains. Nous nous donnons deux champs d'action: la création littéraire et la critique culturelle. »

— **François Hébert:** « C'est une revue littéraire dans le sens le plus large du terme: celui des rapports du littéraire avec le reste. »

— **Robert Mélançon:** « Nous ne sommes pas une idéologie de la littérature. Le littéraire est relié au culturel. »

— **François Ricard:** « Rien d'humain ne nous est étranger, mais d'un point de vue littéraire! »

— **Yvon Rivard:** « Aujourd'hui, les écrivains ne sont plus ceux que Jacques Godbout appelait « les sociologues du dimanche »! Il ne faudrait pas que le littéraire devienne culturel. Moi, je voudrais qu'à *Liberté* se fasse une interrogation de la littérature. Le littéraire n'a jamais été questionné au Québec. Pour plusieurs raisons. Entre autres parce qu'il a été associé à une sorte de mission et qu'il nourrissait une idéologie, un mouvement important. Je pense qu'aujourd'hui les écrivains sont obligés d'être face à eux-mêmes. Il est temps que l'ère du soupçon, qui commence à mourir ailleurs, commence ici du côté de la littérature. Moi, l'impression globale que j'ai du climat intellectuel du Québec, c'est que les gens ont bonne conscience et jamais ne questionnent la littérature. Pas seulement au Québec, d'ailleurs. Cela était évident à la Rencontre des Écrivains de 1978, sur la littérature et le réel: tout le monde questionnait le réel et personne, la littérature! Moi, je voudrais que *Liberté* commence à être un lieu où on puisse vraiment s'interroger et remettre même en question le cadre culturel et le cadre littéraire. On ne peut plus accepter la littérature comme planche de salut ou de propagande culturelle. Faire une bonne revue culturelle ou littéraire, ça ne m'intéresse pas!»

— **François Ricard:** « Voilà ce qu'il y a de plus intéressant dans l'équipe: *Liberté* devient pour chacun le moyen de réaliser ses objectifs. Personnellement, je me situerais dans la problématique souvent rappelée par André Belleau: celle de notre rapport général avec la culture, au Québec. »

— **René Lapierre:** « Pour moi, *Liberté* est une revue en laquelle je crois avant les autres. Parce qu'elle est essentiellement le lieu d'interrogation de la littérature. Et c'est une revue qui a une situation très bien établie, qui a publié de bons textes. La qualité de la revue *Liberté* réside dans ce que Jean-Guy Pilon a souvent défini comme ouverture, accueil, générosité mais c'est aussi comme exigence, rigueur, questionnement. »

— **François Hébert:** « *Liberté*, c'est aussi une tradition: la revue existe depuis vingt ans. Au Québec, on manque d'institution! Nous avons aussi un sens de l'humour, assez subtil et très important. Un humour libre. Qui nous aide et ne camoufle pas les problèmes. L'héritage est là. Il y a à prendre et à laisser. On n'est pas dupes! C'est difficile de couper au couteau ce qu'on aime ou ce qu'on n'aime pas chez les autres! »

— **Réjean Beaudoin:** « *Liberté* a pour moi une sorte de fonction de la littérature et des courants idéologiques. C'est très précieux! Il faut exercer le point de vue critique de façon très aigue. Moi, je suis d'un grand scepticisme à l'endroit de la littérature. Elle souffre depuis quelques siècles de contamination et d'ouverture à des courants d'idées qui la pénètrent et qui la défont, en quelque sorte. »

— **Robert Mélançon:** « Mais

Suite page suivante

Possibles: le rêve de l'autogestion

par Clément Trudel

VIVRE le Québec autrement. Dresser la carte des expériences autogestionnaires. Prendre en compte les espoirs et, aussi, le lent cheminement de ceux qui oeuvrent pour « changer la vie », selon l'invitation de Rimbaud. Telle fut, depuis trois ans, la trajectoire de la revue *Possibles*.

Dès le premier numéro, l'objectif apparaît dans ce qu'il a à la fois de réaliste et de présomptueux: accomplir certaines « tâches indispensables » sans occuper tout le champ des recherches que suppose l'édification d'une société libre et socialiste, « que plusieurs nomment aujourd'hui auto-gestionnaire».

On se rend vite compte de contraintes. L'étiquette « réformiste » peut être accolée à une revue mais, comme le souligne Gilles Hénault, il ne s'agit pas d'alimenter les «moulins scolastiques tournant à vide ». L'équipe éloigne la tentation du « numéro exhaustif » sur la ville, sur l'éducation, sur la femme: « Des femmes et des luttes » forme le thème majeur du plus récent numéro qui doit être suivi, au printemps, d'une enquête, auprès de 70 intervenants sur le référendum et sur l'idée qu'on se fait du Québec.

Plus tard en 1980, et c'est là peut-être que s'amorce la phase proprement combative d'une équipe qui a surtout promené ses micros là où percent les « pratiques novatrices », un numéro spécial fera le bilan des entreprises autogestionnaires au Québec, — ce numéro coïncidera avec la tenue d'un colloque (octobre 1980) sur l'autogestion.

Le secrétaire de la rédaction, Robert Laplante, souligne qu'en un sens, *Possibles* a pu contribuer à « démontréaliser » la perception qu'on se fait de la société, rivée qu'elle fut à certaines réalités dites « marginales », par exemple Tricofil, les conseils de quartiers, le JAL — néologisme tiré des premières lettres de Saint-Just, Auclair, et Lejeune, dans le Témiscouata où l'on s'entête à vivre, même si les augures tendaient à fermer la région dont on aurait déporté les habitants.

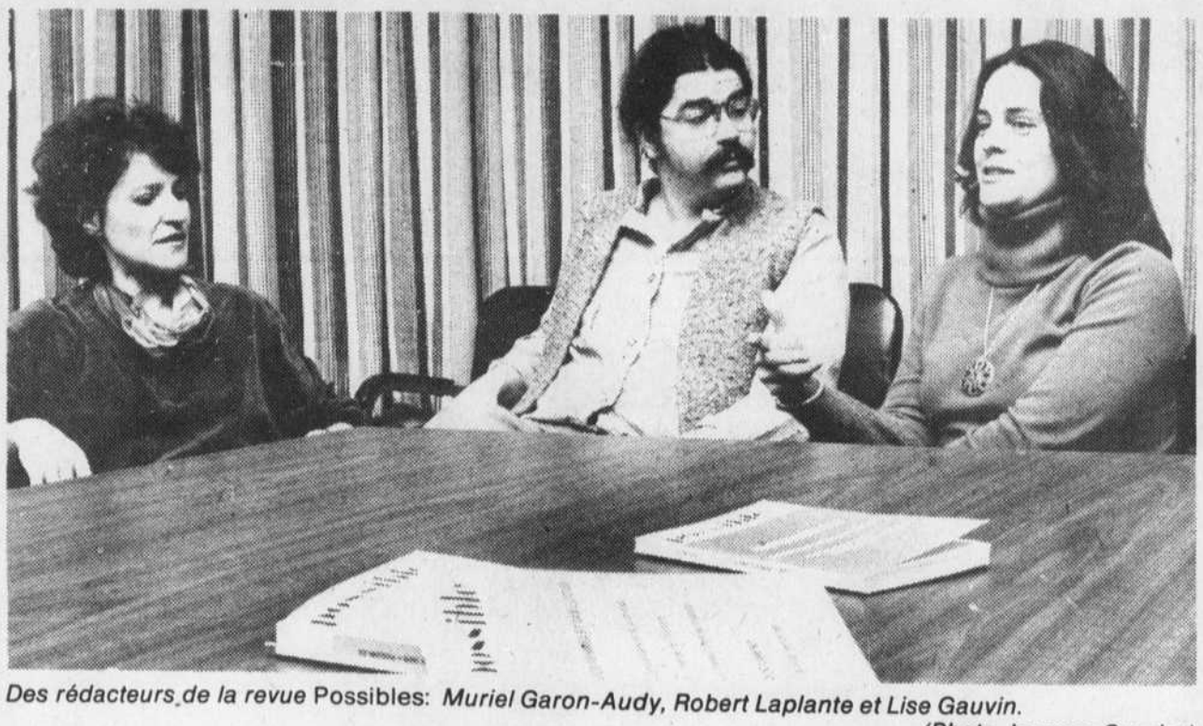
Robert Carrier, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, estime notamment que le JAL et les « jallois » par leur percée dans la voie coopérative « connaît certains succès économiques. Il est le plus gros producteur de pommes de terre de semence au Québec, il est le plus gros producteur d'huiles essentielles également, il aura bientôt la plus grosse érablière du Québec » (Vol. 3, no 3/4 — 1979).

Possibles n'est pas la seule revue à explorer les voies de l'autogestion (voir le dernier numéro de *Le temps fou* où Christian Lamontagne expose les difficultés du Café-Campus et la portée de la New School for Democratic Management, à San Francisco). Elle est toutefois la seule revue à tenter la mise à jour régulière de ce courant. Comment s'acquitte-t-elle de cette responsabilité que Marcel Rioux et Gabriel Gagnon, avec un noyau de collaborateurs, ont voulu assumer pour pallier une lacune, à la fin du régime Bourassa?

De conversations avec Muriel Garon-Audy et Lise Gauvin, puis avec Marcel Fournier et Robert Laplante, principalement, je cite ces bribes: Notre réflexion tend à résoudre un dilemme, avec toujours cette approche « positi-

Suite page suivante

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Des rédacteurs de la revue Possibles: *Muriel Garon-Audy, Robert Laplante et Lise Gauvin.*
(Photo Jacques Grenier)

POSSIBLES

Suite de la page précédente

ve »: Comment bâtir ensemble, étant donné tout ce qui nous divise? Même sur Tricofil, où un groupe d'ouvriers refuse de plier l'échine, il est important d'être d'une intransigeance absolue, par lucidité.

Le Québec n'est pas trop «déconstruit». Il est gros d'une nouvelle forme de conscience, d'une certaine inquiétude qui émerge. Une parole s'infiltre partout. *Possibles* s'ouvre généreusement aux poètes mais ne veut pas être entièrement à la remorque de l'écriture. Cette parole s'exprime par acharnation, par tendresse; elle a moins de difficulté à devenir légitime (celle des Amérindiens, des Acadiens, des comités de citoyens etc.) même si elle ne peut décemment pas se passer d'instances de légitimation.

Chaque éditorial, anonyme ou signé par quelques-uns des membres de l'équipe, est discuté et endossé par tous. Évitant le ton dogmatique, cet éditorial procède beaucoup plus du révélateur de questions. Il n'entend pas caser les idéologies dans des catégories sans retour, laissant aux chroniques la tâche de « remettre en question les pratiques de domination de la petite-bourgeoisie... plutôt que de les dissimuler » (Lorne Huston, dans le numéro sur les problèmes urbains où Hénault introduit le charmant néologisme de « campaville »).

Si le groupe de *Possibles* n'entend pas se présenter comme seul « groupe de définisseurs », c'est qu'il veut servir de lien entre des gens qui font de l'autogestion sans toujours se réclamer d'une même inspiration. Une Jalloise, à un ministre désireux de savoir si elle est socialiste, répond cavalièrement: « Mon p'tit gars on a assez les deux pieds dans la friche qu'on a pas le temps de se poser c'est quoi la philosophie tu sais ».

Plusieurs émettront de sérieuses réserves, dans la revue, sur l'à-propos de l'intérêt des hommes politiques envers les entreprises autogestionnaires: depuis qu'on mange à la même table qu'eux (les gens qui représentent le pouvoir péquiste) les problèmes se multiplient, réfléchit un citoyen de la base. Gabriel Gagnon lui, attire l'attention sur le danger que ces expériences-symboles soient gâtées « par les subventions des gouvernements et du mouvement coopératif ».

Robert Laplante parle d'une géographie bizarre de l'information qui serait cause d'une connaissance plus complète sur les événements qui se passent à l'Ile-du-Prince Edouard que dans le Témiscamingue ou au Témiscouata! Récemment glisse-t-il, LE DEVOIR a ouvert sa page 5 à une étude sur les régions, comme pour confirmer que les fenêtres ne sont pas nombreuses qui ouvrent sur ces régions. Les gens de Rouyn ou de Chicoutimi n'ont pas les mêmes ressources techniques ou humaines mais ils auraient, si on les laissait s'exprimer, un impact plus grand.

Comme le rappelle le numéro sur « des femmes et des luttes » cette lutte égalitaire est « plurielle »: « Si le mouvement féministe réactive des interrogations anciennes communes au socialisme et au nationalisme, entre autres celle de la demande d'intervention de l'État, il renouvelle les perspectives quant à une autre série d'interrogations, celle relative en particulier à la création de communautés intermédiaires entre la famille nucléaire et l'État tout autant que celle de la rénovation des noyaux de base ».

Dans le numéro double sur l'éducation, le ton était à dominante perplexe. « Nous savions que nous n'avions pas toutes les réponses » d'où le « s » de Possibles.

La réponse à feu l'unanimité, au Québec, ce n'est pas la panique. C'est ce pluriel, c'est le pluralisme, répètent les collaborateurs à la revue. Ce qui n'est pas synonyme de désordre, ni de fouillis. Guy Durand, du comité d'école Notre-Dame-des-Neiges, n'a rien du radical mais ses vues sur le pluralisme heurtent souvent les pouvoirs d'inertie; sa contribution ne perd donc pas à être relue, au moment où la CECM semble vouloir rétrécir les possibles.

L'expérience des « Jalois », pas tellement loin de Cabano, est le signe d'une vie à réinventer. Muriel Garon signale que c'est souvent de la périphérie que naissent les possibles. Dans le JAL, on a tenté d'équilibrer les voix accordées aux propriétaires de boisés et à ceux qui y travaillaient, ce n'est plus tellement l'affaire de « x » sociétaires. La majorité des 400 familles et des 2000 citoyens se sentent engagés dans la défense d'un projet de société, dans une voie de micro-développement. « Aucun actionnaire n'a individuellement plus de pouvoir que son voisin ».

Pas étonnant qu'une revue comme *Esprit* ait accueilli avec intérêt certains articles de *Possibles* et les ait reproduits. Sans la gangue du langage pseudo-régénérateur, des groupes vivent ici des expériences d'autogestion qui font envie, qui sèment l'espoir.

Possibles entretient également des relations amicales avec « Autrement », revue française qui reflète ce que l'on pourrait appeler le «mouvement alternatif». À partir d'un projet d'*Autrement*, l'Express du 15 décembre notait que « certains responsables politiques surmontent l'aversion que leur inspire la marginalité économique ».

Dans ces conversations avec les collaborateurs de *Possibles*, rares sont les mentions d'une quelconque « utopie ». La vision est réaliste, par principe. À ce jour, on a décrit des actions qui fondent une réflexion plutôt que de lancer des théories génératrices de projets plus ou moins déconnectés de la vie quotidienne. C'est autant d'acquis dans un domaine où la tentative est grande de pontifier, surtout si l'on a affaire à un noyau d'universitaires.

Paradoxe d'une revue où Claude Beausoleil peut clamer: « New York m'intéresse plus que Drummondville » et « La poésie québécose ne tiendra pas sa place» (en majuscules dans le texte) tandis que la publication s'évertue à répéter que les problématiques importées sont sujettes à caution.

Possibles a un parti-pris pour les gens qui refusent d'être broyés par les schémas préétablis des technocrates. Pour les régions où s'activent ceux qui sont le plus fortement et le plus sauvagement exposés aux manifestants d'un capitalisme qui provoque ceux-là mêmes qu'il prétend faire prospérer.

Sans avoir la réponse, pour l'instant, Possibles se partage entre une certaine aspiration à la continuité et la nécessité de faire éclater les structures. L'option est confirmée de «débattre, bâtir et rêver» en s'adonnant à une présentation favorable à toutes les pierres d'attente d'une autogestion à venir: mouvement écologique, CLSC, comptoirs alimentaires, et tous groupements intéressés à aménager (ou réaménager) la vie selon la volonté des vivants, non pas en fonction des structures existantes.

« Les femmes vivent plus intensément que d'autres le changement, dit Robert Laplante. Elles peuvent être exemplaires de ceux qui, tout en cultivant une certaine fidélité à celles qui les ont précédées, ne s'engagent pas nécessairement à faire comme ces prédécesseurs ».

À l'été 1978, au sujet des turbulences que connaissent le mouvement syndical, les coopératives et d'autres secteurs de la société, Gabriel Gagnon pointait une convergence possible: « Une société où travailleurs et usagers posséderaient toutes les entreprises, qu'elles soient coopératives, autogérées ou cogérées avec l'État ou l'entreprise privée.

Une société où l'État, définitivement repris en mains, pourrait dépérir au profit des quartiers, des collectivités locales et des régions. Une société où les valeurs d'efficacité capitaliste et de rationalité technologique auraient fait place au primat de la qualité de vie et au respect des différences ».

Lise Gauvin pense pour sa part que la polémique, à ce jour, aurait plutôt servi de solution de facilité à une revue qui continue de chercher avec une « approche constructive », en tentant d'éviter la soumission aux idées reçues et aux clichés.

C'est le préambule à une ère où les Québécois se construiront, à leur manière, une nouvelle identité.

LIBERTÉ

Suite de la page précédente

il y a quelque chose qui manque à *Liberté*: autour de cette table, il n'y a que des hommes! »

— **Jean Royer:** « J'allais évidemment vous poser la question: pourquoi n'y a-t-il encore aucune femme dans le comité de rédaction? Depuis Michèle Lalonde, que l'autre génération trouvait « tellement belle » et qui s'en est allée de *Liberté*, femme seule parmi des hommes, « mal à l'aise », a-t-elle dit, pourquoi êtes-vous aujourd'hui six hommes seuls? »

— **François Ricard:** « Notre équipe vient tout juste de commencer à faire *Liberté*. Et notre génération n'est pas misogyne! »

— **Robert Mélançon:** « Il reste que c'est un problème! »

— **Yvon Rivard:** « C'est un faux problème! »

— **François Hébert:** « Ça fait partie de l'héritage et c'est une fausse question! »

— **Robert Mélançon:** "C'est une vraie question! »

— **Yvon Rivard:** « Je suis complètement dépassé par cette distribution d'un homme écrivain et d'une femme écrivain »!

— **René Lapierre:** « C'est peut-être en cela que le courant féministe reproduit une sorte de mimétisme du discours masculin. »

— **François Ricard:** « Personnellement, je suis porté à résister cette mauvaise conscience! Il n'y a pas d'anti-féministes à *Liberté*. En tout cas, pas dans cette équipe. Et il n'est pas dit qu'il n'y aura pas de femme un jour!

— **François Hébert:** « Elle ne serait pas représentative de la littérature féminine pour autant! »

— **François Ricard:** « S'il faut des noms féminins au *board*, on va aller en chercher! Il y a moyen d'en mettre! »

— **François Hébert:** « De toute façon dans notre numéro sur la nouvelle, il y avait autant de femmes que d'hommes! »

— **Yvon Rivard:** « C'est une forme de ségrégation de penser qu'il y a une pensée féminine et une pensée masculine. »

— **Robert Mélançon:** « Il n'y a que des hommes ici. Il y a donc un problème! »

— **François Hébert:** « À *la Nouvelle Barre du Jour* aussi, ils ne sont que deux gars, maintenant que Nicole Brossard est partie! »

— **René Lapierre:** « Il est inutile de parler de tout cela. Nous avons défini les objectifs de la revue. »

— **François Ricard:** « La réponse serait la suivante: ce n'est pas idéologique, c'est sociologique. Il s'est trouvé qu'il n'y a pas de femme là! »

— **Robert Mélançon:** « À mon avis, il y a vraiment un malaise. Je parle pour moi. Ce n'est pas normal qu'à notre génération on ait un comité de rédaction exclusivement masculin. Ce n'est pas une question d'écriture féminine mais il y a vraiment un problème. »

— **Yvon Rivard:** « On est en train d'instituer en norme la présence d'une femme parmi nous comme la présence ou la non-présence d'une thème dans une littérature à une époque donnée! »

— **R-obert Mélançon:** « Ce n'est pas un thème, c'est des personnes! »

— **François Hébert:** « Qu'à cela ne tienne, on fera un numéro sur la question! »

— **Robert Mélançon:** « Ah! Ben, non! Encore moins. On n'est justement pas en mesure... »

— **François Ricard:** « Je pense qu'il n'y a pas lieu de durcir le problème. Aucun principe n'est en cause. Le comité existe depuis six mois seulement. Ni la présence ni l'absence de personne ici n'est éternelle! Je regrette qu'avec cette question, au lieu de regarder *Liberté* on regarde ce que ce n'est pas! »

— **Robert Mélançon:** « Non. Mais l'absence de femme au comité de rédaction, moi, ça me rend mal à l'aise. Je suis peut-être le seul... »

— **François Hébert:** « Avant que vous entriez, Mélançon et Lapierre, on en a parlé. On a cherché des femmes! »

— **Robert Mélançon:** « Mais il y en a '. »

— **François Hébert:** on en reparlera. De toute façon c'est une question très marginale que celle d'ajouter des membres à l'équipe! »

— **Robert Mélançon:** « Ah non! Les gestes disent autant que les textes! »

— **François Ricard:** « C'est sociologique. Il y en a quelques-unes. Il s'est trouvé qu'elles ne sont pas disponibles. On aurait pu dire: on va appeler toutes les femmes qui publient. Mais pourquoi? On ne les connaît pas! »

— **Jean Royer:** « Quelles sont les qualités pour entrer à *Liberté*? »

— **François Hébert:** « Bonne question! »

— **François Ricard:** « Drôle de question! Comme si c'était un aéropage, une académie à laquelle on était élu! C'est peut-être perçu comme ça par certaines personnes mais, objectivement, c'est sociologique! Il s'est trouvé que les gens qui se trouvent ici avaient d'avance des relations au plan de l'amitié et au plan intellectuel. »

— **François Hébert:** « Il faut trouver quelqu'un qui a du potentiel littéraire ».

— **François Ricard:** « On n'est pas « promu » à un comité de rédaction. Ça nous prend des gars, des gens qui vont faire la revue, c'est-à-dire fabriquer des textes, corriger des épreuves, faire des maquettes, respecter des échéances, lire des textes au comité de lecture, répondre aux écrivains. Tout cela est très important aussi. »

— **Yvon Rivard:** « Pour être honnête, il faut dire qu'on n'a pas vraiment de réponse. On ne s'est pas encore défini, ici. *Liberté*, c'est un lieu de confrontation entre individus pour en arriver à voir ce qu'ils sont dans leur démarche individuelle et créatrice... On n'a pas de pensée définie. Notre risque, à *Liberté*, c'est justement d'être un peu brouillon, un peu approximatif, d'interroger, et de ne pas endosser trop rapidement un discours culturel quel qu'il soit. On ne sait pas qui en est. On ne sait pas où on va. On pose des questions. Moi, je veux que *Liberté* devienne l'anti-ronron. Qu'au moins on prenne le risque de sortir de toutes ces normes plus ou moins factices, comme celle de la féminité, et d'être, pour une première fois, face à face avec nous-mêmes, face à face avec la littérature.»

— **Robert Mélançon:** « On a un héritage sous bénéfice d'inventaire. »

— **Yvon Rivard:** « Notre héritage est très mince! » L'héritage culturel, au Québec, ça rentre dans me petite poche, ici! »

— **Robert Mélançon:** « Une revue de vingt ans, c'est rare, ici! »

— **Yvon Rivard:** « La revue est un lieu de recherche, d'interrogation. C'est un lieu transitoire et de laboratoire. Quand j'aurai trouvé une réponse personnelle, je ne la divulguerai pas durant cinq ans dans la revue! Je partirai. »

— **Jean Royer:** « Qui colle les timbres de *Liberté*? »

— **François Ricard:** « C'est Jean-Guy Pilon encore. Mais toute la fabrication des numéros, c'est nous. »

COURRIER

■ Chahut chez les poètes

Mercredi dernier le 5 décembre, je me suis rendue à la Place aux Poètes (restaurant Noosphère, coin Ontario/Saint-Hubert) où Louky Bersianik devait lire de ses poèmes, encore inédits. La soirée se déroula dans une chaleureuse et vibrante communication surtout suscitée par le langage métaphorique de Louky Bersianik. La salle était pleine à craquer et l'écoute était religieuse. À 22 h 30, pour dix minutes environ, on autorisa le public à poser ses questions à l'auteur invité, sur la tribune. Elle commençait à peine à répondre aux deux premières questions quand surgirent du Café Noosphère deux butors (personnel du Restaurant Noosphère) lesquels arrachèrent le micro à Louky Bersianik, et dans un langage menaçant invitèrent le public à quitter les lieux « sinon il ne ferait pas beau » dixit. On se serait cru dans une taverne de la « Main » de voir ces hommes grossiers s'adressant à l'invité-écrivain, et à nous, dans ce langage ordurier. Ils nous prévinrent ensuite, nous du public (ayant tout à coup réalisé leur bêtise) que des poètes de l'Ontario étaient présents et qu'ils allaient s'exprimer devant la télévision torontoise, aussi étions-nous (par la suite) invités à combler un parterre devenu vide.

Tant de mépris d'un public (et des règles de bienséance) et de l'art poétique, via ses écrivains, est révoltant. Il en a fallu de peu pour que ces gens passent aux coups. Quand on sait l'attention de Janou Saint-Denis pour que puisse s'exprimer la poésie via Place aux Poètes, moi, je dis qu'une telle attitude est un viol du droit des personnes et que ceci se doit d'être dénoncé

Jeanne GAGNON

■ Au sujet du prix Nelligan

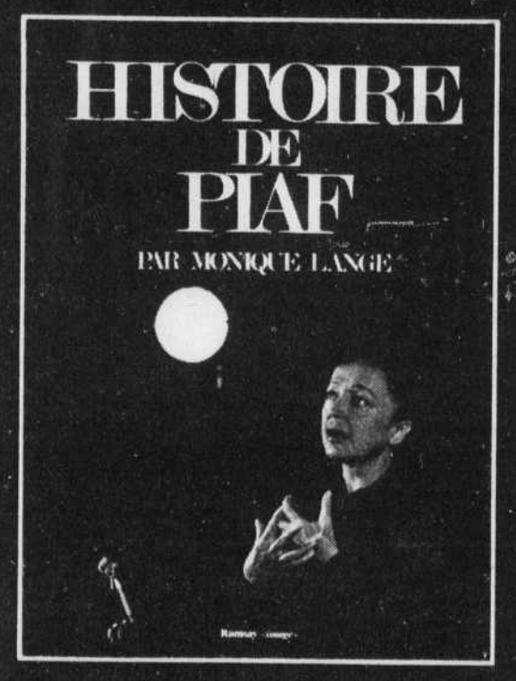
Que François Charron ait beaucoup d'ardeur au travail, je lui concède. Mais sa poésie n'a rien d'éclatant et la quantité de ses plaquettes chez le même éditeur m'apparaît comme du « M'as-tu vu? » répétitif.

Émile Nelligan négligé en son temps et dénonçant d'une façon romanesque son esprit suicidaire fait immédiatement penser aux poèmes récalcitrants de Denis Vanier, qui a écrit « JE » à l'âge de quinze ans à la mode rimbaldienne. Le prix revenait à Vanier. Charron oui, mais l'an prochain.

Louis-Dominique LAVIGNE
Professeur et comédien
Montréal.

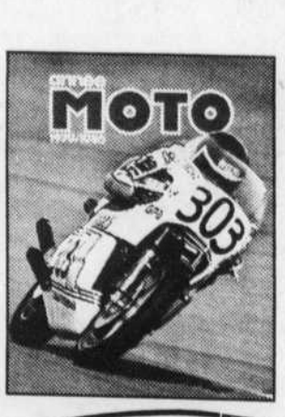
nbj
nbj c'est la nouvelle barre du jour.
Une revue littéraire, format livre:
12 numéros par année, plus de 1000 pages!
POÉSIE — PROSE — ESSAIS — CRITIQUES
On s'y abonne et on la collectionne.
Numéro specimen et bulletin d'abonnement sont fournis sur demande ; envoyez vos nom et adresse à : La nouvelle barre du jour, C.P. 131, Succ. Outremont, Outremont, H2V 4M8

Cette voix qui a bouleversé le monde



Une biographie de Piaf remarquable par le sérieux de la documentation, par l'abondance des photos, souvent inédites, par une approche délicate et sans complaisance d'une femme qui n'était vraiment heureuse que lorsqu'elle chantait.

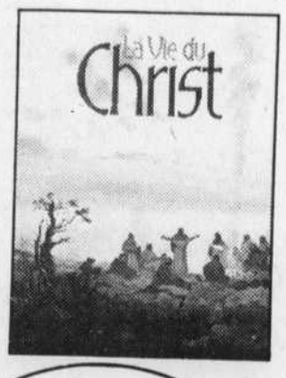
Éditions Ramsay
En vente dans toutes les librairies
$22.00



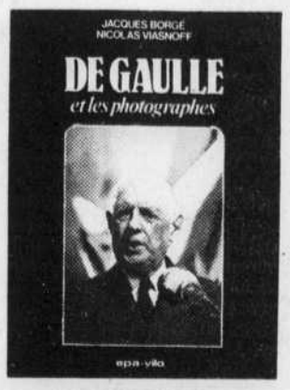












ANNÉE MOTO
Toutes les compétitions, leurs résultats et les performances de l'année, quelques petits secrets de la technique et surtout des photos comme si on y était.
(245 mm x 330 mm)
E.P.A.

L'ANNÉE AUTOMOBILE
Un bilan international abondamment illustré: ce qui s'est passé en un an dans l'industrie avec notamment l'électronique automobile, les copies conformes, et en compétition avec les résultats, des commentaires.
(245 mm x 320 mm)
EDITA

LES SEYCHELLES
MOSCOU ET LENINGRAD
Deux nouveaux guides, mais surtout deux ouvrages très documentés tout en couleur pour découvrir de nouveaux horizons en voyageant au travers des pages.
(140 mm x 285 mm)
Jeune Afrique

LA VIE DU CHRIST
Pour les jeunes, la vie de Jésus de Nazareth racontée comme une aventure extraordinaire à partir des Évangiles et de merveilleuses illustrations, toutes en couleur.
(220 mm x 300 mm)
PRINCESSE

L'ANNÉE DU CINÉMA
300 photos pour la plupart en couleurs font le bilan de l'activité cinématographique: 560 films, avec une analyse et une fiche technique, les festivals, les grands disparus, etc...
(225 mm x 275 mm)
CALMANN-LEVY

DE GAULLE et les photographes
Un portrait émouvant et des plus originaux à travers des photographies souvent inédites et les propos de témoins privilégiés.
(205 mm x 285)
EPA.VILO

BON DE COMMANDE

☐ MAGIE LUMINEUSE	$79.95
☐ HONORE DAUMIER	$46.95
☐ MARC CHAGALL	$119.00
☐ TOUTANKHAMON	$45.00
☐ ODYSEE NOIRE	$49.95
☐ DALI de GALA	$99.00
☐ MUSIC-HALL	$79.95
☐ ANN. MOTO	$49.95
☐ ANN. AUTO	$59.95
☐ SEYCHELLES	$24.95
☐ MOSCOU	$24.95
☐ VIE DU CHRIST	$19.95
☐ ANN. CINEMA	$45.00
☐ DE GAULLE	$42.95

FRANCE-AMERIQUE
NOM .....
ADRESSE .....
.....
CI-JOINT $ .... ☐ chèque ☐ mandat
170, Benjamin Hudon,
Montréal H4N 1H8
Tél.: 331-8507

en vente dans toutes les librairies

FRANCE-AMÉRIQUE

Nelligan n'a pas cent ans



par Robert Mélançon

IL y aura cent ans lundi qu'Émile Nelligan est né. Rien, presque rien n'aura marqué l'année du centenaire: un « document » diffusé au réseau FM de Radio-Canada en avril dernier, un colloque Nelligan-Crémazie à l'Université d'Ottawa cet automne, quoi encore? Pourtant la poésie commence ici avec Nelligan; avant lui on ne trouve ici que ces versificateurs appliqués, laborieux, estimables, qu'on peut lire dans *l'Anthologie de la poésie québécoise au XIXe siècle* publiée récemment par John Hare (Hurtubise HMH, 1979) — cela vaut le détour à la condition de ne pas se faire d'illusion sur ce qu'on y trouvera, peu de poésie, beaucoup d'histoire.

Le lecteur commun, qui n'a pas la bêtise que certains lettrés frileux et délicats lui prêtent (il finit toujours par préférer Rimbaud à Théodore de Banville, Giono à Giraudoux, Yves Thériault à Paul Toupin, il a raison), ne s'y trompe guère: le plus lu peut-être des poètes québécois, Nelligan est le premier ici qui existe comme poète, en dehors de l'école, qui soit lu, vraiment lu par les générations successives, pour le plaisir, pour cette nécessité obscure à cause de quoi on lit. Octave Crémazie, Louis Fréchette, Pamphile Le May, on les « lit » durant les années d'études parce qu'ils figurent au programme, et d'habitude on n'y revient plus. Avec Nelligan, par contre, le mécanisme profond de la lecture, l'échange amoureux entre une personne et un texte, s'enclenche fréquemment: Les *Poésies*, constamment réimprimées, trouvent de nouveaux lecteurs chaque année depuis le début du siècle.

Il y a là, au premier abord, sujet de s'étonner. Les poèmes de Nelligan offrent en effet une surface démodée (parce qu'elle fut à la mode en son temps) très précisément datée de la fin du XIXe siècle. Parnassien, symboliste, décadent, Nelligan est tout cela à la fois comme s'il avait multiplié les marques du poétique, ces lieux communs qui constituaient en son temps (chaque époque a les siens) le langage poétique (je ne dis pas la poésie). Or qu'avons-nous à faire aujourd'hui de ces clairs de lune, ruines, orages, mélancolies et alanguissements, pianos et frémissements, vases d'Égypte et cimetières? Rien ne vieillit plus vite, et irrémédiablement, que les lieux communs poétique d'un temps: nos « texte », « corps », « cortex », « signe », « écriture » et autres « silences » ou « blancs » seront bientôt aussi inintelligibles, aussi comiquement démodés, aussi attendrissants, que les « coeurs en deuil » à travers « des jardins rouillés de feuilles mortes » de tel poème de Nelligan. De toute évidence le pouvoir d'un poème ne tient pas aux lieux « poétiques » auxquels il cède.

Mais il ne faut pas trop médire de la mode, elle sert à quelque chose. J'avancerais qu'elle a pour fonction de rendre le poème possible, de permettre à sa nouveauté de se faire jour en la dérobant à la censure (aussi bien du poète que du lecteur) sous le couvert d'un poétique de convention. On ne lit plus Nelligan aujourd'hui pour les modes qu'il apprend (nous en avons d'autres qui ne valent guère mieux) mais pour « quelque chose » qui les dépasse parfois, d'un mouvement très brusque par lequel le texte bascule dans l'inconnu, l'incongru, l'inédit: telle « Fantaisie créole », plutôt banale et vaguement mièvre, s'achève superbement:

Et dans l'Eden de sa Louisiane,
Parmi le silence (...)
La créole dort en un hamac rose.

Souvent, après un début conventionnel qui lui a permis de démarrer, le poème de Nelligan dérape, une vision s'impose avec la force d'une hallucination, sans qu'il soit possible de la maîtriser. « Devant le feu », un sonnet assez banal dans l'ensemble, débouche sur des images excessives qui font brusquement éclater sa surface symboliste, son tissu de réminiscences baudelairiennes.

La poésie de Nelligan est une poésie du désir. C'est celle d'un tout jeune homme, d'un adolescent traversé par le génie et qui cesse d'écrire à vingt ans. Chant d'innocence, elle est toute tendue vers l'avenir; elle ne procède évidemment pas de la maturation ni de l'expérience. Le désir premier de Nelligan, c'est celui d'être poète: « se vouloir poète », dit la « Romance du vin ». Ce que porte ce désir, c'est un immense effort de rassemblement de l'être. Plusieurs textes, ceux où une vision intime, une sorte de dispersion ou de démembrement de l'être: un poème comme « Les Corbeaux » est particulièrement clair à cet égard.

À cet éclatement du moi, Nelligan oppose la recherche d'un lieu qui lui permettrait de se rassembler, qu'il appelle, d'une expression très fréquente dans ses vers, sa « lande intime ». Les mots sont très précis: il ne s'agit pas d'un lieu clos mais d'un lieu à la fois ouvert et protégé. Il y a bien sûr dans sa poésie, de façon récurrente, une rêverie du lieu clos, du lieu enfermé, de chambres, boudoirs, salons, dont un poème comme « Rêves enclos » résume de façon caractéristique presque toutes les images. Mais cette chambre est une prison. La « lande intime » qui se cherche dans la poésie de Nelligan, est un espace ouvert, un espace libéré qui n'est ni la chambre close ni la dispersion: c'est « l'orgueil serein des grands monts roses », « des forêts de santal », le « paysage ébloui des soirs » ou s'envolent des « oiseaux de bronze ».

Cet Eden où l'être s'éprouverait avec bonheur n'a pas d'autre existence que l'édifice verbal du poème. Ultimement, il est le poème lui-même, et c'est pour y accéder que Nelligan s'est si passionnément *voulu poète*. Éprouver, l'instant de quelques mots, l'extase d'être. Atteindre, dans l'espace de quelques mots soigneusement assemblés, le paradis de l'être. Nelligan sans doute y est parvenu quelquefois, et c'est pour y parvenir nous aussi que nous le lisons.

Nelligan n'est pas dans une tombe du cimetière de la Côte-des-Neiges, il n'était pas auparavant à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu; il est, il a toujours été dans ses poèmes. Il a leur âge, il n'a pas cent ans. Il a l'âge de la poésie.

Il n'y a pas lieu par conséquent deregretter que le centenaire n'ait pas été célébré comme il aurait pu l'être. Nelligan mérite mieux que les discours dont il aurait fait l'objet. Ce n'est pas sa mémoire qu'il faut honorer' mais sa présence. La présence de sa poésie. De la poésie. Aussi la création du Prix de poésie Émile-Nelligan et son attribution à François Charron faisaient-elles la seule célébration qui convenait.

Une famille à connaître



La correspondance
de la famille Gravel de 1883 à 1900
Volume illustré, 336 pages — $12.50
en vente dans toutes les librairies

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

Contes pour enchanter la vie

par Jean Royer

Gilles Vigneault, **La Petite Heure,** Contes 1959-1979, Nouvelles éditions de l'ARC, Montréal, 1979, 202 pages.

Nazim Hikmet, Sabiha Khemir, **Le nuage amoureux,** traduit du turc par Munevver Andac, Paris, Editions François Maspero, Coll. Voix, 1979.



Gilles Vigneault

LA petite heure, celle du conteur qu'est Gilles Vigneault, appartient à la tombée du jour, au repos, « au dedans », comme l'écrit Vigneault. C'est celle où l'enfant revient, où la vie remonte en mots au coin de l'oeil. C'est celle où l'on rentre sur la pointe des pieds pour ne pas déranger les rêves à venir. La petite heure est de saison, quotidienne, intime, vaste et rêveuse.

La Petite Heure réunit, en 200 pages, 20 ans de contes de Gilles Vigneault. De quoi passer 75 petites heures à rêver et à rencontrer son enfance au soleil couchant.

Inutile de préciser ici la qualité du conteur. L'amusement précède la morale, chez Vigneault. Et la parole mène l'écriture. De Natashquan à la ville, de la pêche à l'école, de la fable à l'aquarelle, ces petits contes veulent enchanter la vie. Nous connaissions les *Contes sur la pointe des pieds* et *les Contes du coin de l'oeil*, il y a longtemps publiés. Nous avons déjà entendu *Les Entretiens sédentaires*, que Vigneault nous a donnés sur la scène. En voici d'autres, inédits pour la plupart: ceux de *La petite heure*, justement. Ce ne sont pas les moins parfaits ni les moins innocents. Relisez celui de Katak, que Vigneault nous dit aussi sur son dernier microsillon.

Si l'art de conter, si familier aux Québécois, atteint l'art de la parole à l'écrit, c'est bien chez Gilles Vigneault. Je ne le vante pas quand je dis qu'il est bon conteur! Nous le savons depuis *Jack Monoloy* et *Jo Montferrand!* Mais peut-être le savons-nous moins bien pour ce qui est de ces contes écrits avec tant de joyeux accents et de clins-d'oeil. Quand Vigneault écrit le conte, la page s'anime avec autant de verve que sur la scène le conteur parle.

La Petite Heure est un des livres les plus joyeux que je connaise. Où l'art de raconter de Gilles Vigneault arrive à rejoindre en nous l'enfance: celle d'un peu d'espoir et de beauté où le quotidien cherche son rêve. La petite heure de Gilles Vigneault, c'est bien celle où l'adulte retrouve enfin une enfance.

■

Cette enfance, ce pourrait être celle qui imagine le merveilleux conte de Nazim Hikmet. Traduit du turc et dessiné par un enfant, *Le Nuage amoureux* compose un livre irrésistible, d'une beauté rare, dans la remarquable collection Voix de Maspero.

Dison d'abord que Sabiha Khemir est un des enfants de Nacer Khemir qui nous donnaient en 1975 chez Maspero le livre des contes illustrés de *L'Ogresse*. Khemir et sa petite famille avaient, en moins de deux mois, transcrit et dessiné ces contes de la culture orale turque.

Quatre ans plus tard, c'est Sabiha qui dessine le conte de Nazim Hikmet avec un talent exceptionnel.

Le livre nous présente d'abord le conte traduit en français. Puis c'est, en commençant par la fin, l'histoire calligraphiée en turc et dessinée par Sabiha. On y voit le Derviche qui crée le monde à partir de la musique de son pipeau. Puis naissent Seyfi le Noir, qui veut posséder le monde, la belle Aïché, qui veut aimer le monde et le Nuage amoureux qui protège le jardin de la Belle. Cette histoire est traduite dans des dessins qui ressemblent aux plus belles dentelles orientales et que vient orner la calligraphie de l'écriture même du conte.

Le Nuage amoureux est un livre qui enchantera parents et enfants. Tout comme le livre de *L'Ogresse*, si jamais vous le retrouvez en librairie (ou chez le diffuseur de Maspero en Amérique, l'Agence du livre français, rue Bernard, Outremont).

LIBRAIRIE DU BOUQUINEUR

SPÉCIAL DES FÊTES
RABAIS DE 25%
DURANT TOUT DÉCEMBRE

* Le mobilier québécois
Ord. $15.95 SPÉCIAL $11.95

* Robert Kennedy et son temps
Ord. $19.95 SPÉCIAL $14.95

* Montréal et ses environs
Ord. $12.95 SPÉCIAL $9.75

* Vers une nouvelle cuisine québécoise
Ord. $13.95 SPÉCIAL $10.50

3828 ST-DENIS, PRÈS ROY
844-8555

YOURCENAR, BOURIN, CAGNATI...

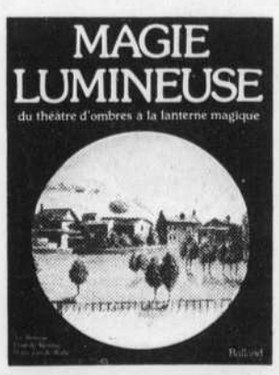


Inès Cagnati: MOSÉ OU LE LÉZARD QUI PLEURAIT
Mosé, sur un banc de l'hospice, ressasse sa vie, tourne en rond dans ses souvenirs, petit vieux transplanté là par ses filles à la mort de Mélanie, sa femme.
Un livre simple, émouvant et beau. Denoël, $16.75

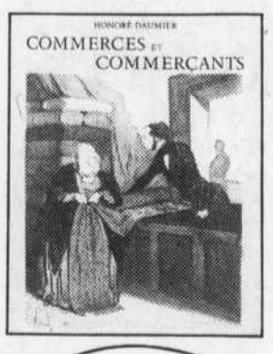
Jeanne Bourin: LA CHAMBRE DES DAMES
Un mère, maîtresse-femme, ses filles folles et ses filles sages: les joies et passions d'une famille au Moyen-Age.
La réconciliation du roman et de l'Histoire. Table Ronde, $21.50

Marguerite Yourcenar: LA COURONNE ET LA LYRE
Marguerite Yourcenar traduit et commente les poètes grecs anciens.
En ce faisant, « ma démarche ne diffère en rien de celle [...] du compositeur retravaillant de temps à autre un passage de Bach ou de Mozart pour en jouïr et s'enrichir de lui. »
Gallimard, $28.00

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES



MAGIE LUMINEUSE
Maîtriser la lumière pour conquérir les âmes, un supercherie qui naquit dans l'antiquité. Toutes les techniques du théâtre d'ombres à la lanterne magique, mais aussi tous les mystères.
(265 mm x 345 mm)
BALLAND



Commerces et commercants
HONORÉ DAUMIER
Au temps de Daumier, à travers 50 caricatures, l'artiste capillaire s'appelait coiffeur, le chef était cuisinier, les épiciers n'étaient tous de luxe.
(255 mm x 320 mm)
VILO



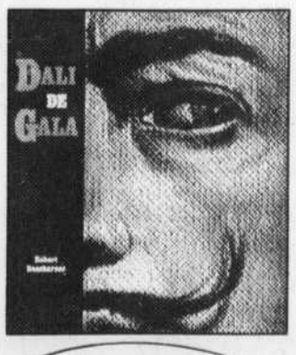
MARC CHAGALL
Un des plus beaux livres d'art, signé Draeger, qui révèle ce peintre admiré dans le monde entier comme un écrivain-poète possédant le sentiment d'un profond humanisme.
(285 mm x 310 mm)
DRAEGER



LE TRÉSOR DE TOUTANKHAMON
155 planches en couleurs qui constituent une exposition permanente des objets découverts dans la tombe du pharaon. Le livre d'art le plus important de l'année.
(245 mm x 330 mm)
PRINCESSE



L'ODYSSÉE NOIRE
Présentée par Roger Garaudy, à lire et à voir, la tragique épopée de la traite des noirs, mais aussi l'immense apport culturel dont a bénéficié l'Amérique.
(215 mm x 280 mm)
JEUNE AFRIQUE



DALI DE GALA
Dali, le créateur, grand peintre de notre époque, mais aussi l'homme, dans le couple qu'il forme avec Gala à travers ses tableaux les plus marquants et des photos.
(265 mm x 305 mm)
EDITA. VILO



Histoire mondiale du MUSIC-HALL
Mistinguett, Fred Astair, Liza Minnelli,... voici la première véritable "Histoire" du Music-hall, avec ses triomphes, ses affiches, ses anecdotes et toutes ses vedettes, célèbres dans le monde entier.
(235 mm x 320 mm)
J.P. DELARGE

FRANCE-AMÉRIQUE

en vente dans toutes les librairies

CULTURE ET SOCIÉTÉ

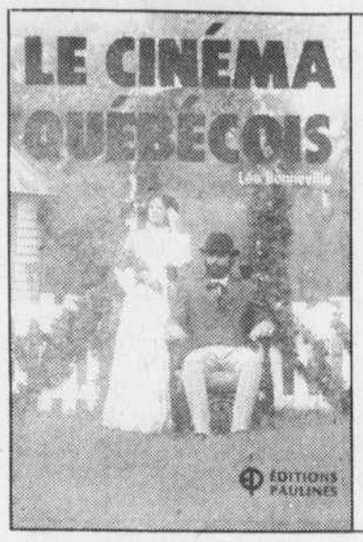
les carnets de Jean Ethier-Blais

DANS mon ignorance des ébats juridiques, j'écris ceci avec crainte et tremblement. Avez-vous lu *Un bon petit diable*? C'est un roman de la comtesse de Ségur, née Rostopchine. Fille du gouverneur de Moscou qui mit le feu à cette bonne ville à l'entrée de Napoléon, la Comtesse de Ségur maniait volontiers le knout. En somme, une sorte de Brejnev de la haute aristocratie. Dans *Un bon petit diable*, elle s'est dépeinte sous les traits de Madame Mac Miche, vieille Écossaise qui a toujours le fouet à la main. Je n'imagine pas autrement la justice, dans mes rêves. Je la vois, certes, avec la balance et les yeux bandés, mais la main derrière le dos tenant le fouet. Nous, pauvres usagers, sommes soumis à la loi, un point c'est tout. Les juges et les juristes, eux, savants et heureux hommes, s'ils pratiquent la loi, s'ils s'inclinent devant elle, ils l'énoncent aussi. Ils en parcourent les arcanes, comme Diogène, un fanal à la main. Ce qui peut nous rendre la loi aimable, viable, c'est son aspect organique. Le citoyen de bonne foi qui, comme moi, est soumis à d'innombrables codes, vit en paix parce qu'il a l'impression de se mouvoir dans son être juridique, à l'intérieur de structures vivantes qui, sans jamais se nier elles-mêmes, s'adaptent à la réalité en devenir. Voilà l'un des ressorts les plus riches de la vie en société. Lorsque la sclérose a atteint la fabrication et l'interprétation des lois, c'est la tessiture même de la voix humaine qui est atteinte, telle qu'elle s'exprime pour le bien des peuples.

On comprendra que je veux parler du jugement de la Cour suprême sur la loi 101; je ne suis pas juriste et c'est précisément parce que mes réactions ne reposent en rien sur des stratifications de connaissances que je puis dire en toute simplicité ce que je pense. Je parle pour tous ceux qui, à mon instar, seront les usagers de cette décision, qui en voient les conséquences et dont la conception qu'ils se font de leur être propre sera transformée par elle. Or, la première choqe qui me frappe et que je ne puis pas ne pas déplorer, c'est que ce jugement, tributaire d'un autre, de la Cour supérieure, celui-là, semble vouloir figer une fois pour toutes, l'historicité canadienne-française à l'intérieur du Grand Tout canadien. Je ne cache pas que je ressens cela comme une humiliation. Depuis 1867, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Il y a eu, au plan linguistique, des luttes terribles au Canada. LE DEVOIR est issu de l'une d'elles. Mes parents, en Ontario, ont vécu les batailles rangées qui ont suivi la publication du Règlement inique qui portait le numéro XVII dont la plupart des Québécois, ignorants et fats, ignorent les péripéties tragiques. Un jour, un employé de la Régie de la langue française me reprochait, à moi, mes origines ontariennes, d'un air affecté: « Vous n'êtes pas Québécois » me disait-il, la bouche en cul de poule. En dépit de cette sorte de personnes, nos ancêtres ont combattu et ont fait avancer l'histoire. Il y a eu solidarité de notre nation. Ce jugement est humiliant pour nous parce que, dans sa sagesse immuable, il fait fi de ces luttes, de ces idéaux, de la douleur transcendentale de la nation française en Amérique. Ce qui me semble pis encore, c'est que cette humiliation est inutile, en ce sens que devant l'avenir, elle est gratuite. Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal faisait remarquer que ce texte ressemblait à celui de telle cour américaine qui, quelques années avant la guerre de Sécession, interdisait la libération des Noirs. L'exemple est mordant, mais il constitue une bonne grille. Il revient à dire que faire oeuvre de juriste, ce n'est pas faire oeuvre d'archéologue. J'ai lu l'article 133 de la Constitution; les parties de cet article sont-elles à ce point indissociables? L'argumentation paléo-légaliste ne réussit pas à me convaincre. J'ai trop l'impression que Madame Mac Miche n'est pas loin et qu'on condamne le Québec au coin, sans dessert.

C'est que le droit, comme tout ce qui relève de l'intelligence, est contraint d'épouser les modalités de la vie. Je lis souvent, pour me divertir, saint Jean Climaque. Son univers est celui de la démonologie. Tout s'y tient, tout y est logique, comme était logique avec lui-même ce moine des *Frères Karamazov* qui fermait la porte sur la queue d'un diablotin indiscret. Si on est démonologue, on frémit. On peut même régler sa vie sur les principes de saint Jean Climaque. Satan existe, mais sa présence parmi nous est moins évidente à nos yeux qu'elle ne l'était à ceux des stylistes. Les juges des Bahamas, pays indépendant, ont conservé du système juridique anglais perruques et falbalas. Les nôtres ont peut-être conservé un respect exagéré des rouages interprétatifs, si parfaitement huilés qu'ils finissent par tourner à vide. Des juristes québécois ont soumis récemment à la Chambre un Code civil revu et corrigé. Ils n'ont pas craint de se plier aux contingences. Le mouvement profond de l'histoire est dans nos vies comme celui d'un enfant dans le sein de sa mère. On dira ce qu'on voudra. Les usagers des lois, dans leur ignorance, le savent bien; les jugements des tribunaux sont souvent légiférants et transforment notre vie jusqu'au jour où l'Histoire les renvoie aux oubliettes.

Quelles seront les conséquences de ce jugement? D'abord, on notera que sa rigueur s'applique brutalement au Québec et que, dans les faits, il épargne le Manitoba. Peut-il ressusciter les morts? Peut-il refranciser nos compatriotes passés à l'anglais? Il veut récrire l'histoire du Québec avant qu'il ne soit trop tard. Le drame c'est qu'au Manitoba, il est, hélas! il sera désormais toujours trop tard. Ensuite, rien n'est plus dangereux qu'un texte juridique qu'on est obligé d'appliquer sans en reconnaître d'instinct la qualité topique. Ce document aurait paru en 1890, il eût révolutionné notre histoire. Mais le Canada n'était pas prêt. C'est donc qu'il y a un lien entre l'événement et la formulation du droit. À quoi sert ce jugement en 1979 sinon à raviver de vieilles plaies? Il y a là une sorte d'acharnement de la contre-histoire. C'est un signal lumineux dont le clignotement me fait peur. Enfin, je plains nos parents manitobains, rayés d'un trait de plume. Près d'un siècle de vie qu'ils n'auront pas vécu! Ils ont disparu peu à peu, emportés par le juridisme anglo-saxon. Il y a ainsi, dans les plaines d'Asie, près des Kalmouks, des nations entières qui sombrent sans retour. Serons-nous l'une d'elles? Voilà ce qu'avec crainte et tremblement, souvent sans pouvoir l'exprimer, pense l'homme de la rue.



Léo Bonneville

LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

Coll. Communication et mass média # 2 * Format: 12,7 x 19,3 cm.
* 784 p. * 200 photographies * $29.95.

Qui dit mieux que les cinéastes québécois pouvaient parler d'une façon pertinente du cinéma québécois? C'est à leur donner la parole que s'emploie ici l'auteur. Mais il a soin d'ajouter, pour chacun des trente réalisateurs, une notice biographique, la filmographie complète, une bibliographie ainsi qu'un aperçu critique personnel. L'ensemble est illustré de plus de deux cents photographies et constitue un document unique sur le cinéma québécois.

ÉDITIONS PAULINES

En vente chez votre libraire habituel ou bien adresser votre commande à
3965 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal, Qué. H1H 1L1
Tél. 322-7341

la vie littéraire

par Jean Royer

LES éditions Quinze ont finalement été achetées à rabais par M. Pierre Lespérance. Nous le savons. Mais d'autres soumissionnaires étaient sur la liste. Fides, entre autres, qui offrait même plus d'argent que M. Lespérance, mais avec une restriction: que le prix de vente baisse de $1,000. avec chaque contrat d'écrivain qui refuserait d'aller chez Fides. «Nous étions intéressés aux écrivains, non au stock de livres, nous ne sommes pas des soldeurs », a déclaré au DEVOIR un porte-parole de Fides. L'important éditeur québécois s'est dit aussi mal traité par la BCN, qui n'a pas eu des services « professionnels » (c'est un euphémisme, dit le représentant de Fides) de la part de la banque et du fiduciaire des Quinze.

D'autre part, on apprend que M. Mario Pelletier, des Quinze, avait refusé une offre de direction littéraire à poursuivre chez M. Lespérance. Quant à M. Jacques Filion, qui dirigeait les Quinze, il a accepté de conseiller le nouveau propriétaire des Quinze, M. Lespérance, pour l'obtention des subventions et autres problèmes de gestion « littéraire ».

■

À l'Union des Écrivains québécois, ce semble plutôt tranquille. Pas de nouvelles des négociations du contrat-type avec les éditeurs. Il faut dire que ça s'éternise! Que fait donc le comité de stratégie de l'Uneq? Sans persécuter cet organisme, on pourrait aussi se demander ce qu'il a fait dans le dossier de la vente des Quinze...

■

PARUTIONS

Livres et auteurs québécois 1978, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, 354 pages.

Cette revue critique de l'année littéraire est un instrument essentiel pour la connaissance littéraire mais aussi pour une évaluation de la critique au Québec. Le numéro de cette année a été dirigé par André Berthiaume.

■

Lettres québécoises, Numéro 16, Hiver 1979-1980.

Cette revue de l'actualité littéraire, dirigée par Adrien Thério, place en page couverture trois femmes écrivains: Marie-Claire Blais, Suzanne Paradis et Antonine Maillet dont elle nous présente des entrevues. Ce numéro fait entre autres une grande critique au dernier roman d'Yvon Rivard: *L'Ombre et le double* (Stanké). On y parle beaucoup de poésie aussi.

■

France Vézina, **L'Hippocanthrope,** Montréal, l'hexagone, 130 pages.

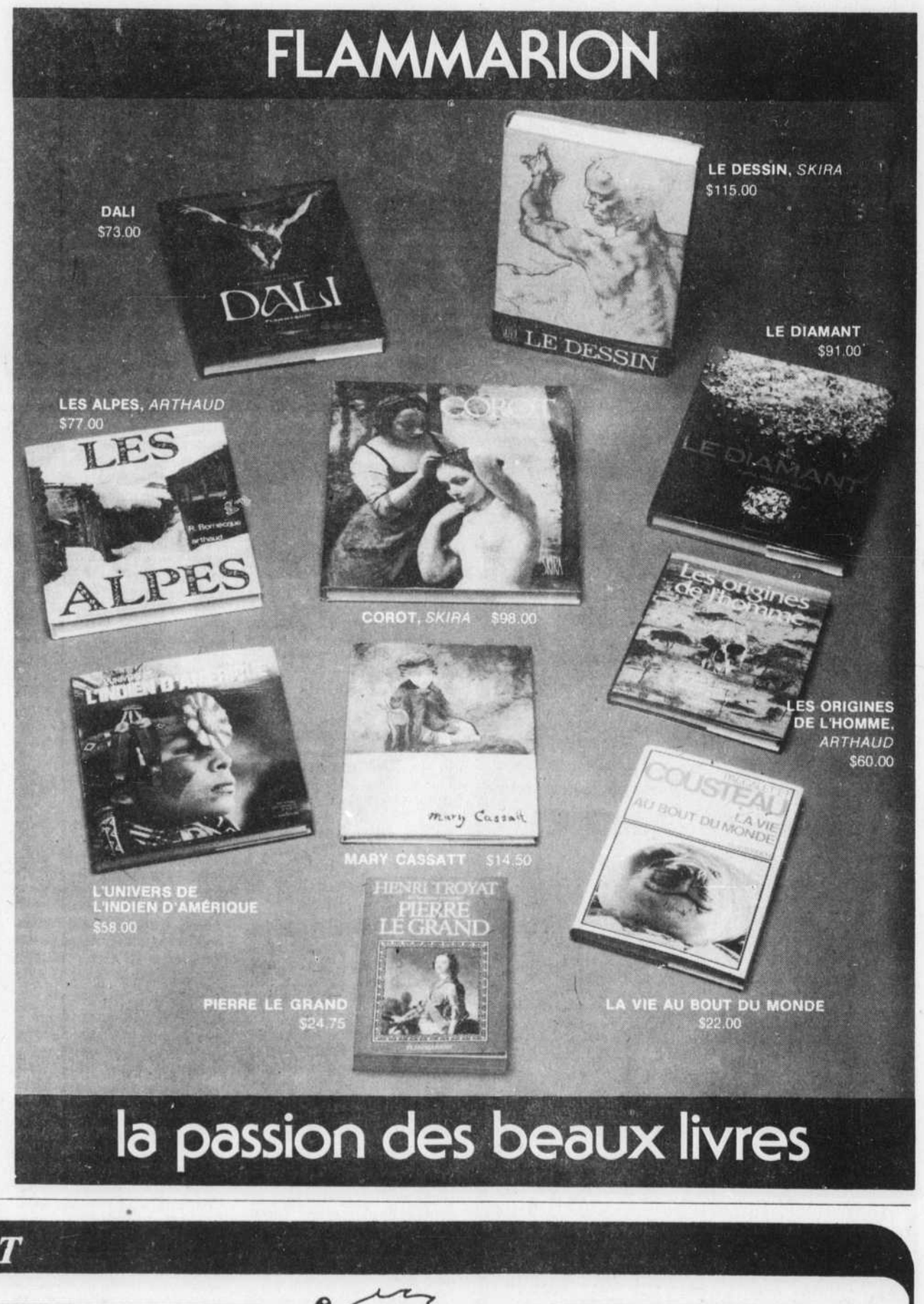
Les éditions de L'hexagone viennent d'inaugurer une nouvelle collection en publiant le texte de la pièce de France Vézina jouée le mois dernier au TNM. La maquette est belle. Avec des photos de Le Coz qui nous redonnent certains moments de la pièce. Retirée prématurément de l'affiche au TNM, *L'Hippocanthrope* n'a pas eu de succès de public. Mais cela ne préjuge pas, selon moi, de la qualité ni de la profondeur du texte. Pièce plus « scandaleuse » que *Les Fées..., L'Hippocanthrope* n'aura pas été à la mode mais restera le plus fort texte de théâtre des dernires années.

■

SCRAP, numéro 1, automne 79, publication trimestrielle.

J'ai trouvé ce numéro de *SCRAP/Plaies* dans le train de Toronto-Montréal, il y a quelques jours. Je revenais d'un colloque sur la poésie de L'hexagone. La couverture de *SCRAP* est rouge comme les banquettes du train. L'intérieur (de la revue) fait penser à une réduction de *Hobo-Québec* première manière. La revue est coordonnée par Daniel Guimond, Sophie Hébert et Daniel Dion. Ont collaboré à ce premier numéro: Fortner Anderson, Lucien Francoeur, (qui était dans le même train que moi), Jean Frisson, Yolande Villemaire, Daniel Dion, Claude Beausoleil (dans le même train que nous), Michel Dufresne, Jean-Paul Daoust, Michel Lemieux, Philippe Chevalier, Montny Cantsin, Michel G. et Clifford Duffy. En dernière page de la revue, une sorte d'éditorial: « Écrire, c'est vomir culturellement ». Cela s'explique par la définition de *SCRAP* en page couverture 4: « Pas du tout une revue mais une conspiration, un choc»).

FLAMMARION



la passion des beaux livres

Les Éditions du Jour

Un livre-cadeau...

... qui saura plaire à tous vos amis



Le petit Sommelier
par Pierre Petel

Le seul livre qui traite exclusivement des accords des vins et des mets d'une façon aussi exhaustive.

Vous trouverez dans ce volume un choix de vins appropriés à plus de 500 plats et la reproduction des étiquettes les plus prestigieuses.

$6.00

En vente chez tous les libraires et depositaires

Les Éditions du Jour Inc.
6765, de Marseille, Montréal H1N 1M4
Si vous désirez obtenir un ou plusieurs exemplaires de ce volume, prière de remplir et de nous retourner la formule ci-dessous avec votre chèque ou mandat-poste

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____

Le petit Sommelier $6.00
Chèque ou mandat ci-joint
BO — 129d

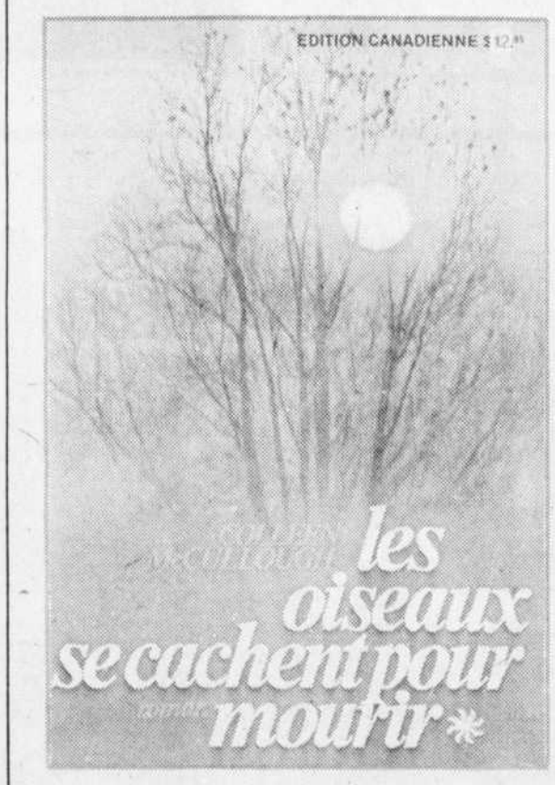
Un roman imbattable...

«Cinq cents pages vous tiendront agrippé à un roman prodigieux de rebondissements, aptes à satisfaire les tenants de l'écologie, les passionnés de politique ou d'espionnage, et les mordus de la science. Entre Moscou et Washington, un grand frisson diplomatique va relier toutes les capitales et cent individus, incapables de résoudre un épouvantable problème international.»

470 pages - $12.95 — Michèle Talbot, *Dimanche-Matin*

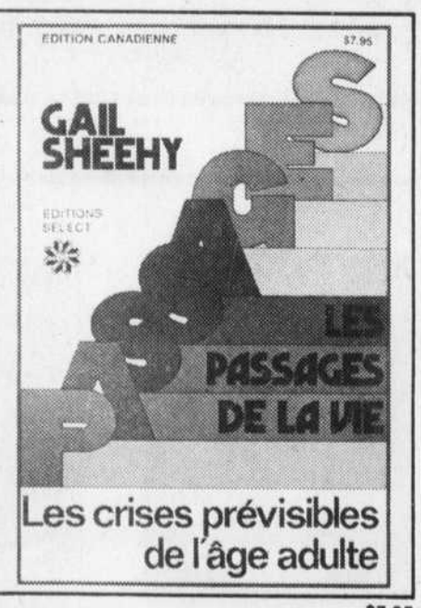


SÉLECT



$12.95

LES MEILLEURS CADEAUX DU TEMPS DES FÊTES



$7.95

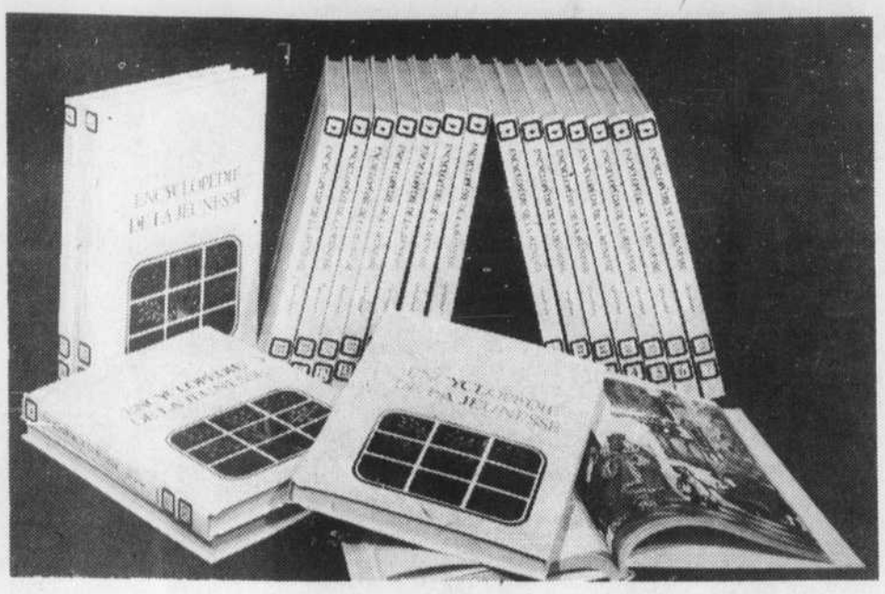
ÉDITIONS SÉLECT
1555 ouest de Louvain
Montréal, Qué. H4N 1G6

Ci-joint $..... chèque ☐ mandat ☐
(n'oubliez pas d'inclure votre paiement)

Veuillez m'expédier sans frais ni taxe:
☐ LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR $12.95
☐ LES PASSAGES DE LA VIE ..... $ 7.95

NOM ..... ADRESSE .....
VILLE ..... CODE ..... TÉL .....
D 15 12 79

Une «vieille» encyclopédie



remise à jour pour les jeunes

par Angèle Dagenais

L'ÉDITEUR Grolier Ltée qui publie depuis 1923 la célèbre *Encyclopédie de la jeunesse* a complètement refait ou refondu si l'on veut la collection cette année pour l'adapter davantage aux besoins des lectures des années 80. Tout en gardant son approche par thèmes qui a fait son succès par les années passées — Grolier a vendu plus de 300,000 collections au Canada français depuis 1923 — la collection s'est enrichie d'un grand nombre de photographies, dessins, schémas, illustrations couleurs, d'une couverture attrayante et d'une information complètement remise à jour.

L'*Encyclopédie de la jeunesse* ne procède pas par ordre alphabétique mais bien pas rubriques ou thèmes abordant des questions d'ordre général que se posent les enfants à l'école ou dans leur milieu familial. Ces thèmes, au nombre de 17, sont Les pays, Le ciel et la terre, Contes et poèmes, Les plantes, Les sciences, Les personnages illustres, Les beaux-arts, Jeux et occupations, Histoire et gouvernement, La vie et la santé, Les sports, Littérature, Les animaux, Moyens de transport et de communications, Choses de tous les jours, Le Canada, et enfin, Qui? Pourquoi? Comment? La collection compte 20 volumes dans lesquels on retrouve des articles de chacun de ces thèmes, (les numéros 1 à 19), le 20e étant index analytique général de 12,000 entrées et des données statistiques.

Fernand Seguin qui signe l'avant-propos de la nouvelle édition revisée, compare l'Encyclopédie de la jeunesse à une « Ile au Trésor ». Se remémorant les heures de délicieuse lecture qui ont occupé son enfance, Fernand Séguin se réjouit de l'existence d'encyclopédies pour les jeunes qui « enchantent l'imagination et nourissent la joie de connaître ».

« On a tendance de nos jours, écrit-il, à considérer que la télévision rend les enfants passifs et les détourne de la lecture. Des enquêtes récentes démontrent, au contraire, que le goût de la lecture demeure aussi vif mais qu'il entraîne de nouvelles exigences. L'enfant ne se contente plus d'un texte plat, désséché, privé d'images; il demande que ce qu'on lui offre à lire soit aussi séduisant que ce qu'on lui donne à regarder... »

L'Encyclopédie de la jeunesse n'avait pas été rééditée depuis 1967. On y a ajouté de multiples illustrations et trois nouveaux thèmes: Moyens de transport et de communications, Sports et Histoire et gouvernement, pour mieux répondre aux interrogations des enfants.

Avec références spécifiquement québécoises toutes les fois que la chose est possible, cette collection s'intègre parfaitement à l'éducation des jeunes d'ici et prolonge harmonieusement les connaissances qu'ils peuvent acquérir à l'école. La lecture des rubriques de l'Encyclopédie, de longueur tout à fait accessible aux jeunes lecteurs, est facilitée par une présentation graphique et une typographie agréables. Certains dessins ou illustrations demeurent ternes de couleur et de forme mais dans l'ensemble les photographies sont belles et pertinentes et les rubriques passionnantes à lire. Les enfants curieux semblent en tout cas y trouver beaucoup de plaisir.

Cette encyclopédie s'adresse aux jeunes de l'élémentaire et du secondaire. Les 20 volumes sont à prix tout à fait abordable puisque l'on peut se les procurer pour $284.50 (environ $14 le volume). L'éditeur Grolier ne distribue toujours ses volumes que par l'intermédiaire de vendeurs bien qu'il possède maintenant un comptoir postal. Les clients peuvent se procurer la collection dans un délai de 10 à 15 jours, collection qui s'accompagne d'un service (après vente) d'information et d'un bureau de recherche pour ceux qui désirent fouiller davantage certaines rubriques. Le bureau de recherche émet des fascicules que le détenteur de l'encyclopédie peut se procurer gratuitement pour une période de trois ans.

Grolier qui est maintenant une corporation canadienne publie également d'autres collections parmi lesquelles on peut citer *À la découverte* (12 vol.) pour les enfants d'âge préscolaire ou leucteurs débutants, *Pays et Nations* (6 vol.) une encyclopédie des pays pour les jeunes et moins jeunes, et la grande encyclopédie universelle Grolier (15 vol.) appelée maintenant *Le livre des Connaissances* qui procède par ordre alphabétique de référence.

La vie défigurée

par Monique Roy

Paule Saint-Onge, **La Vie défigurée,** Éditions La Presse.

C'EST un témoignage bien touchant que ce dernier livre de Paule Saint-Onge. Témoignage quotidien, comme peuvent l'être la vie, l'amour, la souffrance, la solitude, la mort. Ici, l'écriture est un outil fonctionnel qui sert le but premier de l'auteur, dérouler les instants de deux pôles de sa vie: l'enfance et l'adolescence se terminant à 18 ans par un mariage et, à l'autre bout de ce mariage dissous après 25 années, la décennie d'une passion tumultueuse aboutissant à la solitude. Solitude d'abord viscéralement et farouchement refusée, mal acceptée puis douloureusement domestiquée. Solitude devant l'occasion de faire connaissance avec soi.

L'auteur a choisi de présenter deux périodes de sa vie, l'une, pour la fixer à jamais, l'autre, pour l'exorciser, mettre entre elle et cette réalité l'épaisseur des mots à jamais imprimés. Après cette catharsis, la route qui la mène à elle se dégage, le paysage s'adoucit, plus de soubresauts, plus de pannes. Il fera beau. (...) être pleinement ce que je suis pendant quelque temps encore... »

On lit ce livre comme on se met à l'écoute d'une voix amie qui, un soir de cafard, éprouve un incoercible besoin de se débarrasser d'un fardeau devenu trop lourd. Dans le court préambule, Paule Saint-Onge écrit: « (...) la seule indépendance que j'aurai jamais conquise, c'est l'indépendance financière... la femme autonome, ce n'est pas moi qui vais la raconter... »

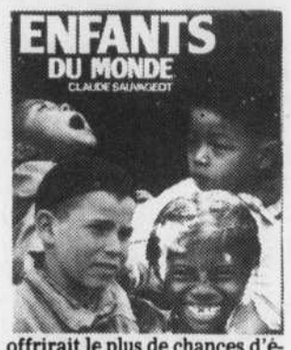
Pourtant, toute sa démarche est une lente et sûre conquête de l'autonomie. Née entre les deux guerres, imprégnée de fortes valeurs sentimentales et romanesques, par goût et par choix, l'auteur eût préféré « vieillir tout doucement à côté d'un compagnon ». Les circonstances, ce qu'on appelle les choses de la vie, l'ayant décidé autrement elle décide « en serrant les mâchoires » d'imposer désormais le respect, à défaut d'amour, puni ou utopique, ou de pitié, dégradante.

Le pari de cette femme meurtrie qui a refusé de devenir une femme rompue et qui aborde avec une espèce de tranquillité le dernier versant de sa vie semble gagné.

L'enfant dans le monde

par Clément Trudel

Sauvageot, Claude, **Enfants du monde,** Éditions j.a. et Édi compo. Le magazine OVO, **Les enfants,** 1979.



MÊME à dix ans, ces enfants ne nous laisseront pas dire que c'est là le plus bel âge de la vie. Tout d'abord parce que pour la majorité de ceux qui naissent dans le monde, selon le directeur général de l'Unicef, qui signe le texte de présentation de l'album de Sauvageot, les perspectives ne sont pas enthousiasmantes: « sur cent enfants naissant toutes les minutes dans les pays en voie de développement, quinze mourront dans l'année. Sur les 85 qui survivront, 75 n'auront jamais accès aux soins médicaux modernes... Pour eux les risques de décès seront 30 ou 40 fois plus élevés que s'ils étaient nés en Europe ou en Amérique du Nord.

Sauvageot est reporter-photographe. Toute une équipe a participé à cette encyclopédie réaliste de l'enfant dans le monde. Nombreuses pages laissées aux enfants qui s'expriment: traumatismes quotidiens s'exprimant dans leur vision des événements; aspirations parfois nobles; façon brutale de ramener les adultes à plus de raison.

Qu'il soit de Hué ou de Bihar, de Paris ou de Cracovie, l'enfant possède sa façon propre de concevoir le monde. Il faut s'y arrêter avec sollicitude, s'attarder sur ces regards d'enfants mal-aimés, d'enfants victimes de préjugés (de racisme anti-jeunesse) ou de calamités dues aux ordinateurs-stratèges. Sauvageot fait remarquer la santé apparente des enfants en Chine. Il a trop vu de jeunes, même au jeu, qui se sentent à part: visages tristes d'enfants, au festival de Cologne; enfants iraniens dont le jeu-survivance est la chasse, etc.

Tout compte fait, rares seraient les enfants insouciants, protégés, aimés, à qui l'on offrirait le plus de chances d'épanouissement. C'est bien ce que cet album richement illustré veut marquer, alors que s'achève l'Année internationale de l'enfant. Si l'Histoire portait vraiment en elle des leçons, les enfants n'en feraient plus les frais. Mais quand?

■

Le magazine OVO a, à ce jour, publié des numéro thématiques remarquables: sur les prisons et sur l'immigration, notamment. Le dernier en lice s'intitule *Les Enfants*. Deux pages de présentation nous préviennent: «les enfants ne sont pas spécialement gentils... spécialement généreux... Ils portent en eux tout ce que la société leur offre ». Soit.

Voyons ces enfants atteints de mimétisme: dans les maisons, dans les écoles, sur la rue. Le goût de vivre pleinement, cela s'apprend: cigarette au bec, arme au poing, pooing sur la gueule etc... tendresse sans arrière-pensée. Entre eux, les enfants se montrent souvent plus spontanés, dira-t-on. C'est pourquoi une cinquantaine de photographes ont fait confiance à Ovo et leur ont fait tenir ces clichés de frimousse inquiètes, hilarantes ou documentaires. L'album se ferme sur des yeux très sérieux d'un enfant. Que leur fournit-on, à ces mômes de Harlem ou d'ailleurs, pour qu'ils nous renvoient autres chose que l'angoisse ou des sourires forcés?

LA GALERIE DES LIVRES INC.
CENTRE COMMERCIAL SHERBROOKE
2297 OUEST, RUE KING
SHERBROOKE, Qué. J1J 2C2

TEL.: 562-4723

- Librairie générale
- Livres pour enfants
- Papeterie
- Cadeaux
- Cartes

Au Québec,
faut se tenir...en santé

FREDERICK FORSYTH
L'ALTERNATIVE DU DIABLE

On est séduit...

«C'est dans ce contexte où tous les grands dossiers de l'heure sont mis à contribution, depuis les accords SALT jusqu'aux techniques de protection de l'environnement depuis les satellites-espions jusqu'aux pirates de l'air, que Frederick Forsyth fait intervenir l'amour, la foi en la parole donnée, le respect de la vie.»
Laurent Laplante, *Le Soleil*
470 pages - $12.95



DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES

Ouvrage rare, tirage limité en 7 volumes reliés et de première importance en la matière.

Publié en sept volumes par Mgr Cyprien Tanguay durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Cet ouvrage colossal et unique en son genre nous donne la généalogie de toutes les familles canadiennes-françaises depuis l'établissement de la colonie (1608) jusqu'à la fin du Régime français (1760). Ce dictionnaire généalogique et non biographique nous donne la lignée de chaque famille par ordre alphabétique et renferme les principales dates de l'histoire de chaque famille: date et lieu de mariage du père et de la mère, leur lieu d'origine et le métier du père, le nom, la date et le lieu de naissance de chaque enfant ainsi que la date et le lieu de sépulture.

BON DE COMMANDE

ÉDITIONS ÉLYSÉE
B.P. 188, STATION CÔTE-ST-LUC,
MONTRÉAL, H4V 2Y4

Veuillez me faire parvenir
Dictionnaire Généologique
ci-joint, la somme de **$220.00**
chèque ☐ mandat ☐

NOM
ADRESSE APT.
VILLE CODE
TÉL. SIGNATURE

SCORPION

POUR UN CADEAU DE NOËL:
LES MEILLEURS LIVRES DE LA SAISON À DES PRIX RÉDUITS.

À l'occasion de Noël, nous vous proposons un vaste choix de très beaux livres.
Et si vous le désirez, nos libraires vous guideront dans votre choix.



PÉLAGIE-LA-CHARRETTE
PRIX GONCOURT 1979
UN ROMAN DE ANTONINE MAILLET
PRIX ORD. $11.95
SCORPION $ 9.95

HISTOIRE DE PIAF
PRIX ORD. $22.00
SCORPION $17.95

LA VIE AU BOUT DU MONDE
DE JACQUES-YVES COUSTEAU
PRIX ORD. $22.00
SCORPION $17.95

HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
ÉDITIONS BORÉAL EXPRESS
PRIX ORD. $19.95
SCORPION $15.95

VERS UNE NOUVELLE CUISINE QUÉBÉCOISE
PAR L'INSTITUT de TOURISME et D'HÔTELLERIE du QUÉBEC
PRIX ORD. $13.95
SCORPION $10.95

MOBILIER QUÉBÉCOIS
ÉDITIONS MASSIN
PRIX ORD. $15.95
SCORPION $12.95

LES QUATRE SAISONS DE PIQUOT
DE GILLES VIGNEAULT
PRIX ORD. $14.95
SCORPION $11.95

KRIEGHOFF
ÉDITIONS ALAIN STANKÉ
PRIX ORD. $70.00
SCORPION $56.00

MA MAISON A DEUX PORTES
DE HAN SUYIN
PRIX ORD. $14.95
SCORPION $11.95

Pour certains de ces spéciaux, cette offre pourrait se terminer le 12 décembre.

CENTRE LAVAL CHOMEDEY 688-5422
GALERIES D'ANJOU 351-4170
CENTRE DOMAINE ANGLE LANGELIER ET SHERBROOKE MÉTRO LANGELIER 256-9564
LES TERRASSES NIVEAU DU MÉTRO McGILL 288-3514
MAIL CHAMPLAIN ANGLE TASCHEREAU ET LAPINIÈRE BROSSARD 672-9222
CENTRE LANGELIER 254-6402

La BD enfantine et le plaisir des adultes

par Yves Lacroix

Willy Lambil, sur un scénario de Raoul Cauvin, **Rumberley,** Dupuis, 1979, 44 planches.

Turk et De Groot, **Plus on est de fous...** et **Le fond de l'air est bête,** éd. du Lombard, 1979, 46 planches.

Greg, **Achille Talon et la main du serpent,** Dargaud, 1979, 44 planches.

Franquin, **Lagaffe mérite des baffes,** Dupuis, 46 planches.

J'AI un lecteur assidu. Il s'est aperçu qu'il manquait une colonne à mon texte du 1er décembre. J'y disais le plaisir qu'on pouvait trouver dans le dernier album des Tuniques bleues et dans



les deux premiers titres de la collection Robin Dubois.

D'abord, le premier, *Rumberley*, dessiné par Lambil sur un scénario de Cauvin. Dans cette histoire, comme dans les précédentes de la série, la cavalerie du Nord des USA affronte celle du Sud, bien que l'argument de la Sécession soit évacué. Ne restent que deux armées affrontées, aussi butées l'une que l'autre. En réalité, le combat se livre entre les officiers et le simple soldat, dans un antimilitarisme qui fait plaisir. Comme il arrive souvent dans ce type de bande, c'est le compagnon du protagoniste qui est le héros, à vrai dire l'anti-héros: tire-au-flanc, pleutre, déserteur, il vide les étriers aussitôt le combat engagé. Dans *Rumberley*, les troupes ennemies reconstruisent ensemble le village qu'elles ont incendié. Sans véritable prétention. Mais avec suffisamment de trouvailles pour amuser.

Même chose avec *Plus on est de fous* et *Le Fond de l'air est bête*, deux albums avec lesquels le tandem Turk et De Groot célèbre dix années de gags hebdomadaires dans la revue *Tintin*. Plus de 80 histoires d'une planche sont reprises ici. Cette fois encore, c'est le deutéragoniste qui prend la vedette, le maladroit shérif de Nottingham, veule, mal marié, jocrisse et lâche. Battu, assommé, pilé, aplati, on lui trouve, au commencement de chaque histoire la même crédulité. Un doux délire s'installe, depuis l'anachronie, par le calembour, jusqu'au non-sens le plus total Ça convient aux soirées avancées, pour reposer sa tête des écritures de la journée.

Finalement, je m'excusais, dans ce dernier article, de n'avoir pas parlé de Gaston. En fait, je voulais parler d'Achille Talon et de Gaston Lagaffe, de leurs derniers albums, *La Main du serpent* et *Lagaffe mérite des baffes*.

Ces loustics m'ont toujours parus apparentés. L'un par sa bêtise, l'autre par sa distraction, les deux provoquent irrémédiablement la catastrophe. Depuis des années, ils sont, dans *Spirou* et *Pilote*, des facteurs d'anarchie. Quand Achille Talon apparaissait dans de courtes histoires à chute, il me semblait le plus intéressant des deux, le plus percutant, le plus ambigu, dans sa pléthore verbale, sa méchanceté, sa malhonnêteté occasionnelle, sa suffisance, avec sa bourgeoisie mesquine et célibataire, sous sa défroque clownesque (le crâne piriforme et chauve, le nez en patate, la veste courte sur la bedondaine, les gros boutons rouges). Il était pathétique. La scène avait sa démesure, copiait sa grandiloquence ou alors se disloquait, les vignettes ne parvenaient plus à contenir sa prétention. Alors que Gaston...Gaston dormait, parasitaire, fausse victime, l'irréductible décroché.

Peut-être ai-je vieilli. Mais mon intérêt pour les derniers albums est inversé.

Greg a voulu un autre destin à son personnage. Il en a fait un redresseur de torts. Achille Talon échappe maintenant à l'univers restreint d'un conflit interminable avec son voisin, et accourt sauver les civilisations menacées. « Je vous devine attaché à la justice, à la liberté, au bonheur des peuples ». Toute démesure ne l'a pas quitté; mais, alors que sa suffisance dénonçait sa mesquinerie, transgressait l'ordre étriqué d'une vie rentière et banlieusarde, il est dorénavant intégré aux grandes quêtes, lui conviennent les exploits des chevaliers errants, ces héros à-vide. Il perd la corrosion qui le distinguait. L'enflure n'est plus que verbale, n'est plus qu'un trait de caractère. Triomphe le bon sentiment. A peine quelques propos en abîme permettent-ils au personnage de discuter la menée du récit. (« Ne contrarions pas l'auteur, je vous prie, on en a encore besoin. ») Transgressions exceptionnelles et isolées.

Pendant ce temps-là, chez Gaston...

Le dessin de Franquin m'a déjà paru bâclé, à cause de la profusion et de l'enchevêtrement des lignes parfois, les formes torturées, leur extravagance. Pourtant il y a trop de précision et d'efficacité dans l'expression, pour maintenir l'hypothèse d'un travail rapide. En fait, Franquin n'est pas un cadreur de belles vignettes, les éléments s'y bousculent, les objets, les personnages et leurs ballons. Mais il y a dans cette surcharge un frémissement, dans le déséquilibre de la composition un dynamisme et une vitalité qui contredisent la nonchalance du personnage.

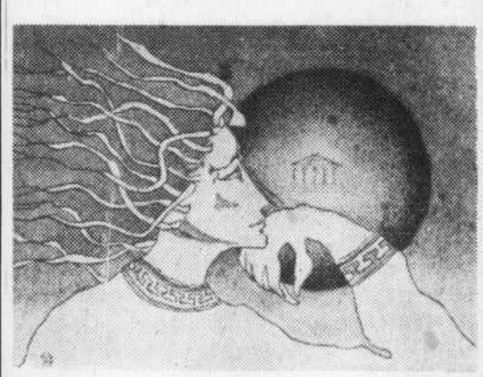
Gaston est un maladroit, victime de ses propres bévues. Par contre, Gaston, c'est le plaisir d'inventer, de mettre au point un instrument, de s'exercer à un geste, pour le plaisir de vérifier qu'on peut le faire. Le principe du plaisir. Le rêve sur les formes. La grande amitié, pour Gaston et ses complices Jules et Bertrand. « Faut maintenir les traditions! » dit l'un... « Quand elles sont marrantes! » corrige l'autre. La fonction première des objets n'a aucune importance, leur utilité; l'imagination importe seule. C'est souvent parce qu'il a oublié leur fonctionnalité que les machines de Gaston sont malencontreuses. Mais ce qui les rend catastrophiques, c'est qu'elles ne trouvent pas place dans le monde organisé. Quand les autres veulent pénétrer dans l'univers — le désordre apparent — de Gaston, c'est à leur tour de gaffer. Ou alors ils enragent, ils veulent détruire.

Gaston a l'éternelle enfance que je me voudrais, regardez-lui le ventre, le nombril toujours découvert, les pantoufles. Il rêve. Il imagine. La relaxation comme un des beaux-arts. J'avoue que ça me fascine. Je dois vieillir.

chez VLB Éditeur

Par l'auteur de l'Euguélionne!

Louky Bersianik
Le Pique-nique sur l'Acropole
Cahiers d'Ancyl
eaux-fortes et tailles-douces
de Jean Letarte



vlb éditeur

Déjà un best-seller !
Le Pique-nique sur l'Acropole
de
Louky Bersianik
244 pages — $10.95

BON DE COMMANDE
NOM: .....
ADRESSE: .....
.....CODE POSTAL: .....
Veuillez me faire parvenir l'ouvrage suivant:
Mon chèque ☐ mon mandat postal ☐ au montant de: $ .....
Envoyez à:
VLB Éditeur, 5840 est Gouin, Montréal-Nord, H1G 1B6

COURRIER

■ Partons, la mer est belle

En ce matin un peu frisquet d'automne, la mer s'est faite toute calme sur les côtes d'Algérie. « Pas un nuage aux cieux, sur les mers, pas de voile ». Le soleil, à peine levé, brille déjà d'un éclat tout particulier.

Tout n'est que silence et sérénité en ce terroir bucolique. Tantôt le chant du coq du paysan, au loin, à peine perceptible. Tantôt le jappage du chacal à l'affût d'une proie. Et là, tout à côté, la vague vient, revient et revient encore, inlassablement, se jeter sur la plage; elle ne cesse de chanter sa mélopée très douce, d'une langueur monotone; c'est presqu'un bruissement de feuilles.

À la villa, en front de mer, la voix grave de l'annonceur de Radio Monte-Carlo nous mitraille de ses informations où tout n'est que pétrole, et inflation, et grèves, et prises d'otages, et espions, et tortures, et meurtres, et révolution, et guerres, et tueries inutiles.

Soudain, noyée dans cette mer de cauchemars, enchâssée dans cet écrin d'horreur et de fiel, soudain, une perle, un bijou, un joyau: une nouvelle combien douce à entendre, plus douce que la douce mélodie du « Viens voir mon pays, viens voir l'Acadie, ce pays qui m'enchante », une nouvelle toute brève: un nom, un « poème », un prix: Antonine Maillet, Pélagie-la-Charrette, Prix Goncourt.

« Le prix Goncourt est très important, moins pour moi que pour l'Acadie », déclarait Antonine Maillet sitôt divulguée l'identité du gagnant Goncourt.

Quel délice!

Seul ce mot de l'auteur est déjà tout un poème. Seul ce mot fait surgir de ma mémoire tous ces noms, toutes ces villes, tous ces villages d'Acadie. Tout tourbillonne en moi; même de si loin, sans livres, sans textes, sans rien, ils me reviennent tous ces noms; je les revois tous ces paysages, ces routes, ces chemins, tant parcourus; qui m'ont tant enchanté. Pour moi, c'est la joie, c'est l'allégresse, la jubilation, et, même seul, la liesse.

Qu'ils crépitent tous ces feux de joie! Qu'ils claquent au vent tous ces tricolores étoilés! Qu'ils vibrent avec force tous ces « Ave Mari Stella »! Nos cousins d'Acadie sont en fête.

Qu'elles sonnent toutes ces cloches de Grand-Pré, de Church Point, de Main de Dieu! L'Acadie est en fête.

Qu'ils dansent, qu'ils chantent, qu'ils festoyent tous ces Arsenault, Landry, Cormier, Aucoin, Bastarache! C'est la joie.

Qu'elles sonnent toutes ces cloches de l'Ile Madame, de Cheticamp, du Cap Breton, cette isle royale! L'Acadie est en fête.

Qu'ils dansent, qu'ils chantent, qu'ils festoyent tous ces Leblanc, Robichaud, Lelièvre, Samson, Galland! C'est la joie, c'est l'allégresse.

Qu'ils sonnent tous ces clochers madelinots, tous ces clochers de Shediac, de Shippegan, de Caraquet, de Carleton, de Port-aux-Basques, de Nouvelle-Orléans, de Bâton Rouge! L'Acadie est en fête.

Qu'ils dansent, qu'ils chantent, qu'ils festoyent tous ces Chiasson, Melançon, Gaudet, Petrie! C'est la joie, c'est l'allégresse, c'est la jubilation.

Qu'elles sonnent toutes ces cloches de Louisiane, du Poitou, des deux Charentes, de toutes ces villes, villages et hameaux de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard, cette isle Saint-Jean d'hier, du Québec, d'Ontario, de tous ces coins où a survécu et survit encore, avec obstination et détermination, le souffle de l'âme acadienne! Qu'elles sonnent aussi dans ce petit hameau de la Rabinière, en cette douce contrée du Val de Loire, ce pays de Rabelais! C'est la joie, c'est l'allégresse, c'est la jubilation, c'est la liesse générale. C'est presque l'Assomption, presque le 15 août en novembre.

Qu'elles sonnent ces cloches, qu'elles sonnent toutes, qu'elles sonnent toutes, à chavirer... comme au Cap Blomidon.

En ce matin un peu frisquet d'automne, la mer s'est faite toute calme sur les côtes d'Algérie: « Pas un nuage aux cieux, sur les mers, pas de voile ». Le soleil, à peine levé, brille déjà d'un éclat tout particulier.

Partons, la mer est belle...

Marc ANGERS,
architecte
Surcouf, Ain Taya,
Alger, Algérie

La vie littéraire

La revue « Possibles » fête déjà quatre ans d'existence. Avec un numéro intitulé « Des femmes et des luttes » préparé principalement par Muriel Garon-Audy et Lise Gauvin.

À la revue « Liberté », il y a du nouveau, après 20 ans (une continuité rare dans les institutions littéraires et culturelles au Québec): en effet, l'ancien comité de rédaction devient un comité directeur et a passé les rennes du contenu de la revue à une jeune équipe: François Ricard, François Hébert, René Lapierre, Robert Mélançon, Réjean Beaudoin et Yvon Rivard. Leur premier numéro (le no 126) produit est consacré aux deux royaumes selon Pierre Vadeboncoeur.

Quant à la Nouvelle Barre du Jour, elle se retrouve, elle aussi, sans femme au comité de rédaction: Nicole Brossard a quitté Jean Yves Collette et Michel Gay.

■

En poésie, plusieurs personnes, tout en étant d'accord que François Charron méritait le prix Émile-Nelligan, ont déploré l'omission du jury du recueil d'André Roy: *Les Passions du samedi*. Cet autre auteur des Herbes Rouges aura bientôt 35 ans et ne sera donc plus éligible au prix Emile-Nelligan tandis que François Charron n'a pas 30 ans!

NOUVEAUTÉ
Le Bas-Canada 1791-1840
Changements structuraux et crise
par Fernand Ouellet, M.S.R.C.
professeur à l'Université d'Ottawa

Ce livre est une histoire socio-politique menée selon une approche globale. L'auteur utilise de nouvelles sources, notamment les Poll Books, les recensements nominatifs et les archives des paroisses. Son analyse, qui tente de faire surgir le visage multiple, complexe et changeant de la société bas-canadienne, est centrée sur l'émergence d'une crise qui peu à peu empoigne toute la société et se dénoue au cours d'une aventure révolutionnaire.

Cet ouvrage a mérité à son auteur le prix du Gouverneur général du Canada, attribué par le Conseil des Arts du Canada, et le Prix McDonald attribué par la Société historique du Canada.

15,5 x 23,5 cm., 542 pages. — Prix: $15,00

En vente chez votre libraire et aux Éditions de l'Université d'Ottawa.

BON DE COMMANDE
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6M5
Veuillez me faire parvenir ..... exemplaires de **Le Bas-Canada, 1791-1840.**
Nom .....
Adresse .....
.....
Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste.
Les chèques ou mandats de poste doivent être faits à l'ordre des
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Série des Montcorbier
L'apprentissage d'Arahé 1910
par Suzanne Martel
368 pages, $13.95

Premières armes 1918
par Suzanne Martel
432 pages, $13.95

Armoiries de la famille des ducs de Montcorbier

les éditions fides
235 est, boul. Dorchester
Montréal H2X 1N9
(514) 861-9621

Pour Noël offrez Flammarion
un choix attentif de livres abordables

Illusions
Richard Bach
L'auteur de "Jonathan Livingston le goéland" rencontre un "messie" qui lui enseigne que l'homme peut se libérer des barrières qui le limitent: elles ne sont qu'illusions.
168 pages $6.50



Le temps voulu
Yves Navarre
L'auteur fait une analyse neuve et forte de la passion et découvre que le temps voulu, instants, présences et projets constituent le sel de l'existence, grain par grain, amertume par amertume.
342 pages $12.50



Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre
Flora Groult
Un récit aventureux et tendre: le voyage intérieur de plusieurs femmes d'aujourd'hui autour de Lison, ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre.
250 pages $14.50



Un instant dans la vie d'autrui
Maurice Béjart
Béjart se raconte avec la sincérité de ceux qui sont restés fidèles aux options de leur enfance. Une vie aux multiples tableaux, avec de multiples ballets.
290 pages $18.25



Viens la mort, on va danser
Patrick Segal
"L'homme qui marchait dans sa tête" accepte la mort de ses jambes et lance un défi: il saisit la vie à bras-le-corps et parcourt le monde à la découverte des autres et de lui-même.
232 pages $10.95



Vient de paraître
Histoire simple et véritable
Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725 par **Marie Morin**
«Bibliothèque des lettres québécoises»
Édition critique présentée par Ghislaine Legendre

Édition critique de la première œuvre littéraire de Montréal écrite par Marie Morin, «montréaliste» supérieure à deux reprises et première annaliste de la Communauté des Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal. La Fondation et l'établissement de Ville-Marie, son développement entrecoupé des guerres iroquoises et des tentatives d'invasion anglaises, se greffent à l'histoire de la Communauté de Montréal et de l'Hôtel-Dieu.

352 pages **$19,95**



BON DE COMMANDE
• Veuillez m'expédier _____ exemplaire(s) de **Histoire simple et véritable à $19,95** $ _____
☐ Paiement ci-joint (chèque ou mandat)
☐ À percevoir sur mon crédit Chargex-Visa
No | | | | | | | | | | | | | | | |
Date d'expiration de la carte _____
Nom _____
Adresse _____
_____ Code postal _____

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succ. «A»
Montréal, Qué., Canada H3C 3J7
Tél. : 343-6321 / 6325
Également en vente dans toute bonne librairie

L'archéologie: une panne ou un répit?

par Alain Duhamel



POUR la première fois depuis une quinzaine d'années, nous dit M. François Picard, archéologue, il n'y a au Québec, en 1979, un net ralentissement des fouilles en archéologie historique.

À défaut de chantiers importants, ce ne sont pas les lieux où ils seraient nécessaires qui nous manquent, un premier bilan des travaux entrepris permet de mesurer l'accompli et d'espérer pour l'avenir. Dans *Les Traces du passé*, M. François Picard incline à l'optimisme et souhaite que ce répit puisse déboucher bientôt sur des perspectives stimulantes.

À ce jour, le ministère des Affaires culturelles du Québec et le ministère des Affaires indiennes et du nord du Canada ont été les seuls à requérir et à soutenir des recherches en archéologie historique. Au parc de l'Artillerie, aux Forges du Saint-Maurice, au Fort Chambly, sur la Côte-Nord et à la Place royale, les archéologues ont été présents et ont fait de leur mieux dans des circonstances parfois difficiles, rarement convenables.

Les archéologues y étaient, mais l'archéologie ne comptait guère comme l'une des disciplines importantes et essentielles à la réflexion et à la mise en ordre des démarches de sauvegarde et de mise en valeur. L'archéologie a été utilisée comme une technique sophistiquée pour vider des sites ou pour mettre à jour des vestiges. Elle n'a jamais été perçue, ou si rarement, comme une science «de la vie quotidienne» ayant son objet propre, sa méthode et ses instruments. De cela, les archéologues n'en veulent plus, et le public non plus. Il ne nous est pas utile de mettre à jour des vestiges pour leur substituer ensuite un décor de théâtre en oubliant les enseignements de la découverte.

Nos archéologues historiques ont en quelque sorte acquis leur formation sur le tas, ou plutôt dans le trou, puisque les universités n'offrent en ce domaine aucune formation systématique et approfondie. Le colloque du printemps dernier à Québec a souligné cette grave lacune et tous espèrent que nos universités ne mettront pas un siècle à s'y intéresser. Les nouvelles perspectives en aménagement du territoire et en urbanisme laissent entrevoir une demande accrue en professionnels et en chercheurs expérimentés.

En dépit des conditions difficiles d'exercice, voire de l'indigence dans laquelle on l'a laissée, l'archéologie historique a tout de même démontrer qu'elle devait désormais trouver sa place parmi les disciplines scientifiques auxquelles on a habituellement recours en sauvegarde et en mise en valeur du patrimoine. L'ouvrage de M. Picard, à notre avis, le démontre clairement et nous en recommandons la lecture aux personnes en autorité qui en douteraient encore.

Nous pourrions croire, et en vérité nous le souhaitons, que l'archéologie historique au Québec jouit d'un temps de répit dont elle profitera pour compléter les recherches entreprises et approfondir les connaissances acquises. Quelques indications peuvent laisser entrevoir une prochaine reprise: la loi sur la qualité de l'environnement rend désormais obligatoires les études impact sur les ressources archéologiques et historiques; la loi sur l'aménagement et l'urbanisme pourrait donner ouverture à une démarche archéologique dans la préparation des schémas d'aménagement; pour la première fois, une administration municipale, la ville de Montréal, aura recours à un archéologue; enfin, bien que les travaux aient relevé du domaine de l'archéologie préhistorique, une société locale, la Corporation du moulin de la Chevrotière, à Deschambault, a pu commanditer un sondage archéologique.

Ce sont là quelques perspectives intéressantes qui pourraient se concrétiser si une volonté politique s'exprime enfin dans ce sens. Aussi longtemps que cette volonté politique ne se manifestera pas, il nous faudra conclure que l'archéologie historique est et restera en panne.

M. François Picard conclut son bilan en invitant ses collègues à se rapprocher du public et à devenir de meilleurs communicateurs. Fort heureusement pour nous, M. Picard donne l'exemple puisque son ouvrage constitue un effort de vulgarisation longtemps attendu. Il faut espérer qu'il aura une large diffusion car, peut-être pour la première fois, les Québécois, dont l'intérêt pour leur patrimoine ne se dément pas, ont en mains une synthèse valable d'un domaine d'activité et de recherches essentiel à la connaissance de leur passé.

Picard, François: **Les traces du passé**, les dossiers de Québec-Sciences, Sillery, 208 pages, nombreuses illustrations. Prix: $9.50.

Des femmes et des luttes

par Monique Roy

LA revue *Possibles* aborde sa quatrième année avec un numéro consacré aux femmes québécoises et à leurs luttes. Divisé en trois parties, l'historique, l'imaginaire et le quotidien, ce tour d'horizon du féminisme québécois veut également établir un bilan, montrer le chemin parcouru depuis près d'un siècle.

En éditorial, Lise Gauvin et Muriel Garon-Audy soulignent que ce numéro sur les femmes va de soi, car « les questions posées par elles ont suffisamment ébranlé de constructions bien rodées pour qu'il puisse paraître essentiel de passer par elles en premier (pour une fois!) quand il s'agit de repenser l'architecture de l'édifice ». Plus question de refaire les sociétés, de rebâtir des mondes d'où elles seront exclues: « ... les luttes des femmes ne viennent ni après ni avant la lutte de libération nationale ou l'avènement du socialisme autogestionnaire: les multiples luttes qui s'articulent sur ces trois grands mouvements sociaux s'entrecroisent et posent toutes — chacune à sa manière — le problème que nous avons comme peuple ».

La première partie — *Antécédents* — éclaire le contexte sociologique du Québec de la fin du siècle dernier à nos jours. Le texte fouillé et précis de Michèle Jean relate les premières manifestations du féminisme québécois et son évolution subséquente. Des extraits du *Droit civil canadien*, révélateurs de la mentalité fermée d'une époque pas si lointaine, rappellent — si besoin était — que les femmes d'ici reviennent de loin. Au fur et à mesure de leurs protestations, les textes de loi changent, le paysage se dégage. La communication de Janine Boynard-Frot, *lecture féministe des romans du terroir canadien-français de 1860 à 1960*, démontre que le roman du terroir reflétait cette société autarcique.

La deuxième partie — *Écritures* — regroupe huit courts textes où des voix parmi les plus impliquées et les plus douées dont la démonstration de ce qu'est une écriture en liberté. Du rythme oppressé Anne-Marie Alonzo saisissant l'émotion à l'inquiétude de France Théoret, voulant briser tous les avertissements, en passant par Louky Bersianik, la chantre de la sororité fondamentale, Monique Bosco, criant une angoisse révoltée, Nicole Brossard, appréhendant un nouveau réel possible dans des formes toujours nouvelles, de Francine Déry, aux aguets de la dissociation-action-appartenance, à Suzanne Jacob, tournant le dos à l'institutionnalisé, aux merveilleux fragments de Madeleine Gagnon affleurant à la conscience de toute chose et s'appropriant le monde, cette écriture diversifiée s'est échappée des univers clos et débouche, justement, sur tous les possibles. Ressourcée, vitale, dynamique, écriture de désir et de projection, éclatée et lyrique, contestataire et novatrice, écriture d'affirmation du je-elle-elles.

La troisième partie — *quotidiennetés et mouvements* — parle des lieux que les femmes se sont donnés et de leurs moyens d'action. Association de femmes, syndicalisme, politique, religion, théâtre, arts plastiques, monde universitaire, sans oublier la lecture et le pain quotidien, les femmes sont partout.

En refermant la preuve, une constatation s'impose. En ce moment les forces motrices de la société sont les femmes et si changements il y a, ils viendront d'elles.

Un document, *l'Acadie terroriste*, de Hermégilde Chiasson, complète ce numéro.

diaboliquement programmé...

«Ces 470 pages se lisent d'un trait, parce qu'elles sont animées d'un souffle inexorable menées d'un style vif. "L'alternative du diable" est un engin diaboliquement programmé par un professionnel. Mais il a aussi une dimension politique et humaine. Parfait mélange de mélodrame politique et de suspense terroriste, il force la vraisemblance en truffant la fiction de réalité historique.»

470 pages - $12.95

Jacques Cabau
Le Point



VIENT DE PARAÎTRE

"...un livre généreux, vivant et peu orthodoxe autour d'un concept laissé d'habitude aux juristes. Les politiciens tiqueront un peu en le lisant, mais les citoyens ordinaires se féliciteront d'une lecture passionnante. Très érudit, Jean-Pierre Dandurand a de plus l'audace irrespectueuse de ceux qui repoussent les frontières"

MONIQUE BÉGIN

"... une contribution marquante au débat qui anime tous ceux qui aspirent à un meilleur Canada"

FRANCIS FOX



UNE SÉLECTION DES ÉLÉMENTS LES PLUS IMPORTANTS, ET PARFOIS COCASSES, DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE

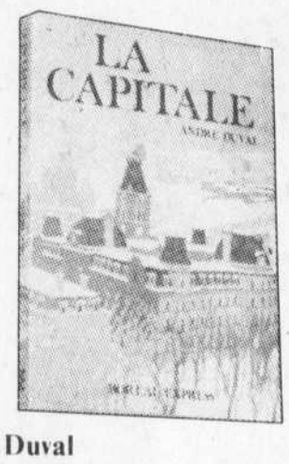
Les Éditions Bourdon
562 pages **$6.50**

En vente dans toutes les bonnes librairies

Distribué par:
Distribution Éclair Ltée, 353-6060

Un livre cadeau

pour tous les amateurs de la ville de Québec



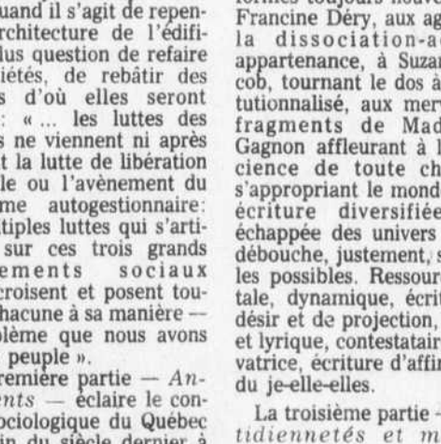
André Duval
La Capitale

Volume abondamment illustré,
320 pages — $14.75

Du même auteur:
Québec romantique
en vente dans toutes les librairies

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

L'illustrateur de nos traditions populaires



Bernard Genest
Massicotte et son temps

Volume abondamment illustré
240 pages, en vente dans toutes les librairies — $12.50

Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS
Diffusion Dimédia, 539 Lebeau, V. Saint-Laurent H4N 1S2

UNE COLLECTION UNIQUE ET PRÉCIEUSE

L'histoire vivante d'une paroisse de plus de trois cents ans d'EXISTENCE, raconté par les sieurs:

STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

● Textes inédits ● Mémoires ● Récits de voyages ● Souvenirs des anciens ● Nos vieilles familles ● Études généalogiques ● Réminiscences ● Nombreuses illustrations LA PLUPART INÉDITES.

"La vie colorée des pionniers... Un ensemble unique dans les annales de la littérature régionale..."

Clément Marchand

"Une conception hardie et telle qu'elle n'eut jamais d'exemple de l'histoire locale et de la manière de l'écrire".

André Vachon

Collection "Notre Passé"

Brochures Nos 1 à 25: $2.00 chacun

1. STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
par Albert Tessier
Un survol de l'histoire de cette pittoresque paroisse de plus de 300 ans d'existence.
2. SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE
par Vénérande Douville-Veillet
Souvenirs d'une petite école de rang au début du 20e siècle. Vivants récits.
3. FIGURES POLITIQUES DE LA PÉRADE
par Raymond Douville
Esquisses biographiques des quinze hommes politiques qui sont nés ou ont vécu dans cette paroisse, dont le premier ministre John-J. Ross et les frères Dorion.
4. MGR LAFLÈCHE, MISSIONNAIRE DANS L'OUEST
par Albert Tessier
Un aspect peu connu de la vie de cet évêque natif de La Pérade.
5. UN GRAND ÉDUCATEUR, MGR IRÉNÉE DOUVILLE
par P.-H. et Rodolphe Leboeuf
Une biographie bien documentée d'un ancien supérieur du séminaire de Nicolet.
6 et 7. SOUVENIRS DU RAPIDE-NORD
par Vénérande-Douville Veillet
Tome I "Au temps de ma jeunesse"
Tome II "Les occupations familiales"
Savoureuses évocations d'une nonagénaire sur le passé d'un rang de la paroisse qui conserve encore ses pittoresques traditions..
8. LES SOUVENIRS DE M. SADOTH
par l'abbé Armand S. Tessier
Ouvrage posthume de l'abbé Tessier sur son père pittoresque fermier de la paroisse
9. BEURRERIE ET FROMAGERIES D'AUTREFOIS
par Daniel Thibault
Vivante écovation d'une industrie qui fut prospère il y a un demi-siècle.
10. MON ENFANCE AU BAS-DE-SAINTE-ANNE
par Mgr Albert Tessier
Une enfance ensoleillée qui a préludé à une vie féconde et laborieuse, au service de l'éducation et de l'histoire
11. LA CATACLYSME DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE
Les ravages de l'éboulis de Saint-Alban en 1894.
12. UN CANADIEN ERRANT NATIF DE LA PÉRADE
par Raymond Douville
Une série de lettres d'un jeune émigré à sa famille a permis à l'auteur de reconstituer la vie quotidienne des nôtres dans l'Ouest américain, à l'époque de la ruée vers l'or.
13. PETITE HISTOIRE DE NOTRE "PETIT POISSON DES CHENAUX"
par Mgr Albert Tessier
Comment s'est développée cette industrie au cours des siècles et comment elle est devenue, pour Sainte-Anne, un grand événement touristique
14. NOS PREMIÈRES MÈRES DE FAMILLES
par Raymond Douville
Vingt-quatre "Filles du Roy" aux origines de la paroisse.
15. LES ÉGLISES DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
par Albert Giroux
Un texte bien documenté sur les origines religieuses de Sainte-Anne.
16. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MÈRES
Première série
Les trois soeurs Rouleau. "La grande Dame de la Pérade", et Mlle Vallée.
17. MGR ALBERT TESSIER, ÉDUCATEUR
par l'abbé Henri Carignan
18. DEUX MÉDECINS NATIFS DE LA PÉRADE
André Bigue et Antonio Pelletier
Un médecin pionnier de l'Abitibi et un médecin-poète
19. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MÈRES
Deuxième série
Mmes Édouard Rompré, Cléophas Caron et Arthur Rompré.
20. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MÈRES
Troisième série
Mmes Georges Baril et Joseph-Émile Perreault
21. MADELEINE DE VERCHÈRES
par André Vachon
La jeunesse de cette pittoresque figure paradienne
22. LE PETIT CHENAL, IL Y A 50 ANS
par Charles-Ernest Grimard
23. LA VIE MUSICALE À LA PÉRADE (1ère série)
par Marcelle Vallée
24. PRÊTRES NATIFS DE LA PÉRADE (1ère série)
par l'abbé J.-C. Chevalier
25. PRÊTRES NATIFS DE LA PÉRADE (2e série)
par l'abbé J.-C. Chevalier
(Parution en janvier)
26. LE VILLAGE STE-ÉLISABETH **$3.00**
par Jean Rompré
27-28. "S'AIMER TOUJOURS" **$4.00**
par Jean-Marie Tessier
29. LA VIE MUSICALE À LA PÉRADE (2e série)
par Marcelle Vallée
30. COLLÈGE DU SACRÉ-COEUR
son personnel de 1882 à 1952, ses élèves de 1902 à 1952
par le Fère Ernest Brault **$5.00**
31. LA SEIGNEURIE STE-MARIE **$5.00**
par Raymond Douville
ses premiers seigneurs
ses premiers colons (1669 à 1775).

À paraitre au cours de 1980

32. AVENTURES TRAGIQUES DE LA PÊCHE AUX POISSONS DES CHENAUX
33. UNE VISITE DE PAROISSE EN 1914
par l'abbé Dominique Grenier
34. LES ÉGLISES DE LA PÉRADE.
2e série, 1714-1775
35. LE PETIT STE-MARIE
ses débuts et son mode de vie.
36. LE RAPIDE-SUD
son petit village et ses habitants
en collaboration
37. LE VIEUX COUVENT
38. LES MOULINS DE LA RIVIÈRE CHAREST
par Jean Rompré
39. LA FANFARE AU COLLÈGE
par le Frère Ernest Brault
40. LE BAS DE STE-ANNE
sa vie caractéristique
41. LES COUREURS DES BOIS
à Ste-Anne — Grondines — Batiscan — Champlain
par M. et Mme Yvan Rompré
42. HISTOIRE DE LA VIE MUNICIPALE DU VILLAGE
par Daniel Thibault
43. HISTOIRE DE LA VIE MUNICIPALE DE LA PAROISSE.
44. LES VIEILLES MAISONS
série 1 — Leur historique
par Réjean Trottier

(plusieurs autres brochures sont en préparation).

Collection "Nos Vieilles Familles"

1. NARCISSE GERVAIS ET SA FAMILLE **$2.00**
par Joseph Gervais
Neuf générations et parmi elles, des fondateurs de paroisse en Mauricie.
2. PIERRE MORAN **$2.00**
par Raymond Douville
Ancêtre des familles Grimard, Douville, Rompré, Dusablon, etc.
3. YES PHLEM, dit YVON LE BRETON **$2.00**
ancêtre des familles Yvon et Hivon
par Raymond Douville
4. FRANÇOIS FRIGON **$2.00**
La vie miséreuse d'un colon des premiers temps
par Raymond Douville
5. LES FAMILLES FRIMARD **$3.00**
à travers l'Amérique
par Wilfrid Grimard
6. LES GOUIN EN AMÉRIQUE **$3.00**
par Jacques Gouin
À paraître
7. LES ROMPRÉ SUR LE CONTINENT NORD AMÉRICAIN
par Jean Rompré
8. LES RIVARD dits LANOUETTE
en collaboration
9. LES NOBERT
par Wilfrid et Alfred Nobert
10. LES ST-ARNAUD
par le P. René Bacon, o.f.m.

EN VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS:

"Les Amis de l'Histoire de la Pérade"
Case postale 157,
Ste-Anne-de-la-Pérade, P.Q. G0X 2J0

Librairie Poirier
1545, rue Royale
Trois-Rivières, P.Q.

N.B. Les 21 premiers cahiers de la série "Notre passé" ont été reliés en trois volumes simili-cuir, le quatrième volume renferme les six premiers cahiers de la série "Nos vieilles familles" qui sont en vente au bureau de la Pérade seulement à $20.00 ch.

Deux films, trois vedettes

Redford, Fonda, Hoffman

par Richard Gay

C'EST parti. Depuis hier une quantité impressionnante de nouveaux films ont pris l'affiche à l'occasion des Fêtes. Des films de science-fiction: *Star Trek, The Black Hole*. Des comédies: *Going in style, Starting over, 1941, Bête mais discipliné, The Jerk*. Des drames de toutes sortes: *Kramer vs Kramer, The Electric Horseman, Un Bourgeois tout petit, tout petit, The Rose, Un si joli village*. Des films d'aventure: *Cuba*. Du cinéma disco: *Roller Boogie*. Sans compter les reprises de films pour enfants et les nombreuses versions françaises.

Ces jours-ci, le cinéphile aura donc l'embarras du choix: par où commencer? Les critiques se posent d'ailleurs la même question. Pour ma part, j'ai choisi de traiter aujourd'hui de deux longs métrages: *The Electric Horseman*, la réalisation de Sidney Pollack mettant en vedette Robert Redford et Jane Fonda, et *Kramer vs Kramer*, le film de Robert Benton principalement interprété par Dustin Hoffman.

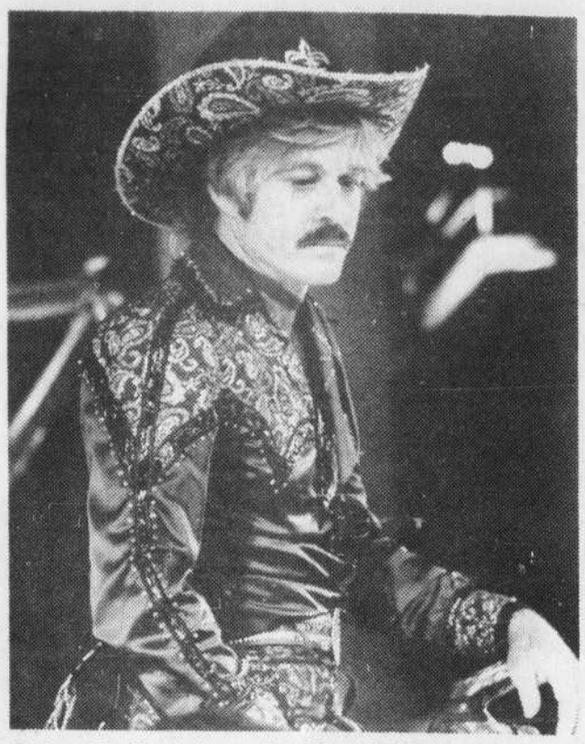
■

Dans *The Electric Horseman*, Robert Redford joue le rôle de Sonny Steele, un cowboy ex-champion de rodéo qui, pour gagner sa vie, a accepté de faire la promotion de céréales pour une puissante compagnie. Ce cowboy des temps modernes monte donc une Cadillac décapotable et roule sur les routes de l'Amérique pour vendre ses «Ranch Breakfast» dans des supermarchés, des foires et des expositions plus commerciales les unes que les autres. C'est une fin de carrière qu'il accepte plutôt mal. Il a beau tenter de se convaincre par moments que son boulot a des avantages, il en a plus souvent qu'autrement la nausée: une nausée qu'il tente désespérément de noyer dans l'alcool. Plus ça va, pire c'est: il arrive saoul aux séances de promotion, peut tout juste monter sur sa selle, tombe même en bas de sa monture. Il désenchante tout le monde et s'écoeure lui-même.

Un jour, alors qu'il s'apprête à participer à une autre foire commerciale, il constate que le superbe cheval qu'il doit monter a été drogué et tranquilisé à fortes doses de stupéfiants. Incapable d'accepter le sort qu'on fait subir à la bête, incapable de supporter un instant de plus son rôle de cowboy-promoteur, Sonny s'enfuie avec le cheval qu'on évalue à douze millions de dollars.

Bien sûr, on part à sa recherche. Les gens de la compagnie, la police, la presse, enfin tout le monde le cherche mais personne le trouve. Personne sauf une journaliste de la télévision, Hallie Martin interprétée par Jane Fonda. Celle-ci apprendra à découvrir et aimer ce cowboy qui croit dans la liberté, la nature et qui veut tout simplement permettre à Rising Star de courir librement dans la plaine avec les autres chevaux.

Avec *The Electric Horseman*, on retrouve du Sidney Pollack à son meilleur. Certaines de ses dernières réalisations, *The Yakusa, Bobby Deerfield* surtout, avaient amèrement déçu. Ici Pollack renoue avec le défi désespéré de *They shoot horses, don't they* et plus encore avec le romantisme de *Jeremiah Johnson*. Il chante la nature, la beauté des grands espaces et le bonheur de l'homme et de la bête laissés à eux-mêmes dans les décors sauvages des forêts, des montagnes et des canyons. Ce bonheur, cette liberté, cette beauté s'imposent d'autant qu'ils sont présentés en opposition à l'artifice clinquant et bassement commercial de la ville, artifice que Pollack illustre bien lorsqu'au début du film il décrit le séjour de Sonny à Las Vegas. Dans la première partie, l'écran est souvent rempli de lumières scintillantes et ridicules, de lumières qui pavoisent même l'habit de Sonny, alors que dans la deuxième demie la caméra d'Owen Roizman capte dans son éclairage superbement évocateur la géographie majestueuse de la nature. Ce thème romantique de l'individu simple, libre, indépendant, heureux dans des décors que la civilisation n'a pas encore touché, rattache *The Electric Horseman* non seulement à *Jeremiah Johnson* que plusieurs considèrent comme la meilleure réalisation de Pollack mais aussi à toute une tradition du cinéma western américain dont le meilleur représentant est nul autre que John Ford.



Robert Redford dans «The Electric Horseman»

Redford a participé à plusieurs films de Pollack: *This property is condemned, Jeremiah Johnson, The way we were, Three days of the Condor*. Jane Fonda, pour sa part, interprétait un des principaux rôles dans *They shoot horses, don't they*. Mais c'est la première fois qu'on retrouve ces deux comédiens réunis dans un long métrage de ce cinéaste. Si Redford a un peu de mal au début à imposer son personnage de cowboy soulard et désabusé, il devient plus convaincant lorsque Sonny Steele prend la clé des champs: on sent alors que l'acteur comprend son personnage de l'intérieur, qu'il s'identifie pleinement à ses désirs et que le comédien et le personnage ne font qu'un. Quant à Jane Fonda, son rôle fait tout de suite penser à celui qu'elle tenait dans *The China Syndrome*. Elle incarne une journaliste de la télévision avec la confiance, l'énergie nerveuse, le dynamisme ambitieux qui convient parfaitement au personnage. Puis progressivement, le masque tombe et la journaliste cède le pas à l'être humain compréhensif et amoureux.

The Electric Horseman n'est pas un grand film, mais ce long métrage réussit à fondre des thèmes importants, une situation de poursuite, une relation amoureuse dans un tout qui fonctionne d'autant plus efficacement qu'il est ponctué d'humour. (Au cinéma Atwater II).

■

Il y a quelques semaines la revue américaine Time consacrait huit pages au film *Kramer vs Kramer* et à ses principaux artisans. Le sujet de ce long métrage est effectivement important: un jeune couple s'aime, mais se sépare parce que la femme ne peut plus supporter que son mari ne pense qu'à son travail. Entre le mari et l'épouse, un enfant qu'ils aiment tous les deux et qu'ils voudront s'arracher l'un à l'autre. Si ce thème rejoint aujourd'hui le vécu de milliers d'individus, le traitement qu'en a fait le cinéaste Robert Benton ne m'apparaît pas mériter les éloges dithyrambiques qu'on a pu lire dans le Time et les comparaisons qu'on y faisait notamment avec *Scènes de la vie conjugale* d'Ingmar Bergman.

Ce traitement, on a cherché, autant du côté du scénario que de l'interprétation, à le rendre le plus vrai possible. À certains moments, surtout dans la première partie, cette vérité déchirante s'impose en plein écran, mais progressivement le tout bascule dans un courant mélodramatique qui sans être aussi excessif que celui de *The Champ*, n'en est pas moins agaçant. En effet Robert Benton n'a pas réussi à éviter totalement le piège du mélo, un piège qu'évitait avec plus de facilité *An Unmarried Woman*, un autre film américain axé sur les problèmes du couple moderne. Ma déception est d'autant plus grande que *Kramer vs Kramer*, pourtant filmé par Nestor Almandros, offre très peu d'intérêt sur le plan visuel: du travail bien fait mais une direction de la caméra qui ressemble trop à celle utilisée à la télévision, une photographie froide qui se contente de suivre les personnages, les épier, sans vraiment les aimer.

Il reste que *Kramer vs Kramer* n'est pas sans intérêt. En fait l'ensemble fonctionne mieux au niveau d'un de ses thèmes secondaires qu'au niveau de son propos principal. Le récit développe en effet de façon captivante la prise de conscience qui prend place dans l'esprit du mari: ce personnage qui ne vivait que pour son travail se rend compte, maintenant que sa femme l'a quitté et qu'il vit seul avec son jeune fils, que le travail et l'ambition ne pèsent pas lourd à côté des relations d'amour qui peuvent nous unir aux autres, surtout à son enfant.

Cette prise de conscience s'impose d'autant plus au spectateur qu'elle est intensément rendue par Dustin Hoffman qui réussit à utiliser ses tics dramatiques, son jeu constamment tendu, pour faire part de cette transformation qui lentement prend place en lui. Meryl Streep dans le rôle plus effacé de l'épouse est aussi excellente. Lors de la séquence du tribunal, elle rend son malaise ému, ses déchirements insoutenables avec une rare qualité d'interprétation. Il faut espérer que cette actrice continuera d'être de plus en plus employée au cinéma.

Mais malgré le jeu des comédiens, malgré l'impact de certains thèmes secondaires, malgré une bonne volonté qui se sent, l'ensemble fait trop penser à une recette. De la part d'un cinéaste qui avait si bien innové dans *The Late Show*, on ne peut être que déçu. (Décarie 2).

La violence du petit bourgeois

par Francine Laurendeau

APRÈS deux mille ans de christianisme, le petit-bourgeois est l'être le plus anti-chrétien qui existe parce qu'il a peur du prochain et s'enferme dans des notions comme la famille. Il enseigne à ses propres enfants à se méfier du prochain, à en avoir peur, à le combattre. De cette conception de la vie naît toute la violence du système occidental. Ce n'est pas seulement la violence du coup de feu, du sang, de l'assassinat, mais la violence beaucoup plus forte et latente qui s'exerce au sein de la famille, entre l'homme et la femme, entre les parents et les enfants, au travail, entre l'employeur et l'employé, dans toutes les hiérarchies existantes. Le petit-bourgeois représente l'essence de ce genre de violence souterraine mais très forte et qui souvent explose sous cette forme concentrée», déclarait le réalisateur Mario Monicelli à propos d'*Un bourgeois tout petit petit* (à l'Élisée).

Le petit-bourgeois du film, en l'occurrence, c'est Giovanni Vivaldi (Alberto Sordi), un fonctionnaire sur le point de prendre sa retraite. Il vit avec sa femme (Shelley Winters) à son avis stupide et ignorante et qu'il écrase de son mépris. Et avec son fils Mario (Vincenzo Crocitti), jeune homme médiocre et tranquille qu'il admire éperdument et veut à tout prix caser dans son ministère. Il fera pour cela une cour assidue à son collège Spaziani (Romolo Valli) qui ne peut pas faire de miracle. Mario devra, comme des milliers d'autres candidats, se soumettre à un concours d'entrée. On pourra l'aider à l'oral mais, à l'écrit, il devra se débrouiller tout seul. À moins que Giovanni se joigne à une toute puissante société



Alberto Sordi dans «Un bourgeois tout petit petit»

secrète...

Pour aider son fils, ce bon catholique se fera donc franomaçon. C'est jusqu'ici la parfaite comédie de moeurs italienne, avec le père qui explique à son héritier qu'il ne doit pas placer ses économies dans une banque parce qu'une banque peut faire faillite. Qui pour avoir plus vite accès à la retraite, s'invente un passé (certifié) de résistant. Qui fait sa prière avant d'aller se faire initier aux mystère de la franc-maçonnerie. Les mâles qui regardent leur match à la télé pendant que la femme lit ses romans-photos à la cuisine. Le collègue vieillissant qui secoue ses pellicules, lui dont la crinière fut jadis l'orgueil de l'étage. La petite qu'on lorgne dans le métro et dont on rêve pour son fils puisqu'on n'ose plus rêver pour soi... Et voilà que nous basculons dans le drame. Au moment le plus inattendu, une balle perdue vient faucher l'espoir de la vie de Giovanni. Son fils meurt sur le coup. C'est alors que notre bourgeois tout petit petit va révéler sa nature profonde. Ce ne sera pas joli. Il va retrouver le meurtrier, un jeune homme lui aussi, qui mourra trop tôt pour qu'il puisse savourer sa vengeance.

Même si Monicelli est un vieux routier du cinéma italien, l'auteur de nombreux films dont *Le Pigeon* (1958), nous le connaissons moins bien que Dino Risi ou Ettore Scola qui ont exploré des thèmes voisins. *Un bourgeois tout petit petit*, qui fut en 1977 éclipsé à Cannes par *Padre Padrone* (des frères Taviani) méritait qu'on y revienne. On retrouve dans cette oeuvre ce même humour cruel qui caractérisait notamment *Primo Amore* et *Je vous ai tant aimé*. Alberto Sordi y défend admirablement ce rôle du petit-bourgeois mesquin et pathétique dont le préambule du film aurait pu nous faire deviner toute la méchanceté rentrée: à la pêche, au lieu de l'assommer proprement, il s'acharne à cogner sur un malheureux brochet qui a osé lui résister. Quant à son prétendu passé de résistant, on comprend sans peine qu'il est truqué et que Giovanni a dû être pendant la guerre un fasciste ordinaire. Mais la chaleur et la finesse de l'interprétation de Sordi font qu'on s'intéresse du début à la fin à cet être vil. Shelley Winters compose un étonnant personnage de femme pathétique, résignée, larvaire, et cependant très présente. L'histoire se déroule dans des quartiers de Rome tristes et laids où les cimetières sont encore plus encombrés que les parkings. Mario Monicelli mène son film avec une sobre efficacité. Si le comique pur n'est pas ce qu'il réussit le mieux (je pense à la séquence de l'initiation), il est particulièrement à l'aise dans l'humour noir. Comme cette scène stupéfiante dans une voûte où s'entassent les cercueils qui n'ont pu trouver place au cimetière. Ou ce sermon haineux d'un prêtre tellement dégoûté par la nature humaine qu'il lui souhaite un nouveau déluge universel... Pourquoi faut-il que notre plaisir soit gâté par le doublage? Pourquoi n'avons-nous pas droit à la version originale sous-titrée en français?

Nous aimerions, dans ces chroniques cinéma, que rien ne nous échappe jamais. Nous voudrions être aussi vigilants qu'Argus, ce géant mythologique aux cent yeux dont cinquante restaient toujours ouverts... Mais l'actualité nous joue parfois des tours. C'est ainsi qu'au moment où j'allais vous suggérer d'aller voir un film britannique aussi drôle que farfelu, il s'avise de quitter l'affiche du Loews. Comme il réapparaît ces jours-ci au Séville, je vous en parlerai donc tout de même brièvement. Il s'agit de *The Life of Brian* (au Séville, le 22, 23 et 28 décembre), la dernière production du groupe Monty Python. La nuit de Noël, en même temps que Jésus, à Bethléem, naissait Brian, fils de la Juive Mandy. Les Rois Mages s'y trompèrent d'ailleurs et allèrent d'abord déposer leurs offrandes aux pieds de Mandy stupéfaite avant de trouver la vraie Crèche... C'est le prégénérique. Après un générique surréaliste (dessiné par Terry Gilliam), beaucoup trop captivant pour qu'on ait envie de se donner la peine de le lire, on se retrouve trente-trois ans plus tard en Judée, «about tea time». Brian et sa mère sont loin dans la foule qui écoute Jésus égrener ses Béatitudes. Comme ils entendent mal, Mandy suggère une autre distraction. Ils iront donc à une lapidation. La mère se loue une fausse barbe (on n'admet pas les femmes aux lapidations), puis ils achètent des pierres chez le marchand: des pointues, des plates, du gravier... et se rendent au spectacle où les fausses barbes sont en majorité pour lapider un pauvre bougre coupable d'avoir prononcé en vain le nom de Dieu: après un bon repas, pour féliciter sa femme, il lui a dit que son flétan était digne de Jéhovah... Au retour, Mandy et son fils ont du mal à se défaire des mendiants dont le plus à plaindre est sûrement cet exlépreux qui, depuis qu'on l'a miraculé malgré lui, a perdu son gagne-pain...

Et ça continue sur ce ton pendant une heure et demie. Je ne vous raconterai pas comment Brian tombe amoureux de la belle Judith membre d'un groupe terroriste de libération de la Judée, comment il participe à une mission qui a pour but de kidnapper la femme de Ponce-Pilate, ni à la suite de quelles folles péripéties il finit par se faire prendre pour le Messie par une foule en délire... C'est ponctué de blagues dans l'esprit d'*Astérix* et la façon dont Brian finira par couvrir les murs du palais de Pilate de l'inscription révolutionnaire «Romani, ite domum» (Romans go home) est un petit chef-d'oeuvre du genre. C'est vraiment irrésistiblement drôle et aussi fort agréable à regarder. Tourné en Tunisie, dans les décors de *Jésus de Nazareth*, de Zefirelli, le film est un pastiche du genre (le film biblique) mais contient aussi une multitude d'allusions à l'actualité et des jeux de mots très british que je suis loin d'avoir tous compris.

Il paraît que le film a fait du bruit au Canada anglais, qu'il aurait même soulevé des protestations dans certains milieux bien pensants aussi bien juifs que catholiques... Comme quoi le sens de l'humour n'est pas donné à tous. Cette comédie n'est certes pas exempte de défauts. Si les effets comiques sont subtils, la direction de comédiens adopte résolument le style de la farce. A titre d'exemple, c'est Terry Jones, le réalisateur du film, qui interprète le rôle de la mère de Brian. Les comédiens jouent comme on devait jouer dans les fêtes foraines, c'est-à-dire de façon excessive et carricaturale, trois tons au-dessus de la normale. J'avoue que ce parti pris, justifiable je l'admets, m'a agacée. Mais cet inconvénient mérite d'être bravé, surtout si comme moi vous êtes fatigué de ces épopées bibliques dont on nous accable chaque fois que revient Noël.

D'UNE DRÔLERIE SANS PAREIL....VOUS VOUS TORDREZ DE RIRE SUR VOTRE SIÈGE!
"IRRÉSISTIBLE!" – L'écran
UGO TOGNAZZI MICHEL SERRAULT
la Cage aux Folles
d'après la pièce de JEAN POIRET
un film de EDOUARD MOLINARO
14 ANS
10e MOIS
scénario et adaptation de FRANCIS VEBER · EDOUARD MOLINARO · MARCELLO DANON et JEAN POIRET
avec CLAIRE MAURIER · REMY LAURENT · BENNY LUKE · CARMEN SCARPITTA · LUISA MANERI
et avec la participation de MICHEL GALABRU musique de ENNIO MORRICONE
Le PARISIEN 2
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.10, 9.50, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.40.

CLAIR DE FEMME
POUR TOUS
YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
TOUS LES JOURS: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Les cinémas France-Film vous souhaitent Joyeux Noël

ANNIE GIRARDOT · PATRICK DEWAERE
Une attachante comédie où maman tente de rester JEUNE!
POUR TOUS
LA CLÉ SUR LA PORTE
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
I2:I5 - 2:05 - 3:55 5:45 - 7:35 - 9:25

Un film exceptionnel... Un récit très fort... des comédiens admirables.
POUR TOUS
UN SI JOLI VILLAGE...
un film d'ÉTIENNE PERIER
VICTOR LANOUX
JEAN CARMET
VALERIE MAIRESSE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
I2:30 - 2:29 - 4:39 - 6:49 - 8:59

TOUS LES JOURS 4 REPRÉSENTATIONS
À 1.00 P.M., 3.45 P.M., 6.30 P.M. 9.30 P.M
BILLETS EN VENTE AU GUICHET POUR TOUTES LES REPRÉSENTATIONS
FRANCIS FORD COPPOLA PRESENTS
Apocalypse Now
14 ANS
MARLON BRANDO ROBERT DUVALL MARTIN SHEEN in APOCALYPSE NOW
FREDERIC FORREST ALBERT HALL SAM BOTTOMS LARRY FISHBURNE and DENNIS HOPPER
Produced and Directed by FRANCIS COPPOLA
Written by JOHN MILIUS and FRANCIS COPPOLA Narration by MICHAEL HERR
Co-Produced by FRED ROOS, GRAY FREDERICKSON and TOM STERNBERG
Director of Photography VITTORIO STORARO Production Designer DEAN TAVOULARIS Editor RICHARD MARKS
Sound Design by WALTER MURCH Music by CARMINE COPPOLA and FRANCIS COPPOLA
DOLBY STEREO AN OMNI ZOETROPE PRODUCTION United Artists
REPRÉSENTATION SUR RÉSERVATION JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE
(le guichet ouvre à midi)
BILLETS: $5.00
LES LAISSEZ-PASSER NE SONT PAS ACCEPTÉS
YORK
1487 STE-CATHERINE O. 937-8978 Guy

Presque le ciel...
Presque l'enfer...
Havane véritable!
POUR TOUS
CUBA
AN ALEX WINITSKY-ARLENE SELLERS PRODUCTION
SEAN CONNERY BROOKE ADAMS
A RICHARD LESTER FILM
"CUBA"
JACK WESTON HECTOR ELIZONDO DENHOLM ELLIOTT MARTIN BALSAM
and CHRIS SARANDON ALEJANDRO REY LONETTE McKEE
Written by CHARLES WOOD Produced by ARLENE SELLERS and ALEX WINITSKY
Directed by RICHARD LESTER Executive Producer DENIS O'DELL
Music by PATRICK WILLIAMS Panavision® Technicolor®
United Artists
DORVAL: VEN. 7.00, 9.00, 22 DÉC. au 6 JAN., 12.05, 2.20, 4.35, 7.00, 9.30.
LOEWS: 12.05, 2.20, 4.35, 6.50, 9.05, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.20.
LOEWS 3
954 STE-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
DORVAL 3
260 AVE DORVAL 631-8586

14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
J'avais peur... J'avais peur de mourir dans un truck au fond d'une ruelle...
JULIE VINCENT GERMAIN HOUDE
MOURIR A TUE-TETE
realisé par ANNE-CLAIRE POIRIER
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
I:I5 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

L'homme de transition meurt la « première femme » nait
Le plus beau film de Ferreri
18 ANS Adultes
REVE DE SINGE
4e sem.
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
GÉRARD DEPARDIEU
un film de MARCO FERRERI

Le Festival international du cirque

Les plus grands sous un même chapiteau

par Angèle Dagenais

MONACO — Chaque année depuis six ans la Principauté de Monaco tient au mois de décembre un festival absolument extraordinaire sous un énorme chapiteau bleu et rouge, le Festival international du cirque, réunissant les meilleurs numéros de tous les cirques du monde. C'est un événement qui fait courir tous les Monégasques et un nombre de plus en plus considérable d'étrangers. Pendant cinq jours, les plus grands jongleurs, trapézistes, clowns, voltigeurs, acrobates, dompteurs, écuyers, contorsionnistes, etc, rivalisent d'adresse et de témérité devant le Prince et la Princesse de Monaco qui sont de grands amateurs de cirque.

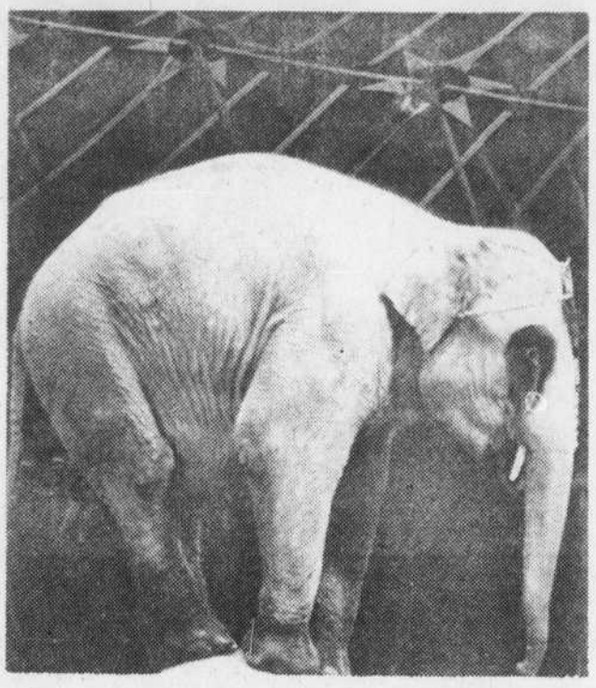
C'est d'ailleurs sur l'initiative du Prince Rainier III qu'existe ce festival auquel personne ne croyait il y a six ans. Rainier a déjà dit «Si je n'étais pas prince, je serais dompteur. Les rapports des hommes et des bêtes m'ont toujours passionné... Le jour où l'homme vivra en paix avec le règne animal, il le sera avec lui-même et aura retrouvé le paradis terrestre». Ce Prince, amateur de fauves et philosophe, est le président du jury qui décerne chaque année le Clown d'or du Festival international du cirque et les Clowns d'argent (prix secondaires) car cette manifestation est compétitive. Les gagnants des festivals antérieurs sont le célèbre clown, Charlie Rivel (1974), le dresseur de chevaux et grand écuyer, Alexis Grus, de la Cavalerie Jean Richard de France (1975), le trapéziste Elvin Bale du Cirque Ringling Brothers, Barnum and Bailey des États-Unis (1976), la famille Knie de la Grande Cavalerie du Cirque national suisse Knie (1977), ex aequo, la troupe Beljakows, dresseurs d'ours du Cirque d'état de Moscou et les Flying Gaonas, trapézistes volants du cirque Ringling Bros, Barnum and Bailey (1978). Le gagnant de ce dernier festival est le clown français Georges Carl, l'un des plus célèbres comiques excentriques du cabaret qui faisait un retour au cirque cette année.

Le cirque européen est très différent du cirque américain auquel nous sommes habitués ici au Québec. Il se déroule la plupart du temps sous le chapiteau et non pas dans un amphithéâtre ou un stade permanents, sur la terre battue, les spectateurs étant assis sur des gradins sous la tente. La piste est unique et circulaire. Les artistes travaillent sans filet. Le tout est d'un professionnalisme à toute épreuve.

L'effet recherché n'est pas habituellement le spectaculaire mais bien l'adresse, la pureté des lignes, la précision, la perfection. Sous le chapiteau, on ne triche pas. L'émerveillement du cirque tient dans son authenticité, sa vérité. Sous les feux colorés des projecteurs, les roulements fébriles des tambours, le danseur de corde ou le trapéziste dans leurs costumes de lumière jouent leur vie et des dizaines d'années de patient labeur, l'espace d'un instant de pur éclat, pur émerveillement, pur scintillement.

Les disciplines du cirque tels les arts de la scène se révèlent dans l'instantanéité et ne sont que de fugaces moments d'émoi et de risque. Il n'y a pas de miracle au cirque pas plus qu'il n'y a d'illusion. Tout est dans la *discipline* puisée d'une énergie quotidienne, d'un dressage inlassable des muscles, des nerfs, de l'équilibre, de la volonté et des forces sauvages et rebelles (humaines ou animales). L'éclat du cirque est le triomphe de millions d'heures de gestes interminablement répétés jusqu'à ce qu'ils deviennent seconde nature ou réflexes. La barre du danseur paraît bien sécuritaire et «terre-à-terre» comparée au fil de fer, au trapèze ou à la corde raide... Chacun son métier. On devrait certes parler des *artistes* du cirque. En France, le ministère de la Culture reconnaît le cirque comme un art. Dans les pays de l'Est, les cirques sont de véritables institutions nationales aussi importantes que la musique, la danse ou la littérature. Des écoles d'Etat, tels des conservatoires, préparent dès leur jeune âge les artistes qui y consacrent leur vie.

En Amérique du Nord, tout est dégénéré en divertissement, le cirque compris. La prépondérance du trompe-l'oeil et de l'artifice, du «biggest in the world» et du showbizz a ravi au cirque un de ses elements les plus importants: le dépouillement qui donne au geste sa vraie grandeur. Quand on demande au spectateur de surveiller trois pistes à la fois, on lui enlève toute possibilité de communiquer avec l'artiste et de participer à sa concentration. On ne voit que du mouvement, et des couleurs et non plus des lignes et des formes.



À Monaco l'ambiance du festival est extraordinaire. Tout le monde se prépare avec entrain à cet événement annuel et les places s'envolent comme des petits pains chauds à l'ouverture du guichet. Les organisateurs essaient de lui fournir panache et décorum en invitant des vedettes de cinéma — Cary Grant, Michael York, Alberto Sordi, Marcello Mastroianni, Telly Savalas, Régine — à titre de membres du jury ou invités de marque mais personne ne réussit à voler la vedette aux artistes de la piste qui sont les rois pendant cinq jours. Même le Prince et la Princesse — qui semblent d'ailleurs plutôt modestes et très peu extravagants — s'effacent devant les clowns, acrobates et jongleurs qui viennent les saluer après leur numéro, par courtoisie. La principauté s'empanache et se couvre de décorations pour l'événement; la radio et la télé sont aux premières loges; tout le monde s'endimanche et se régale d'une soirée captivante et bien remplie — les spectacles durent trois heures tous les soirs.

Lorsque Rainier III lançait l'idée d'un festival international du cirque il y a six ans, personne n'y croyait. Le cirque en Europe semblait agonisant pour ne pas dire mort, les chapiteaux fermaient les uns après les autres. Seuls les pays de l'Est et de l'Union soviétique qui gardent une tradition très vivante, la Chine où le cirque est également très populaire et original et les États-Unis avec leurs grosses machines de divertissement, semblaient en meilleure posture pour relever le défi. Or, on remarque dans le programme de cette année, des noms d'artistes venant de tous les horizons — 14 pays pour être plus précis qui se partagent 35 numéros. Je pense qu'il n'est pas abusif de croire que le festival de Monaco a collaboré à insuffler un regain de faveur pour le cirque dans les pays de l'ouest qui vont défendre leurs couleurs dans cette arène internationale, et que le cirque est sur la voie de connaître un nouvel âge d'or. La télévision américaine venait filmer l'événement cette année et de plus en plus les jeunes et leurs aînés s'intéressent à ce genre d'émission qui traduit pourtant de façon très imcomplète l'émotion et le brio qui se dégagent d'un spectacle «en direct».

Le Québec a été «colonisé» depuis longtemps par la vision américaine du cirque. Il serait intéressant de développer un cirque national fort et prestigieux — le cirque Gattini est peut-être déjà à l'oeuvre — de former de bons artistes en leur procurant les moyens d'aller dans les grandes écoles internationales de cirque, étudier avant de pouvoir établir une tradition ici. En attendant, les mordus du cirque devront s'offrir un billet pour Monaco au début du mois de décembre de chaque année pour réduire leurs frustrations, ce qui n'est pas désagréable du tout.

Le cahier Culture et Société du journal LE DEVOIR est dirigé par Jean Royer

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Si le film tourne à la torture, au cauchemar, à la violence névrotique et débile, pour finir par le plus scandaleux des homicides, on aurait tort d'accuser Monicelli d'avoir dépassé la mesure: SON INTENTION N'ÉTAIT PAS D'ORCHESTRER L'ÉPOUVANTE, MAIS DE DÉCLENCHER UNE RÉFLEXION. — LE QUOTIDIEN DE PARIS

Une comédie italienne qui tourne à la tragédie. De franc, le rire devient jaune, puis noir. CETTE RÉUSSITE TIENT AUSSI À UN ALBERTO SORDI AU MEILLEUR DE SON TALENT. — TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

un film de MARIO MONICELLI avec ALBERTO SORDI ★ SHELLEY WINTERS

14 ANS



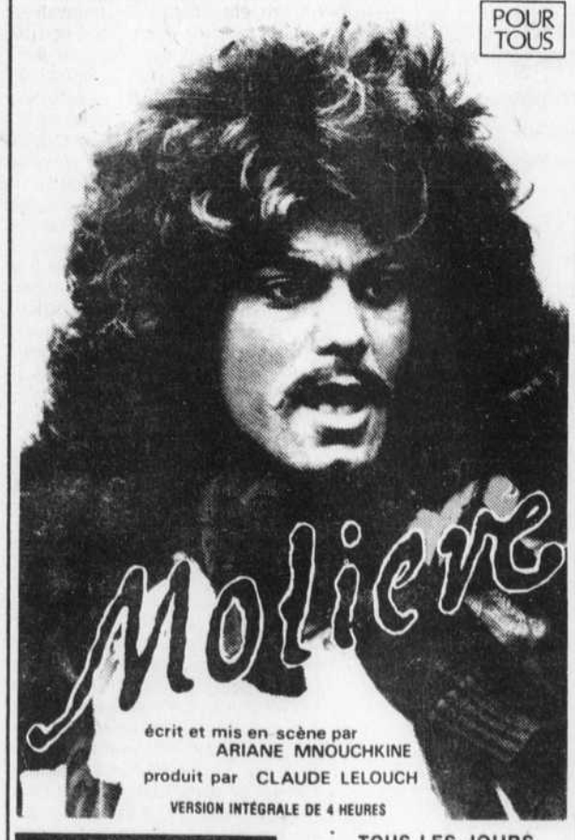
Un bourgeois tout petit petit.

BOURGEOIS: Jeu., vendredi: 7 h 15, 9 h 30; samedi: 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40; dim.-merc.: 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40; lun.-mar.: RELÂCHE.

Elysée 1 — 35 MILTON | 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & rue St-Laurent)

L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL DE NEW-YORK!

POUR TOUS



Le PARISIEN 5 — 486 STE CATHERINE O 866-3856 — TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.

Le phénomène mondial du cinéma est de retour.
Un hymne à la vie, à l'amour et à la tradition juive...

POUR TOUS



SPECTACLE DE 3 HEURES

Un violon sur le Toit

"FIDDLER ON THE ROOF"

TOPOL NORMA CRANE LEONARD FREY MOLLY PICON

CREMAZIE — ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210 — TOUS LES JOURS: 2.00 - 5.00 - 8.00

LE DERNIER CHEF-D'ŒUVRE DE VITTORIO DE SICA

★★★★ La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable.



un film de Vittorio De Sica — 6e sem. — Brèves Vacances

14 ANS

L'art de De Sica est unique et inégalé. Il y a beaucoup de fraicheur et de jeunesse dans ce film à la fois prenant parfaitement maitrisé, superbement interprété et merveilleusement filmé. Cue Magazine

VACANCES: jeu., vendredi: 7 h 15, 9 h 30; samedi: 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40; dim.-merc.: 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40; lun.-mar.: RELÂCHE.

Elysée 2

Découvrez L'ARME DU RIRE (AUX LARMES!)

POUR TOUS

Un gaz qui rend tout le monde FOU FOU FOU FOU FOU

BÊTE, MAIS DISCIPLINÉ



RENE MALO présente

un film de CLAUDE ZIDI avec JACQUES VILLERET

MICHEL AUMONT - MICHEL ROBBE - CATHERINE LACHENS

LAVAL: VEN. 7.10, 9.10, 22 DÉC. au 6 JAN. 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.00. PARISIEN: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.10. RIVOLI: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10. VERSAILLES: VEN. 7.15, 9.15, 22 DÉC. au 6 JAN. 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

Le PARISIEN 1 — 486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

AUSSI: ST-HYACINTHE:, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE.

COUREZ VOIR CE JÉSUS ! - Luc Perreault (La Presse)

POUR TOUS

un film de FRANCO ZEFFIRELLI

avec ROBERT POWELL dans le rôle de JÉSUS et OLIVIA HUSSEY dans le rôle de MARIE

Jesus de Nazareth



EN SPECTACLE COMPLET DE 4 HEURES ET DEMIE.

JÉSUS: ven., jeu.: 7 h 15; sam., dim., mar., mer.: 2 h 00, 7 h 15; lundi: RELÂCHE

Cinéma 7e art — 722-0302 — 3180 rue BÉLANGER

Passez les limites de monde connu, les frontières de votre imagination et pénétrez avec nous dans le Monde des Ombres...

POUR TOUS

Un film fabuleux, qui fera la joie de tous! La plus grande bande dessinée de tous les temps!



"Le Seigneur des Anneaux"

Un Film de RALPH BAKSHI (LE MAÎTRE DE L'ANIMATION) V.F. "The Lord of the Rings."

DAUPHIN: 1.45 - 4.15 - 7.00 - 9.30.
CHAMPLAIN & BROSSARD: 1.00 - 3.00 - 6.00 - 8.30.
PARADIS: 1.10 - 3.50 - 6.30 - 9.00.

CHAMPLAIN 2 — STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
le PARADIS 2 — 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
BROSSARD 2 — MAIL CHAMPLAIN — BOUL. TASCHEREAU 465-5906

CULTURE ET SOCIÉTÉ

TÉLÉVISION

SAMEDI

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Passe-partout
9.00 Le capitaine Caverne: Dessins animés.
9.30 Le club des cinq
10.00 Les héros du samedi: "Nage synchronisée".
11.00 Albator Science-fiction
11.30 Téléjeans: Magazine jeunesse
12.00 Vivre et survivre
13.00 Femme d'aujourd'hui: "Le Salon des Métiers d'Arts du Québec. — Minou Petrowski interviewe M. Christian Bernadac, écrivain-historien, reporter de télévision TFI et auteur des "Médecins maudits". — Rachel Verdon dirige une table ronde sur le thème suivant: Quelle est la perception des femmes juives et allemandes de l'exploitation que font le cinéma et la télévision de la persécution des juifs au cours de la dernière guerre?
14.00 Bagatelle Dessins animés.
15.00 Ciné-jeunesse "Fondruel". Les aventure- d'Akuriak". "Eusèbe, photographe." "Bisiraque" "On peut se débrouiller seul. Qu'est-ce que ça t'tente de faire?
16.30 Défi
17.00 La course autour du monde Quatre pays participent à cette course: la France, le Luxembourg, la Suisse et le Canada.
18.00 Noir et blanc Magazine d'information. "Le pouls des journaux" avec Pierre Beausoleil. Le livre de la semaine: Clémence Desrochers, Clément Richard, prés. de l'Assemblée nationale et Pierre Nadeau, journaliste, nous parlent de leurs souvenirs de lecture de leur enfance. L'entretien de la semaine: Mme Maureen McTeer, épouse du premier ministre du Canada.
19.00 Les faucheurs de Marguerites Feuilleton de Marcel Camus faisant revivre vingt ans de l'époque héroïque de l'aviation.
20.00 La soirée du hockey: Au Forum de Montréal, les Canucks de Vancouver rencontrent les Canadiens.
22.30 Le téléjournal
22.45 Nouvelles du sport
23.00 Cinéma: "L'homme enfuite" (Américain 1967) Western réalisé par Donald Siegel, avec Henry Fonda, Anne Baxter et Michael Parks.
24.45 Ciné-nuit: "Le rideau déchiré" (Américain 1969) Drame réalisé par Alfred Hitchcock, avec Paul Newman Julie Andrews et H. Filmy
3.00 fin des émissions.

10 CFTM

7.55 Horaire
8.00 Fanfan Dédé
8.30 Fusée XL-15
9.00 Les cadets de la forêt
9.30 Poly à Venise
10.00 Yogi l'ours
10.30 Clue Club
11.00 D'une politique à l'autre
12.00 Samedi midi: "TM1000" (course automobiles téléguidées) — "Les récits du capitaine" — "Essais automobiles" — "Faits saillants du sport" — "L'horticulture" — "La cuisine" — "Meilleurs achats de la semaine".
14.00 Tarzan
15.00 Votre amie Suzanne
15.30 Janette veut savoir: "Si le crédit aide vraiment les jeunes"
16.30 Les joyeux naufragés
17.00 L'ange gardien. Court métrage.
17.50 Le 10 vous informe
18.00 Et ça tourne: Denise McCann, Jean-Pierre Bélanger, Freddy James, Scum et David Bowie.
19.00 Soirée canadienne
20.00 Les grands spectacles: "Les feux de la Chandeleur" (Franco-Italien 1972) Drame psychologique réalisé par Serge Korber, avec Annie Girardot, Jean Rochefort, Bernard LeCoq et Claude Jade.
22.15 Point d'orgue
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Programme double: "Paulina 1880" (Franco-Italien 1972) Drame psychologique réalisé par Jean-Louis Bertucelli, avec Olga Kartatos, Maximilian Schell et Michel Bouquet.
24.45 Programme double: "Chauds les millions" (Britannique 1968) Comédie réalisée par Eric Till, avec Peter Ustinov, Maggie Smith et Karl Malden.
2.15 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

17.00 Planète Série d'émissions consacrées aux différents groupes ethniques du Québec. Aujourd'hui: Les communautés créoles, arméniennes et indiennes (sous-titres français).
18.30 On aura tout vu: À l'aide de films et de dessins animés, Suzanne Lévesque et Jean-Claude Fortier nous dévoileront les secrets de la science moderne.
19.00 L'été show "Leyden-Zar"
20.00 L'empire nazi "L'Allemagne d'Hitler". La réaction du peuple allemand face aux bombardements massifs, à l'invasion, puis à la défaite.
21.00 Il était un musicien: "Berlioz"
21.45 Keith Spicer Inv.: M. Dick Cavett, magicien, danseur et animateur; John Carson-Parker, journaliste et Ann Slack, directrice des professeurs de langue française aux États-Unis.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Journal du samedi
10.30 Les animaux du monde: "La vie sauvage dans nos bois et dans nos campagnes"
11.00 Événements sportifs: "Coupe d'Europe des Nations", "Football: France-Tchécoslovaquie" Du Parc des Princes à Paris.
12.30 Soirée culturelle: "Concert" Le Nouvel Orchestre Philharmonique, dirigé par Juan-Pablo Izquierdo interprète la Symphonie No 38 "Prague" de Mozart.
15.30 Télé-Film: "L'inspecteur mène l'enquête" — La nuit de la Saint-Brice.
15.45 Acutalités régionales: "Le Nord de la France"
17.00 Journal du samedi
18.00 Les animaux du monde: "Un été, des oies cendrées" Konrad Lorenz, "père adoptif" de jeunes oies cendrés.
18.30 Événements sportifs: "Karaté: coupe du monde", "Le marathon de New York", "Les chevaux de la reine", "L'école française de la perche", "Haroum Tazieff". Portrait et interview du plus célèbre des vulcanologues.
20.00 Soirée culturelle: "Le Nil". Documentaire réalisé par Philippe Coustean. "Clés pour demain". Au sommaire de ce magazine scientifique trois sujets: "L'aventure sous-marine de la terre", "Logement, épreuve vérité", "Échec à la mort blanche". — "Une mémoire bien rangée". Documentaire sur la Bibliothèque Nationale.
23.00 Le monde de l'accordéon.
23.15 Actualités régionales: "Le Nord de la France"

6 CBMT

11.00 Sesame Street
12.00 Wow
13.00 Green double Decker
13.30 Trivia
14.00 Mutual of Omaha Wild Kindgom
14.30 You Can do It
15.00 The miracle of 34th Street The Christmas film classic with Maureen O'Hara, John Payne, Edmund Gwenn, Natalie Wood, Thelma Ritter, Gene Lockhart et Jerome Cowan.
17.00 Christmas Eve on Sesame Street
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Quebec report
19.30 The Ropers
20.00 Hockey Night in Canada: "Au Forum de Montréal, les Canucks de Vancouver rencontrent les Canadiens.
23.00 The National
23.15 Provincial Affairs: "Le Parti Libéral"
23.21 The City Tonight
24.00 All You Need is Love: "The Beatles"
1.00 A Nice Show Like You
2.00 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
7.00 Untamed World
7.30 Let's Go
8.00 Special "The City that Forgot about Christmas".
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Battle of the Planet
9.30 The Flintstones
10.00 Swiss family Robinson
10.30 Gilligan's Island
11.00 The Bionic Woman
12.00 Saturday at the movies: "Ghitty Chitty Bang Bang" avec Dick Van Dyke, Sally Anne Howes et Lionel Jeffries.
15.00 The Six Million dollar man
16.00 The Wide World of Sports
18.00 Feel like dancin'
19.00 BJ and the Bear
20.00 Academy Performance: "Orphan train" avec Jill Eikenberry et Kevin Dobson.
23.00 Musiquebec Tex Lecor and François Léveillée.
23.30 The Editors
24.00 CTV National news
24.21 The Twelve Midnight Movie: "Popi" (Comédie dramatique 1969) avec Alan Arkin, Rita Moreno et Miguel Alejandro.
2.51 "Where Were You When the Lights Went Out" (Comédie 1966) avec Doris Day, Patrick O'Neal et Robert Morse.
4.21 Sign off

DIMANCHE

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Passe-partout
9.00 Bout'chou et casse-cou
9.30 Puisque la terre nous appartient Documentaire réalisé par Roger Bimpage.
9.45 Les pèlerins
10.00 Le jour du Seigneur De la basilique-cathédrale d'Ottawa, célébration de la messe par Mgr. J. Aurèle Plourde, archevêque d'Ottawa.
11.00 La semaine à l'Assemblée nationale du Québec
12.00 La semaine verte Dossier: "Miracle inachevé" (Film). Court sujet: l'élevage des oies au Lac St-Jean, avec André Laprise.
12.30 Football américain: "Chicago à Philadelphie".
15.30 Court métrage
16.00 Son et images: Inv.: Duo classique de Montréal.
16.30 Au frontière du connu: "La science et le sport". De la biomécanique: l'étude de la structure et la fonction des êtres humains permet de mieux connaître le sportif et de lui apporter des moyens d'améliorer ses performances.
17.00 Second regard Magazine religieux. De l'Église Marie-Reine-des-Coeurs. Une fête religieuse collective avec des enfants de 4e année autour du thème de Noël. — Gilles-Claude Thériault rencontre André Godbout, le "ramoneur des pauvres".
18.00 Hebdo-dimanche: Magazine d'information.
19.00 Chez Denise Téléroman écrit et interprété par Denise Filiatrault.
19.30 Les beaux dimanches: "Superstar". Inv.: Monique Leyrac, son mari Jean Dalmain, leur fille Sophie Gironnay et leur petit-fils Renaud.
20.30 Les beaux dimanches: "La Sagouine". Viola Léger interprète "La Sagouine", oeuvre qui a rendu célèbre Antonine Maillet.
21.00 Les beaux dimanches: "Les orgues: La tradition de l'orgue au Québec." Montage fait avec trois épisodes de cette série. Réalisée par Iolande Cadrin-Rossignol et Fernand Dansereau.
22.90 Les beaux dimanches: "Messe québécoise". De l'église St-Pierre, Île d'Orléans.
22.30 Téléjournal
22.45 Sports dimanche
23.00 La politique provinciale: "Le Parti Libéral"
23.10 Ciné-Club: "La flûte enchantée" (Suède 1975) Opéra réalisée par Ingmar Bergman, avec Ulrik Cold, Josef Kostlinger, Birgit Nordin et Irma Urrila.
1.55 Fin des émissions

10 CFTM

7.25 Horaire
7.30 Ministère mondial de Rex Humbard
8.30 Fanfan Dédé
9.00 Les Satellipopettes
9.30 Le monde de Monsieur Tranquille
10.00 C'était l'bon temps Inv.: Mgr André Chinichella, évêque auxiliaire de Montréal.
11.30 2,000 ans après Jésus-Christ
12.00 Bon dimanche: "Les livres", "Le théâtre", "Les disques", "Le cinéma", "Les nouvelles artistiques", "La mode", "Les arts".
14.00 Un monde à savoir: "Larmes de sable", "Technologie et recherche du pétrole", "Combat contre les insectes", "Un coeur en pièces détachées", "L'industrie du diamant en Israël".
15.00 Les débats de l'Assemblée nationale. Le rapport de la session par René Lévesque.
16.00 Gros plan sur l'actualité
16.30 Informations-Voyages: "Italie du Sud". Inv.: Sylvana Villatta.
17.00 Goldorak
17.30 Toute la ville en parle
17.50 Le 10 vous informe
18.00 Au royaume des animaux
18.30 Music-Hall des jeunes
19.00 Allons au cirque "Le cirque Chipperfield"
20.00 L'homme de $6,000,000
21.00 Spécial Fernand Gignac et sa famille. Émission du temps des fêtes avec Fernand Gignac et sa famille à leur chalet de Ste-Anne des Lacs, dans les Laurentides.
22.00 Regards sur le monde: Revue internationale.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les gens qui font l'événement: Inv.: M. Jacques Parizeau. Sujet: la question référendaire.
23.30 Les chemins de l'inconnu: "L'étoile de Bethléem"
24.00 Les incorruptibles
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

16.30 Le pélican aveugle (Film Russe) et "Le Martien de Noël" (Film Québécois).
18.30 Kébékio au pays de convoitise Série d'émissions destinées à faire connaître aux enfants les réalités de la société de consommation.
19.00 Noël à l'Île aux Grues Film canadien de Richard Lavoie.
19.30 Visage "Père Noël". Mythe, symbole de générosité et de commercialisation, quoi qu'il en soit, le Père Noël demeure important pour les enfants.
L'envers du décor: "Robert Roussil, sculpteur"
21.00 Ciné-dimanche: "La fiancée d'Amérique" (Américain 1977). Film réalisé par John Edwards. La vie et la carrière de Mary Pickford, surnommée "La fiancée d'Amérique".

99 TVFQ (Câble)

9.30 Passe-passe: "Le tableau magique", "Le jeu y'a un truc", "La caverne d'Abracadabra", "magie-surprise".
10.30 Auto-moto: Magazine ayant pour but d'informer les télespectateurs sur l'actualité concernant l'automobile et la motocyclette. Essais de la Mercedes "S".
11.00 Les musiciens du soir: Nino Ferer. Inv.: Marguerite Keller, Eve Brenner.
11.15 Des chiffres et des lettres.
12.00 Les rendez-vous du dimanche: Marcel Amont et Nicolas Peyrac. Avec la participation de François, Françoise Coquet et Françoise Hamel.
13.30 Apostrophe: Émission littéraire et politique: "La naissance".
14.30 Quatre saisons
15.30 Fenêtre sur: "Parlons de médecine: d'où vient la médecine".
16.00 Actualités régionales: "Centre de la France".
17.00 Passe-passe: "La cuisine voyageuse".
18.00 Auto-moto: Magazine ayant pour but d'informer les télespectateurs sur l'actualité concernant l'automobile et la motocyclette. "Le Critérium de Cévennes". "Essais: la nouvelle Jaguar". "Tour de Grande-Bretagne".
18.30 Les musiciens du soir: Charles Dumont, Bernard et Geneviève Picavet; le final de "Scaramouche" de Darius Milhaud, Martial Murrey: joueur de cythare et Mao: joueur de cuillères.

Suite à la page 28



Serge Dupire dans «Icare» de Roland Lepage

Un fastueux Icare déploiera ses ailes

par Jacques Larue-Langlois

C'EST dans une mise en scène à la fois fastueuse et pleine d'humour de Joseph Saint-Gelais qu'*Icare* prendra son envol sur la scène de la salle Maisonneuve de la Place des Arts, à compter du mercredi, 26 décembre. En écrivant cette fantaisie mythologique pour tous âges, Roland Lepage répondait à une commande du Théâtre National pour enfants Les Pissenlits. La pièce sera présentée du 26 au 30 à 19 heures 30 avec matinées les samedi et dimanche, 29 et 30, à 15 heures.

On connaît le mythe, déjà séduisant pour les enfants, d'Icare enfermé avec son père Dédale dans le Labyrinthe que ce dernier avait fait construire dans l'île de Crète pour y garder le terrible Minotaure. Après que les deux eurent erré dans les 3,000 chambres obscures de ce monstrueux souterrain, ils découvrent enfin une sortie par le cratère éteint du mont Ida et Dédale construit pour son fils une paire d'ailes qu'il lui assujetti avec de la cire. Ce dernier s'envolera donc et, séduit par le soleil, s'en approchera au point que la cire tenant ses ailes fondra et qu'il tombera à la mer.

«Je ne puis m'empêcher d'y voir une espèce d'aspiration à la découverte du monde, dit Roland Lepage, qui ne pourra que séduire les jeunes. Cependant, je trouvais que l'histoire finissait bien mal pour un spectacle pour enfants, aussi ai-je pris de grandes libertés avec la mythologie pour que se poursuive en maintes aventures le voyage d'Icare.

«Après s'être évadé du Labyrinthe où le retenaient les forces plutoniennes, Icare aboutit dans la nuit étoilée: c'est la découverte du ciel et sa rencontre avec les étoiles. Puis vient l'aurore et le soleil splendide et tellement attirant qu'Icare, séduit, ne pourra s'empêcher d'en approcher trop près.»

C'est ici qu'intervient l'auteur dramatique qui, tout en prenant de grandes libertés avec la légende reste dans le contexte des mythologies antiques et de l'exotisme ancien. Attaqué par une pieuvre géante (un impressionnant gonflable de 30 pieds), le jeune homme est sauvé et ranimé par les sirènes qui, d'un souffle de bulles, le rendent amphibie. Ces merveilleuses créatures veulent garder avec elles ce garçon qui leur doit la vie mais consentent bientôt à lui faciliter le voyage vers la côte italienne, où il a rendez-vous avec son père. Pour faire le voyage, elles lui procureront un unique omnibus marin, une baleine, celle-là même qui jadis transporta Jonas. Et voici Icare, arrivant en baleine près de la ville de Cumes, où l'attend son papa qui lui, plus prudent, a fui le soleil et a pu se rendre à destination sans encombre.

«Je n'ai assisté qu'à quelques répétitions, déclare l'auteur, mais je suis absolument emballé par ce que Saint-Gelais et les comédiens ont fait de ce spectacle qui dure un peu plus d'une heure, sans entracte. La scénographie posait des problèmes sérieux que le metteur en scène a résolu avec bonheur. Ainsi, les scènes sous-marines reposent sur l'illusion de mer créée par quatre comédiens agitant depuis la coulisse un immense voile de tulle qui couvre tout l'espace scénique, provoquant des vagues qui rappellent les vieilles estampes japonaises.»

La distribution comprend Marie Codebecq, Larry Michel Demers, Serge Dupire, Line Lamarche, Monique Leblanc et René Lemieux. «J'avais prévu quelques chansons et un peu de musique, rappelle Roland Lepage, mais Joël Bienvenue a écrit pour le spectacle une véritable partition musicale d'envergure qui comporte des choeurs et une musique d'ambiance absolument merveilleuse».

Roland Lepage n'en est pas à ses premières armes dans l'écriture dramatique pour enfants même s'il s'agit de la première pièce de théâtre de cette nature à laquelle il s'attaque. En fait, il a commencé sa carrière d'abord comme comédien dans des émissions pour enfants, à la télévision de Radio-Canada, puis comme auteur-comédien et auteur, alors qu'il écrivait *La Ribouldingue* de même que des textes pour le *Pirate Maboule* et cette féérique *Fanfreluche* si bien rendue par Kim Yaroshevskaia.

«J'ai quitté l'écriture pour enfants il y a quelques années pour tenter d'autres aventures mais l'occasion de cette commande me permet d'y revenir avec joie, insiste-t-il. Quant à écrire sur commande, je n'ai jamais fait que ça. *Le temps d'une vie* était une commande pour l'Ecole Nationale de Théâtre, tout comme *La complainte des hivers rouges*, qui sera reprise à Montréal en février et mars, avait été écrite à la demande de Michelle Rossignol qui en a assuré la mise en scène à Québec il y a près de trois ans et qui récidivera d'ailleurs à Montréal. Après tout, Bach écrivait sur commande et Haydn n'a jamais fait autre chose, tout comme Haendel. De toute façon, l'écriture dramatique impose toujours des contraintes de personnages et de temps et puis un gars peut toujours refuser s'il se sent bridé.

«Pour ma part, j'ai toujours eu de la chance et, pour peu que mes occupations de comédien me le permettent (Rossignol a insisté pour que je joue dans *La complainte...* cet hiver) j'ai plein de projets d'écriture à mener de l'avant. Tout ce qu'il me faut c'est du temps pour y consacrer des journées et des semaines entières, m'embarquer dans le tunnel de la rédaction d'une pièce jusqu'à ce que j'aboutisse à la lumière d'un travail complété. Je ne puis par ailleurs rien écrire de valable à moins de ressentir un état intérieur qui soit en conformité avec ce que je veux faire. Et il faut que ça vienne naturellement».

Contentons nous donc pour le moment d'espérer que le temps permettra à cet excellent auteur de réaliser ses nombreux projets d'écriture parce que rares sont les pièces créées sur nos scènes qui soient du calibre du *Temps d'une vie* et nous ne pouvons douter qu'Icare n'échappera pas à la règle de qualité que s'impose Roland Lepage.



La Chorale **"Fleur de Lys"** assurera les frais du chant lors de la Messe de Noël au **Gésù, 1202 rue Bleury, le 24 décembre, à 22h00.** En plus des chants traditionnels bien connus, on y interprétera la messe de M.-A. Charpentier. L'entrée à l'église est gratuite. Gratuit aussi le stationnement à 1205, rue St-Alexandre. Invitation à tous.

Nuit de la Saint-Sylvestre
Lundi 31 décembre,
à l'Union Nationale Française au 429 Viger.
Repas dansant avec orchestre de cinq (5) musiciens.
Prière de réserver sa table en téléphonant au
845-5195
Repas et entrée $15.00.

LES ATELIERS FRANÇOISE GRAHAM ENR.
5110, Avenue du Parc (coin Laurier)
La Danse peut être un excellent moyen de se maintenir en forme (corps - émotion - esprit)
Bienvenue aux adultes de tous les âges
Renseignements: 273-2213
Permis 749870

Ce soir 17h et 21 h. pter du 14 décembre
LES AIGUILLEURS
De Brian Phelan
Traduction de Isabelle Famchon
Mise en scène de Jean-Louis Roux
Décor, costumes et éclairages de Robert Prévost
Bande sonore: Paul Béland
Guy Provost
Jacques Godin
Christian Saint-Denis



tnm 861-0563
84 ouest, rue Ste-Catherine

le carrousel.
Petite ville deviendra grande...
de Suzanne Lebeau
Théâtre Denise-Pelletier
Salle Fred-Barry
4353 est rue Ste-Catherine
samedi 22 décembre
dimanche 23 décembre
à 13h30 et 15h30
réservations: 253 8974
Théâtre pour enfants

Le Pavillon de l'Atlantique
Réveillon du nouvel an...
Souper "Gala Gourmet"
au son du trio Rudy Pontano's
Choix de 6 menus de homards ou de steaks
Champagne et boisson offert par la maison
Animateurs et fêtards seront de la partie!
Le tout pour $32.50 par personne
Achat de billets à l'avance seulement
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A rue Peel
Face à l'Hotel Sheraton Mt-Royal
Réservations: 285-1636

La Troupe
LES GENS D'EN BAS
dans
"On est parti pour rester"
du 27 décembre au 6 janvier à 20:30 hres. (Relâche le 31)
au CONVENTUM
1237 Sanguinet
Réserv. 284-9352 à partir de 12:00 hres.

théâtre du rideau vert
4664, rue St-Denis
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
Relâche les 24 et 25 déc ainsi que les 31 déc et 1e janv.
Mardi à samedi: 20h — Dimanche: 19h
CHAT feydeau EN POCHE
mise en scène daniel roussel
pierre thériault
mirielle lachance
katerine mousseau
jean-louis paris
denise proulx
edgar fruitier
yvan benoît
claude prégent
décor marcel dauphinais
éclairages louis sarraillon
costumes françois barbeau
Réservations de 12h. à 19h. tél. 844 1793
Métro Laurier, sortie Gilford

les expositions

Dix mètres cubes

par René Viau

QUE représente un espace d'un mètre cube pour Denis Rousseau? Cet artiste qui approche la trentaine et qui a étudié à l'Université d'Ottawa avec Alleyn, Gnass, «meuble» l'espace de ses souvenirs, de ses réminiscences intimes. Comme la mémoire s'ouvre et se «travaille», l'espace de la «boîte» de Denis Rousseau se déploie. De même que dans les livres d'images de l'enfance, des plans-objets s'animent, se chevauchent. Le fond de cour de ses neuf ans surgit grâce à un collage tridimensionnel de photographies jaunies et agrandies. Sur les fils les p'tits oiseaux semblent siffler, les pommiers sont remplis de beaux fruits tentants.

Ailleurs ce seront le vieux fauteuil du salon, les plantes, les lampes «kétaines» qui entoureront ces plans où, grâce à la photo, le souvenir s'accroche. Pour visualiser ces «flashes» languissants et pourtant si efficaces dans leur rôle de catalyseur de la mémoire, Rousseau ne s'arrête pas à la vieille notion du cloisonnement des disciplines. Ses tableaux-objets sont à la fois collage, peinture, objets tridimensionnels. Il y a dans ce cérémonial qui accompagne ce retour aux sources de l'enfance, une immense tendresse, de l'humour et surtout une grande voracité pour s'approprier dans ces images du passé de tous les matériaux disponibles. Un détail, un objet, une texture... mettra ces tableaux en marche, déclenchera le souvenir.

Une fois refermées, les oeuvres de Rousseau à l'exposition *Dix mètres cubes* occupent donc une surface d'un mètre cube chacune. Deux boîtes. Boîtes à surprise, boîtes de Pandore ou «boîte tout court». L'idée à la base de l'exposition *Dix mètres cubes* est séduisante. Une exposition qui se tient au Musée



«Progéniture» de Denis Rousseau

des beaux-arts jusqu'au 27 janvier.

On connaît le concept de l'exposition. 5 artistes exécutent deux sculptures qui occuperont chacune un espace d'un mètre cube. En acceptant de se cadrer dans une certaine mesure à l'intérieur de paramètres et de volumes communs, les artistes acceptaient d'aider le spectateur à prendre part au dialogue proposé par leurs oeuvres et faciliter leur lecture comparative.

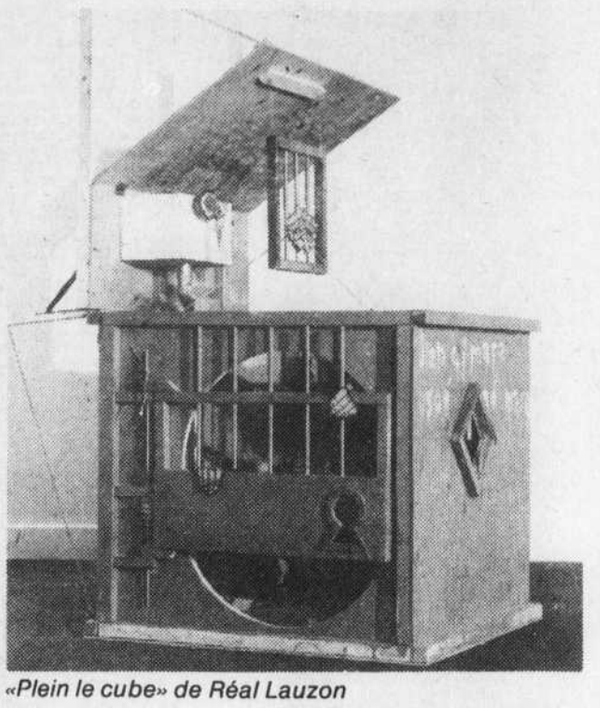
Le volume donc. En soi. Physiquement. Un volume où se greffent des connotations: descriptives, psychologiques, sociales, perceptuelles... Comment chaque artiste approche-t-il le même espace?

Dean Eilerston nous conduit à un mètre d'altitude. Ses deux oeuvres se complètent proposant une sorte d'ascension processionnelle. Des plans ascendants reposant sur une structure tubulaire simple. Le spectateur est invité à la gravir, intégrant ainsi ce cheminement au processus d'appréhension de la sculpture. La sculpture ici ne tolère aucun illusionnisme. Il n'y a pas d'artifices. Elle ne cache pas ses moyens. C'est un jeu de plans déployés, de pliage de l'espace que l'on expérimente physiquement et mentalement en recréant toutes les transformations formelles possibles. Les oeuvres: *View point* et *Spiral crescent* sont très riches et ne vivent que par elles-mêmes.

«J'ai eu beaucoup de difficulté à m'intégrer à la structure du projet *Dix mètres cubes:* je me sentai limité, en prison. Comme deuxième pièce, j'ai alors décidé de faire une prison. J'y suis. Nous y sommes tous.» Voila comment, explique Réal Lauzon, sa pièce *J'en ai plein le cube* a vu le jour.

Les oeuvres de Lauzon semblent issues d'un monde à mi-chemin entre celui de la bande dessinée et des «patenteux» du Québec. Utilisant un langage compris de tous, procédant exclusivement par collage-accumulation et par symbolisme, les oeuvres de Réal Lauzon renferment une poésie lyrique et ingénue qui les rend si attachantes. Comme de petits automates, elles fonctionnent ou... tournent en rond. Il faut voir avec quelle justesse et quelle éloquence empreinte de fraîcheur, l'artiste associe des éléments et des objets qui concourent à communiquer sa pensée.

François Dallegret utilise quant à lui des éléments empruntés à l'environnement quotidien mais sans en faire un amalgame d'images et un



«Plein le cube» de Réal Lauzon

«conte tridimensionnel» comme dans le cas de Réal Lauzon. Empruntant la démarche du «designer» qui doit à tout prix «régler le problème soulevé», Dallegret le fait d'une façon inattendue, en véritable créateur. Travaillant avec des objets, des situations, la contrainte de commande imposée dans le cas de *Dix mètres cubes* avec ses spécifications et ses limitations bien précises n'avait pour lui rien de bien dérangeant. Dallegret s'amuse et nous amuse. L'humour ici triomphe. Gag de la surprise dans le cas de *Light show case,* inquisition moqueuse de l'espace et de l'intention de l'exposition dans le cas de *Potorose* où se glisse une pointe d'irrévérence salutaire. Dallegret a une passion héroïque pour des objets qui semblent à prime abord inutiles alors qu'ils comblent un besoin essentiel, celui de répondre aux questions que personne ne pose. Stimulant.

Dans ses deux cubes, Serge Cournoyer tente de fixer une implosion et une explosion par des matériaux stables. Une démarche explicitant davantage toutes les implications du processus de création.

Denis Rousseau, Dean Eilerston, Réal Lauzon, François Dallegret, Serge Cournoyer, cinq artistes, cinq approches d'un même espace. L'expérience de *Dix mètres cubes* est vivante, inédite. Cernant ainsi et limitant les paramètres, une telle entreprise devrait faciliter le travail de communication de l'artiste envers un public très large. En ce sens, et aussi à cause d'un aspect pratique évident (question de transport), l'exposition, dont le musée est un peu la rampe de lancement puisqu'elle voyagera et sera montrée ailleurs par la suite, est aussi une exposition itinérante presque «idéale».

■

Décomprendre le sourire d'une perle. L'environnement de Robert Racine conçu pour le studio du Musée d'art contemporain restera en place jusqu'au 6 janvier. Nous en reparlerons. Il ne reste qu'une journée pour visiter à la galerie Motivation 5, le *Parallèle Montréal/New York* dont il s'agit du premier volet. À vrai dire, rien de bien intéressant. Des oeuvres de jeunes artistes doués, finissants des écoles d'art new-yorkaises sont confrontés à une production hétéroclite montréalaise. Il y a pourtant du bon là-dedans dont cette étonnante sculpture en néon d'André Fournelle. Motivation 5 offre d'autre part aux artistes un passionnant service de Xérox couleur. Renseignez-vous.

La vie de l'artisan-forgeron

par Ginette-Julie Stanton

L'Artisan-forgeron par Jean-Claude Dupont. Les Presses de l'université Laval/Éditeur officiel du Québec, 1979. Coll. Format Série Histoire des métiers d'art.

POINT besoin de vouloir forger pour devenir forgeron et apprécier le fort beau livre de Jean-Claude Dupont. Il suffit simplement d'avoir envie d'un retour dans le temps, dans le temps des boutiques de forge, pour goûter cet ouvrage qui se veut tout à la fois un manifeste, un programme de recherche et la première pierre d'un monument élevé à la technologie traditionnelle du Canada français.

«À l'époque où la radio n'existait pas et où les journaux étaient rares, un des meilleurs moyens d'information était la rencontre d'amis. Ces rencontres avaient surtout lieu à la forge, pendant le jour, et au magasin général, le soir...» écrit l'auteur à la 264ième page de son livre. Nous sommes rendus ici au chapitre intitulé «L'Espace social» et près de fermer le volume que nous venons de traverser comme un beau voyage au pays de l'artisan québécois «celui dont l'occupation fut l'artisanat du fer forgé sur enclume».

Dans un langage simple et sans fioritures, à l'image même du forgeron, l'auteur nous a d'abord familiarisés avec «la technique traditionnelle». Cette première partie de l'ouvrage nous a fait connaître le lieu de travail de l'artisan-forgeron, les techniques de transformation du fer, la ferronnerie décorative et les autres techniques inhérantes au métier. De belles planches viennent illustrer les dires de l'auteur et renseigner visuellement le lecteur sur l'environnement et les habits du forgeron, ses outils et sa technique, ses réalisations.

Évidemment, le chapitre consacré au ferrage du cheval proprement dit est peut-être celui qui plaira la plus à celui qui est avide de pressentir les «connaissances sensibles» du forgeron. Il existe, nous dit-on, certains secrets pour ferrer un cheval sans difficulté et chaque forgeron possède les siens. Jean-Claude Dupont a réussi à recueillir quelques confidences de certains de ces artisans: «Je considérais le cheval comme une personne. Je lui regardais l'oeil, il me comprenait et c'était facile"... "Pour ne pas avoir de la misère, il faut de l'habileté et de la douceur.» (p. 134).

Sous l'appellation de «Vie de relation», la deuxième partie de *l'Artisan forgeron* nous éclaire sur l'adaptation des métiers français et à la transmission du savoir, nous apprend les liens existant entre gens, des métiers de fer. La description des types d'apprentissage est particulièrement intéressante en ce qu'elle nous amène à pénétrer à l'intérieur de la famille du forgeron et nous fait partager la façon de vivre de l'apprenti avec l'épouse et les enfants du maître. On nous instruit sur les obligations des uns et des autres, sur les différents types de contrats et sur les cycles d'apprentissages.

«En traitant du folklore du métier, c'est l'histoire spirituelle de l'homme que nous tentons d'établir telle qu'elle se dégage des dires plus ou moins articulés des artisans eux-mêmes», souligne l'auteur au début de la troisième et dernière tranche de son ouvrage. Et nous voici embarqués dans l'imaginaire! Contes, légendes, chansons et comptines nous dessinent le caractère physique et moral du forgeron et nous présentent des situations de vie de l'artisan qu'ont immortalisées les pratiques populaires et les dictons.

Rappelons que *l'Artisan-forgeron* de Jean-Claude Dupont est le quatrième ouvrage de la série Initiation aux métiers d'art appartenant à la collection Formart produite par La Documentation québécoise. Les autres titres sont: *la Tapisserie, la Céramique* et *l'Estampe.*

centre des arts visuels
SESSION D'HIVER
Débute la semaine du 7 janvier
Cours du jour et du soir
Céramique
façonnage, tournage, glaçures, sculpture.
Textiles
batik, courtepointe, dentelle, impression sur tissus, katazome, macramé, tissage fonctionnel, tissage haute lisse
Perception visuelle
aquarelle, calligraphie, dessin, dessin libre, histoire de l'art, peinture, portrait.
Cours pour enfants (3 à 14 ans)
jeu et argile, art et argile, dessin, peinture, découverte du Musée des beaux Arts découverte des textiles céramique.
Autres
bijouterie, décoration intérieure, vitrail.
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE!
488-9558
350 avenue Victoria Montréal H3Z 2N4

La Petite Galerie
296 ouest, Saint-Paul Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000
Tapisseries haute-lisse émaux sur cuivre récents de
LUCE-BRINI SCALABRINI
Jusqu'au 28 décembre
samedi de 10h à 15h
dimanche de midi à 17h
du mardi au vendredi de 11 h à 17 h
Fermé les 24 25 26 31 décembre et 1er et 2 janvier

GALERIE L'AQUATINTE
C. Tisari
dessins et pastels
du 28 novembre au 22 décembre
1320 ouest, Sherbrooke, 271-0584
du mar. au vend. de 12 h à 18 h, le sam. de 10 h à 17 et sur rendez-vous

Peintures récentes
NORVAL MORRISSEAU
BENJAMIN CHEE CHEE
La Galerie Shayne
5471 avenue Royalmount, Ouest de Décarie (514) 739-1701

exposition des artistes de la galerie
Joyeux Noël
et
Bonne et heureuse Année
à tous nos clients et amis
Mar. mer. de 9.30 h. à 17.30 h., jeu. ven. de 9.30 h. à 21 h
Sam. de 9.30 h à 17 h, dim. de 13 h à 17 h, fermé le lundi
GALERIE ALEXANDRE
1456 ouest Rue Sherbrooke Tél: (514) 844-2593

ARTISANAT ET DESIGN
Beaucage
Doucet Seito
Marthe Gilbert
Goyer Bonneau
Kynia Ishikawa
Maurice Savoie
et plusieurs autres
Arabia Kosta Boda
Danesco Iittala Jansen
Lagostina etc.
Les Chouettes Bis, 333 ouest St-Laurent, Longueuil 463-1230

LA GUILDE GRAPHIQUE
LA NOUVELLE MAISON DE LA GRAVURE
Plus de 1500 gravures originales
avec service d'encadrement
Certificat cadeau disponible
OUVERTE AU PUBLIC 7 JOURS PAR SEMAINE
Lundi au samedi 10h à 18h - Dimanche 13h à 17h
9, rue Saint-Paul ouest, Vieux Montréal - 844-3438

EXPOSITION DE NOËL
Cosgrove, Dallaire, Fitzgerald, Lyman, Montpetit, Noeh, Pfeiffer, Roberts, Jori Smith
Graphiques de
HENRY MOORE
du mardi au vendredi de 9h. à 17h.30
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
samedi de 9h. à 17h. fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

galerie frédéric palardy
1170, rue Victoria St-Lambert, Québec Téléphone (514) 465-3337
exposition de PETITS FORMATS
Paul-V. Beaulieu, Caroline Bussières, Gérard Sindon Geçin, Monique Hénaut, Jean-Paul Jérôme, r.c.a., Édouard Lachapelle, Paul Livernois, Robert Nadon, Gérard Tremblay, Fernand Toupin, r.c.a., Uriel
JOYEUSES FÊTES
Lorraine B. Palardy, Jacques Palardy et Charles Lemoire
Lun. au Merc. de 9h à 18h. Jeu. et ven. de 9h à 21h. Sam. 9h à 18h. Dim. de 13 à 17h.

Jacqueline Avril
vous présente...
le Carrefour des Arts
le rendez-vous des amants de l'art tous les samedis sous cette rubrique
Publicité 844-3361

l'image
La Première Galerie Populaire
souhaite un
Joyeux Noël
et une
bonne et heureuse Année
à tous leurs
clients et amis
809 rue Laurier est 271-2001

PALM BEACH
James Hunt Barker Galleries
Présentent les oeuvres récentes de
GILLES E. GINGRAS
Du 29 décembre au 7 janvier
250 Worth ave., Palm Beach Florida, U.S. — 305-655-1613

«L'ŒIL»
4427 St-Denis • 282-1756
Gravures originales de
LEONOR FINI
Choix de plus de 50 sujets
À partir de $150.00 (encadrés)
du lundi au samedi de 11 h à 17 h ou sur rendez-vous

Atelier 68
Présente
Les toutes dernières gravures de
Riopelle
Lied à Nelligan: 16 lithos. noir et blanc
Le sablier: 6 lithos en couleurs
1024 ouest, ave Laurier, Outremont 279-2188

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 27

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No 700-02-001110-791 VAILLANCOURT ET FILS INC. demanderesse -vs- LIMOGES EXCAVATION INC. défenderesse. Le 7 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2075 rue Montée St-François en la cité de Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Tracteur usagé de marque Oliver 1855 sous immatriculation apparente de couleur vert 2 tons avec Brune-Neige avant et souffleuse arrière et acc. 1 autre camion usagé de marque Dodge de style Militaire libelle "Trucks Cargo" N/S 91401245 couleur vert et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ MATHIEU, huissier, 284-1007, Montréal, le 20 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-018730-767, JACQUES GOSSELIN, demandeur, -vs- R. DECARIE et R. DECARIE AUTOMOBILE INC., défendeur. Le 7 janvier 1980, à 12 heures à la place d'affaires du défendeur au No 11400 rue 5ième Avenue en la cité Rivière-des-Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo cabinet, 1 scie électrique sur établis, équipement de garage etc. etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 866-4498. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-009443-787. JACQUES CATY, demandeur, -vs- NICOLE PAGEAU et GUY DUBÉ, défendeurs. Le 3 janvier 1980, à 10 heures à la place d'affaires du défendeur GUY DUBÉ, au No. 9555 rue Lajeunesse, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur GUY DUBÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile brune de marque Ford Thunderbird, 1 machine à photocopier les plans, équipement et mobilier de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, ce 19 décembre 1979.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE, No 500-02-026523-790 TYPOGRAPHIE M.G.M. INC. demanderesse -vs- BENET DAVETIAN défendeur. Le 4 janvier 1980, à 12 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2285 rue St-Mathieu app. 1602 en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 **voiture Chrysler New Yorker 1975 8 cylindre** no. série CS 41T5C145281 no. immatriculation pour 1979 103L180 couleur vert pale intérieur vert foncé extérieur avec toit de vinyl Landau. Odomètre 7,082 milles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAUTL, huissier, 284-1007, Montréal, le 20 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-047225-771, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- HENRI-RENÉ GRENIER défendeur. Le 8 janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1756 rue Bédard en la cité Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur et acc. 1 système de son complet, 1 étagère et 1 lot de bibelots assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 12-068426-77, DAME GINETTE LALIBERTÉ demanderesse -vs- GAÉTAN ST-PIERRE defendeur, NETTOYEUR DES SOURCES INC. tierce-saisie. Le 4 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la Tierce-Saisie au no 4777 rue Des Sources en la cité Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la Tierce-Saisie, saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, équipement de nettoyeur. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 288-0211, Montréal, 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-036848-781, THE BANK OF NOVA SCOTIA, demanderesse -vs-, TIBOR NAGY, défendeur, -vs- NORTH AMERICAN FOUNDRY DESIGN LTD., tierce-saisie. Le 8 janvier 1980, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 6550 rue Sherbrooke ouest, suite 803, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 Dactylo électrique Royal, 1 Table à dessin avec Drafting machine & Acc., 1 lot d'équipement de bureau assorti, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-006386-796. COUR PROVINCIALE A-1 RENT A TOOL INC. demanderesse -vs- RICHARD MASSIE (COUVREURS PIERREFONDS ENRG.), défendeur. Le 7 janvier 1980, à 1 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 4235 rue Bois Franc en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effet du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford pick-up F250 no. de série HCCE8253 immatriculé Qué. 78/F383-453. 1 Maraton Kettle no. de serie DD-7828-1. 1 camion GMC immatriculé Qué./F311-487, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-036967-789, ROGER GHYS demandeur -vs- ROMÉO DEGRANDPRÉ défendeur. Le 4 janvier 1980, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 10690 avenue d'Auteuil en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-010317-798, COUR SUPÉRIEURE, LA BANQUE TORONTO DOMINION demanderesse, -vs- Ronald Quesnel défendeur. Le 4 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 129 rue Portland Place en la cité de Beaconsfield et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-024813-797, J. PASCAL INC. demandeur -vs- SUZANNE CÔTÉ défenderesse. Le 7 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au no 525 rue Bruges apt. 402 en la cité Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo Marconi, 1 chaise berçante en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-4511, Montréal, 22 décembre 1979.

Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE PROVINCIALE No 05-011493-79 02-045639-79 CENTRE ADMINISTRATIF VAUDREUIL INC. demandeur -vs- RAMESH AURORA "BOUTIQUE HINDOU" défenderesse. Le 3 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2 rue Dutrisac, Local 1415 (Centre d'Achat en la cité Vaudreuil, district Beauharnois seront venus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de bijoux, sous-vêtements de dames, articles de cuir. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 288-0211, Montréal, 22 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-12085236-796, DAME ODETTE BITTON demanderesse -vs- ARMAND REBOH défendeur. Le 3 janvier 1980 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no 1010 ouest, rue Sherbrooke en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Firebird 1979 no. série 2W87K9N 178353 licence 1979 524 H 828. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE BOISVERT, huissier, 849-2484. Montréal, 20 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-025861-772. LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- RAPHAEL TROTTIER, défendeur. Le 8 janvier, 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 9155 rue Berri, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: Raphaël Trottier saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Quasar 26" (meuble), meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier, 866-1811. Montréal, ce 20 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE No.: 500-05-009443-787. JACQUES CATY, demandeur, -vs- NICOLE PAGEAU et GUY DUBÉ, défendeurs. Le 3 janvier 1980, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse NICOLE PAGEAU au No. 12557, 14ième Avenue, Rivière des Prairies, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse NICOLE PAGEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford Econoline, 2 machines à coudre, et équipement de buanderie. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier 288-8988. Montréal, ce 19 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-021745-794. COUR PROVINCIALE. BRADSON PERSONNEL SERVICES INC. ET AL. demanderesse -vs- PLOMBERIE POPULAIRE INC. défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 12 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 845 rue Hibernia en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge Tradsman 200 immatriculé F199-437-79, 1 dactylo Remington, 1 calculatrice, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-021509-778, DURO LAK INC. demandeur -vs- ALAIN BOISCLAIR défendeur. Le 7 janvier 1980, à 1.00 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au no 271 rue 4ième Ave. en la cité Deux Montagnes, district Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur 26" Magnavox etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-4511. Montréal, 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-041792-784, COUR PROVINCIALE. PENTAGON TRAVEL LTD., demanderesse — vs — UNIVERSAL GAS LTD., défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse au No 4016 rue Côte Vertu en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau angulaire; 4 bureaux plats; 1 dactylo électrique Alder & acc.; 1 photocopieuse. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier (288-6721). Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-002636-791, COUR SUPÉRIEURE. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse — vs — MODERN CONCRETE FLOORING CO. LTD., défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 10970 rue Massé en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford 600 licence F 193 314 & acc.; 1 tracteur à ciment Diesel Roughrider; 1 compresseur & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier (288-6721). Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 500-27-7648-795. TAXE D'ACCISE demanderesse - vs- BLACK INK STUDIOS INC. défenderesse. Le 4 janvier 1980, à 13 heures de l'avant-midi au bureau d'affaires de la défenderesse au No 440, Place Jacques Cartier, ste 4 en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 table de conférence en bois, 6 chaises assorties, 1 table à dessin, 1 système de son RCA et acc. et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE HAMELIN, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No.: 500-27-7658-794. TAXE D'ACCISE, demanderesse - vs- IMPRIMERIE PALMYRE LTÉE défenderesse. Le 3 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au bureau d'affaires de la défenderesse au No 3555 rue Crémazie, suite 501 en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois brun, 1 machine à additionner, 1 chaise en cuir noir et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE HAMELIN, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-025887-790. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- SERGE FORTAICH, défendeur. Le 10 janvier 1979, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4941 rue St-Jacques en la cité St-Vincent-dePaul, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Zenith en couleur et acc., 1 set de salon complet, 1 téléviseur en couleur et acc. et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LANCHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021447-797, SIMCARD LTÉE, demanderesse, -vs- MARC THERIAULT, défendeur. Le 4 janvier 1980, à 13 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 6445 rue Henri-Bourassa Est, app. 900, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur TOSHIBA, 1 enregistreur à cassettes REALISTIC, 1 caméra, 1 ciné-caméra, meubles de bureau et de ménage, etc. etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LORTIE, huissier, 866-4498, Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No.: 500-02-024952-793 VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- SERGE FORTAICH, défendeur. Le 10 janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4941 rue St-Jacques en la cité St-Vincent-de-Paul, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Zenith en couleur et acc., 1 set de salon complet, 1 téléviseur en couleur et acc. et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049232-783 CHIARA ANGELO demandeur -vs- DI MARCO RICKY défendeur. Le 8 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au numéro 6664-13e avenue en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon (2 morceaux), 1 table de salon en vitre, 1 téléviseur Admiral, 1 radio réveil-matin et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier 845 7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-013253-799, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN GENDRON, défendeur. Le 9 janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 475 rue De Royan, ste 8 en la cité Laval-des-Rapides, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon complet, 1 téléviseur, 1 table de salon, 1 système de son complet et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-033461-794. MICHAEL LONDON ORIGINALS demanderesse -vs- CHRISTIANE LECLERC BOUDRAIS défenderesse. Le 4 janvier 1980, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au no 374 rue Salaberry Nord en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Admiral et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-018486-790, AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, demanderesse, -vs- REAL DOZOIS, défendeur. Le 4 janvier 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 12356 rue Alfred en la cité de Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur FLEETWOOD, 1 ampli-radio ADMIRAL et enregistreur, 1 table tournante ABS, 2 boîtes de son JULIETTE et 1 étagère pour stéréo. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 866-4498, Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-006904-796, ROLLAND LAMARRE, demandeur, -vs- LOUIS HARPIN ET DIANE DANSEREAU HARPIN, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse, au No 1731 rue Beauchemin en la cité La Plaine district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur R.C.A., 1 téléviseur portatif Panasomic, 1 congélateur, 1 système de son "realistic", 1 poêle noir "Franklin" et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-007990-789, ANDREAS ANOUSSO, demandeur, - vs- GEORGE ANOUSSO & PITFIELD RESTAURANT INC. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2800 rue Botham en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse TCA 5100, 1 T.V. couleur RCA portatif, 1 Refrigérateur 6 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal. No 500-05-009443-787. COUR SUPÉRIEURE. JACQUES CATY, demandeur — vs — NICOLE PAGEAU et GUY DUBÉ, défendeurs. Le 3 janvier 1980, à 12 heures, à la place d'affaires de la défenderesse Nicole Pageau, soit nettoyeur N.P., au no 6365 rue Robert, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de buanderie, comprenant presseuses, sécheuse, laveuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier (288-8988). Montréal, ce 19 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-026116-793. COUR PROVINCIALE. S.P.G. RESTAURANT INC. demanderesse -vs- VIDEO PLUS CORPORATION LTD., demanderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 100 boul. Alexis Nihon, app. 260, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices, 1 dactylo électriques IBM, 3 filières assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-030509-792. COUR PROVINCIALE. RAPIDE-O-LITH LTD. demanderesse -vs- RESTAURANT GIRADO INC. défenderesse. Le 7 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1390 rue Ste-Catherine est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse, 1 dactylo Adler, 1 calculatrice, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-003827-795, COUR SUPÉRIEURE. BEAU PARQUET G.A.S. INC., demanderesse — vs — CHARLOTTE OUELLETTE, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile et place d'affaires de la défenderesse au No 408 des Pins, suite 72, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 causeuses en velours satiné blanc et noir; 1 TV de table couleur, 15 po. Hitachi modèle Cr 305, 1 cabinet avec étages en bois foncé; 2 filières horisontales, 2 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier (288-6721), Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049232-783 CHIARA ANGELO demandeur -vs- DI MARCO RICKY défendeur. Le 8 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au numéro 6664-13e avenue en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon (2 morceaux), 1 table de salon en vitre, 1 téléviseur Admiral, 1 radio réveil-matin et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier 845 7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-013253-799, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN GENDRON, défendeur. Le 9 janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 475 rue De Royan, ste 8 en la cité Laval-des-Rapides, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon complet, 1 téléviseur, 1 table de salon, 1 système de son complet et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-033461-794. MICHAEL LONDON ORIGINALS demanderesse -vs- CHRISTIANE LECLERC BOUDRAIS défenderesse. Le 4 janvier 1980, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au no 374 rue Salaberry Nord en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Admiral et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-018486-790, AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, demanderesse, -vs- REAL DOZOIS, défendeur. Le 4 janvier 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 12356 rue Alfred en la cité de Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur FLEETWOOD, 1 ampli-radio ADMIRAL et enregistreur, 1 table tournante ABS, 2 boîtes de son JULIETTE et 1 étagère pour stéréo. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 866-4498, Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-006904-796, ROLLAND LAMARRE, demandeur, -vs- LOUIS HARPIN ET DIANE DANSEREAU HARPIN, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse, au No 1731 rue Beauchemin en la cité La Plaine district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur R.C.A., 1 téléviseur portatif Panasomic, 1 congélateur, 1 système de son "realistic", 1 poêle noir "Franklin" et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-007990-789, ANDREAS ANOUSSO, demandeur, - vs- GEORGE ANOUSSO & PITFIELD RESTAURANT INC. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2800 rue Botham en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse TCA 5100, 1 T.V. couleur RCA portatif, 1 Refrigérateur 6 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal. No 500-05-009443-787. COUR SUPÉRIEURE. JACQUES CATY, demandeur — vs — NICOLE PAGEAU et GUY DUBÉ, défendeurs. Le 3 janvier 1980, à 12 heures, à la place d'affaires de la défenderesse Nicole Pageau, soit nettoyeur N.P., au no 6365 rue Robert, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de buanderie, comprenant presseuses, sécheuse, laveuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier (288-8988). Montréal, ce 19 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-026116-793. COUR PROVINCIALE. S.P.G. RESTAURANT INC. demanderesse -vs- VIDEO PLUS CORPORATION LTD., demanderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 100 boul. Alexis Nihon, app. 260, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices, 1 dactylo électriques IBM, 3 filières assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-030509-792. COUR PROVINCIALE. RAPIDE-O-LITH LTD. demanderesse -vs- RESTAURANT GIRADO INC. défenderesse. Le 7 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1390 rue Ste-Catherine est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse, 1 dactylo Adler, 1 calculatrice, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 27 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-003827-795, COUR SUPÉRIEURE. BEAU PARQUET G.A.S. INC., demanderesse — vs — CHARLOTTE OUELLETTE, défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile et place d'affaires de la défenderesse au No 408 des Pins, suite 72, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 causeuses en velours satiné blanc et noir; 1 TV de table couleur, 15 po. Hitachi modèle Cr 305, 1 cabinet avec étages en bois foncé; 2 filières horisontales, 2 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier (288-6721), Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-049232-783 CHIARA ANGELO demandeur -vs- DI MARCO RICKY défendeur. Le 8 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au numéro 6664-13e avenue en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon (2 morceaux), 1 table de salon en vitre, 1 téléviseur Admiral, 1 radio réveil-matin et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier 845 7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-013253-799, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN GENDRON, défendeur. Le 9 janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 475 rue De Royan, ste 8 en la cité Laval-des-Rapides, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon complet, 1 téléviseur, 1 table de salon, 1 système de son complet et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-033461-794. MICHAEL LONDON ORIGINALS demanderesse -vs- CHRISTIANE LECLERC BOUDRAIS défenderesse. Le 4 janvier 1980, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au no 374 rue Salaberry Nord en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Admiral et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-018486-790, AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, demanderesse, -vs- REAL DOZOIS, défendeur. Le 4 janvier 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 12356 rue Alfred en la cité de Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur FLEETWOOD, 1 ampli-radio ADMIRAL et enregistreur, 1 table tournante ABS, 2 boîtes de son JULIETTE et 1 étagère pour stéréo. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 866-4498, Montréal, le 22 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-006904-796, ROLLAND LAMARRE, demandeur, -vs- LOUIS HARPIN ET DIANE DANSEREAU HARPIN, défenderesse. Le 9 janvier 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile de la défenderesse, au No 1731 rue Beauchemin en la cité La Plaine district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur R.C.A., 1 téléviseur portatif Panasomic, 1 congélateur, 1 système de son "realistic", 1 poêle noir "Franklin" et autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT POULIOT, huissier, 845-7286. Montréal, 19 décembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-007990-789, ANDREAS ANOUSSO, demandeur, - vs- GEORGE ANOUSSO & PITFIELD RESTAURANT INC. défenderesse. Le 8 janvier 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2800 rue Botham en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse TCA 5100, 1 T.V. couleur RCA portatif, 1 Refrigérateur 6 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 28 décembre 1979

Province de Québec, District de Montréal. No 500-05-009443-787. COUR SUPÉRIEURE. JACQUES CATY, demandeur — vs — NICOLE PAGEAU et GUY DUBÉ, défendeurs. Le 3 janvier 1980, à 12 heures, à la place d'affaires de la défenderesse Nicole Pageau, soit nettoyeur N.P., au no 6365 rue Robert, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de buanderie, comprenant presseuses, sécheuse, laveuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier (288-8988). Montréal, ce 19 décembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. No.: 500-02-026116-793. COUR PROVINCIALE. S.P.G. RESTAURANT INC. demanderesse -vs- VIDEO PLUS CORPORATION LTD., demanderesse. Le

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Dossier du cinéma

Nouvelles responsabilités confiées sous peu à la DGCA

par Angèle Dagenais

A la suite des déclarations fracassantes parues dans l'édition de La Presse du 20 décembre dernier comme quoi le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Denis Vaugeois s'apprêtait à demanteler à très brève échéance la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA), le ministre a fait parvenir à M. Michel Brûlé, directeur de la DGCA un télégramme comme quoi les choses avaient été largement amplifiées dans le quotidien montréalais; de ne pas s'alarmer outre mesure et que de nouvelles responsabilités seraient confiées sous peu au personnel de cet organisme.

Le ministre Denis Vaugeois annoncera à la mi-janvier 1980 ses projets concernant le cinéma. Il est exact que le ministre a fait faire une étude à MM. Gabriel Lalonde, avocat rattaché au sous-ministre des Communications et André Garon, responsable de la recherche au ministère des Affaires culturelles. Cette étude devait porter, entre autres, sur la pertinence de laisser le dossier du cinéma au ministère des Communications ou de le rapatrier aux Affaires culturelles. Les experts devaient aussi donner un avis sur le rôle des organismes oeuvrant au nom du cinéma dans le milieu: Institut du cinéma, Direction générale du cinéma, Cinémathèque québécoise, etc. Les recommandations de cette étude effectuée en trois semaines, au dire de M. Pierre Lampron, porte-parole du ministre Vaugeois, ressemblaient davantage à une lettre de service qu'à des conclusions de commissions d'enquête.

«Il est évident que nous nous en allons vers la création d'un Conseil supérieur du cinéma, de rajouter M. Lampron, et c'est d'ailleurs ce que souhaite le milieu».

M. Vaugeois a laissé entendre qu'il travaillait à la révision de la Loi 1 sur le cinéma et aura besoin d'un organisme — une table de concertation, en jargon du milieu — pour sonder le milieu. «Dans le moment, de préciser le porte-parole ministériel, quand on a besoin d'un avis du milieu sur une question on est obligé d'appeler tout le monde». Le Conseil supérieur du cinéma permettrait de rejoindre les gens rapidement et efficacement. M. Lampron fait un parallèle avec le Conseil supérieur du livre qui s'est avéré un instrument efficace dans la consultation qui a précédé la rédaction de la loi sur le livre et l'édition.

M. Lampron a précisé toutefois que le temps des «grandes offensives de consultation» est terminée. Tout semble déjà avoir été dit et redit mille foix aux yeux du ministère. L'idée d'un Conseil supérieur du cinéma est dans l'air, mais rien n'est arrêté. Il semble toutefois qu'on songe à un organisme permanent comprenant un secrétaire général et un «personnel léger», secrétariat et réunions statutaires qui «ne coûterait pas des fortunes à opérer», et non pas à un organisme de stature plus temporaire composé d'intervenants dûment représentatifs du milieu qui se réuniraient que lorsque le ministère éprouve le besoin de les consulter.

De l'avis du ministère, l'expérience a démontré que les tables de concertation ont souvent amené les gens à se parler, échanger des idées et même se «concerter» sur des projets communs, oubliant pour un moment leurs rivalités chroniques, nées la plupart du temps d'un manque d'information ou d'intérêt pour ce que fait le voisin.

On peut peut-être se demander si le Conseil supérieur du cinéma n'existe pas déjà à l'intérieur d'un organisme déjà constitué et représentatif, si on n'est pas encore en train de multiplier les structures au détriment des véritables objectifs du milieu, commerciaux ou artistiques?

La Cinémathèque québécoise compte un personnel de 12 permanents, une assemblée de 180 membres et un conseil d'administration de 13 personnes. L'Institut québécois du cinéma compte un personnel permanent de 19 personnes et un conseil d'administration de 8 membres issus de tous les secteurs du cinéma. La direction générale du cinéma pour sa part compte un effectif de 68 personnes réparties en trois grands secteurs: Direction et administration (12), Coordination de la production (15) et Audiovidéothèque (33) comprenant les cinémathèques de prêt de Québec et Montréal, le service de distribution — prêt et vente — le centre de documentation, le service d'animation, etc.

M. Michel Brûlé, directeur général de la DGCA, n'a dans les circonstances, aucun commentaire à faire sur le déroulement des récents événements.

L'estampe québécoise actuelle au Musée du Québec

QUÉBEC — Depuis le 21 novembre 1979, le Musée du Québec offre au grand public l'occasion d'apprécier dans toute sa richesse la haute qualité de l'estampe québécoise actuelle.

En plus de pouvoir prendre connaissance des différentes techniques de gravure, grâce à la présentation à l'intérieur de l'exposition de panneaux d'information concernant la réalisation des estampes, les visiteurs peuvent constater la variété de forme et de contenu de la gravure québécoise actuelle à travers 73 estampes dont la plupart ont été créées en 1978 et en 1979.

L'environnement urbain, la présence d'objets de consommation dans la vie quotidienne, les paysages abstraits ou hyper-réalistes sont parmi les nombreux sujets traités par les estampiers québécois. Jeux d'ombre et de lumière, études de structuration de l'espace, jeux de lignes ou de points, collage sur impression, photogravure, jeux de textures diverses, illustrent l'état actuel de la recherche formelle dans la gravure.

La réalisation de l'estampe, cette image imprimée considérée comme une oeuvre authentique, comporte des étapes qui lui sont particulières: au lieu de dessiner ou peindre directement sur le papier, l'artiste crée une image sur une surface intermédiaire d'où il tire l'estampe. Elle trouve principalement sa vocation dans l'étendue d'une diffusion plus large. Les oeuvres d'art deviennent ainsi plus accessibles et moins onéreuses.

L'exposition, qui se poursuit jusqu'au 13 janvier 1980, à cours dans la salle 2 et dans le corridor, au Musée. C'est pour le public l'occasion par excellence d'apprécier les techniques de la recherche actuelle en art graphique au Québec.

Conservatoire à Val-d'Or

VAL D'OR (PC) — Le sous-ministre des Affaires culturelles, Gérard Frigon, a procédé dimanche à l'inauguration officielle du Conservatoire de musique du Québec à Val d'Or.

Le nouvel édifice, qui comprend notamment plusieurs studios, une cabine d'enregistrement, une discothèque, de même qu'un auditorium permettra de recevoir quelque 150 élèves.

Les coûts de l'aménagement intérieur se sont élevés à plus de $300,000.

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 26

AVIS

Prenez avis que Transport M.D.P. Inc., voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Roberval Express Limitée, voiturier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Roberval Express Limitée, portant numéro Q-300433, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Durée du permis 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

1ière publication: 20 décembre 1979
2ième publication: 21 décembre 1979
3ième publication: 22 décembre 1979

Corbeil, Groleau & Dufresne,
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-091722-797

JEAN-MARC LEMIEUX, résidant et domicilié à Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal
Requérant

-vs-

SUZANNE TREMBLAY, autrefois résidant et domiciliée à Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal, présentement de lieux inconnus
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée SUZANNE TREMBLAY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 décembre 1979

ARMAND BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes FARGNOLI & ALLEN
12 est rue Jean-Talon
suite 101
Montréal, QUE H2R 1S3
PROCUREURS DU REQUÉRANT

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

District de Montréal
C.S. No 11-003203-79
Dans l'affaire de la faillite de:

JACQUES LACROIX, opérateur, demeurant au 4189 Marie Victorin, St-Robert, Cté. de Richelieu, P.Q. J0G 1S0
Débiteur

AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a déposé une cession le 10 décembre 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 décembre 1979, à 11:00 heures, au bureau du syndic soussigné, 1 Place Ville Marie, Suite 2240, en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 17ième jour de décembre 1979.

JACQUES HUARD, c.a.,
syndic

BUREAU:
BLAIS, HUARD, VERDIER & ASSOCIÉS.
1 Place Ville Marie.
Suite 2240.
Montréal, P.Q.
H3B 3M4
Tél.: 514-861-6721

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-018375-798
LANIEL CANADA INC. & AL
Demanderesse

-vs-

LES REDISTRIBUTIONS G.L.N. INC. d'adresse inconnue
Défenderesse

-et-

ALOUETTE AMUSEMENT QUE. LTÉE
Défenderesse

-et-

JAMES BÉGIN, d'adresse inconnue

-et-

LYSE ROY BÉGIN, d'adresse inconnue
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs LES REDISTRIBUTIONS G.L.N. INC., JAMES BÉGIN et LYSE ROY BÉGIN, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

MONTRÉAL, ce 19 décembre 1979

RONALD CHASSE P.A.C.S.M.

Mes MONDOR, ROUSSEAU & FOURNIER
50 ouest, boul. Crémazie,
suite 809
Montréal, QUÉ H2P 2T5
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

C.T.Q.
TRANSPORT SAISONIER -
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE
RÈGLEMENT 19

Prenez avis que la requérante, Les Transports Charron Ltée., 625 rte, 329 nord, C.P. 65, Ste.Agathe des Monts, cté. Terrebonne, détenteur du permis portant le numéro M-000176, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un renouvellement du permis saisonnier suivant;

Transport de voyageurs de Ste.Agathe des Monts, St. Agathe Nord, Ste. Agathe Sud, St. Adolphe, Lac Manitou, Ivry, Val David, à tout point dans la province de Québec, et retour, pour les fins d'activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives. Permis qui a été accordé par la décision MPV 01557-S.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Première parution: 20 décembre 1979
Deuxième parution: 21 décembre 1979
Troisième parution: 22 décembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-092-198-799

DAME PASCALE DROUIN, résidant et domiciliée à Laval des Rapides, Ville de Laval, district de Montréal.
Requérante

-vs-

DAVID TAPLIN, présentement d'adresse inconnue.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé DAVID TAPLIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours est de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 décembré 1979

RONALD CHASSE
Régistraire-adjoint

Mes DAGENAIS & BÉLANGER
680 boul. Labelle
suite 200,
Chomedey, Laval, QUE H7V 2T9
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 285-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AMEUBLEMENTS À VENDRE

PUPÎTRE
Blanc et bois de rose.
"Roche Bobois"
$500.
931-6628
24-12-79

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 20/ est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

AFGANS ET COOLIES, enregistrés. Prix spécial. 1-562-3154. 27-12-79

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
Très beaux rideaux en tulle et Milan. Filet brodé, macramé, etc... Couvre-lits, nappes, coussins. Faut voir!
738-7378
24-12-79

ANTIQUITÉS

ACHETONS, rénovons et vendons baignoires antiques. Monsieur Baignoire 336-1133. 24-12-79

Très belle table période victorienne, bois foncé, pattes et bas-reliefs très finement sculptés. 4' X 8! Extensible. $550. 583-3825. 31-12-79

LA BELLE ÉPOQUE, Rigaud. Service de tables limoges de 181 pièces, à bordure dorée — Service de table Dresden, peint à la main — Magnifiques candélabres en bronze doré — Services à eau de 7 et 9 pièces chacun et bien d'autres antiquités, du victorien aux meubles en pin, en passant par les objets rétro du début du siècle. Venez revivre les Noël d'antan. Transcanadienne 40 vers Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, de 10h à 17h. 451-4101. 24-12-79

APPARTEMENTS À LOUER

GRAND 2½ à sous-louer, 1er janvier, 3 minutes à pied du centre d'achats. Terrain de tennis, pentes de ski. $282.00 761-4278. 3-1-80

Grand 4½, semi sous-sol, pièces fermées, éclairé, repeint, cuisinière-réfrigérateur. Occupation immédiate. $215.00 739-2913. 3-1-80

200 rue Willowdale, grand 4½, chauffé, très clair, garage inclus, cuisinière et réfrigérateur, $350. Occupation immédiate. 738-3920 ou s'adresser au surintendant. 24-12-79

C.D.N., haut duplex, beau 5½, 2 balcons, lumineux, calme. 738-2091. 24-12-79

C.D.N., 5½, calme, chauffé, poêle-réfrigérateur, proximité U. de M., autobus et boutiques. Sous-location jusqu'au 1er juillet. $350.00. Pour visiter: 738-5575. 24-12-79

CÔTE-DES-NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083 et 738-5850. 24-12-79

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

POMPANO BEACH, Floride, bord de mer, club de tennis, condominium deluxe, 2 chambres à coucher, penthouse, grand balcon, libre 15 décembre au 30 janvier. Prix $1,500. par mois. Tél. 430-3350 ou 435-4298. 24-12-79

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET CAPRICE CLASSIC, 1978, 36,000 km, intérieur de luxe, radio AM-FM stéréo, pneus radiaux, état impeccable. Cause: auto fournie. Appeler le soir à 659-5883. 31-12-79

DÛ à une décision administrative de louer des voitures, nous en avons à vendre (3). 1 Familiale Volaré, 8, 1976, 51,000 milles. 1 Volaré, 8, 1976, 41,000 milles. 1 Volaré, 6, 1978, 73,000 kilomètres (44,000 milles). Jour: 871-1678. Soir: 659-2636. 24-12-79

COMET, 1975, automatique, 6 cylindres, mécanique A-1, $2,000.00. 473-7219. 28-12-79

BUREAUX À LOUER

MONT-ROYAL EST, 2104. Près de Delorimier. 2ième étage, 6 pièces chauffées. Professionnels, comptables. 521-4525. 24-12-79

CHALETS À LOUER

Ste-Agathe, bord lac des Sables, 2 chalets confortables, foyer, possibilité 24 et 8 personnes, en semaine ou fin de semaine. Prix modique. Tél.: 384-7227. 24-12-79

CONDOMINIUM

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

CENTRE VILLE
VISITE LIBRE:
SAMEDI & DIMANCHE
2:00 - 5:00
1250 avenue des Pins:

LE NOBLE. Condominium de construction récente et des plus prestigieux. VUE IMPRENABLE DE LA VILLE! Sis à quelques pas du Centre-Ville et de la Montagne. Vaste choix d'appartements de 2-3 chambres à coucher ainsi que des appartements à 2 étages. Prix à partir de $85,000.

RENDEZ-VOUS PRÉFÉRABLE. 935-8541
Ted Schaner 849-5458.
Lillian O'Mara 488-3331.
24-12-79

COURS PRIVÉS

ÉCOLE DE MUSIQUE, d'Iberville. Cours de tout instrument, à la portée de tous. Longue expérience, professeur diplômé des écoles de Paris. 725-2056. (277-4013) 24-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

PETITS CAMIONS. Transport déménagements en tous genres. Prix raisonnables. 581-5304. 24-12-79

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026, 17-1-80

VOTRE CONSEILLER en déménagements vous souhaite à l'occasion des Fêtes, un Joyeux Noël et une bonne nouvelle année à tous. Demandez Jean-Paul 670-7729. 2-1-80

DIVERS

A vendre: une balance TOLEDO, 62 lbs. Jour: 871-1678 Soir: 659-2636. 24-12-79

Perdu une montre en or de dame de marque "Tissot", le 12 décembre au soir entre Eaton (Ste-Catherine) et l'aéroport Dorval. Récompense. Appelez après 7 heures 651-8327 27-12-79

PRÈS OUTREMONT, rue Goyer, haut de duplex, 6½ pièces, chauffé, garage. $310. 739-8605 - 737-4612 24-12-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX À VENDRE

A BAS PRIX, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463, 845-0113. Richard. J.N.O.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

GUITARES ACOUSTIQUES, $50. et plus. Électriques, $100. et plus. 722-8741. 3338 rue Bélair, Montréal. 24-12-79

LOGEMENTS À LOUER

Luxueux bas de duplex, C.D.N., 5 chambres à coucher, salle familiale, salle de lavage, garage, 3 salles de bain. Libre 1er janvier. Sous-location. $700. chauffé. 866-7997. 737-0332 ou 341-4567, le soir. 24-12-79

MOIS GRATUIT POUR LOCATAIRES. OCCUPATION IMMÉDIATE. Rue Leclair, près Adam. 6½ $135.00. 2ième étage, non-chauffé. Aussi disponible: Notre-Dame ouest. 4½ bas $145.00, moderne, avec cour. Bien-Être social accepté. Enfants bienvenu! 277-6174. 3-1-80

Ahuntsic, 1 minute du métro Henri-Bourassa, tapis neuf, frais peint, cuisinière, réfrigérateur, chauffé. 4 pièces $210., 5 pièces $240., 10,807 Millen. 676-7217. 27-12-79

N.D.G. 7½, chauffé, rénové, ménage fait, $375. par mois. 481-8267. 24-12-79

C.D.N., 3280 Goyer, grand 3½, immeuble rénové en 1978; poêle-réfrigérateur, tapis mur à mur. Service du concierge. 733-7313. 24-12-79

PARC LAFONTAINE, rue Rachel, 3e étage, 7½ pièces, chauffé, ménage fait, eau chaude, cuisinière. 522-0857 - 524-0718. 25-12-79

MAISONS À LOUER

MAISON de pierre, datant 1820, 7½ pièces. Entièrement restaurée, meublée ou non. Bord lac St-Louis. 25 minutes de Montréal. 692-2809. 24-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

EMPLOI pour personne avec connaissances techniques, pratiques ou théoriques, pour se joindre à une jeune compagnie dynamique. Possibilité de carrière. Communiquez avec le gérant de l'estimation à 739-3151, poste 22. 24-12-79

VENTE DE LIQUIDATION

VENTE DE NOËL
GRANDE VENTE de nombreux services à café en argent, coutelleries "Onida" et ensembles de vaisselle en porcelaine, de marques réputées.
À 75% DU PRIX RÉGULIER!
Aussi, toute une variété de cadeaux de Noël. Ces prix ne sont en vigueur que cette semaine.
Fermé samedi.
Ouvert ce dimanche, 23 décembre.
VARIÉTÉS BON MARCHÉ
79 est St-Viateur
276-1548 — 276-4493.
28-12-79

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEUR DEMANDÉ
Session de l'hiver 1980.
Temps complet.
Cours de mathématiques:
CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 3 janvier 1980, à:
Bureau du Personnel
Collège Marie-Victorin
7,000 Marie-Victorin
Montréal
H1G 2J6
24-12-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

VIEUX LONGUEUIL: Pour l'homme qui a réussi. Superbe Canadienne en pierre des champs, 5 chambres à coucher. Salle de séjour avec foyer, garage double. Secteur paisible. Hypothèque à 11¼%. Janine Bédard 465-1900, 651-4900.

CARIGNAN. Bungalow, imposant foyer ouvert dans salon et salle à dîner, cuisine moderne avec îlot et Jennair, grande chambre des maîtres, terrain 23,680 pi. ca., taxes peu élevées. MLS.: Colette Sirard 672-0235, 678-6285.
24-12-79

COURTIER

Trust National



ST-LAMBERT: Magnifique propriété de pierre et brique. Très beau secteur, terrain exceptionnellement grand, clôturé et paysagé. Foyer de pierre. EXCL. Hélène Comtois 326-8102, 655-6567.
TRUST NATIONAL
Courtier
24-12-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARRÉ ST-LOUIS, rue Laval, 5 pièces, cottage rénové + logement 5½ dans demi sous-sol. Avec cour. Libre immédiatement. $40,000.00. Chauffage électrique. Bon pour résidence ou maison de chambre. 277-6174. 27-12-79

Laprairie, La Citière, hypothèque 10½%, luxueuse maison de ville, foyer, garage, tapis mur à mur, 2½ salles de bain, 3 ou 4 chambres à coucher, face au lac, près centre d'achat, golf, tennis, ski de fond, MLS, Lorraine ou Vijay 656-7770, Trust National, courtier 24-12-79

OUTREMONT - belle maison familiale - 9 pièces 4+1 c.c. - salle de jeu - jardin. JEAN DROUAULT 733-9753 - 739-3265 TRUST GÉNÉRAL COURTIER. 24-12-79

ST-BRUNO: 30 ARPENTS. Superbe propriété. Grange, idéal pour chevaux équitation. 14 milles du Centre ville. C. Comeau 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 24-12-79

ST-HILAIRE: Vous qui cherchez grande propriété — terrain boisé — piscine creusée — 5 chambres — 2 foyers et garage — téléphonez à: LOUISE DELAND 467-2156 464-5741 IMM. SÉLECT COURTIERS 24-12-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PARC EXTENSION, boulevard l'Acadie en face de ville Mont-Royal. 2 étages, 5 logements. Chauffage au gaz. $59,000. Grande cave avec cour. Nouveaux balcons et nouvelle tourelle. Logement disponible pour acheter. 277-6174. 27-12-79

PRÈS MÉTRO FRONTENAC, 1600 Frontenac, 6-2½, revenu $6,360. par année, à vendre ou à échanger. 481-8267. 24-12-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Attention professionnel, bâtisse en béton armé, classe 31,1977, subvention du gouvernement, non remboursable, tout loué, 110 logements meublés, bord de l'eau, résidence de personnes âgées. Lise Berry, 661-9030, 621-1256. MONTRÉAL TRUST COURTIER 27-12-79

CATÉGORIE 32 — 10% — disparaît en 1980, c'est votre dernière chance d'acheter. J'ai ce qu'il vous faut, André Bernier 337-4641. FIDUCIE DU QUÉBEC, courtier. 24-12-79

SERVICES DIVERS

ARTISTE PÈRE NOËL: j'irais dans vos foyers à Noël. 527-6068 ou 527-6773 22-12-79

TRADUCTION de l'anglais, du néerlandais et de l'anglais au français, par traducteur agréé. 1-787-2384. 24-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

Le Club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond
suite 820 H3G 1W7
J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX
Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3673 (24 h.)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest
Suite 108, Montréal. 28-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

VEND, cause départ, huiles, fusains, lithos, de Lise Gervais, R. Pichet et d'autres artistes. 524-2541.

ART PRÉ-COLOMBIEN — collection particulière à vendre — 41 pièces — $3,000. 932-1607. 24-12-79

TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditons faciles. 1-514-297-3163. J.N.O.

VENTE DE LIQUIDATION

VENTE DE LIQUIDATION
Vêtements d'enfants, femmes et hommes. Prix exceptionnellement bas. Samedi fermé. Ouvert dimanche le 23 décembre de 10 à 3 heures P.M. et lundi le 24 décembre de 10 à 4 heures P.M. au:
160 est, St-Viateur
coin Casgrainn
273-0572
24-12-79

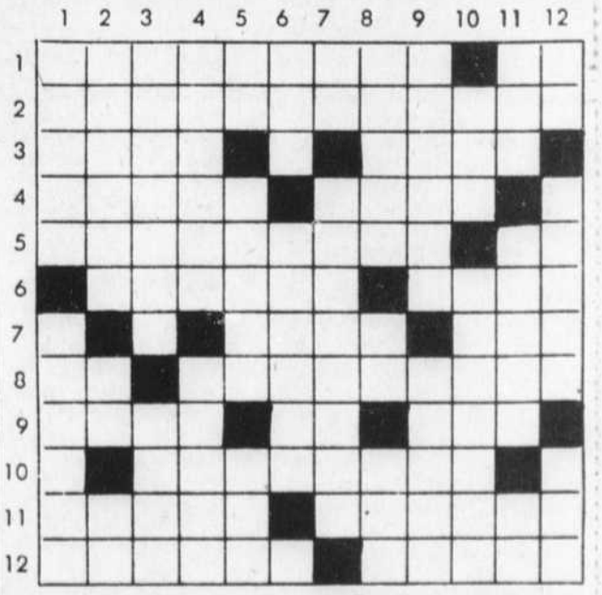
VOYAGES

LES PETITES ANTILLES en voilier Ketch 43 pieds. Luxueusement équipé. $950-personne - 2 semaines. (Groupe de 4). Incluant repas-skipter - et hôtesse. Disponible à partir du 23 décembre. Jour: 336-7614 ou 351-1000. Soir: 332-2257. 27-12-79

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $149. Londres $259. Bruxelles $432. Paris $299. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US, Bruxelles $207 US. - Forfait luxe: Colombie 1 semaine $449 US. - Croisière - avion 7 jours $600 US. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 14768840-0435 J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Un peu maigre. — Quatre saisons.
2—Qui manifeste de l'ostentation.
3—Boutique de boucher. — Algue verte marine.
4—Rends un son enroué. — Couche pigmentaire de l'iris.
5—Scintiller. — Bismuth.
6—Père d'Andromaque. — Arme ancienne.
7—Le même en nature. — Principale difficulté d'une affaire.
8—Métal précieux. — Assemblage de lattes en treillis.
9—Pantoufle laissant le talon découvert. — Radon (inv.). — Terre entourée d'eau.
10—Qui n'est pas réelle.
11—Dira qu'une chose n'est pas vraie. — Réunion d'une assemblée constituée.
12—Ote la crête. — Utilisera.

Verticalement

1—Lagune maritime des Flandres. — Exerce la domination.
2—Élément chimique artificiel. — Ruisselet. — Quatre-vingt-dix-neuf.
3—De l'Italie. — Attacher.
4—Transforment en glace. — Notre planète.
5—Radon. — Couper avec la scie. — Rongeur.
6—Saison. — Nummulitique.
7—Adverbe de lieu. — Qui ont rapport à l'os cubital.
8—Petit four pour faire sécher différentes substances. — Consommes jumelles. — Unité monétaire roumaine.
9—Endure. — Grappe de fleurs mauves ou blanches.
10—Ivette. — Nom courant donné aux papillons de la famille des géométridés.
11—Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Couleur. — Chrome.
12—Venu au monde. — Fille du frère. — Roue à gorge d'une poulie.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	Y	D	R	O	C	E	P	H	A	L	E
2	A	I	■	A	S	■	M	A	G	I	E	■
3	I	D	U	M	E	E	■	T	■	D	U	C
4	N	D	■	P	R	O	C	E	D	E	■	H
5	E	I	R	E	■	L	A	N	I	S	T	E
6	U	S	E	■	E	I	D	E	R	■	E	N
7	S	H	U	N	T	E	R	■	I	S	S	U
8	E	■	S	A	I	N	E	M	E	N	T	■
9	M	A	S	S	E	■	R	I	Z	■	A	M
10	E	V	I	E	R	S	■	N	■	E	C	U
11	N	E	T	■	■	U	L	C	E	R	E	R
12	T	U	E	R	I	E	■	E	R	S	E	■

CULTURE ET SOCIÉTÉ

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à Louise Valiquet (cinéma, sur scène et expositions) et à Claudine Inizan (télévision).

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) "1941" : 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The electric horseman": 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon "The jerk": 13 h 00, 14 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "In laws": Sam. à lun.: 13 h 30, 15 h 20, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 05. "Going in style": Mar. à jeu.: 13 h 10, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Little orphan Sammy": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "A climax of blue power": 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Moonraker": 13 h 00, 17 h 10, 21 h 25, "Sarah": 15 h 10, 19 h 25.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "La fille à la fourrure": 12 h 10, 15 h 23, 18 h 36, 21 h 49. "Les mâles en folie": 13 h 40, 16 h 53, 20 h 06.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

BONAVENTURE II, "And justice for all": 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Aéroport 80 Concorde": 13 h 30, 17 h 25, 21 h 20. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 15 h 25, 19 h 30.

BROSSARD II, "Le seigneur des anneaux": 13 h 15, 15 h 40, 18 h 10, 20 h 40.

BROSSARD III, "Moonraker": 13 h 00, 17 h 05, 21 h 20. "Sarah": 15 h 00, 19 h 30.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Aéroport 80 Concorde": 14 h 00, 17 h 50, 21 h 30. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45.

CHAMPLAIN II, "Le seigneur des anneaux": 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.

CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Le vampire de ces dames": 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40. "Sacré ballade pour les gros bras": 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45.

CHÂTEAU II, "L'évadé d'Alcatraz": 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15.

CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "La fête sauvage": 13 h 00. "Brillantine": 14 h 45. "L'étranger le huitième passager": 21 h 00. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit": 19 h 00.

CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jésus de Nazareth": Sam. dim., mar. mer.: 14 h 00, 19 h 15, Jeu.: 19 h 15. Relâche lundi.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Alphaville" de J.L. Godard (1965), sam.: 19 h 00. "The silence" de Ingmar Bergman (1963), sam.: 21 h 00. Relâche jusqu'au 5 janv.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10": Sam. à jeu.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Rock'n roll": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00. "Le dernier amant romantique": 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35. Matinées pour enfants, du 26 déc. au 1er janv.: "Paw Paw": 12 h 15, 14 h 15. "Fifi Brind'acier autour du monde": 13 h 55, 14 h 32. Les films "Rock'n roll" et "Le dernier amant romantique" sont annulé à 12 h 30, 14 h 29.

COMPLEXE DESJARDINS II — "Un si joli village": 12 h 30, 14 h 29, 16 h 39, 18 h 49, 29 h 59. Matinées pour enfants du 26 déc. au 1er janv.: "Château de sable": 12 h 30, 14 h 35. "Goldorak": 12 h 47, 14 h 52, le film "Un si joli village" sera annulé à 12 h 30, 14 h 29.

COMPLEXE DESJARDINS III, "Rêve de singe": 12 h 45, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête": 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The electric horseman": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES II, "1941": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Le plaisir": Sam. sem.: 18 h 25, 22 h 00. Dim.: 14 h 40, 18 h 25, 22 h 00. "Exaspérations sexuelles": Sam. sem.: 20 h 40. Dim.: 13 h 15, 17 h 00, 20 h 40. "Soumission": Sam. sem.: 19 h 30, Dim.: 15 h 50, 19 h 30.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "un violon sur le toit": 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Le seigneur des anneaux": 13 h 45, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 30.

DAUPHIN II — "Clair de femme": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Star trek": Sam. à jeu.: 12 h 00, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.

DORVAL II — "10": Sam. à jeu.: 12 h 20, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 15.

DORVAL III — "Cuba": Sam. à jeu.: 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 19 h 00, 21 h 30.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The jerk": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 10, 21 h

DÉCARIE SQUARE II — "Kramer vs Kramer": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Un bourgeois tout petit, petit": Sam.: 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40. Dim. mer.: 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Lun. mar.: relâche.

ÉLYSÉE II — "Brèves vacances": Sam.: 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40. Dim. mer.: 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Lun. mar.: relâche.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park 691-6129) — "Star trek":12 h 15. Sam. à jeu.:14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 20.

GREENFIELD II — "L'évadé d'Alcatraz": Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

GREENFIELD III — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 30, 18 h 00, 21 h 35.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Little orphan Sammy": 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Casting call": 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Moonraker": 12 h 45, 17 h 05, 21 h 30. "Sarah": 15 h 00, 19 h 20.

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Star Trek": Sam. à jeu.: 12 h 00, 14 h 25, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 50.

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Starting over": Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.

LA CITÉ II — "10": Sam. à lun.: 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00. "Going in style": Mar. à jeu.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05' 19 h 05, 21 h 05.

LA CITÉ III — "What's up nurse": Sam. à lun.: 13 h 30, 15 h 05, 16 h 40, 18 h 15, 19 h 50, 21 h. 25. "10": Mar. à jeu.: 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'incroyable Hulk": 12 h 30, 16 h 15, 19 h 50. "Les planches avant, les filles après": 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Star trek": Sam. à jeu.: 12 h 15, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40. Samedi dernier spectacle: 23 h 45.

LAVAL II — "Bête mais discipliné": Sam. à jeu.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

LAVAL III — "Maîtresse légitime": Sam. à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

LAVAL IV — "L'évadé d'Alcatraz"; Sam. à jeu.: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

LAVAL V — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 25, 18 h 00, 21 h 30. "Sacré ballade pour les gros bras": Sam. à jeu.: 12 h 40, 16 h 15, 19 h 45. Samedi dernier spectacle: 21 h 30.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Moonraker": 12 h 35, 16 h 55, 21 h 20. "Sarah": 14 h 50, 19 h 15.

LAVAL-ODÉON II — "Aéroport 80, Concorde": 13 h 30, 17 h 30, 21 h 30. "Têtes vides cherchent coffres pleines": 15 h 35, 19 h 35.

LOEW'S I, 954 ouest, St-Catherine (861-7437) — "Black hole": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

LOEW'S II — "Fish that saved Pittsburgh": Sam. à lun.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20. Samedi dernier spectacle": 23 h 20. "Roller boogie": Mar. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

LOEW'S III — "Cuba": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.

LOEW'S IV — "Time after time": 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 05.

LOEW'S V — "Tales from the crypt": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Le champion": 13 h 15, 17 h 40, 22 h 00. "Le souffle de la tempête": 15 h 30, 19 h 50.

MASCOUCHE II — "L'incroyable Hulk": 13 h 15, 17 h 25, 21 h 30. "Sauvez le Neptune": 15 h 20, 19 h 30.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — L'incroyable Hulk": 14 h 30, 18 h 05, 21 h 35. "Les planches avant, les filles après": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 50.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Black hole": Sam. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Sarah": 19 h 00. Matinées: 13 h 00. "Le champion": 21 h 05. Matinées: 15 h 05. Fermé le 24 et 25 déc.

MONTENACH II, "Galactica": 19 h 05. Matinées: 13 h 00. "L'incroyable Hulk": 21 h 15. Matinées: 15 h 15.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Portier de nuit": Sam.: 13 h 00 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15. 21 h 30. "Le crime de l'Orient-Express": Dim.: 13 h 00, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 30. Fermé lundi.

OUIMETOSCOPE II, "Le diable dans la boîte": Sam.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. "Diabolo menthe": Dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Led Zeppelin: the song remains the same": sam. dim.: 19 h 00. Spectacle sur scène, sam. dim.: 21 h 30, suivi du film "Faut trouver le joint", "Les aventures de Tom Sawyer": Dim.: 14 h 00. "La carapate": Dim.: 16 h 00. Fermé le 24 et 25 déc.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Star trek": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25. Samedi dernier spectacle: 23 h 45.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Aéroport 80 Concorde": 14 h 40, 18 h 20, 22 h 10. "Têtes vides cherchent coffres pleins": 12 h 50, 16 h 35, 20 h 20.

PARADIS II, "Le seigneur des anneaux": 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 00.

PARADIS III, "L'étranger le huitième passager": 13 h 20, 17 h 30, 21 h 40. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit": 15 h 25, 19 h 40.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec. "On disait que c'était notre terre" (3): Sam.: 19 h 30. "On disait que c'était notre terre" (4): Sam.: 21 h 30. Films pour enfants, dim.: 13 h 30, entrée libre. "L'autre monde": Dim.: 15 h 00.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Bête mais discipliné": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 10.

PARISIEN II, "La cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50. Samedi dernier spectacle: 23 h 40.

PARISIEN III, "Maîtresse légitime": 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

PARISIEN IV, "L'évadé d'Alcatraz": 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 35.

PARISIEN V, "Molière": 13 h 15, 19 h 15. Samedi dernier spectacle: 19 h 15.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose": 13 h 35, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 05.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The Europeans": 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.

PLACE VILLE-MARIE II, "Luna": 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The final sin": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Inside Ursula": 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Bête mais discipliné": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.

RIVOLI II, "Les 12 travaux d'Astérix": 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30. "Lucky Luke la ballade des Daltons": 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle "Pinocchio", du 21 déc. au 6 janv.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Général nous voilà": 12 h 30, 16 h 40, 19 h 50. "La montagne du Dieu cannibale": 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.

SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "La clé sur la porte": 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.

SÉVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — Films pour enfants sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00: "The story of Christmas, "Christmas Lace", "The Magic Prince", "Cosmic Christmas". "Dracula": Sam.: 17 h 00. "Monty Python's life of Brian": Sam.: 19 h 15. Dim.: 19 h 00. "The rocky horror picture show": Sam.: 21 h 30. "Desires within young girls": Sam.: 24 h 00. "A watership down": dim.: 17 h 00. "Alien": Dim.: 21 h 00.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof": sam. à lun.: 12 h 50, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00. "Roller boogie": mar à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-Aviv": Sam. à jeu.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'incroyable Hulk": 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20. "Les planches avant, les filles après": 12 h 30, 16 h 00, 19 h 35.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le vampire de ces dames": Sam. à jeu.: 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40. "Sacré ballade pour les gros bras": Sam. à jeu.: 12 h 45, 16 h 15, 19 h 50.

VERSAILLES II, "Bête mais discipliné": Sam. à jeu.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

VERSAILLES III, "Maîtresse légitime": Sam. à jeu.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "L'homme qui défia l'organisation": Sam. 19 h 45. Dim.: 13 h00, 16 h 20, 19 h 50. Lun. à jeu.: 19 h 30. "La montagne du Dieu cannibale": Sam. 21 h 15. Dim.: 14 h 30, 17 h 50, 21 h 20. Lun. à jeu.: 20 h 55.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'incroyable Hulk": 14 h 30, 18 h 00, 21 h 20. "Les planches avant, les filles après": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 35.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Starting over": 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 18 h 55, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now": 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

sur scène

AUDITORIUM MAXWELL-CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts, 1379 ouest Sherbrooke (285-1600) Spectacle de mime et jonglerie avec le troubadour Jean Ginus, dim.: 13 h 30, 15 h 00.

ATELIER-THÉÂTRE LES MAINS, 371 est, rue Roy (842-7371) — Le Théâtre pour enfants. Les 3 Chardons présente "Pitou l'enfant-roi", sam. dim.: 13 h 30, 15 h 00. Mer. jeu. ven.: 14 h 00. (3 à 10 ans).

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La Céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim., ainsi que les 24, 25, 26, 31, déc et les 1er, 2 janvier. Jusqu'au 19 janv.

CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) Le Ptitapti présente "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry. Mise en scène: Claude Poissant; Jusqu'au 14 janv. 20 h 30. Relâche mardi et du 24 déc. au 1er janv.

CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Concert de musique baroque avec l'ensemble "Sarabande", sam.: 21 h 00. Pour enfants: Ti-Pit le clown, sam.: 14 h 00.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Pour enfants: "Les trois petits cochons" et "La forêt enchantée", sam. dim. et jeu. ven.: 14 h 00 (3 à 8 ans). Sur réservations.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Deux épisodes dans la vie d'Hubert Aquin": Sam. dim.: 19 h 30. "Première question sur le bonheur" Sam. dim.: 21 h 30. Le Théâtre Les Gens d'en Bas présente: "On est parti pour rester" création collective, du 27 déc. au 6 janv. 20 h 30. Relâche le 31.

CHEZ DUMAS, 331 rue Emery (849-9007) — Gros Pierre au piano, samedi. Jazz Surprise, mer. jeu. ven. Trois spectacles par soir à compter de 21 h 30. Entrée libre.

CENTRE SAYDIE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Pierre et le loup" par la troupe montréalaise Entre-Six, mer. jeu. ven.: 12 h 30, 14 h 30.

LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4504) — "Folies des années folles", spectacle de music-hall avec Danielle Hotte, Yvan Leclerc, Louise Bombardier et Pierre Lenoir, sam. 21 h 00. Pour enfants: Le Théâtre l'Arrière-Scène présente "L'oiseau de malheur" avec Céline Laroche, Céline Lévesque et Stéphane Leclerc. sam. dim.: 14 h 30. Jusqu'au 30 déc.

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Dutch Mason Blues Band, ven.: 20 h 00.

MÉDIA, 970 est, Rachel (Près du parc Lafontaine) — Le Théâtre de Quartier présente "Un jeu d'enfants", du 26 au 30 déc. 14 h 00 (6 ans et plus). Le spectacle traite particulièrement des droits des enfants et de l'enfant en milieu urbain.

OUTREMONT, Cinéma Outremont, 1248 Bernard (277-4145) — Cheech & Chong et les frères Brosse, sam. dim.: 21 h 30.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets canadiens: "Casse-noisette", sam. jeu. ven.: 20 h 30. Dim.: 14 h 30. Mer.: 14 h 30, 20 h 30. Relâche lun. mar.

THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819) 478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé et "Une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam.: 20 h 30. Jusqu'au 19 janv. Relâche les 22, 27, 28, 29 déc.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry (253-8974) — Pour enfants: "Petite ville deviendra grande" de Suzanne Lebeau par le Théâtre Carrousel, sam. dim.: 13 h 30, 15 h 30.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, sam. dim.: 20 h 30. Le Théâtre national pour enfants Les Pissenlits présente "Icare", fantaisie mythologique de Roland Lepage, mer. jeu. ven.: 19 h 30.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les Aiguilleurs" de Brian Phelan avec Jacques Godin, Guy Provost et Christian St-Denis. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Jusqu'au 26 janv. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi et les 25, 26 déc. et les 2 janv.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — Quatre pièces en un acte de Jean Cocteau; "L'École des veuves", "Lis ton journal", "Le menteur", "La voix humaine" avec Louise Marleau, Denise Morelle, Pascal Rollin. sam. 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinée sam.; 17 h 00.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Au 4 Saoûls Bar — "La duchesse de Langeais" de Michel Tremblay avec Claude Gai. Sam.: 23 h 00. Dim.: 15 h 30. Rés.: 845-7277.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis, (844-1793) — "Chat en poche" de Georges Feydeau avec Pierre Thériault, Mireille Lachance, Denise Proulx, Edgar Fruitier, Katherine Mousseau, Jean-Louis Paris, Yvan Benoit et Claude Prégent. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 2 fév. Relâche les 25, 25, 31 déc. et 1er janv.

expositions

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN, Cité du Havre (873-2878) — Yves Gaucher: "Série Jéricho" 1978. Hommage à Kokoschka: estampes et dessins (1906-1973) du 6 déc. au 13 jan. Mar. à dim.: 10 h 00 à 18 h 00, jeudi de 10 h 00 à 22 h 00.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 3400 Avenue du Musée (285-1600) — "Visions de Noël": exposition de cartes de Noël, jusqu'au 6 jan. "Dix mètres cubes": dix oeuvres inédites de cinq artistes québécois, Michael Snow: peintre, sculpteur (1964-1978), jusqu'au 27 janv.: "Avec et sans ordinateur": exposition d'art abstrait international d'oeuvres sur papier, dans les salles de dessins et estampes, jusqu'au 3 fév.

MUSÉE McCORD, 690 ouest, Sherbrooke (392-4778) — "Les poupées, reflets de nos ethnies" jusqu'au 27 janv. Quelques collections de costumes: l'exposition englobe les dix-neuvième et vingtième siècle et met l'accent sur les costumes portés à Montréal et à Québec.

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT, 615 boul. Ste-Croix, Ville Saint-Laurent (747-7367) — "Peintres du dimanche de Saint-Laurent", jusqu'au 23 déc. "Les ustensiles de la cuisine et du foyer en France aux XVIII et XIX siècles. Dim., mar., à ven.: 11 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE MARCIL, 349 Riverside Drive, Saint-Laurent (671-3098) Exposition de Noël sur un thème victorien, jusqu'au 27 janv., comprenant des jouets, des vêtements, des sculptures, des meubles de l'époque victorienne. Fermé du 24 au 27 déc. Mar. à ven.: 11 h 00 à 16 h 00. Jeu.: 19 h 00 à 21 h 00. Sam. dim.: 14 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI, 35 ouest, Saint-Germain, Rimouski (724-2272) — "L'art du vitrail", jusqu'au 6 janv. "Le Québec au jour le jour, 1950": photographies de Lida Moser, jusqu'au 6 janv. Matinée spéciale d'activités pour enfants, sam.: 14 h 00.

ATELIER GALERIE LAURENT-TREMBLAY, 4809 maruqette (521-9438) — "Blair": exposition atelier, jusqu'au 23 déc. Oeuvres de Christine Bastien, Alain Décarie, Denis Malo, Laurent Tremblay.

ATELIER 68, 1024 ouest, Ave. Laurier, Outremont — Lithographies de Jean-Paul Riopelle, Roland Pichet, Michel Tremblay et Michel Dupont. Jusqu'au 12 janv.

CENTRE D'ART DU MONT-ROYAL, 1260 chemin Remembranche (872-2162) — Seize jeunes artistes montréalais présentent leurs oeuvres les plus récentes. Jusqu'au 6 janv. Tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00.

CENTRE SAIDYE BROFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) "Artisan 78" exposition itinérante d'oeuvres artisanales contemporaines, jusqu'au 15 janv.

CHÂTEAU DUFRESNE, Musée des arts décoratifs (coin Pie IX et Sherbrooke) — Ouvert le jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 12 h 00 à 17 h 00.

GALERIE NATIONALE, Angle Elgin et Slater (613) 992-4636 — "Points de vue: photographies d'oeuvres architecturales de la collection de la Galerie", jusqu'au 6 janv.: "Les farfadets" de Palmer Cox, jusqu'au 13 janv. "Sans titre": une installation d'éclairage fluorescent par Dan Flavin.

GALERIE A, 680 ouest Sherbrooke (284-3768) — Oeuvres d'artistes de Groupe des 100 (Sérigraphies, eaux-fortes et lithographies), jusqu'au 18 janv.

GALERIE ART 45, 2175 Crescent (843-5024) — Baron Wilhem von Gloeden: photographies de Taormina, jusqu'au 31 déc.

GALERIE ANDRÉ - GEORGES, 224 ouest, St-Paul (845-3996) — Oeuvres de Toller Cranston, jusqu'au 15 janv.

GALERIE L'AQUATINTE, 1320 ouest, Sherbrooke (271-0584) — Christian Tisari: pastels récents, jusqu'au 22 déc.

GALERIE BERNARD DESROCHES, 1194 ouest, Sherbrooke (842-8648) — Exposition de petits formats par les artistes de la galerie et autres peintres canadiens, jusqu'au 29 déc.

GALERIE BOUTIQUE NUANCE, 3448 Saint-Denis — Michel Dupont, gravures, jusqu'au 31 déc.

GALERIE COLBERT, 1396 Ouest, Sherbrooke (843-8777) — "Petits formats": exposition de groupe, jusqu'au 24 déc. Michel Lapensée, Jean Grégoire, Richard Montpetit, et plusieurs autres.

GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS, Université Concordia, 1455 ouest, de Maisonneuve (879-5917) — Dessins de Jack Weldon Hemphrey, jusqu'au 15 janv.

GALERIE ENVIRONNEMENT, 991 Richelieu, Vieux-Beloeil (464-0246) — Exposition réouverture au Vieux Moulin.

GALERIE FRÉDÉRIC, 1170 Victoria, St-Lambert (465-3337) — Exposition des peintres de la galerie. Paul-V. Beaulieu, Caroline Bussières, Gérard Sindon Geçin, Monique Hénault et plusieurs autres.

GALERIE GILLES GREERBRANT, 307 ouest, Ste-Catherine suite 555 (842-0225) — Michel Dénée: "travaux récents" jusqu'à la fin déc.

GALERIE HÉBERT GAUDREAULT, Raymond Lasnier, Trois-Rivières (374-5523) — François Desruisseaux, peintre. "Le monde des rives": quatorze tableaux par Jean-Marc Gaudreault. Jusqu'au 23 déc.

GALERIE DU LONG-SAULT, Saint-André est, comté d'Argenteuil (537-3735) — Les artistes de la galerie.

GALERIE LAUZE, 4935 ouest, Sherbrooke (483-1318) — Queenie Shagass: sculptures en fibre de verre, jusqu'au 30 déc.

GALERIE L'ART FRANÇAIS, 370 Avenue Laurier (277-2179) — Petits formats des peintres de la galerie. M.A. Fortin, M. Gagnon, H. Gransow, A. Harrison, G. Moisan, H. Masson, M. Perrin, M. Picotte.

GALERIE LIBRE, 2100 Crescent (288-6035) — Alvar Sunol: lithographies et Dawn McRae Strathy: aquarelles, jusqu'au 24 déc.

GALERIE MOTIVATION 5, 1447 Bleury (845-5962) — "New York, Montréal": Yves Laroche, Pierre Leblanc, Yves O'Reilly, Bob Christopher, Elisabeth M. Poveromo, Joe Parker. Jusqu'au 23 déc.

GALERIE LA MURÉE, 839 est, Sherbrooke — Oeuvres de Luc Archambault, Hugh Hohn Barrett, Angèle Beaudry, Gérard Bélanger, Louis Calvé et plusieurs autres. Jusqu'au 22 déc.

GALERIE MORENCY, 1564 Saint-Denis (845-6894) — Claude Carette: aquarelles et Gilles Labranche: huiles, jusqu'au 29 déc.

GALERIE MONK BRETTON, 1522 ouest, Sherbrooke (933-6110) — Amos Ferguson: peintures naïves, jusqu'au 28 déc.

GALERIE SAINT-DENIS, 3772 Saint-Denis (288-2340) — "Album de famille": sculptures céramiques de Anke van Ginhoven, jusqu'au 29 déc.

GALERIE SHAYNE, 5471 Avenue Royalmount (739-1701) — Peintures de Roy Thomas, jusqu'au 29 déc.

GALERIE TREIZE, 4015 Drolet (288-5903) — Demers, Dumouchel, Forget, Juneau, Lavoie, L'Homme, Magrini, Savoie, Séguin, Simonin, Tétreault, Tremblay.

GALERIE THÈME À LA FOLIE, 1269 Amherst (522-9030) — "Le Bazzart": regroupant plus de quarante artisans, jusqu'au 24 déc.

GALERIE UQAM, Pavillon Judith Jasmin, 1400 Berri (282-6150) — "Famille des Arts": exposition de peintures, sculptures et gravures. Daniel Keiffer: photos. "Murales-Montréal" exposition des étudiants du module d'histoire de l'art. Jusqu'au 22 déc.

GALERIE YAJIMA, 1434 ouest, Sherbrooke (842-2676) — Ralph Steiner: photographies jusqu'au 22 déc.

GUILDE GRAPHIQUE, 9 ouest, St-Paul, Vieux-Montréal (844-3438) — Nouvelles gravures de Antoine Dumas. Claude A. Simard, Paule Lagacé, Hélène Lord, Tobie Steinhouse, et plusieurs autres, jusqu'au 31 déc.

GUILDE CANADIENNE DES MÉTIERS D'ART, 2025 Peel, (849-6091) — "Célébration" oeuvres d'artistes de l'Arctique. Jusqu'au 1er janv.

GRAFF, 963 est, Rachel (526-2616) — Vente de "Petits formats" des artistes de la galerie, jusqu'au 22 déc.

LA PETITE GALERIE, 296 St-Paul (845-3000) — Luce-Brini Scalabrini: émaux sur cuivre et tapisseries haute-lisse, jusqu'au 28 déc.

PLACE DES ARTS, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112